

Université Catholique de Louvain

Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication

# **Analyse compréhensive des conditions de vie au travail des éleveur.euse.s de vaches laitières en Région wallonne (Belgique) dans un contexte néolibéral, 2019-2025.**

**« Entre bureaucraties, revenus et pénibilités »**

**Carolina Carpio Villarroel**

Thèse présentée en vue de l'obtention du grade de Docteur en sciences politiques et sociales de l'Université Catholique de Louvain.

16 décembre 2025

## **Membres du jury**

|                    |                                         |
|--------------------|-----------------------------------------|
| Julie Hermesse     | (UCLouvain) Présidente                  |
| Andreia Lemaître   | (UCLouvain) Co-promotrice et secrétaire |
| Emmanuelle Piccoli | (UCLouvain) Co-promotrice               |
| Etienne Verhaegen  | (UCLouvain)                             |
| Pierre Stassart    | (ULg)                                   |
| Valérie Angeon     | (INRAE)                                 |

**Aux paysannes et paysans qui nous nourrissent.**

*« Il existe un langage qui est au-delà des mots, se dit-il.  
J'avais déjà eu cette expérience avec les brebis,  
voici maintenant que je fais la même avec les hommes.  
Si je peux apprendre à déchiffrer ce langage qui se passe des mots,  
je parviendrai à déchiffrer le monde.  
Cela exigeait sans doute une bonne dose de patience,  
mais la patience est la première vertu qu'apprend un berger »*

(Coelho & Orecchioni, 2021, p. 65)



## Remerciements

Cette thèse est le fruit d'un voyage collectif, tissé de multiples rencontres, nourri de rêves personnels et partagés. Elle représente bien plus qu'un simple travail académique, c'est une odyssée qui m'a permis de grandir en tant que personne, en tant qu'être humain, et en tant que chercheuse passionnée par la complexité du monde agricole.

Je tiens tout d'abord à exprimer ma plus profonde gratitude envers mes directrices de thèse, Andreia Lemaître et Emmanuelle Piccoli. Votre accompagnement tout au long de la construction de ma thèse a été inestimable, tant sur le plan intellectuel qu'humain. Votre confiance m'a donné des ailes pour explorer librement, tout en veillant à ce que je ne perde jamais de vue mon cap. Votre présence bienveillante et vos interventions judicieuses lors des moments cruciaux ont été déterminantes pour la conclusion de cette étape.

Ma reconnaissance s'étend également aux membres de mon Comité d'accompagnement et de mon jury : Etienne Verhaegen, Pierre Stassart, Julie Hermesse et Valérie Angeon. Vos perspectives variées et vos critiques constructives ont considérablement enrichi mon travail, m'offrant un prisme multi et interdisciplinaire pour appréhender mon sujet. Merci d'avoir consacré votre temps et votre expertise à l'amélioration de cette thèse.

Cette recherche n'aurait jamais vu le jour sans la générosité de toutes les personnes qui ont accepté de partager leurs expériences et leurs connaissances lors de mes travaux de terrain. Aux élèves et étudiantes, aux représentants des syndicats agricoles, aux techniciens et techniciennes, aux chercheurs et chercheuses qui m'ont ouvert leurs portes et leurs cœurs, je vous adresse mes remerciements les plus sincères. Votre accueil chaleureux et les précieuses informations que vous m'avez confiées sont le cœur de cette thèse.

Je suis profondément reconnaissante envers l'Université catholique de Louvain pour m'avoir offert l'opportunité d'occuper un poste d'assistante doctorante pendant six années. Cette expérience, partagée entre l'enseignement et la recherche, a été infiniment enrichissante. Travailler aux côtés des étudiants en Sciences de la population et du développement a été un privilège qui a nourri ma réflexion et ma passion pour l'enseignement aussi.

Mes remerciements vont également à l'Institut d'analyse du changement dans l'histoire et les sociétés contemporaines (IACCHOS), à l'Institut de sciences politiques Louvain-Europe (ISPOLE), au Centre d'Etudes du Développement (DVLPE), ainsi qu'à l'école PSAD. Votre soutien

et les ressources que vous avez mises à ma disposition ont été essentiels à l'aboutissement de ce projet.

Un grand merci à l'équipe administrative d'IACCHOS et l'école PSAD : Chantal Herman, Stéphanie Lorent, Valérie Francotte, Marguerite-Marie Hanon, Min Reuchamps, Marie Gilot, Myriam Chevigné, Dina Geron et Catherine Powis de Tenbossche. Votre travail et votre gentillesse ont grandement facilité mon parcours.

Je tiens également à remercier chaleureusement Fabienne Leloup. Merci pour ton engagement en tant que coordinatrice de notre Centre d'étude du développement, et surtout, pour l'humanité et la bienveillance dont tu fais preuve à chaque instant. Ces années passées à tes côtés ont été un véritable plaisir, tant sur le plan professionnel qu'humain. Merci, Fabienne.

Je tiens à exprimer ma gratitude envers Isabel Yepez, dont nos racines latines ont su se rencontrer, se reconnaître, se parler. L'hiver belge n'a pas été si froid avec toi. Merci, Isabel, pour plusieurs fois où tu as su réchauffer mon cœur.

Merci aussi à mes collègues, avec qui j'ai partagé ce chemin de l'enseignement et de la recherche : Andreia Lemaître, Emmanuelle Piccoli, An Ansoms, Vincent Legrand, Benjamin Chemouni et Alice Rees. Votre présence et nos échanges ont enrichi mon quotidien et ma réflexion tout au long de ces années.

Je tiens également à remercier chaleureusement Christine Frison, dont les précieux conseils, m'ont permis de tenir bon jusqu'à la fin. Christine, je t'en suis infiniment reconnaissante, pour ces mots de confiance et sécurité.

Une mention spéciale à Cécile De Wandeler et Nathalie Schadeck pour la relecture attentive de ma thèse et leurs précieux commentaires. Votre soutien a été d'une aide inestimable.

Ma reconnaissance s'étend également à tous mes ami.e.s et collègues qui m'ont accompagnée de diverses manières : par leurs mots encourageants, leurs sourires réconfortants, leurs réflexions éclairantes, et leurs gestes attentionnés : Janine Vloebergh (+), Jean Phillippe Peemans (+), Louise Legein, Anne-Michelle Faux, Barbara van Dyck, Camille Dasseleer, Hala Abi Saleh, Carola Tito Velarde, Hanny Fernandez, Jhesenia Gutierrez Lopez, Eric Arenas, Carlos Vera, Anuarite Bashizi, Patient Mulumeoderhwa Polepole, Lucien Ramazani, Leonith Hinojosa, Rafael Salgado, Natacha Zimmer, Vedaste Cituli, Maria José Ruiz Rivera, Victoire Deom, Christophe Vandeschrick, Nila Alvarez, Mélissa Torrico, Mariela Guardia, Federico Villalta, Vanessa Cortez, M. Mahomet, Anouche Nicogossian. Un grand merci à vous tous et toutes.

Enfin, je pense affectueusement à ma famille en Bolivie, et à ma belle-famille en France. Merci d'avoir toujours été présentes et de m'avoir soutenue sans faille. Votre amour inconditionnel a toujours été présent.

À mes enfants chéris, Rafael Collière Carpio et Mateo Collière Carpio. Merci pour l'amour infini qui nous relie et pour toutes les plus belles expressions qui naissent de cet amour. Partager notre vie ensemble est le plus beau cadeau que la vie me permet de vivre chaque jour. Vous m'inspirez à devenir la meilleure version de moi-même, guidée par l'espoir d'un monde plus juste, équitable et durable.

Finalement, c'est vers toi, Pierre, que je souhaite me tourner pour mes remerciements les plus tendres. Merci pour ce que tu es. Merci aussi d'avoir toujours tout fait pour m'épauler, dans les moments de joie comme dans ceux de doute.

Partager cette aventure avec toi et nos enfants a été riche en échanges, discussions et prises de conscience. Merci.



## Table des matières

|                                                                                                                                       |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Introduction .....                                                                                                                    | 13  |
| Chapitre 1 .....                                                                                                                      | 15  |
| Problématisation de la recherche .....                                                                                                | 15  |
| 1.1 Les systèmes alimentaires en lien avec l'accord de Marrakech, l'OMC et la Politique agricole commune (PAC).....                   | 19  |
| 1.2 La Politique agricole commune (PAC) et la transformation de l'agriculture européenne vers le productivisme et l'exportation ..... | 27  |
| 1.3 Le secteur de l'élevage laitier en Wallonie .....                                                                                 | 56  |
| Chapitre 2 .....                                                                                                                      | 79  |
| L'ancrage conceptuel et méthodologique .....                                                                                          | 79  |
| 2.1 L'ancrage conceptuel.....                                                                                                         | 83  |
| 2.2 L'ancrage méthodologique .....                                                                                                    | 85  |
| 2.3 Considérations éthiques .....                                                                                                     | 96  |
| 2.4 Réflexivité de la chercheuse .....                                                                                                | 97  |
| 2.5 Défis émotionnels.....                                                                                                            | 98  |
| Chapitre 3 .....                                                                                                                      | 103 |
| La bureaucratie dans le travail des éleveur.euse.s de vaches laitières en Wallonie.....                                               | 103 |
| 3.1 La rationalité néolibérale : entre bureaucratie et institutionnalisation.....                                                     | 109 |
| 3.2 La bureaucratie dans les fermes laitières en Région wallonne.....                                                                 | 116 |
| 3.3 La « paperasse » selon les modèles productifs .....                                                                               | 127 |
| Chapitre 4 .....                                                                                                                      | 143 |
| Revenu juste, l'utopie des éleveur.euse.s.....                                                                                        | 143 |
| 4.1 La mondialisation et le marché international.....                                                                                 | 149 |
| 4.2 La cotation du prix des produits laitiers à partir du marché mondial .....                                                        | 158 |
| 4.3 Le jonglage des éleveur.euse.s pour s'assurer un revenu.....                                                                      | 169 |
| 4.4 La volatilité du prix des produits laitiers pendant les crises.....                                                               | 179 |
| 4.5 L'intervention de l'Etat : les primes et subventions .....                                                                        | 189 |
| 4.6 Le soutien à l'investissement du monde agricole avec des fonds publics et privés.....                                             | 201 |
| Chapitre 5 .....                                                                                                                      | 213 |
| Analyse sur la pénibilité du métier d'élevage avec une approche de genre .....                                                        | 213 |
| « Vivre dans la maisonnée exploitante ».....                                                                                          | 213 |
| 5.1 Genre et maisonnée exploitante .....                                                                                              | 221 |
| 5.2 La socialisation au métier d'agriculteur depuis l'enfance .....                                                                   | 226 |

|                                                                                        |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 5.3 Les espaces de socialisation et la jeunesse agricole wallonne .....                | 232 |
| 5.4 Rééquilibrer les rôles : regards genrés sur la maisonnée agricole en Wallonie..... | 239 |
| 5.5 La pénibilité physique et émotionnelle dans les fermes wallonnes.....              | 253 |
| 5.6 La technologie : solution pour alléger le travail agricole ? .....                 | 262 |
| Conclusion.....                                                                        | 277 |
| Bibliographie .....                                                                    | 293 |

## Liste des tableaux

|                                                                                                                    |     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Tableau 1 : Les bureaucraties au fonctionnement des marchés agroalimentaires mondiaux .....                        | 22  |
| Tableau 2 : Poids des investisseurs institutionnels dans les dix premières détentions du capital des sociétés..... | 37  |
| Tableau 3 : Entreprises laitières dans le monde .....                                                              | 42  |
| Tableau 4: Liste de coopératives laitières en Wallonie.....                                                        | 51  |
| Tableau 5 : Caractéristiques des participant.e.s .....                                                             | 89  |
| Tableau 6: Nombre de vaches laitières dans l'UE, recensement de décembre 2023.....                                 | 160 |
| Tableau 7: Production laitière mondiale.....                                                                       | 161 |
| Tableau 8: Importation et exportations de produits laitiers en tonnes/2023.....                                    | 162 |
| Tableau 9: Production laitière moyenne par race et par production .....                                            | 271 |

## Liste des graphiques

|                                                                                                                                               |     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Graphique 1: Évolution de la production mondiale et européenne de lait de vache entre 2017 et 2021 en millions de tonnes .....                | 43  |
| Graphique 2: Évolution de nombre des éleveur.euse.s en bovins laitiers en Wallonie.....                                                       | 58  |
| Graphique 3: Diminution des fermes en bovins laitiers en Wallonie.....                                                                        | 58  |
| Graphique 4: Distribution de la taille des Unités de Travail (UT), exprimées en nombre moyen de vaches laitières par unité, en Wallonie ..... | 60  |
| Graphique 5: Nombre et répartition des fermes selon la Région productive en Wallonie et en Belgique 2022 .....                                | 61  |
| Graphique 6: Nombre moyen de vaches laitières par exploitation selon la région agricole en 2022 .....                                         | 63  |
| Graphique 7: Artificialisation des sols en Wallonie .....                                                                                     | 66  |
| Graphique 8: Les prix du marché mondial du beurre, du lait en poudre écrémé et du lait en poudre entier de 1994-2024.....                     | 159 |
| Graphique 9 : Représentation graphique du prix du lait liquide en Belgique.....                                                               | 164 |
| Graphique 10 : Représentations graphique du prix du lait conventionnelle et bio en Belgique 2022-2024 .....                                   | 167 |
| Graphique 11: Evolution du prix du lait et charges hors main d'œuvre et du revenu du travail                                                  | 174 |
| Graphique 12: Circuit de commercialisation de lait en Wallonie, 2019 .....                                                                    | 184 |
| Graphique 13: Répartition du montant des aides reçues selon les OTE en 2022 .....                                                             | 191 |
| Graphique 14 : Paiement des aides selon les caractéristiques de la ferme en Wallonie en 2023.                                                 | 193 |
| Graphique 15: Nombre de vaches laitières par UT selon la taille des cheptels en 2020 .....                                                    | 194 |
| Graphique 16: Paiement des aides selon la situation géographique de la ferme en Wallonie en 2023.....                                         | 195 |
| Graphique 17: Evolution de l'actif moyen de l'exploitation wallonne .....                                                                     | 206 |
| Graphique 18: Evolution du passif de l'exploitation wallonne .....                                                                            | 207 |
| Graphique 19: Répartition du passif de l'exploitation wallonne selon l'OTE en 2023 .....                                                      | 207 |

|                                                                                                                                                                    |     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Graphique 20: Pyramide des âges des jeunes agriculteurs wallons en 2023 et l'âge moyen des chefs d'exploitation selon la taille de leur exploitation en 2020 ..... | 236 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|

## Liste des cartes

|                                                                                                   |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Carte 1 : Localisation des Régions agricoles et la concentration de fermes laitières en Wallonie. | 62  |
| Carte 2: Distribution du cheptel laitier en Wallonie. ....                                        | 62  |
| Carte 3: Utilisation du territoire en Wallonie, 2021 .....                                        | 66  |
| Carte 4: Paiement des aides selon la situation géographique de la ferme en Wallonie en 2023 .     | 195 |

## Liste des photographies

|                                                                                                |     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Photographie 1: Manifestation des agriculteurs février 2024 .....                              | 71  |
| Photographie 2: Manifestation des agriculteurs 2024.....                                       | 74  |
| Photographie 3 : Eleveur et agenda administratif.....                                          | 108 |
| Photographie 4: Manifestation des agriculteurs à Namur et à Bruxelles, février et mars 2024 .. | 125 |
| Photographie 5 : Manifestation des agriculteurs à Bruxelles .....                              | 157 |
| Photographie 6: Jeunes participants au concours Ath by Night .....                             | 234 |
| Photographie 7 : Manifestation des agriculteurs et agricultrices en février 2024 .....         | 259 |

## Liste des images

|                                                                                        |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Image 1 : Structure de l'Organisation Mondiale du Commerce .....                       | 24  |
| Image 2 : Historique de la Politique agricole commune .....                            | 29  |
| Image 3: Matrice de globalisation des multinationales agroalimentaires en Europe ..... | 40  |
| Image 4 : Entreprises laitières européennes au Sahel .....                             | 44  |
| Image 5 : Évolution des laiteries en Wallonie.....                                     | 49  |
| Image 6 : Les critères d'évaluation de la durabilité établis par Arla Foods .....      | 53  |
| Image 7: Modèle d'incitation financière liée à la durabilité .....                     | 54  |
| Image 8 : Pyramide administrative.....                                                 | 112 |
| Image 9 : Participation au concours de meilleur juge Blanc Bleu Belge 2024 .....       | 233 |
| Image 10 : Assemblée annuelle FJA 2023 .....                                           | 237 |
| Image 11: Marketing Lely, robot de traite .....                                        | 267 |

# Introduction

Le secteur agricole en Wallonie, comme dans de nombreuses régions européennes, subit une tendance lourde de déclin, avec une disparition progressive des fermes. En 2023, le nombre total d'exploitations agricoles et horticoles en Wallonie s'établit à 12 423, ce qui représente une perte de 57 % depuis 1990 (SPW, 2024a). Ce phénomène n'est pas limité à cette région, mais constitue une tendance générale en Europe de l'Ouest, où la consolidation du modèle agricole, la mécanisation accrue, mais aussi la pression économique et réglementaire, conduisent à une concentration des activités agricoles et à la fermeture progressive des fermes de petites et moyennes tailles (Gouin, 2004). La disparition des fermes n'est pas simplement une question de chiffres, elle représente une perte sociale, une menace pour la souveraineté alimentaire nationale et un affaiblissement des savoirs locaux et des traditions agricoles.

Le cœur de notre recherche consiste à comprendre comment ces éleveur.euse.s perçoivent et vivent cette mutation. Au fil de la recherche, nous mobiliserons une grille d'analyse articulée autour de trois axes majeurs : 1) la bureaucratie et les relations avec l'administration publique, 2) la question des revenus dans un marché globalisé, et 3) la pénibilité du travail dans ses dimensions physique, psychique et sociale. La dimension de genre sera également intégrée, car la répartition des rôles et responsabilités dans les fermes, ainsi que les vulnérabilités spécifiques aux hommes et femmes, jouent un rôle essentiel pour comprendre la pénibilité de ce secteur.

Pour répondre à cette problématique complexe, notre étude adopte une approche qualitative, basée sur une méthodologie inductive et itérative. Cela nous permet de saisir la richesse du vécu des éleveur.euse.s, en privilégiant la compréhension de leur expérience quotidienne. Plus précisément, nous avons mobilisé des entretiens semi-directifs, réalisés avec 26 participantes, 16 éleveurs et 10 éleveuses en Wallonie. Ces échanges seront complétés par une observation participante, permettant d'appréhender les dynamiques sur le terrain et d'observer concrètement comment la bureaucratie, la gestion des revenus et la pénibilité se traduisent dans la pratique.

L'analyse s'appuiera sur une approche compréhensive, inspirée de Max Weber, qui vise à saisir le sens que donnent les acteurs à leurs actions, dans leurs contextes spécifiques. Par ailleurs, l'analyse s'inscrira dans une perspective de contextualisation globale et locale, pour mettre en évidence les enjeux interconnectés parfois invisibles entre le global et le local et vice-versa.

La thèse s'articulera en plusieurs parties qui suivent une logique d'approfondissement et d'interconnexion :

## Première partie : Contexte général et problématique

Cette partie dressera un état des lieux du secteur agricole en s'appuyant sur une revue de la littérature. Cette analyse mettra en évidence la problématique du monde agricole en adoptant une perspective à la fois globale (mondiale) et locale, en particulier en ce qui concerne la région wallonne. Elle abordera notamment la compréhension des systèmes et régimes alimentaires mondiaux, la construction de l'accord de Marrakech, la création de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC), ainsi que la trajectoire historique de la Politique Agricole Commune (PAC). Par ailleurs, elle permettra d'identifier le rôle et l'impact des grandes entreprises laitières à l'échelle mondiale, en soulignant leurs implications pour le secteur. Enfin, cette synthèse sera complétée par une contextualisation spécifique de l'agriculture en Wallonie, afin de mieux saisir ses enjeux et ses dynamiques propres.

## Deuxième partie : Cadre conceptuel et méthodologique

Cette section abordera la définition des concepts clés, notamment ceux liés aux conditions de vie au travail. Par ailleurs, la démarche méthodologique sera précisée, incluant la sélection de participants, les modalités de collecte des données (entretiens, observations, etc.), ainsi que la stratégie d'analyse adoptée. Enfin, cette partie évoquera les principaux défis rencontrés tout au long de notre recherche, que ce soit en termes d'accès aux terrains, de gestion des données ou d'analyse, afin de rendre compte de la durée et de la complexité de la recherche.

## Troisième partie : Analyse empirique

Elle présentera les résultats issus des entretiens, observations et analyses, organisés autour des trois axes principaux :

- 1) La bureaucratie et ses effets sur le quotidien des éleveur.euse.s,
- 2) La gestion des revenus dans un contexte de marché mondial volatil,
- 3) La pénibilité du travail, les dimensions physique, psychique et sociale, avec une attention particulière aux vulnérabilités différenciées selon le genre.

Dans chaque axe principal, les résultats empiriques seront mis en relation avec les concepts mobilisés, en réfléchissant notamment sur la façon dont la mondialisation, la réglementation, les faibles revenus et la pénibilité du travail façonnent le vécu social des éleveur.euse.s.

Notre objectif est d'apporter une meilleure compréhension des enjeux sociaux vécus par ces acteurs de terrain. Notre recherche veut contribuer à éclairer la complexité sociale du secteur agricole contemporain, souvent méconnue ou sous-estimée dans les analyses globales.

## **Chapitre 1**

### **Problématisation de la recherche**



Ce chapitre propose une analyse multiscalaire, du macro au micro, des systèmes alimentaires mondiaux, en se focalisant progressivement sur le niveau régional, en particulier la Wallonie.

Dans un premier temps, nous conceptualisons et définissons les systèmes et régimes alimentaires, en examinant le rôle prépondérant de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et l'implémentation de politiques supranationales, en particulier la Politique Agricole Commune (PAC) de l'Union européenne. Cette approche nous permet d'appréhender les dynamiques globales qui structurent le secteur agroalimentaire.

Ensuite, nous explorons les manifestations de la mondialisation capitaliste à travers l'étude des entreprises agroalimentaires transnationales et l'influence croissante de la grande distribution. Dans ce contexte, nous analysons le cas emblématique de la réduction des laiteries en Wallonie, dans la recherche de l'efficience et de l'efficacité économique.

Enfin, nous focalisons notre attention sur la région wallonne, où nous examinons la situation spécifique des éleveur.euse.s. Cette analyse s'articule autour de trois axes principaux : la construction des régions agricoles, les enjeux fonciers liés à l'accès à la terre et les mouvements de contestation des agriculteurs.rice.s depuis 2023.



## **1.1 Les systèmes alimentaires en lien avec l'accord de Marrakech, l'OMC et la Politique agricole commune (PAC)**

Les systèmes alimentaires représentent des structures complexes et interconnectées qui assurent la production, la transformation et la distribution des denrées alimentaires à l'échelle mondiale. Ces systèmes sont régis par un ensemble de règles, de normes et d'accords internationaux qui en façonnent le fonctionnement. Deux éléments clés de ce cadre réglementaire sont l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ainsi que la Politique agricole commune (PAC) de l'Union européenne. L'Accord de Marrakech, signé en 1994, a marqué une étape décisive dans la libéralisation des échanges commerciaux, y compris dans le secteur agroalimentaire. En remplaçant le GATT, l'OMC a acquis un rôle prépondérant dans la gouvernance des systèmes alimentaires mondiaux, établissant des règles visant à réduire les barrières tarifaires et non tarifaires pour le commerce international des produits agricoles et alimentaires. Parallèlement, la PAC, mise en place à partir des années 1960, a évolué pour s'adapter à ce nouveau cadre commercial multilatéral, tout en poursuivant ses objectifs de soutien à la productivité agricole et de stabilisation des marchés au sein de l'Union européenne.

L'interaction complexe entre ces différents niveaux de régulation, mondial, régional et national, a profondément transformé les systèmes alimentaires au cours des dernières décennies. D'un côté, l'ouverture des marchés a favorisé l'émergence de chaînes d'approvisionnement mondialisées et d'acteurs agroindustriels de grande taille. De l'autre, les politiques agricoles nationales et européennes se sont adaptées pour répondre aux enjeux de compétitivité, de durabilité et de sécurité alimentaire.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la présente analyse, qui vise à comprendre la construction et l'évolution des systèmes alimentaires en lien avec les accords commerciaux internationaux et les politiques agricoles européennes.

### **1.1.1 Compréhension macro : les systèmes alimentaires et les régimes alimentaires**

Pour saisir les dynamiques alimentaires à grande échelle, nous mobiliserons les concepts de systèmes alimentaires et de régimes alimentaires. Les systèmes alimentaires représentent des structures complexes et interconnectées qui assurent la production, la transformation et la

distribution des denrées alimentaires à l'échelle mondiale. Comme le soulignent Rastoin et Tozanli (1992), les systèmes agroalimentaires peuvent être définis comme « l'ensemble de flux de biens et des services, concourant à la satisfaction des besoins alimentaires d'un groupe de consommateurs dans un espace géographique donné, tels une région, un État ou une entité supranationale » (Rastoin & Tozanli Oncuoglu, 1992a, p. 142). Pour Verhaegen (2012), les systèmes agroalimentaires sont « des structures de production et de consommation régie par des règles à une échelle mondiale » (Verhaegen, 2012, p. 11). Par conséquent, nous définissons les systèmes alimentaires comme des structures rigides et flexibles interconnectées entre les différents niveaux du système, avec des normes et règles globales qui sont centrées dans les territoires au niveau global et local. Au sein des systèmes agroalimentaires, différents acteurs et actrices de la chaîne productive alimentaire participent à la production, transformation, commercialisation et consommation des produits alimentaires à divers niveaux, micro, méso et macro (Peraya, 2021). Ces interactions entretiennent des relations directes avec les normes à l'échelle globale, locale et vice-versa.

Pour l'étude des régimes alimentaires, nous nous inspirons de Verhaegen (2012) et les définissons comme une relation stable et reproductible entre production et consommation alimentaires à l'échelle mondiale. Ils comprennent des formes institutionnelles étatiques et privées, des pratiques sociales, des habitudes et normes qui régulent les relations et les comportements individuels, assurant ainsi la stabilité du système économique. Selon Verhaegen (2012), ces régimes alimentaires peuvent être étudiés à partir de trois repères historiques : le premier régime alimentaire couvre la période de 1870 à 1930, le deuxième de 1950 à 1970, et le troisième, en émergence, prend son essor à partir des années 1980. Selon Verhaegen (2012), les régimes alimentaires visent à situer le système agroalimentaire mondial et son évolution dans un cadre historique plus large déterminé par les conditions géopolitiques et écologiques, en particulier celles définies par le système capitaliste (Verhaegen, 2012).

Le premier régime alimentaire capitaliste, s'étalant de 1870 à 1930, se caractérise par une forte orientation vers l'importation de biens alimentaires provenant des colonies. Il met en évidence la commercialisation des produits préexistants des colonies du Sud et l'importation de produits en provenance d'Amérique du Nord (Verhaegen, 2012). Selon Campbell et Dixon (2009) cités par Verhaegen (2012), le deuxième régime alimentaire, couvrant la période de 1950 à 1970, se caractérise par des changements majeurs où les relations clés établies dans le premier régime sont inversées, déviées et restructurées. En effet, les Empires évoluent en États-nations et le libre-échange fait place à des politiques protectionnistes dans le domaine agricole. Les systèmes agricoles ne sont donc plus basés sur un modèle colonial, mais se tournent vers l'industrie nationale et l'expansion des frontières cède la place à une stratégie de « sécurité alimentaire » dans les pays

industrialisés, fondée sur des subventions et une intensification agricole (Verhaegen, 2012). Cette phase de transformation survient à la suite d'événements majeurs tels que la Deuxième Guerre mondiale et la Guerre froide, durant lesquels l'agriculture a été dirigée vers l'industrialisation et l'intensification, principalement sous l'impulsion des pays industrialisés, et d'une certaine manière, « imposée » aux pays non industrialisés, à travers des initiatives telles que la révolution verte, observable dans de nombreux pays d'Amérique latine et d'Afrique. D'après Verhaegen (2012), le troisième régime alimentaire, englobant la période des années 1980 jusqu'à nos jours, est couramment désigné sous les termes de « régime alimentaire corporate ». Cette désignation découle des travaux de McMichael (2009), cité par Verhaegen (2012), soulignant que « *l'émergence d'un "régime alimentaire corporate" est observée en raison de la consolidation de l'agro-industrie et des acteurs de la grande distribution, de plus en plus globalisée, intégrée et concentrée, occupant une place prépondérante* » (E. Verhaegen, 2012, p. 33).

Le *régime alimentaire corporate* est largement soutenu par diverses politiques publiques, des institutions internationales et des accords commerciaux à divers niveaux. Ce régime alimentaire corporate devient possible notamment par l'intégration des bureaucraties dans le fonctionnement des marchés agroalimentaires mondiaux. Selon Busch cité par Allaires & Daviron (2017), pour établir des accords de libre-échange, il existe une institutionnalisation des normes donnant lieu à une vaste bureaucratie internationale. Cette structure est composée d'organismes de création de normes, d'entreprises de certification, d'organismes d'accréditation, de collecteurs et d'analystes de données. Tous ces processus bureaucratiques et ces institutions sont créés pour soutenir le régime alimentaire corporate et le marché mondial (Allaires & Daviron, 2017).

Ci-dessous, le tableau 1 fait un récapitulatif des différentes institutions internationales qui régulent le marché agroalimentaire mondial, favorisant le régime alimentaire corporate à partir de la régulation et du contrôle de critères de commercialisation de produits alimentaires.

Tableau 1 : Les bureaucraties au fonctionnement des marchés agroalimentaires mondiaux

| (Inter)gouvernementales                                                                                                                       | Privées                                              | Public/privé                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| Organisation mondiale du commerce                                                                                                             | Consumer Goods Forum                                 | Organismes nationaux de normalisation (Afnor par exemple) |
| Fonds monétaire international                                                                                                                 | International Accreditation Forum                    | Organismes nationaux de certification,                    |
| Organisation mondiale de la propriété intellectuelle                                                                                          | International Laboratory                             |                                                           |
| Accords commerciaux régionaux, par exemple, Accord de libre-échange nord-américain (Nafta), Marché commun d'Amérique du Sud (Mercosur), etc., | Accreditation Cooperation                            |                                                           |
| Directive sur les mesures phytosanitaires (IPPC)                                                                                              | International Organization for Standardization (ISO) |                                                           |
| Office international des épizooties                                                                                                           |                                                      |                                                           |
| Comité international des poids et mesures                                                                                                     | Organismes de certification                          |                                                           |
| Codex Alimentarius                                                                                                                            |                                                      |                                                           |
| Convention sur la diversité biologique                                                                                                        |                                                      |                                                           |

Source : La nouvelle autocratie agroalimentaire in (Allaires & Daviron, 2017, p. 224)

Ces institutions contribuent à la mise en place d'un système de gouvernance globale à partir des institutions intergouvernementales, privées et public/privé.

Ces trois types d'institutions ont des structures à différents niveaux (macro, méso et micro) qui participent à la structuration bureaucratique pour réguler la commercialisation du marché agroalimentaire mondial capitaliste. La création et l'organisation de ces institutions sont liées à l'accord de Marrakech de 1994, qui a favorisé les relations commerciales entre les pays.

### 1.1.2 Trajectoire de la libéralisation du marché : le GATT, l'Accord de Marrakech 1994 et la création de l'OMC

La consolidation des marchés internationaux s'opère par la création de structures et d'institutions chargées de réguler les transactions, comme l'ont souligné Allaire et Daviron (2017). Dans ce contexte, la bureaucratisation apparaît comme une stratégie clé pour gouverner ces relations commerciales complexes.

L'évolution de ces structures régulatrices peut être retracée à travers plusieurs étapes cruciales. Tout d'abord, le GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) a posé les bases d'un système commercial multilatéral. Par la suite, l'accord de Marrakech de 1994 a marqué un tournant

décisif, aboutissant à la création de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Cet accord constitue donc une pierre angulaire pour comprendre la consolidation et l'institutionnalisation des relations commerciales internationales sous l'égide de l'OMC.

Le GATT désigne un ensemble de règles élaborées au lendemain de la Seconde Guerre mondiale pour faciliter les échanges commerciaux internationaux. Cet accord encourage les États signataires à lever les barrières au commerce international, notamment par la réduction des droits de douane. Vers la fin du XXe siècle, le GATT s'avère de moins en moins adapté au fonctionnement du commerce international. Il est alors remplacé par l'Accord de Marrakech, qui institue l'Organisation mondiale du commerce (OMC) également connus sous le nom d'Acte final du Cycle d'Uruguay, en date du 1er janvier 1995 (SPW, 2024d). Il consacre les relations commerciales multilatérales généralisées entre les pays et définit les principaux éléments de cette relation, notamment la libéralisation de l'économie de marché entre les pays participants, avec un commerce sans discrimination, un accès prévisible, transparent et une concurrence loyale.

Dispositions principales sur la libéralisation de l'économie :

1. Les dispositions relatives aux trois grands principes de la **libéralisation de l'économie** : un commerce sans discrimination, un accès prévisible et transparent et une concurrence loyale ; 2. Les dérogations autorisées ; 3. Les engagements de chaque membre en matière d'accès au marché vis-à-vis des autres membres ; 4. Les procédures de règlement des différends ; 5. Le traitement spécial et différencié octroyé aux pays en développement et aux pays les moins avancés ou PMA<sup>1</sup>. (SPW, 2024).

L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) coordonne les relations commerciales entre 164 pays membres actuellement, s'appuyant sur des accords qui interprètent et explicitent les obligations énoncées par certains articles du GATT, tels que l'Accord sur l'évaluation en douane, l'Accord sur les licences d'importation, l'Accord sur les subventions, l'Accord sur les sauvegardes, etc. Ces accords spécifiques établissent un cadre détaillé pour diverses mesures telles que les obstacles techniques au commerce, l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires, entre autres (OMC, 2024). La bureaucratisation de ces structures du commerce international s'organise à partir de la création d'un organigramme complexe.

---

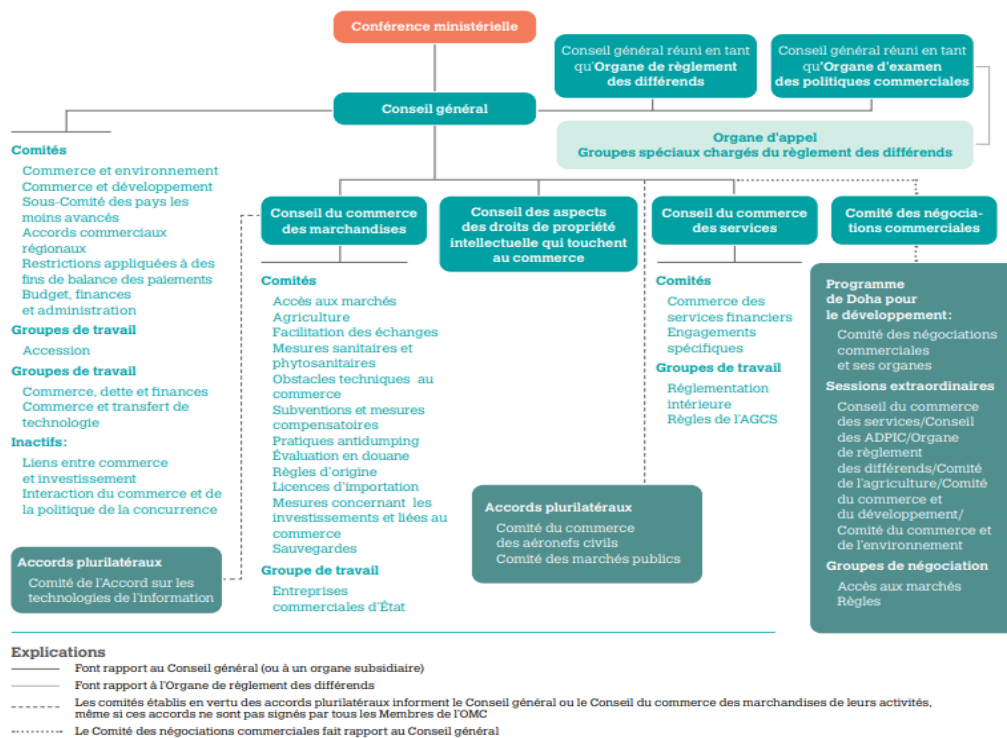
<sup>1</sup> Liste des 45 PMA (les pays moins avancés) selon l'OMC. En 2024, les PMA sont les suivants : Afghanistan, Angola, Bangladesh, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Îles Salomon, Kiribati, Laos, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Myanmar (Birmanie), Népal, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, São Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tanzanie, Tchad, Timor oriental, Togo, Tuvalu, Yémen et Zambie.

Anciens PMA : Botswana, Bhoutan, Cap-Vert, Maldives, Samoa, Guinée équatoriale, Vanuatu (Fabrice Folio, 2024).

### 1.1.3 La structure de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)

L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) possède une structure complexe articulée autour de trois niveaux : la Conférence ministérielle, le Conseil général, articulant le Conseil général réuni en tant qu'Organe de règlement des différends et le Conseil général réuni en tant qu'Organe d'examen des politiques commerciales – et les comités.

Image 1 : Structure de l'Organisation Mondiale du Commerce



Source : (Organisation mondiale du commerce, s. d.)

Au premier niveau, la Conférence ministérielle, organe décisionnel suprême de l'OMC, se réunit tous les deux ans. Elle regroupe les ministres des pays membres (OMC, 2024). Au deuxième niveau, le Conseil général, composé d'ambassadeurs et de chefs de délégation basés à Genève, et parfois de fonctionnaires des pays membres, se réunit périodiquement au siège de l'OMC (OMC, 2024). Enfin, le troisième niveau comprend le Conseil du commerce des marchandises, le Conseil du commerce des services et le Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), tous relevant du Conseil général. Tous les membres de l'OMC peuvent participer aux conseils et comités, à l'exception de l'Organe d'appel, des groupes spéciaux chargés du règlement des différends et des comités créés dans le cadre d'accords plurilatéraux (Organisation mondiale du Commerce, 2024).

Le Conseil du commerce des marchandises, troisième niveau de l'OMC, gère les questions agricoles. Celles-ci sont donc vues comme de marchandises, élément très critiqué par les mouvements paysans comme la Via Campesina (Via Campesina, 2022), qui défendent une agriculture à taille humaine et une souveraineté alimentaire des peuples.

Ainsi, la gouvernance de l'OMC, basée sur la représentation ministérielle de plus de 160 pays membres, reflète une structure approuvée par les gouvernements participants. C'est une gouvernance qui cherche principalement l'efficacité, alignée sur des principes économiques et le régime alimentaire mondial dominants, dont la bureaucratisation consolide la structure institutionnelle hégémonique (Allaires & Daviron, 2017).

La bureaucratisation de l'institution du commerce international répond ainsi à une critique structurelle de la rationalité néolibérale, étudiée par plusieurs chercheurs et chercheuses en sciences sociales. Le concept de néolibéralisme est analysé à travers le prisme foucaldien de « gouvernementalité », selon lequel la nécessité de préserver un marché concurrentiel sert à justifier et à légitimer les instruments et techniques de pouvoir mis en place (Simon & Piccoli, 2018). La structure organisationnelle de l'OMC incarne un mécanisme d'exercice du pouvoir et de rationalité néolibérale, légitimant le commerce international comme un bien commun et servant de régulateur du marché parfait, selon la théorie d'économie libérale. Donc en plus de réguler le marché, l'OMC est perçue comme un décideur politique, économique dont la participation aux forums des Nations Unies, notamment le Forum politique de haut niveau annuel sur le développement durable est importante pour analyser les efforts en faveur des Objectifs de Développement Durable (ODD) liés au commerce, contribuant ainsi à l'évaluation de la mise en œuvre du Programme 2030 (Organisation Mondiale du Commerce, 2024). Cependant, l'influence de l'OMC subordonne les politiques commerciales nationales aux normes économiques, sociales et environnementales, soulignant ainsi le rôle crucial, et potentiellement problématique, des États dans ce système, comme le soulignent (Damian & Graz, 2001). Par exemple, l'engagement de l'OMC au sein des Nations Unies, tout en présentant un discours de coopération internationale, ne doit pas occulter les critiques portant sur son impact sur les politiques nationales des pays parties prenantes et la priorisation des aspects économiques par rapport aux considérations sociales et environnementales.

L'agriculture s'inscrit désormais dans le cadre des échanges commerciaux et de la libéralisation des marchés, soumettant ainsi ses relations commerciales à la régulation par le marché. Selon les principes de l'OMC, l'agriculture est régie par des normes de commerce non discriminatoires, de concurrence équitable, d'accès aux marchés, entre autres (Organisation mondiale du Commerce, 2024). Toutefois, Philippe Peemans (2002) souligne que l'OMC favorise principalement les intérêts

des grandes entreprises et des nations les plus puissantes. Les règles et accords commerciaux négociés sous l'égide de l'OMC tendent à privilégier les grands producteurs et exportateurs au détriment des petits agriculteurs et des économies locales, accentuant ainsi les inégalités entre les pays développés et en développement, ainsi qu'au sein des nations mêmes (Peemans, 2002). Stiglitz (2002) abonde dans ce sens en précisant que le système de règles de l'OMC est souvent biaisé en faveur des pays riches, ce qui crée des barrières supplémentaires pour les pays en développement. Stiglitz (2002) critique aussi le manque d'équité dans les négociations et l'application des règles commerciales, soulignant que les engagements pris par les pays développés profitent principalement à leurs propres intérêts économiques (Stiglitz, 2022).

De plus, des mouvements sociaux comme La Via Campesina, représentant les agriculteurs à l'échelle mondiale, contestent les politiques de l'OMC et dénoncent la marchandisation de l'agriculture, source de déséquilibres pour les populations paysannes. La Via Campesina est une organisation paysanne créée en 1993, à Mons, Belgique. Ce mouvement mondial des agriculteurs représentant les voix de plus de 200 millions petits agriculteurs en Asie, en Afrique, en Europe et en Amérique, s'est mobilisé contre la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et l'OMC (Thivet, 2021; Via Campesina, 2022). Le mouvement de la Via Campesina affirme que l'agriculture ne devrait pas être traitée comme une simple ressource marchande soumise à la réglementation de l'OMC.

« Le libre-échange affame. Après 27 ans sous le règne de l'OMC, cette conclusion est sans appel. Il est temps de sortir l'agriculture de tous les accords de libre-échange. La pandémie, ainsi que l'impact et les perturbations induites par la guerre, ont montré clairement que nous avons besoin d'un système de gouvernance alimentaire local et national basé sur les personnes, et non sur les agro-industries. Un système qui est construit sur des principes de solidarité et de coopération plutôt que sur la concurrence, la coercition et les agendas géopolitiques. (Via Campesina, 2022)»

Depuis que l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) régule les produits issus du secteur agricole, les problèmes de fond ne sont pas pour autant résolus (Thivet, 2021). La Via Campesina déclare que « le libre-échange affame », faisant référence au fait que tous les mécanismes de régulation des échanges commerciaux n'ont pas permis de résoudre le problème principal de la faim dans le monde et de l'insécurité alimentaire. Selon la FAO, « le nombre de personnes touchées par la faim dans le monde a augmenté pour atteindre 828 millions en 2021, soit une hausse d'environ 46 millions par rapport à 2020 [...] » (FAO, 2022). De plus, entre 2005 et 2022, le nombre de personnes sous-alimentées dans le monde était de 735,1 millions, principalement concentrées en Asie (401,6 millions), en Afrique (281,6 millions), en Amérique latine et dans les Caraïbes (43,2

millions) ainsi qu'en Océanie (2,3 millions). Les chiffres pour l'Amérique du Nord et l'Europe ne sont pas communiqués (FAO, FIDA, OMS, PAM et UNICEF, 2020). Enfin, l'OMC promeut des mesures dites amicales, conciliant libre-échange et environnement, affirmant leur coordination avec les gouvernements. Toutefois, La Via Campesina dénonce la marchandisation de l'agriculture par l'OMC et des relations commerciales asymétriques ne changeant pas entre le Nord global et le Sud Global.

L'Union européenne est également acteur dans ce système de régulation de l'OMC. Selon Hervé (2015), l'UE est un acteur majeur du système de règlement des différends de l'OMC, qui a su s'adapter à sa juridictionnalisation croissante au cours des quinze dernières années. Défendant activement ses intérêts, l'approche stratégique de l'UE tire parti des avantages et des limites de cette juridictionnalisation, témoignant de sa capacité à exploiter son potentiel face à l'OMC (Hervé, 2015). Par le biais de la Politique agricole commune (PAC), l'Union européenne a promu une agriculture axée sur l'exportation, adaptant sa politique à la compétitivité et à la concurrence sur le marché mondial.

## **1.2 La Politique agricole commune (PAC) et la transformation de l'agriculture européenne vers le productivisme et l'exportation**

Face à la construction d'une hégémonie économique et politique liée à l'OMC, l'Union européenne a consolidé la Politique agricole commune (PAC) comme un instrument de soutien aux agriculteurs pour améliorer leurs revenus. Cependant, la PAC a ainsi joué un rôle crucial dans le remembrement des terres et la concentration des exploitations agricoles, engendrant une agriculture chaque fois plus intensive et économiquement efficiente. Ce processus reflète l'ouverture à la circulation et à la concentration du capital. Comme l'ont analysé Amin et al. (2016), le néolibéralisme, en tant que « mondialisation idéologique », implique la liquidation des États-providence et privilégie l'accumulation financière. Il repose sur une idéologie du marché libre, entraînant déréglementation, réduction du rôle de l'État et affaiblissement des syndicats. Si certains préfèrent parler de « mondialisation du capital », soulignant la domination de la finance et l'abolition des protections commerciales, d'autres considèrent le néolibéralisme comme une pratique d'accumulation des classes dominantes, un instrument de contrôle et une idéologie (Amin et al., 2006). Harvey (2006) souligne la distinction entre la théorie et les pratiques du néolibéralisme, qui impliquent une intervention étatique importante pour soutenir le système financier et favoriser les affaires. En résumé, la PAC apparaît comme un outil de cette hégémonie néolibérale, où l'État, par ses

subventions, soutient et protège l'agriculture européenne, même dans le cadre d'une logique globalisée perpétuant ainsi un modèle productif intensif et la concentration de capital.

Dans ce qui suit, nous examinerons les objectifs initiaux de la Politique agricole commune et les processus de réforme successifs qui ont orienté son évolution vers la libéralisation de la production et la participation au libre marché.

### 1.2.1 La création de la Politique agricole commune (PAC)

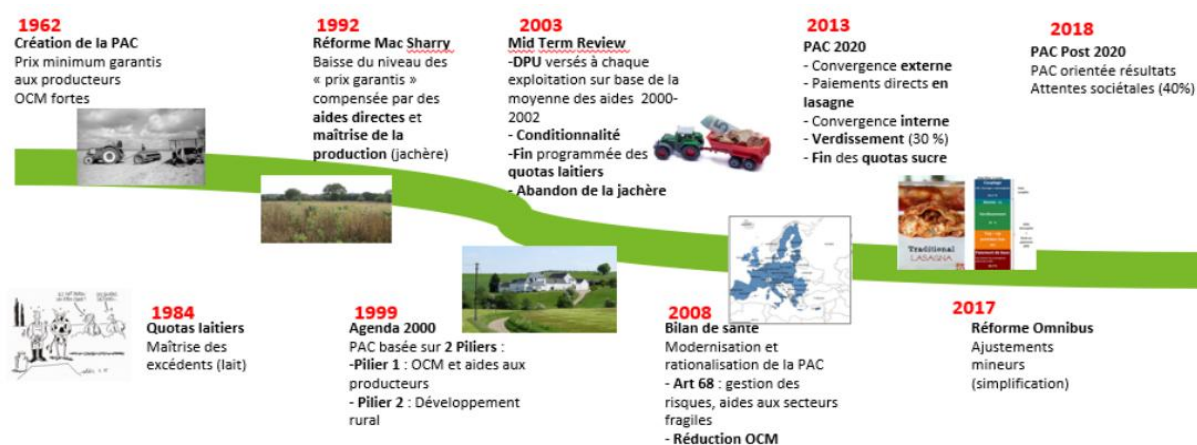
La création de la Politique agricole commune (PAC) résulte d'une large réflexion menée après la Seconde Guerre mondiale. Marquée par l'insécurité alimentaire et un retard face à la modernisation agricole américaine, l'Europe cherchait à se reconstruire après les destructions agricoles et les bouleversements sociaux causés par les conflits armés. Plusieurs stratégies furent alors mises en œuvre pour atteindre cet objectif.

La Politique agricole commune (PAC) a été créée en 1962 par le traité de Rome. Elle rentre en vigueur le 30 juillet 1962 (Christians, 1998; *PAC 2023-2027 - Commission européenne*, 2024). Elle concrétise l'ambition des 6 États fondateurs, l'Allemagne, la France, l'Italie et les trois pays du Benelux – dont l'objectif principal était de mettre en commun leurs moyens pour nourrir l'Europe et assurer sa souveraineté et son autosuffisance alimentaires après la Deuxième Guerre mondiale (1945) et évidemment la guerre froide 1945-1989 (*PAC 2023-2027 - Commission européenne*, 2024). Les objectifs de la Politique agricole commune restent les mêmes ensuite : accroître la productivité de l'agriculture ; assurer un niveau de vie équitable à la population agricole ; stabiliser les marchés ; garantir la sécurité des approvisionnements et assurer des prix raisonnables aux consommateurs (*PAC 2023-2027 — Commission européenne*, 2024). Il s'agissait de donner une sécurité alimentaire à la population, promouvoir un soutien aux agriculteurs et renforcer le développement rural (Petit, 1999).

Pendant cette longue période d'implémentation de politiques et réformes, la PAC a été soutenue par le budget européen. Aujourd'hui, la nouvelle réforme 2023-2027 compte un budget à la hauteur de 33 % du budget européen (*PAC 2023-2027 - Commission européenne*, 2024), utilisé pour soutenir les objectifs fondateurs jusqu'à aujourd'hui. La PAC a aussi été renforcée par une intervention étatique substantielle, grâce à des prix garantis, des subventions et la modernisation des fermes agricoles. Au fil des décennies, plusieurs réformes ont réorienté la PAC vers une approche davantage axée sur le marché et la durabilité. Cela a conduit à l'introduction de paiements directs

découplés, à une attention accrue aux enjeux environnementaux et à une réduction des prix garantis. Il est essentiel de rappeler que le budget de l'UE pour la période 2023-2027 alloué à la PAC s'élève à 386,6 milliards d'euros, répartis entre le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) (PAC 2023-2027 - Commission européenne, 2024) .

Image 2 : Historique de la Politique agricole commune



Source : Chronologie - Histoire de la PAC. (SPW,2023)

La PAC a vécu plusieurs réformes, comme nous l'observons dans l'image 2. Mais ses objectifs sont restés intacts, comme le souligne La Spina (2006). Nous présenterons les réformes intervenues au fil des décennies, en ciblant particulièrement notre analyse sur les crises du secteur laitier, notre sujet de recherche.

D'abord, pendant les années 1960-1970, face à la concurrence des marchés nord-américains, la PAC a adopté une approche productiviste et protectionniste, caractérisée par des subventions à la production et des prix garantis pour les produits agricoles (Morrisett, 1966 ; Petit, 1999). Cette stratégie a permis d'accroître la production agricole et de stabiliser les prix alimentaires, mais elle a également soulevé des critiques quant à ses impacts sur l'environnement, la durabilité des systèmes agricoles et la distorsion des marchés (Christians, 1998). Si la mise en œuvre de mesures incitant à l'augmentation de la production agricole, telles que des subventions et des prix garantis, a permis d'accroître la production et de stabiliser les prix, elle a également entraîné une dépendance de la part des producteurs aux aides publiques et une surproduction dans certains secteurs, comme dans le cas du lait (La Spina, 2006).

Ensuite, pendant les années 1980-1990, la régulation des surplus de lait a entraîné l'accumulation de milliers de tonnes de lait en poudre et de beurre, difficiles à vendre sur le marché mondial en raison des prix très bas. L'Union européenne ne pouvant plus maintenir les subventions aux producteurs, cette politique est devenue insoutenable à long terme (Habran, 2015). Cela a conduit à l'établissement des quotas laitiers en 1984. L'adoption de mesures visant à limiter la production agricole, notamment les quotas laitiers, visait à maîtriser les prix et éviter ainsi les crises sur le marché (Rédaction, 2019). La mise en place des quotas laitiers auprès des éleveur.euse.s s'est accompagnée de critères d'attribution complexes et difficiles à harmoniser (Trouve & Kroll, 2013). Il s'agissait de tenir compte de la diversité des modèles productifs, tout en prenant en considération les différences régionales, géographiques et culturelles. La tâche était d'autant plus ardue que le cadre juridique était encore en cours de définition (Bidet, 1987).

L'obtention de quotas laitiers conférait aux éleveur.euse.s l'accès à des subventions et primes spécifiques à la production laitière. Les éleveur.euse.s possédant un petit troupeau se voyaient attribuer un quota laitier proportionnellement réduit. En cas de surplus de production de lait, les éleveur.euse.s ne pouvaient pas introduire cette surproduction dans les circuits de collecte laitière. Ainsi, les producteurs devaient trouver des stratégies alternatives pour vendre leur excédent en dehors des circuits de collecte laitière. Les fermes en croissance de taille connaissaient la même situation.

La mise en œuvre entre 1992 et 1996 de la réforme Mac Sharry a représenté un tournant majeur dans l'histoire de la Politique Agricole Commune européenne. Face aux défis budgétaires et aux pressions internationales, notamment dans le cadre des négociations du GATT, cette réforme a introduit des changements structurels importants dans le soutien à l'agriculture européenne.

Les principaux axes de cette réforme, selon Dehousse et Vincent (1998), comprenaient une réduction des prix garantis, l'introduction de jachères obligatoires, des limitations sur la production animale et la mise en place d'aides directes au revenu des agriculteurs. Des mesures d'accompagnement visant à promouvoir des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement ont également été introduites (Dehousse & Vincent, 1998).

Cependant, malgré ses ambitions, la réforme Mac Sharry a fait l'objet de nombreuses critiques. On lui a reproché de ne pas avoir réussi à réduire significativement les coûts budgétaires à court terme, d'avoir accentué les inégalités entre petites et grandes exploitations et d'avoir eu un impact limité sur l'amélioration des pratiques environnementales. De plus, certains ont souligné que cette réforme n'avait pas suffisamment abordé les questions de qualité des produits, de maintien de l'emploi agricole et de sécurité alimentaire (Dehousse & Vincent, 1998).

En somme, bien que la réforme Mac Sharry ait marqué un changement de paradigme dans la PAC en introduisant des aides directes au revenu et en réduisant le soutien aux prix, elle n'a que partiellement atteint ses objectifs initiaux, laissant place à de futures réformes pour répondre aux défis persistants du secteur agricole européen. Durant l'année 2015, on assiste à la fin des quotas laitiers et à l'ouverture des marchés, ce qui a signifié pour les agriculteurs européens la liberté de produire sans limites. Cette situation a provoqué une concurrence accrue, entraînant une baisse des prix et la prolifération des crises dans certains secteurs, comme la production laitière. (Buisson, 2015 ; Rédaction, 2019 ; Valls, 2016). La réforme de 2003 sur « la baisse des prix garantis aux agriculteurs, l'instauration de paiements directs, la mise en œuvre d'une modulation et d'un paiement unique découplé constituent, en effet, un changement important pour le soutien des agriculteurs (Chatellier & Jacquerie, 2004) ». L'instauration d'aides directes dans le cadre des réformes de la PAC de 2003 n'a pas pu compenser la baisse des prix du lait et les revenus des éleveur.euse.s n'ont pas retrouvé leur stabilité. En effet, les crises laitières se répètent dans les années 2004, 2009, 2012 et 2015, avec des effondrements significatifs du prix du lait, impactant durement les éleveur.euse.s et déclenchant des mouvements de protestation (Rédaction, 2019). D'une année à l'autre, l'instabilité des prix est de règle, source d'insécurité financière pour les producteurs. Par exemple, l'année 2007 a été une année exceptionnelle pour les producteurs de lait avec un prix moyen de 43 centimes par litre. Cependant, dès l'année suivante, les prix se sont effondrés pour atteindre 25 centimes d'euros par litre (Roullaud, 2010). Face à cette situation, les éleveur.euse.s ont décidé de se mobiliser, en organisant la « Grève du lait européenne » du 10 au 24 septembre 2009. En réponse à la crise économique et à la dérégulation de la production laitière européenne, ils ont cessé de livrer leur lait aux laiteries pour faire pression et obtenir une augmentation des prix (Roullaud, 2010).

La fin des quotas laitiers en 2015 permettait pour les éleveur.euse.s la participation libre aux marchés concurrentiels de manière individuelle. L'objectif de l'abolition des quotas laitiers était de donner plus de flexibilité aux producteurs de lait pour répondre à la demande croissante sur le marché mondial (*La fin des quotas laitiers*, 2015). Cependant, l'encouragement d'une production laitière illimitée, sans tenir compte des conséquences sociales, économiques et environnementales, a engendré des crises vivement critiquées. En plus, ce modèle agricole, gourmand en ressources, a vu sa contribution budgétaire diminuer significativement au cours des 40 dernières années, passant de 73,2 % du budget global de l'UE en 1980 à environ 24,6 % en 2023 (*PAC 2023-2027 - Commission européenne*, 2024). Les ressources économiques allouées à la Politique agricole commune (PAC) pour la période 2023-2027 s'élèvent à 386,6 milliards d'euros. Ces fonds sont répartis comme suit : 72% de paiements directs aux agriculteurs selon les deux piliers de la PAC, 25% pour le développement

rural et 3% pour les paiements sectoriels, (Commission européenne, 2024a). Ainsi, la nouvelle PAC s'inscrit dans la continuité des réformes précédentes, en poursuivant les objectifs de productivité et d'ouverture des marchés.

Malgré tous ces investissements économiques, la Politique agricole commune (PAC) n'a pas pu résoudre les problèmes structurels pour atteindre ses objectifs principaux. Detang-Dessendre (2024) affirme que la PAC n'est pas durable, car l'agriculture est responsable d'un quart des émissions de gaz à effet de serre, d'une partie de l'érosion de la biodiversité, de pollutions des eaux et de l'air, de dégradations des sols et de phénomènes d'érosion (Detang-Dessendre, 2024). En dépit de tous ces efforts, les agriculteurs ne gagnent pas équitablement leur vie, les inégalités territoriales persistent et le secteur agricole et alimentaire n'attire plus les jeunes actifs, que ce soit pour s'installer en tant qu'agriculteurs ou en tant que salariés dans l'ensemble des filières (*Syndicat agricole – FJA*, 2023). Des programmes vers un modèle plus durable ont été proposés, comme le Green Deal pour l'Europe en décembre 2019, visant à réduire les émissions nettes de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici 2030 (Conseil de l'Union européenne, s. d.). Ce plan de l'Union européenne s'inscrit comme un instrument pour respecter l'accord de Paris sur le climat, qui est un traité international sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Sa mise en place dans le secteur agricole a pris la forme d'une stratégie « de la fourche à la fourchette » ou « de la fourche à la table » qui désigne les agriculteur.trice.s comme les principaux acteur.trice.s, engagés dans la transition vers des systèmes alimentaires durables et écologiques.

Enfin, à l'horizon 2030, la Politique agricole commune (PAC) formulée en mai 2022, en lien avec le Green Deal, établit des objectifs quantitatifs ambitieux comme la réduction de la moitié du recours aux pesticides et aux engrais chimiques, la conversion de 25 % des terres agricoles à l'agriculture biologique et la mise en place de 4 % de terres improductives en tant que jachères, haies, mares, etc. (Commission européenne, 2024a).

Les principaux objectifs de cette politique sont :

1. Garantir une alimentation suffisante, abordable et nutritive dans les limites planétaires
2. Réduire de moitié l'utilisation des pesticides et des engrais, ainsi que les ventes d'antimicrobiens
3. Augmenter la part des terres consacrées à l'agriculture biologique
4. Promouvoir une consommation alimentaire plus durable et des régimes alimentaires sains
5. Réduire les pertes et le gaspillage alimentaires

6. Combattre la fraude alimentaire dans la chaîne d'approvisionnement

7. Améliorer le bien-être des animaux (Commission européenne, 2024a).

Les objectifs de durabilité du Green Deal, intégrés à la Politique agricole commune (PAC), ont été au cœur des manifestations agricoles de Bruxelles et Namur en février 2024. Nous reviendrons plus tard sur les demandes des agriculteur.trice.s.

Pour conclure, la PAC a subi de nombreuses réformes, marquées par une réduction constante de son budget. Cette situation a contraint les agriculteurs à prioriser leurs actions et à adapter leurs stratégies aux exigences des politiques publiques pour accéder aux financements disponibles. La réforme Mac Sharry en 1992, ainsi que la fin des quotas laitiers a intensifié la concurrence sur le marché mondial, alimentant l'espoir, parfois déçu, d'une réussite basée sur le productivisme et la mondialisation. La section suivante analysera le cadre conceptuel de David Harvey et l'impact de la mondialisation capitaliste en lien avec les entreprises laitières.

### 1.2.2 L'accumulation par expropriation selon David Harvey

David Harvey (2004) présente l'accumulation par expropriation comme un mécanisme du capitalisme qui se distingue de l'accumulation traditionnelle. Ce processus implique des méthodes agressives et parfois illégitimes pour acquérir des ressources et des capitaux (D. Harvey, 2004).

Cette forme d'accumulation englobe diverses pratiques telles que :

1. La conversion de biens communs en propriétés privées
2. Le déplacement forcé de communautés
3. L'exploitation commerciale de ressources naturelles
4. L'appropriation de connaissances et de matériel génétique
5. Les manipulations financières
6. La privatisation de services publics

Contrairement à l'accumulation classique qui se fonde sur la création de valeur ajoutée, l'accumulation par expropriation se caractérise par la privation des droits et des ressources d'autres parties.

Harvey déclare que ce phénomène n'est pas simplement une phase initiale du capitalisme, mais une composante persistante qui s'accroît notamment lors des périodes de crise économique. Il met

en lumière le rôle crucial des gouvernements dans la facilitation de ces pratiques, parfois en opposition avec les intérêts de la population.

De manière concrète, la mondialisation capitaliste, selon Harvey (2003), se réfère à quatre étapes : « 1. l'augmentation des échanges internationaux, 2. l'élargissement de l'interdépendance des économies locales, 3. la redéfinition des règles de l'économie mondiale en faveur des investisseurs et des entreprises, et 4. la création d'organisations aux pouvoirs mondiaux » (P.-A. Harvey, 2003, p. 15).

L'augmentation des échanges internationaux a permis aux pays d'accroître leur PIB. Par exemple, au Canada, les échanges commerciaux sont passés de 20% à 36% du PIB entre 1988 et 2000. Cette hausse s'explique par plusieurs facteurs : la production de masse, l'amélioration des moyens de transport et des technologies de communication, ainsi que la fluctuation des monnaies qui attire les spéculateurs sur les marchés des devises (Harvey, 2003).

L'interdépendance grandissante des économies locales se traduit par une production et des achats de matériaux qui ne se décident plus seulement au niveau national, mais dépendent également des autres économies locales et des autres pays.

Par ailleurs, la redéfinition des règles économiques mondiales se fait en faveur des investisseurs et des entreprises, notamment à travers la bureaucratisation de l'OMC.

Enfin, des organisations aux pouvoirs mondiaux comme la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) coordonnent effectivement les relations d'échanges entre les pays, et figurent comme des autorités en matière de commerce international.

L'OMC se définit comme la seule organisation internationale à vocation mondiale qui s'occupe des règles régissant le commerce entre les pays participants ainsi qu'à l'augmentation des échanges internationaux de l'agriculture, entre autres (Organisation mondiale du commerce, s. d.). Cependant, le rôle de l'OMC continue à être contesté. Selon Berthelot (2017) « le libre-échange n'a jamais fonctionné pour les marchés agricoles, car ils ne peuvent s'autoréguler, face à une demande alimentaire stable à court terme, la production agricole fluctue selon les aléas climatiques, qui s'intensifieront avec le changement climatique, entraînant une variation des prix et des revenus agricoles comme des prix alimentaires » (Berthelot, 2017, p. 1). Si la régulation des produits et des prix alimentaires est souvent influencée par les aléas climatiques, comme le suggère Berthelot (2017), la mise en place de politiques soutenant les agriculteur.trice.s peut contribuer à stabiliser leurs revenus, comme les subventions et primes de l'Union européenne aux agriculteurs. Cependant, si nous observons le secteur laitier européen avant 2015, le système des quotas laitiers garantissait aux éleveur.euse.s un plafond de production et une

subvention assurant un prix stable pour leur production. Avec la fin des quotas laitiers, les éleveur.euse.s ont été assimilés à des investisseurs et poussés à adopter une vision de production mondiale sans limites. En parallèle, la production laitière a augmenté et le nombre de laiteries a diminué, provoquant le début de la consolidation de grandes laiteries internationales. Cela sera approfondi ultérieurement dans ce chapitre.

### **1.2.3 La construction des entreprises laitières, du local au global dans un contexte néolibéral**

Dans cette partie, nous nous concentrerons sur le lien entre les entreprises laitières et leurs mécanismes d'interaction entre le local et le global, dans un contexte néolibéral. Selon Amin et al. (2006), le néolibéralisme est une variante des doctrines « favorables au capital » qui tendent à devenir dominantes dans les phases financières d'expansion du capitalisme (Amin et al., 2006).

Le livre de François Vatin (1990) sur l'industrie du lait offre un regard intéressant sur l'évolution de la valorisation du lait en France dans les années 1990. Pour l'auteur le lait est désormais considéré comme une véritable matière première industrielle, soumise à des normes de qualité strictes pour permettre la production massive de produits standardisés (Vatin, 1990). Cette évolution a considérablement modifié le statut des agriculteurs, qui sont devenus des fournisseurs quasi-salariés des entreprises laitières, plutôt que des producteurs indépendants (Vatin, 1990).

Le paysage économique du secteur a également connu un bouleversement majeur. La structure fine et complexe du négoce traditionnel a cédé la place à l'organisation plus lourde et centralisée des grands groupes industriels. Cette transition reflète une concentration et une industrialisation accrues du secteur laitier.

Vatin (1990) décrit une transformation majeure de l'industrie laitière qu'il compare au « cracking » du pétrole, on sépare le lait en ses composants de base comme la matière grasse, les protéines et le lactose qui peuvent ensuite être valorisés séparément. Ce mouvement traduit un recours accru à des procédés de type chimique et une organisation techno-économique plus souple, marquée par une forte rationalisation et une recherche d'efficacité industrielle (Vatin, 1990).

Cette transformation vers la modernisation est illustrée par l'exemple concret de l'usine de traitement du lactosérum à Loudéac en Bretagne, fruit de la collaboration de plusieurs groupes laitiers bretons. Présentée comme une « vitrine de la modernité laitière », cette installation symbolise l'importance accordée à l'innovation et à l'efficacité dans le secteur. Parallèlement à ces avancées

technologiques, Vatin (1990) souligne un renversement radical dans la valorisation respective des parties grasses et maigres du lait. Ce changement s'inscrit dans une mutation plus large des pratiques alimentaires dans les pays occidentaux, reflétant une évolution profonde des perceptions sociétales de la santé et de la nutrition. Cette tendance se manifeste notamment par l'expansion significative du marché des produits laitiers « frais » comme les yaourts et les desserts lactés, souvent consommés sous forme écrémée.

L'auteur va plus loin en parlant d'une véritable révolution du statut anthropologique des composants du lait. Cette transformation dans la perception et l'utilisation du lait reflète des changements sociétaux plus larges concernant l'alimentation et la santé. On assiste à un basculement remarquable dans la symbolique associée aux produits laitiers, traditionnellement perçus comme une nourriture riche et grasse. Aujourd'hui, la demande des consommateurs se porte sur des produits laitiers pauvres en matières grasses, et donc écrémés, qui sont désormais associés à une alimentation saine, fraîche et légère. Ce changement de perception est largement exploité par la publicité, qui s'appuie sur des associations profondes liées à l'enfance et à l'idée du lait comme source de vie.

Sur le plan technique, on observe une évolution significative des processus de production. Du côté sociologique, les modes de consommation connaissent des mutations profondes. Enfin, sur le plan économique, les logiques de valorisation se transforment radicalement vers la concentration de capitaux. Cette évolution vers une « industrie de marque » entraîne un déplacement du centre de gravité économique de l'industrie laitière, s'éloignant de l'amont agricole pour se rapprocher de l'aval et de la distribution.

Malgré cette tendance à la concentration, Vatin souligne l'importance de ne pas négliger le réseau de petites entreprises qui subsiste dans le secteur laitier, une particularité qui le distingue d'autres industries comme le raffinage pétrolier ou la construction automobile.

Dans ce contexte, nous observons que le secteur laitier se distingue comme l'un des secteurs les plus concentrés des industries agroalimentaires, avec une forte présence des groupes multinationaux (Corniaux et al., 2015). Ainsi, les travaux de Johnson & Brown (2019) établissent que l'influence de ces grandes entreprises dans le secteur laitier fait fluctuer les prix du lait. Ils mettent en lumière leur pouvoir de négociation, la concentration accrue du marché, les pratiques de fixation des prix, l'innovation et l'investissement, autant de leviers utilisés par ces acteurs pour répondre à leurs intérêts économiques (Johnson & Brown, 2019).

D'après l'étude menée par Palpacuer et ses collaborateurs (2006) sur la prépondérance des investisseurs européens et américains à l'échelle mondiale, voici un tableau récapitulatif des entreprises (Palpacuer et al., 2006).

Tableau 2 : Poids des investisseurs institutionnels dans les dix premières détentions du capital des sociétés

|                                 | Part des 10 premiers investisseurs ( % ) | Dont investisseurs institutionnels ( % ) |
|---------------------------------|------------------------------------------|------------------------------------------|
| <b>Firmes européennes (n=9)</b> |                                          |                                          |
| Diageo (RU)                     | 19                                       | 77                                       |
| Unilever (RU)                   | 25                                       | 74                                       |
| Tate & Lyle (RU)                | 57                                       | 73                                       |
| Nestlé (CH)                     | 7                                        | 5                                        |
| Danone(FR)                      | 23                                       | 31                                       |
| Pernod Ricard (FR)              | 34                                       | 28                                       |
| LVMH (FR)                       | 65                                       | 14                                       |
| Parmalat (IT)                   | 57                                       | 7                                        |
| Heineken (PB)                   | 54                                       | 5                                        |
| <b>Moyenne</b>                  | <b>38</b>                                | <b>41</b>                                |
| <b>Firmes américaines (n=9)</b> |                                          |                                          |
| RJR Nabisco                     | 48                                       | 100                                      |
| Sara Lee                        | 22                                       | 100                                      |
| Philip Morris                   | 26                                       | 92                                       |
| Pepsico                         | 21                                       | 91                                       |
| H.J. Heinz                      | 19                                       | 91                                       |
| Kellogg                         | 70                                       | 83                                       |
| Coca Cola                       | 42                                       | 70                                       |
| Dole Food                       | 65                                       | 64                                       |
| Seagram                         | 53                                       | 56                                       |
| <b>Moyenne</b>                  | <b>41</b>                                | <b>83</b>                                |

Source: Financiarisation et globalisation des stratégies d'entreprise : le cas des multinationales agroalimentaires en Europe (Palpacuer et al., 2006).

Le tableau 2 offre une analyse comparative de la composition actionnariale des grandes entreprises agroalimentaires multinationales (FMN-A) en Europe et aux États-Unis.

Un indicateur important pour évaluer la concentration du capital d'une entreprise est la proportion du capital détenue par les dix plus importants actionnaires. Plus cette proportion est élevée, plus le capital est concentré entre les mains d'un petit nombre d'actionnaires.

Un autre élément intéressant à examiner est la part spécifique du capital détenue par les investisseurs institutionnels, comme les fonds de pension et d'investissement, parmi ces dix principaux actionnaires. Cela permet de mesurer l'influence potentielle de ces investisseurs institutionnels sur la gouvernance de l'entreprise.

L'analyse révèle des différences notables entre les entreprises américaines et européennes :

- Les FMN-A américaines montrent une forte présence d'investisseurs institutionnels, représentant en moyenne 83% des dix principaux actionnaires.

- Les FMN-A européennes affichent une moyenne nettement inférieure (41%), avec des variations significatives selon les pays :
- Les entreprises britanniques se rapprochent du modèle américain (73-77%).
- Les entreprises d'Europe centrale et occidentale ont des taux beaucoup plus bas (par exemple, 5% pour Nestlé et Heineken, 7% pour Parmalat).

Selon Palpacuer et al (2006) ces chiffres mettent en lumière des différences structurelles. D'une part, les entreprises américaines, fortement influencées par les investisseurs institutionnels, tendent à adopter une approche axée sur la valeur actionnariale. D'autre part, les entreprises européennes présentent des structures plus diversifiées. Par exemple certaines sont contrôlées par des actionnaires familiaux (comme Pernod Ricard et Parmalat), d'autres ont un actionnariat plus dispersé, accordant plus de liberté à la direction (comme Nestlé).

En conclusion, ce tableau souligne une distinction importante entre les modèles de gouvernance américain et européen. Selon Palpacuer et al (2006), les neuf firmes européennes sont parmi les premiers investisseurs dans le secteur des boissons alcoolisées, des aliments sucrés, de l'alimentation en général et des produits laitiers, comme :

- Diageo 19% : c'est une entreprise spécialisée dans les boissons alcoolisées, célèbre pour ses marques comme Johnnie Walker (whisky), Smirnoff (vodka), Guinness (bière) et Baileys (liqueur)
- Unilever 25% : cette société propose une large gamme de produits de consommation, notamment des aliments (comme les sauces, les glaces), des produits d'hygiène personnelle (comme les savons et les shampoings) et des produits ménagers
- Tate & Lyle 57% : c'est une entreprise qui se spécialise dans les ingrédients alimentaires et les édulcorants. Elle fournit des produits comme le sucre, le sirop de maïs et d'autres ingrédients utilisés dans l'industrie alimentaire
- Nestlé 7% : c'est l'une des plus grandes entreprises alimentaires au monde, offrant des produits variés tels que des produits laitiers, des céréales, du café (comme Nescafé), des aliments pour bébés, et des confiseries
- Danone 23% : spécialisée dans les produits laitiers, les eaux minérales et la nutrition infantile. Elle est connue par des marques telles que Activia (yaourts) et Evian (eau minérale)
- Pernod Ricard 34% : active dans le secteur des boissons alcoolisées, avec des marques connues telles que Absolut (vodka), Ricard (pastis) et Jameson (whisky)

- LVMH (Louis Vuitton Moët Hennessy) 65% : c'est un leader dans le secteur du luxe, proposant des produits hauts de gamme dans les domaines de la mode, des accessoires, des parfums, ainsi que des vins (Moët & Chandon, Hennessy) ;
- Heineken 54% : c'est l'une des plus grandes brasseries au monde, principalement connue pour sa bière Heineken, mais elle produit également d'autres marques de bière et de cidre.

Ces grandes entreprises, en particulier les multinationales agroalimentaires, investissent leur capital de manière stratégique pour consolider leur position sur le marché mondial et maximiser leur rentabilité.

La recherche de Palpacuer et al (2006) présente ces 5 stratégies :

Expansion et optimisation du portefeuille :

Les entreprises consacrent une part importante de leurs ressources à la croissance externe, notamment par le biais de fusions et acquisitions. Cette stratégie leur permet de renforcer leur présence sur le marché et d'élargir leur gamme de produits. Parallèlement, elles procèdent à des cessions d'actifs pour se concentrer sur leurs activités les plus stratégiques et rentables.

Internationalisation :

Les grandes entreprises investissent dans l'expansion géographique de leurs activités, cherchant à s'implanter sur de nouveaux marchés au-delà de leur région d'origine. Cette globalisation s'accompagne d'une harmonisation de leurs portefeuilles d'activités à l'échelle mondiale.

Développement des marques :

Un investissement conséquent est dédié au marketing et à la création de marques fortes. Les entreprises développent des « marques ombrelles » pour optimiser leurs investissements publicitaires et renforcer leur visibilité à l'échelle internationale.

Innovation et recherche :

Pour rester compétitives et répondre aux évolutions des attentes des consommateurs, les entreprises investissent massivement dans la recherche et développement. Cela se traduit par la création de nouveaux produits et l'adoption de technologies innovantes.

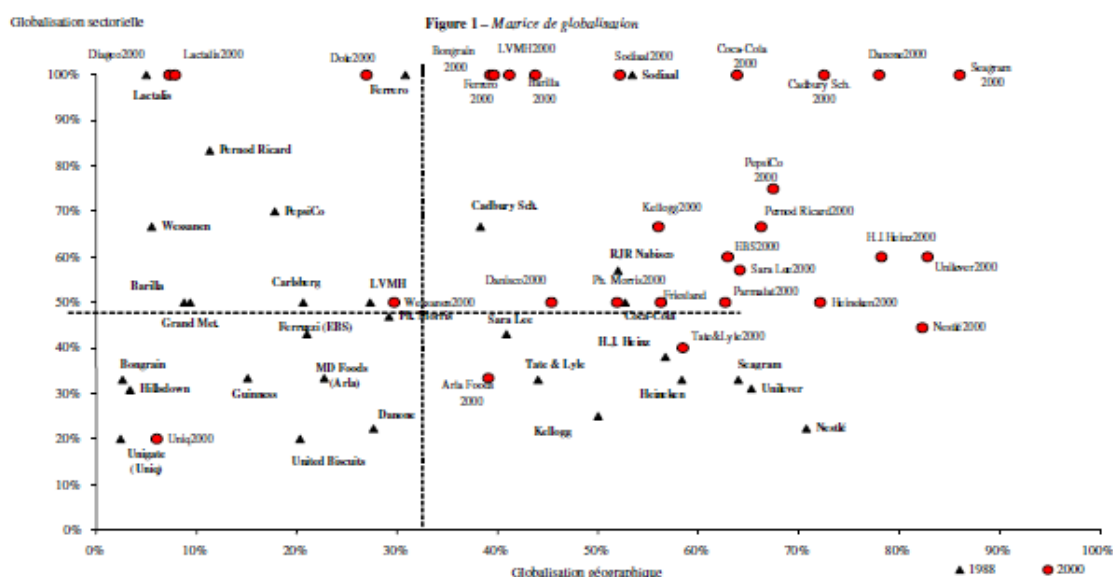
Rémunération des actionnaires :

Une partie du capital est allouée au rachat d'actions et au versement de dividendes, afin de satisfaire les exigences des investisseurs institutionnels et de maintenir l'attractivité de l'entreprise sur les marchés financiers.

Ces stratégies d'investissement visent à atteindre plusieurs objectifs comme d'établir un leadership mondial, réaliser des économies d'échelle, répondre aux attentes des marchés financiers et renforcer la compétitivité globale de l'entreprise dans un environnement économique de plus en plus mondialisé.

Nous présentons ci-après une matrice identifiant les entreprises multinationales agroalimentaires en Europe dans un contexte global. Cette matrice met en lumière la situation et le positionnement stratégique de chaque entreprise suivant deux axes de globalisation géographique et de globalisation sectorielle.

Image 3: Matrice de globalisation des multinationales agroalimentaires en Europe



Source : Financiarisation et globalisation des stratégies d'entreprise : le cas des multinationales agroalimentaires en (Palpacuer et al., 2006).

Selon Palpacuer et al. (2006) la matrice d'analyse bidimensionnelle évalue le degré de globalisation des entreprises multinationales agroalimentaires européennes. Cette matrice se compose de deux axes principaux :

1. L'Indice de Globalisation Géographique (IGG) : Représenté sur l'axe horizontal, il mesure l'expansion internationale de l'entreprise au-delà de sa région d'origine.
2. L'Indice de Globalisation Sectorielle (IGS) : Figuré sur l'axe vertical, il évalue l'uniformité des activités de l'entreprise à l'échelle mondiale.

La matrice divise les entreprises en quatre catégories distinctes :

- Faible IGG et IGS : Entreprises peu globalisées, comme Sodial et Bongrain.
- Faible IGG, Fort IGS : Entreprises spécialisées localement, tel que Lactalis.
- Fort IGG, Faible IGS : Entreprises diversifiées mondialement, comme Nestlé et Unilever.
- Fort IGG et IGS : Entreprises globalisées et homogènes, à l'instar de Danone.

Entre 1988 et 2000, on observe une évolution significative, la majorité des grandes entreprises sont passées d'une position de faible globalisation à une forte globalisation tant géographique que sectoriel. Cette transition reflète un changement stratégique majeur, abandonnant les approches multidomestiques au profit de stratégies globales (Palpacuer et al., 2006).

Les objectifs de cette transformation incluent la réalisation d'économies d'échelle, le renforcement de la compétitivité mondiale et l'optimisation des investissements marketing via des « marques ombrelles »<sup>2</sup>.

Des exemples notables de cette évolution sont Danone, qui a fortement progressé en termes de globalisation, ainsi que Nestlé et Unilever, qui ont également homogénéisé leurs activités tout en restant plus diversifiées.

En conclusion, cette matrice démontre que la globalisation, tant géographique que sectorielle, est devenue un facteur clé de compétitivité pour les multinationales agroalimentaires européennes. Les entreprises les mieux positionnées dans ce contexte sont celles qui ont su s'adapter à ces dynamiques de globalisation et atteindre un leadership mondial.

De plus, la matrice met également en lumière d'autres entreprises agroalimentaires qui s'inscrivent dans cette logique de multinationales, présentes sur différents pays et continents.

---

<sup>2</sup> Les **marques ombrelles** « stratégie marketing où une entreprise utilise une seule marque principale pour regrouper plusieurs produits ou services, souvent dans des catégories différentes. Cette marque principale agit comme un "parapluie" qui couvre un ensemble de produits, leur conférant une identité commune.

Le développement des marques ombrelles est une stratégie efficace pour les multinationales agroalimentaires cherchant à maximiser leur visibilité et leur compétitivité mondiale. Elle permet de renforcer la cohérence de l'image de marque tout en optimisant les ressources marketing » (Palpacuer et al., 2006, p. 176).

Tableau 3 : Entreprises laitières dans le monde

| 2017 | 2016 | Entreprise               | Siège            | Chiffre d'affaires<br>(en milliard d'euros) |
|------|------|--------------------------|------------------|---------------------------------------------|
| 1    | 1    | Nestlé                   | Suisse           | 21,7                                        |
| 2    | 3    | Danone                   | France           | 16,6                                        |
| 3    | 2    | Lactalis                 | France           | 16,3                                        |
| 4    | 4    | Dairy Farmers of America | USA              | 12,2                                        |
| 5    | 6    | Friesland Campina        | Pays-Bas         | 11,1                                        |
| 6    | 5    | Fonterra                 | Nouvelle-Zélande | 10,8                                        |
| 7    | 7    | Arla Foods               | Danemark/Suède   | 8,9                                         |
| 8    | 8    | Yili                     | Chine            | 8,1                                         |
| 9    | 9    | Saputo                   | Canada           | 7,6                                         |
| 10   | 11   | Mengniu                  | Chine            | 7,4                                         |

Source : Le top 10 des entreprises laitières dans le monde (Schoy, 2017)

Dans le secteur laitier en particulier, le tableau 3 montre que parmi les 10 premières entreprises laitières mondiales, les trois premières sont européennes : Nestlé, Danone et Lactalis. Ces entreprises ont enregistré les chiffres d'affaires les plus élevés au niveau mondial entre 2017 et 2018 (Schoy, 2017).

En termes de quantités produites, les échanges commerciaux de lait de vache s'appuient sur la production de chaque pays, qui en 2016, se répartissait ainsi :

- Amérique du Nord et Centrale : 123 millions de tonnes ;
- Amérique du Sud : 63 millions de tonnes ;
- Europe de l'Ouest : 222 millions de tonnes ;
- Asie : 202 millions de tonnes ;
- Océanie : 31 millions de tonnes (Coordination Rurale, 2019).

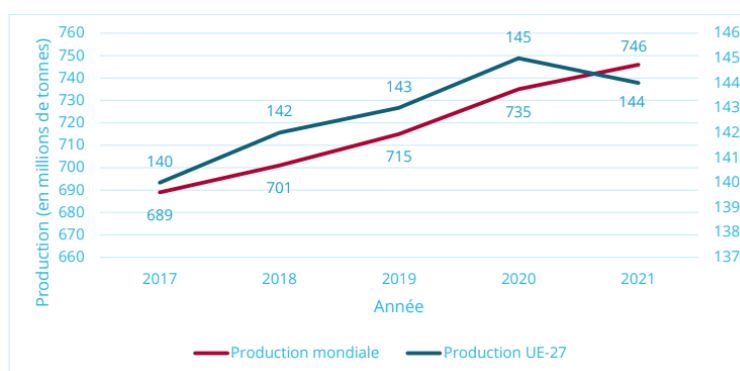
Ces chiffres illustrent la concentration de la production laitière mondiale entre les mains de quelques grandes régions, donnant à ces acteurs un poids considérable dans la régulation des prix et des échanges internationaux. C'est dans ce contexte que les stratégies des entreprises multinationales s'articulent avec la réalité des producteurs locaux, posant la question de l'équité et de la durabilité du système laitier global.

Rappelons que la production est en progression continue par rapport à 2005, la production de produits laitiers a augmenté de manière significative sur différents continents en 2016 : +22 millions

de tonnes en Europe de l'Ouest (soit +17 %), +16 millions de tonnes en Amérique du Nord (+20 %) et +9 millions de tonnes en Nouvelle-Zélande et en Argentine. Au total, cela représente 44 millions de tonnes supplémentaires par rapport à 2013 (Coordination rurale, 2019).

Après la suppression des quotas laitiers en 2015 dans l'Union européenne, la surproduction moyenne annuelle de lait est d'ordre de grandeur de 14 millions de tonnes, avec des variations selon les conditions météorologiques et la situation politique des pays.

Graphique 1: Évolution de la production mondiale et européenne de lait de vache entre 2017 et 2021 en millions de tonnes



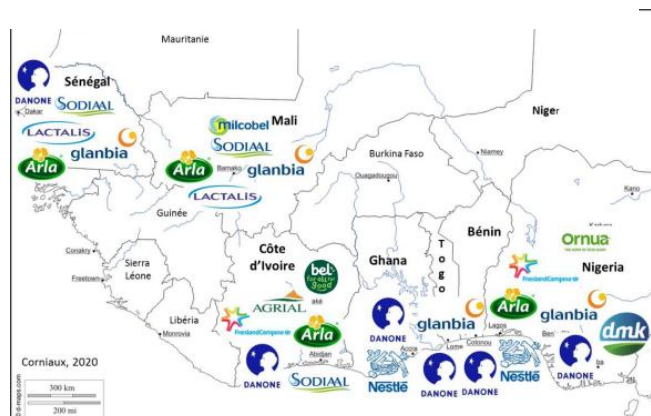
Source : CBL in Plan de développement stratégique 2019 – 2030, (SPW, 2022e)

L'Europe de l'Ouest est le principal producteur et exportateur de lait au niveau mondial (SPW, 2022e). La vente de produits laitiers se fait sous différentes formes. Le lait liquide ou en brique est principalement vendu dans les pays d'origine, surtout dans les supermarchés. Le lait en poudre est quant à lui davantage exporté, notamment vers l'Afrique de l'Ouest et la Chine (Alimenterre, 2019). Cette exportation de lait en poudre depuis l'Europe de l'Ouest est un sujet très délicat, car elle crée une concurrence déloyale avec la production laitière locale dans les pays récepteurs. En effet, le prix du lait en poudre exporté depuis l'Europe est souvent inférieur à celui du lait produit localement dans le Sahel africain (Alimenterre, 2019). Cette situation provoque une grande incertitude pour l'avenir de la filière laitière en Afrique de l'Ouest, laissant les producteurs locaux dans une position de grande vulnérabilité (Alimenterre, 2019; Duteurtre et al., 2020). Confrontés à ces importations à bas coût, les éleveurs africains peinent à trouver des débouchés rémunérateurs pour leur production, menaçant ainsi la viabilité de leurs fermes.

Ce déséquilibre des échanges commerciaux illustre bien les tensions entre les logiques globales portées par les grands groupes européens et les réalités des filières laitières locales dans les pays du

Sud global. La recherche d'un modèle plus équitable et durable passe par la prise en compte de ces dynamiques asymétriques entre le Nord et le Sud global.

Image 4 : Entreprises laitières européennes au Sahel



Source : Lait et commerce et développement au Sahel, 2020 (Duteurtre et al., 2020) .

Les grandes entreprises laitières dans le secteur agroalimentaire sont implantées dans la région du Sahel en Afrique. Parmi ces entreprises figurent Lactalis, Danone, Arla Foods et Nestlé, entre autres. Ces entreprises dominent le marché local et proposent principalement du lait en poudre. La production locale de lait reste relativement faible, car elle est réalisée à petite échelle et repose sur des pratiques de pastoralisme extensif (Duteurtre et al., 2020).

Selon Duteurtre et al. (2020), malgré la consommation croissante de lait en poudre européen au Sahel, les producteurs locaux s'efforcent de renforcer leur production laitière, en dépit de leurs capacités limitées. La concurrence du lait européen au Sahel est un problème qui s'ajoute à la situation déjà critique que connaît ce territoire, comme nous l'observons dans la suite de la recherche de Duteurtre et al. (2020).

1. Avec des conditions climatiques difficiles, le Sahel est caractérisé par un climat aride et semi-aride et des précipitations irrégulières et limitées, ce qui rend difficile la production de fourrage et l'accès à l'eau pour les troupeaux.
2. La production laitière repose largement sur des pratiques de pastoralisme extensif. Cette méthode, bien que traditionnelle et adaptée aux conditions locales, est moins productive comparée aux systèmes intensifiés utilisés dans d'autres régions du monde.
3. Il y a un manque d'infrastructures adéquates pour soutenir la production, la collecte et la transformation du lait, qui, non transformé, est un produit fragile. Cela inclut des installations de refroidissement, des routes pour le transport et des installations de transformation des produits.

4. Les producteurs de lait au Sahel ont souvent un accès limité aux marchés pour vendre leur produit. Les distances longues et le mauvais état des routes aggravent ce problème, limitant ainsi les opportunités de débouchés et donc revenus pour les producteurs.
5. La concurrence avec le lait en poudre importé d'Europe, généralement à un prix inférieur au lait local et stabilisé par sa transformation, met les producteurs locaux dans une situation difficile, affectant leurs revenus et leur capacité à investir dans l'amélioration de leur production.
6. Les conflits et l'insécurité dans certaines zones du Sahel perturbent davantage les activités économiques, y compris la production laitière.
7. Les éleveur.euse.s manquent souvent de soutien technique pour améliorer leurs pratiques de gestion de troupeaux, de production et transformation laitière, ainsi que d'accès à des financements pour investir dans des infrastructures et des technologies améliorées (Duteurtre et al., 2020).

L'exportation de lait européen n'est pas uniquement concentrée en Afrique de l'Ouest, mais également en Asie, où la Chine se positionne en tant que premier importateur mondial de lait (Branquet, 2021). Au premier trimestre de 2021, la Chine a importé 118 921 tonnes de lait écrémé en poudre, contre 88 835 tonnes au premier trimestre de 2020, marquant ainsi une augmentation de 34 % en l'espace d'une seule année (Branquet, 2021). Cette forte demande chinoise, conjuguée aux problèmes de concurrence déloyale en Afrique de l'Ouest, illustre l'influence considérable des tendances du marché mondial du lait sur les décisions prises par les laiteries transnationales européennes. Confrontées à ces opportunités d'exportation, ces grandes entreprises sont tentées de privilégier une logique de maximisation des profits à court terme, au détriment des considérations de développement durable et d'équité pour les producteurs locaux, tant en Afrique qu'en Asie.

Ce dilemme entre les impératifs économiques globaux et les enjeux de développement local soulève des questions fondamentales sur la gouvernance du système alimentaire mondial. Les grandes entreprises agroalimentaires, issues principalement des pays occidentaux, disposent d'un pouvoir décisionnel important, renforcé par le soutien des politiques publiques. Cela leur permet d'acheter le lait à des prix subventionnés, les rendant ainsi plus compétitifs. Cette situation provoque de graves déséquilibres pour les pays qui travaillent de manière plus pastorale et extensive, comme dans le Sahel où les éleveur.euse.s peinent alors à trouver des prix rémunérateurs pour leur lait, compromettant la viabilité de leurs fermes. Ainsi, la mondialisation et la concentration des entreprises laitières à grande échelle ont pour conséquence de limiter, voir détruire les innovations

et les dynamiques des filières laitières locales, au profit d'un modèle dominant porté par les grands groupes.

Ce phénomène de la concurrence ne se limite pas aux pays du Sud global, mais se manifeste également au sein même des territoires de l'Europe de l'Ouest. Par exemple, en Wallonie, ces dynamiques de maximisation de la production laitière ont exacerbé la concurrence entre les éleveur.euse.s sur leur propre terrain et ont motivé l'agrandissement des fermes et une surproduction laitière destinée au marché mondial. Nous approfondirons la situation de la production laitière en Wallonie dans le point 1.3 de ce chapitre.

#### 1.2.4 Brève histoire des coopératives laitières en Wallonie

Nous présenterons une brève histoire des coopératives laitières wallonnes afin d'analyser leur impact sur le paysage rural. En nous appuyant sur les travaux de Véronique De Herde (2020), nous retracerons l'évolution historique depuis 1920 et les transformations territoriales qu'elles ont engendrées en Wallonie.

L'histoire des laiteries coopératives ou des laiteries privées en Belgique commence dès la fin du 19<sup>e</sup> siècle. Ces entreprises étaient des unités d'écémage à bras ou à vapeur et réalisaient la fabrication du beurre (De Herde, 2020)<sup>3</sup>. Après les guerres, les laiteries reprennent leur activité avec toutefois une réduction de cheptel et des fermetures. Selon De Herde (2020), le principal syndicat qui soutient le secteur laitier est le Boerenbond qui établit un programme de consultance destiné aux coopératives laitières. Entre 1920 et 1930, le nombre de laiteries évolue de 500 à 650 unités, et à cette époque, 80% des laiteries se concentrent dans la partie flamande de la Belgique (De Herde, 2020). Le nombre de laiteries se réduit dramatiquement pendant la Deuxième Guerre mondiale. En effet, les techniques de pasteurisation avaient fortement évolué et les laiteries étaient obligées de procéder à la pasteurisation du lait par les autorités allemandes pendant la Deuxième Guerre mondiale. Après-guerre, la pasteurisation est restée une technique demandée par les consommateurs et dont la charge est restée aux laiteries.

Entre 1948 et 1965, la Belgique a participé à la création du Benelux, l'union politique, économique et sociale entre la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg. Celle-ci, commence en 1944 sous la

---

<sup>3</sup> Les travaux de Véronique De Herde portent sur l'évolution des coopératives laitières, notamment sur l'impact des nouveaux modèles coopératifs sur la diversification de leurs activités et sur l'identité des éleveurs. Ses recherches, qui s'appuient notamment sur une étude approfondie des trajectoires historiques des laiteries coopératives wallonnes, nous a permis de comprendre sa trajectoire historique et a été la base de notre problématisation sur la partie des coopératives laitières.

forme d'une coopération douanière et aboutit en 1958 en une Union économique. Vers les années 1948, la coopération entre les pays du Benelux a permis de réduire les droits de douane entre les territoires pour aider le secteur laitier à être beaucoup plus concurrentiel sur le marché international. Elle s'accompagne d'une diminution du nombre de laiteries. « *En 1948, la Belgique compte 259 laiteries, dont 125 laiteries coopératives* (De Baere, 1973) in (De Herde, 2020, p. 17) [...] » en 1964, la Belgique compte 197 laiteries » (Ackerman 1966) in (De Herde, 2020, p. 17). La diminution du nombre de laiteries est évidente vers les années 1976, où le paysage évolue vers des structures de plus grande taille (De Herde, 2020). En Wallonie, la concentration des laiteries coopératives va de 40% en province de Namur à 77% en province du Luxembourg. La concurrence sur le marché international était très forte. Par conséquent, dès la fin de l'année 1962, le gouvernement prépare les éleveur.euse.s à participer de manière réelle et victorieuse au marché international. Les éleveur.euse.s de l'époque croyaient également en leur capacité à accéder au marché mondial. C'est pourquoi ils ont demandé aux pouvoirs publics de rassembler les représentants des diverses organisations professionnelles du secteur laitier et de créer une Commission nationale du Lait, soulignant ainsi son importance cruciale. Ils ont décidé de réduire les coûts superflus. Pour les éleveur.euse.s de l'époque, réduire le nombre de laiteries était une bonne option. L'objectif de la création de cette commission était de formuler des conclusions sur la rationalisation du circuit du lait, afin d'assurer une meilleure rentabilité pour tous, de faire face à la concurrence laitière étrangère et d'améliorer l'efficience et la protection sur le marché (De Herde, 2020). Le Marché Commun des produits laitiers, qui prit effet le 29 juillet 1968 par application du Règlement n°13/64 du Conseil de la Communauté économique européenne, prévoyait la libéralisation des échanges au sein de l'espace économique européen (De Baere, 1973 in De Herde, 2020). L'objectif de la Commission nationale du Lait était de réduire les frais de ramassage du lait, de spécialiser la filière et de réduire les coûts de production, ainsi que d'améliorer la commercialisation des produits laitiers (De Herde, 2020). La fusion des laiteries a été financée par des fonds européens d'orientation et de garantie agricoles, mobilisant 250 millions de francs pour couvrir les coûts de reprise des laiteries. Le progrès technique et la modernisation ont été imposés pour transformer efficacement le lait (De Herde, 2020).

À partir de 1965, les coopératives laitières ont mis en place des dispositifs de communication et de coordination coopérative entre les laiteries dans les provinces du Hainaut, de Namur et du Luxembourg pour augmenter le volume de lait et être plus rentables. Cependant, la transformation du lait n'était pas soutenue par le gouvernement. En effet, conformément au Règlement 013/64, les subventions pour la transformation du lait avaient été réduites. En compensation, un système de restitutions à l'exportation a été mis en place. Ce système permettait de compenser, par des

prélèvements sur les importations, la différence entre le prix indicatif européen et les cours mondiaux des produits laitiers De Baere (1973) in (De Herde, 2020).

À partir de 1968, la surproduction laitière a émergé, entraînant une proposition de plan visant à limiter les excédents par le commissaire européen à l'agriculture, Sicco Mansholt au Conseil des ministres. Ce plan consistait à inciter à l'abattage de vaches laitières contre des primes de soutien à la production de viande bovine. Il a été fortement encouragé dans les provinces de Hainaut, Namur, Brabant et Luxembourg. Au-delà des facteurs de conjoncture, les difficultés rencontrées par les laiteries wallonnes étaient structurelles et peuvent être reliées à des spécificités régionales (De Herde, 2020). La compétition entre les laiteries wallonnes, exacerbée par le contexte du marché commun, soulignent un enjeu d'inefficience économique. En effet, le coût de collecte du lait en Wallonie était deux fois supérieur à celui observé en Flandre.

La motivation en faveur d'un changement de production vers la spéculation s'est révélée cruciale, dans le cadre du Plan Marshall de 1947 où un arrêté royal a encouragé l'élevage de races préférentielles, spécifiques pour chaque Région, en l'occurrence la race blanc-bleu belge ou des races mixtes sur l'ensemble du territoire wallon. La diversification des troupeaux vers des productions moins spécialisées en lait, combinée à des saisons de production plus marquées, a entraîné des conséquences défavorables pour les laiteries wallonnes. Avec un volume de lait moindre, le coût de collecte du lait a considérablement augmenté, posant un défi significatif pour les laiteries. « *On peut souligner, à ce niveau, que la Wallonie présente un paysage agricole culturellement et politiquement moins unifié qu'au nord du Pays. En effet, le Syndicat Boerenbond, se présente comme une organisation syndicale prédominante, puissante financièrement et commercialement* (Witte 1990) in (De Herde, 2020, p. 61) ».

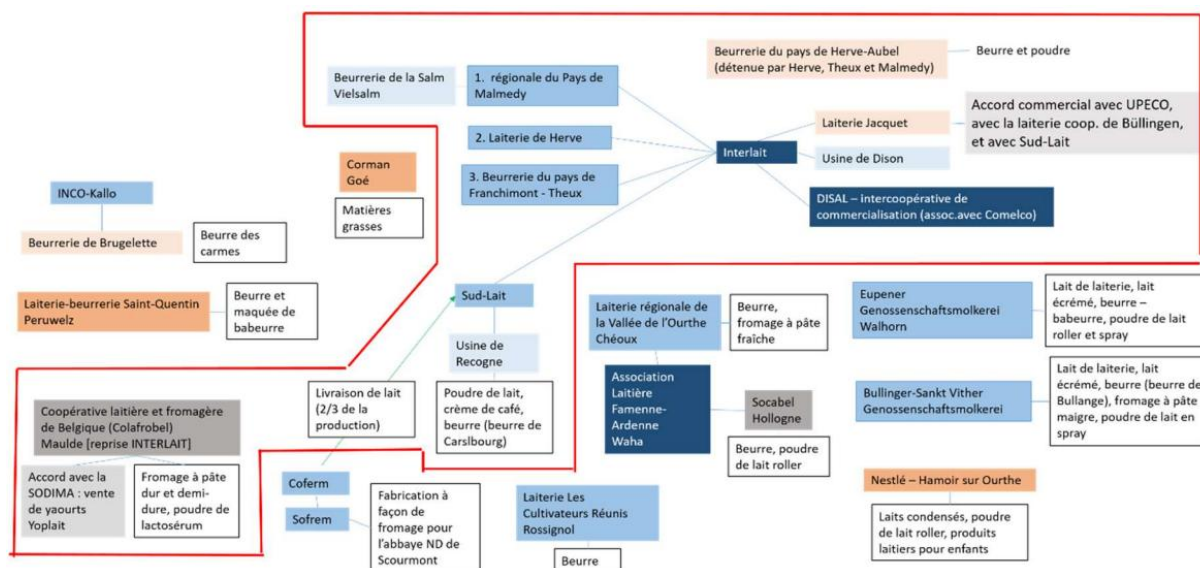
Après 1976, les coopératives laitières en Wallonie ont vécu une phase de transformation, marquée par l'unification, la restructuration, l'octroi de subventions, les emprunts et finalement des rachats. Selon De Herde (2020, p.65), la laiterie Sud-Lait s'est finalement constituée en une coopérative unique de collecte, opérant dans les provinces du Hainaut, de Namur et du Luxembourg.

Vers la même époque, les gestionnaires de la laiterie Sud-Lait demandent de modifier la race des vaches mixtes par des races plus spécialisées en production laitière. La Coopérative laitière Sud-Lait s'aligne sur les mêmes pratiques de travail que les laiteries du nord du pays. « *Des agents de contact sont spécifiquement recrutés par la laiterie afin d'accompagner les éleveur.euse.s dans un processus d'intensification de la production laitière* » (De Herde, 2020, p. 70). De nouvelles initiatives de regroupement des laiteries wallonnes et de réorganisation de la valorisation du lait ont marqué la période des années 1980. Les relations entre Sud-Lait et Interlait ont connu des évolutions significatives à partir d'avril 1980.

Désormais, Interlait regroupe quatre laiteries primaires (Theux, Malmedy, Herve et Sud-Lait), transformant un total de 500 millions de litres de lait » (De Herde, 2020, p. 80).

Le graphique ci-dessous met en lumière la situation complexe des laiteries wallonnes en 1985.

Image 5 : Évolution des laiteries en Wallonie



Source : Narratif historique : évolution des laiteries coopératives wallonnes de 1948 à nos jours (De Herde, 2020, p. 83)

Les inters coopératifs sont représentés en bleu foncé, les coopératives en bleu, les entreprises privées en orange, les coopératives non fermières en gris. En bleu clair et en orange clair, les outils de production repris ou développés par les coopératives ou les entreprises privées, sans existence juridique propre (De Herde, 2020).

Les quotas laitiers instaurés en 1984 ont intensifié la concurrence entre les laiteries pour sécuriser leurs approvisionnements. Cette rivalité a incité à établir des partenariats privilégiés avec les éleveurs les plus performants, leur garantissant des prix attractifs en échange de volumes importants de lait. Ces volumes importants permettaient aux laiteries d'optimiser leurs coûts de production.

Selon De Herde (2020) à la fin des années 80, l'exécutif wallon, sous l'impulsion du ministre Guy Lutgen, envisage des restructurations dans le secteur laitier pour s'adapter au marché unique européen et aux évolutions des pays voisins. En 1988, l'exécutif accepte les recommandations du rapport Mc Kinsey visant à fusionner les laiteries wallonnes en un groupe unique de taille européenne. La mise en œuvre de ce plan est confiée au Centre de Coordination C.C.O, dirigé par Jacques Dubois et Jean Gandois. Le projet, soutenu financièrement par le ministère de

l'Agriculture, prévoit d'abord la création du « Groupe Interlait Récoltes », puis du « Groupe Interlait Industries ». À la fin des années 80, des tentatives de regroupement des laiteries wallonnes se heurtent à des obstacles. Jacques Dubois doit agir discrètement pour obtenir des accords, mais des tensions surviennent, notamment entre Coferme et Sud-Lait, qui ne renouvellent pas leur contrat. L'intégration régionale n'est pas favorisée par tous et des divergences existent quant aux stratégies d'investissement et de regroupement. La laiterie de Chéoux et le site de Walhorn expriment aussi des désaccords, notamment en raison de l'absence de considération pour leurs sites et ressources dans le projet global.

Dans les années 90, la dimension transfrontalière prédomine sur les alliances entre coopératives laitières wallonnes, se traduisant par la formation du Groupe Interlait Récolte, qui regroupe certaines laiteries mais reste limité en taille et vulnérable face à des acteurs européens plus importants. Les coopératives comme Coferme, Chéoux et Walhorn doivent choisir entre deux stratégies, se spécialiser sur des marchés de niche ou croître en s'associant avec des groupes plus compétitifs. Walhorn, faisant face à des défis financiers, opte pour un partenariat avec le groupe Besnier, tandis que Coferme cherche à maintenir ses productions fromagères tout en garantissant des débouchés pour ses éleveur.euse.s. Parallèlement, des discussions entre Coferme et Chéoux visent à établir une structure commune pour la vente de lait, mais ce projet n'aboutit pas.

Après 1990, le secteur laitier wallon a traversé plusieurs phases marquées par des défis économiques, des restructurations et des adaptations face à un marché en évolution. Le Groupe Interlait Récolte, formé en 1990, regroupe certaines laiteries mais peine à atteindre une taille compétitive sur le plan européen. Face à cette situation, les coopératives comme Coferme, Chéoux et Walhorn doivent naviguer entre la spécialisation sur des marchés de niche et la nécessité de croître par des alliances stratégiques.

Au fil des années, la consolidation du secteur s'accélère avec des fusions et des acquisitions, permettant à certaines laiteries de renforcer leur position. L'augmentation des coûts de production et la volatilité des prix du lait incitent les opérateurs à diversifier leur offre de produits et à rechercher des partenariats avec des groupes privés pour moderniser leurs outils de production.

Cette période est également marquée par des enjeux de compétitivité face à la globalisation du marché des produits laitiers, où les grandes entreprises européennes dominent (De Herde, 2020).

Le paysage des coopératives laitières en Wallonie entre 2015 et 2017 se caractérise par une diversité d'acteurs et de modèles comme le souligne le rapport de Petel et al. (2019). Parmi les principaux acteurs, on distingue deux grands groupes dominants : la Laiterie des Ardennes et Arla Foods, ainsi

que des structures plus petites et spécialisées comme Biomilk, focalisée sur le lait biologique, et Marguerite Happy Cow, une initiative régionale multi-partenaire. Cette diversité se reflète également dans les volumes de collecte, avec la Laiterie des Ardennes et Arla Foods qui dominent le marché, collectant respectivement 1300 milliards et 600 milliards de litres annuellement. En parallèle, des acteurs plus modestes comme Biomilk et Marguerite Happy Cow gèrent des volumes plus restreints, se concentrant sur des niches spécifiques du marché.

Tableau 4: Liste de coopératives laitières en Wallonie

| <sup>4</sup> Brève liste de Coopérative laitières en Wallonie 2025 | Nombre de Coopérateurs              | Collecte Annuelle (en mrd ou millions de litres/an) | Spécificités                                        |
|--------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| Laiterie des Ardennes                                              | 2100 (Belgique)                     | 1300 Mrd                                            | Transformation locale, large gamme de produits      |
| Arla Foods                                                         | 12000 (7 pays européens)            | 600 Mrd                                             | Présence internationale, transformation diversifiée |
| Coferme (Lait de Chimay)                                           | 160 (Belgique)                      | 4.38 Mrd                                            | Production conventionnelle                          |
| Milcobel                                                           | 1500 (Belgique)                     | 1.3 Mrd                                             | Membre de la CBL (Industrie laitière belge)         |
| Biomilk                                                            | 45 (Belgique)                       | 18 millions                                         | Spécialisée en lait biologique                      |
| Fairebel                                                           | 500 producteurs de manière générale | 12 millions                                         | Pas membre de la CBL                                |
| Marguerite Happy Cow                                               | Non spécifié (Belgique)             | 5 millions                                          | Partenariat avec Fromagerie de Herve, marque propre |

Elaboration propre avec l'information de (Arla Foods, 2024; Coferme, 2023; De Herde, 2020; Laiterie Des Ardennes, 2025; Petel et al., 2019; SPW, 2022c).

Les structures coopératives sont diverses et complexes à comprendre. Selon Véronique De Herde (2023), le secteur laitier coopératif wallon se distingue par sa diversité en termes d'organisation verticale et horizontale. Une analyse historique des coopératives laitières de la région a permis d'identifier trois principaux modèles pour chaque type de coordination (De Herde, 2023).

Pour la coordination verticale :

<sup>4</sup> Il n'existe pas une liste officielle concernant le nombre de coopératives laitières en Wallonie. Cependant, les recherches de Petel et al. (2019), les chiffres officiels du SPW (2022c), les pages web des laiteries wallonnes et les recherches de Herde V. (2020) ont permis d'élaborer ce tableau.

1. Le modèle sans coordination : Les coopératives agissent comme intermédiaires de négociation, avec une séparation entre la collecte et la transformation du lait, et des interactions basées sur les prix du marché.
2. Le modèle participatif : Les coopératives investissent dans des usines de transformation, favorisant ainsi la diversification et une meilleure répartition des ressources.
3. Le modèle intégré : Les coopératives gèrent l'ensemble de la chaîne de valeur, de la collecte à la vente en passant par la transformation.

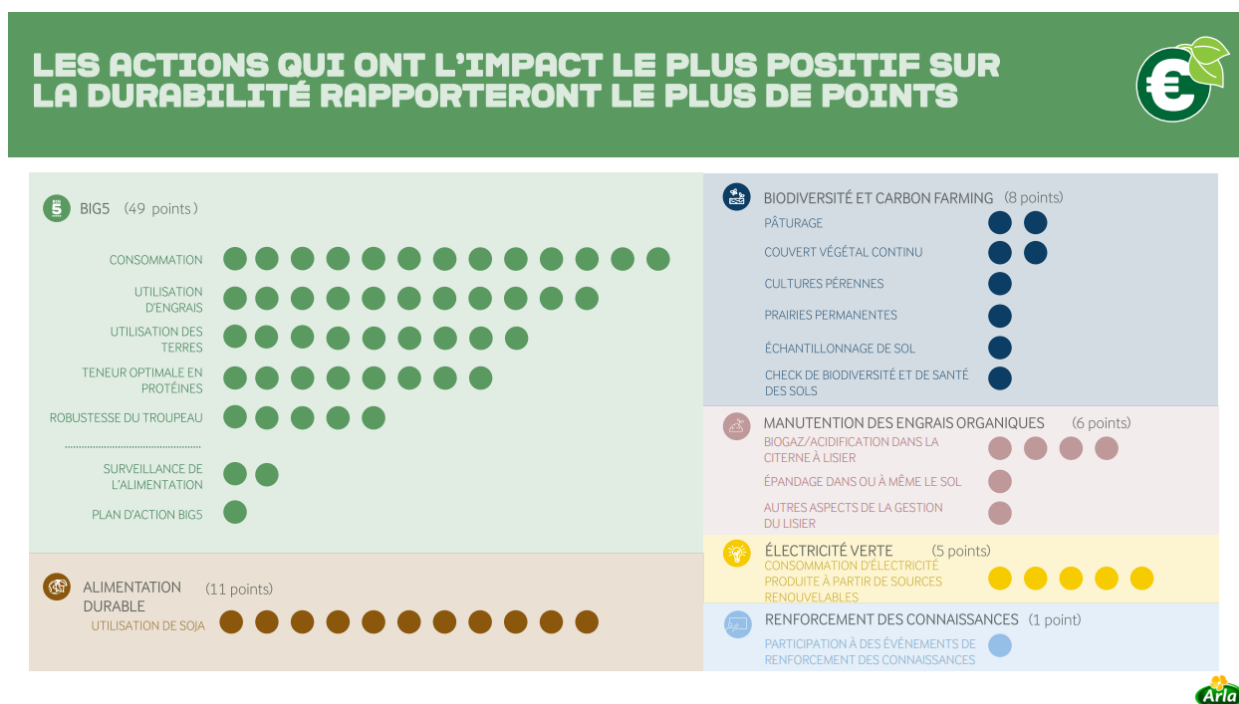
Pour la coordination horizontale :

1. La coordination minimale : Les coopératives collaborent essentiellement pour la collecte et la distribution du lait.
2. La coordination renforcée : Les coopératives harmonisent leurs investissements et leurs stratégies de transformation et de marketing.
3. La fusion totale : Les coopératives s'unissent en une seule entité pour optimiser les coûts et renforcer leur position commerciale.

L'évolution du modèle wallon au fil du temps reflète l'adoption de ces différents modèles en fonction des contextes économiques, institutionnels et sociaux. Selon De Herde (2023), il n'existe pas de modèle idéal universel, leur pertinence dépendant de facteurs spécifiques tels que la demande en lait, les coûts de production et le niveau de confiance entre les acteurs du secteur (De Herde, 2023).

Pour construire la confiance du secteur, les laiteries cherchent aussi des stratégies pour rester compétitives sur le marché local et global. Par exemple, les éleveurs qui veulent travailler avec Arla Foods doivent d'abord signer un contrat pour une durée déterminée et doivent respecter la charte de travail et les critères d'évaluation de la durabilité d'Arla Foods, évalués annuellement par G-Marc, un organisme de certification international. Ces 80 critères, encore susceptibles d'être élargis jusqu'à 100, forment le pilier central du modèle d'incitation financière axé sur la durabilité d'Arla Foods, élaboré pour renforcer la réputation de la marque et encourager les bonnes pratiques durables. Chaque critère validé donne droit aux éleveurs à une prime de 0,003 centime par kg de lait (Entretien Arla Food, 12/05/2023).

Image 6 : Les critères d'évaluation de la durabilité établis par Arla Foods



Source : Modèle d'incitation financière liée à la durabilité, (Arla Foods, 2023).

Ces critères sont répartis de la manière suivante :

- Les BIG 5 (consommation, utilisation des engrais, utilisation des terres, teneur optimale en protéines, robustesse du troupeau) représentent 49 points.
- L'alimentation durable, notamment l'utilisation de soja « vert », c'est-à-dire du soja qui ne provient pas de la déforestation amazonienne, compte pour 11 points.
- L'électricité verte provenant de sources d'énergie renouvelable comme de panneaux photovoltaïques représente 5 points.
- La gestion des engrais organiques (biogaz, acidification, épandage) est évaluée sur 6 points.
- La biodiversité et la séquestration du carbone par des pratiques culturales adéquates (pâturage, couverts végétaux, cultures pérennes, prairies permanentes, évaluation des sols) représentent 8 points.
- Le renforcement des connaissances par la participation à des événements d'apprentissage vaut 1 point.

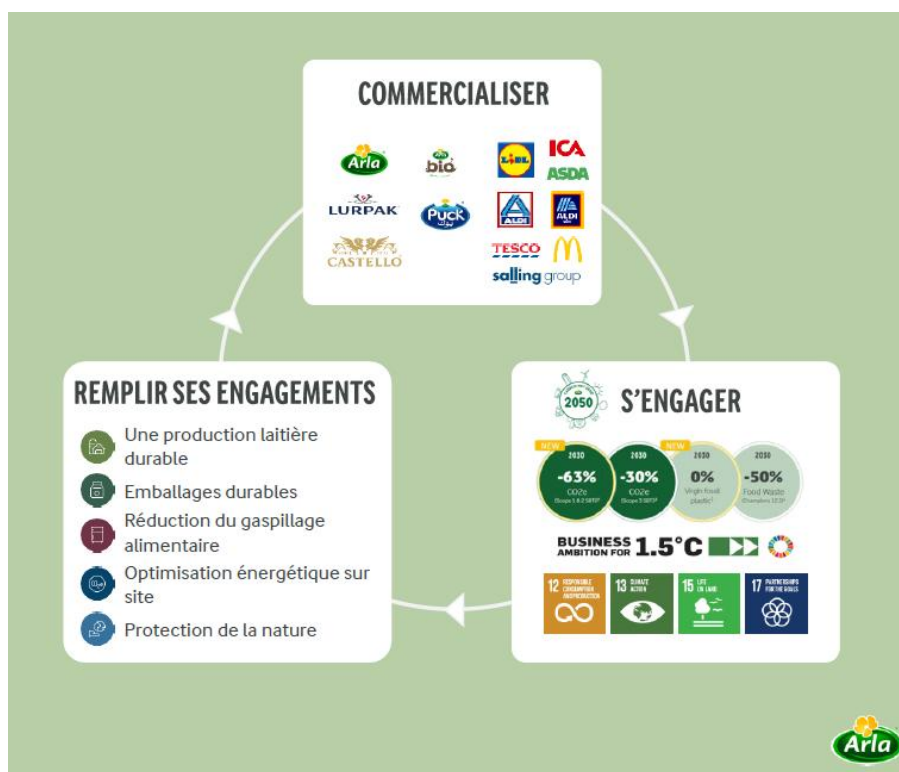
Bien que les 80 critères de durabilité évalués par G-Marc soient exigeants pour les éleveur.euse.s d'Arla Foods, ils offrent une opportunité d'accroître leurs revenus, car une meilleure évaluation se traduit par un prix plus élevé pour le lait. Le responsable d'Arla Foods reconnaît que cette démarche

peut engendrer du stress chez les producteurs, mais souligne que ces critères sont alignés sur les objectifs de l'Accord de Paris et s'inscrivent dans une démarche globale de réduction de l'empreinte carbone des entreprises.

Par ailleurs, Arla Foods fait face à un défi majeur pour maintenir sa position sur le marché en raison de la concurrence acharnée pour attirer les acheteurs de lait, ce qui exige une efficacité opérationnelle accrue. Pour démontrer cette efficacité et faciliter l'exportation des produits laitiers vers le Moyen-Orient, l'entreprise a mis en place, en étroite collaboration avec les éleveur.euse.s, des chartes de travail détaillées et a sollicité l'accréditation d'un organisme de certification international.

En ce qui concerne la commercialisation, le lait liquide conditionné en brique est principalement vendu au sein de l'Union européenne, notamment auprès des chaînes de supermarchés telles que Ica, Aldi, Lidl, Tesco, entre autres.

Image 7: Modèle d'incitation financière liée à la durabilité



Source : Modèle d'incitation financière liée à la durabilité, (Arla Foods, 2023)

Les éleveur.euse.s doivent remplir ces engagements avec une production laitière durable, d'emballage durable, de réduction du gaspillage alimentaire, d'optimisation énergétique sur site et de protection de la nature. Si ces critères sont importants pour participer à la réduction des effets dus au changement climatique, c'est aussi vu par les éleveur.euse.s comme une imposition et une

demande de changement accéléré. Ceux-ci doivent changer rapidement de modèle productif pour avoir les meilleurs prix pour leur production.

Le message d'Arla Foods adressé aux éleveur.euse.s , « *Nous devons accélérer nos actions pour rester un fournisseur principal et conserver notre 'license to operate' auprès des client* » (Arla Foods, 2023), illustre la pression instaurée à l'intérieur de la chaîne de production et de transformation. Cette pression vise à fournir un produit moins cher tout en répondant à des critères de durabilité attractifs pour la chaîne de commercialisation.

En effet, rester compétitifs sur le marché reste un défi. Comme nous l'avons vu dans la recherche de Véronique De Herde, la fusion de coopératives laitières a été une stratégie pour rester compétitifs sur le marché. Fin 2024, dans le paysage laitier belge, une restructuration s'est annoncée, avec le projet de fusion entre la coopérative Milcobel et le groupe néerlandais FrieslandCampina. La concrétisation de cette fusion demeure tributaire de l'aval des instances décisionnaires des deux coopératives ainsi que de l'approbation des autorités compétentes en matière de concurrence. Selon Le Soir (2024) et Le Sillon Belge (2024), les principaux éléments à retenir de ce projet résident dans l'implication de FrieslandCampina (Pays-Bas) et Milcobel (Belgique), dont la motivation est de consolider une position de leader européen dans le secteur laitier, en générant un chiffre d'affaires agrégé supérieur à 14 milliards d'euros (Le Sillon Belge, 2024; Le Soir, 2024). Néanmoins, sa validation nécessite l'approbation des membres et des organismes de régulation de la concurrence. D'après les déclarations des dirigeants, cette fusion pourrait induire des économies d'échelle substantielles et une amélioration de la compétitivité à l'échelle mondiale. Cependant, l'avis des éleveur.euse.s n'est pas du tout abordé dans ces articles.

En nous référant au concept de « Food System Corporate » développé par Verhaegen (2012), nous pouvons interpréter ces fusions comme l'expression du pouvoir croissant des grandes entreprises qui cherchent à rester compétitives sur le marché mondial.

Cette dynamique a été illustrée lors de notre entretien avec le responsable d'Arla Foods. Il nous a confié que si l'entreprise ne continuait pas à croître, elle risquerait de devoir fermer ses portes. Cette déclaration révèle une certaine pression ressentie par les acteurs du secteur, qui se sentent obligés de suivre cette course à la croissance.

Cette situation fait écho aux réflexions d'Yves Pagès dans son livre « Les chaînes sans fin : Histoire illustrée du tapis roulant ». L'auteur y évoque l'absurdité de la course effrénée au progrès, une métaphore qui s'applique bien à la situation de l'industrie laitière. Les entreprises semblent prises

dans un mouvement perpétuel d'expansion, poussées par les forces du marché mondial, sans nécessairement pouvoir en questionner la pertinence ou la durabilité à long terme.

Cette situation met en lumière les défis auxquels l'industrie laitière est confrontée dans un marché mondial de plus en plus compétitif et soucieux de durabilité. D'un côté, les entreprises doivent rester concurrentielles en maintenant des prix attractifs. De l'autre, elles font face à des pressions pour adopter des pratiques plus durables, ce qui peut augmenter les coûts.

Cette dynamique affecte également les producteurs de lait. Ils sont poussés à intégrer des structures de plus en plus grandes et robustes pour rester compétitifs, ce qui contribue à la concentration du secteur. En conséquence, on observe une tendance au monopole dans l'industrie laitière, où un nombre restreint d'acteurs domine de plus en plus le marché.

En conclusion, les éleveur.euse.s et les coopératives laitières belges ont connu une évolution significative au cours des 90 dernières années. Vers les années 1930, la Belgique comptait 680 laiteries. Actuellement, 4 laiteries collectent 97 % du lait produit dans le pays (SPW, 2022c)

Notre recherche ne se focalise pas uniquement sur les laiteries ou coopératives laitières, mais intègre et comprend également le rôle essentiel qu'elles jouent dans la transformation du paysage rural et les conditions de vie et de travail des éleveur.euse.s.

### **1.3 Le secteur de l'élevage laitier en Wallonie**

Nous avons observé la consolidation des capitaux laitiers et le processus de formation d'oligopoles des entreprises coopératives laitières en Wallonie. En effet, dans un souci d'optimisation de la gestion, de recherche de compétitivité et de réduction des coûts de transport, le secteur s'est restructuré autour de 4 coopératives locales, avec une composante internationale. Aujourd'hui, les éleveur.euse.s, notamment ceux opérant à grande échelle, dépendent de ces structures pour la vente de leur production laitière. À partir de ce constat, il est essentiel d'approfondir notre analyse sur la situation du secteur de l'élevage laitier en Wallonie. Nous nous intéresserons particulièrement à la manière dont ces transformations ont impacté le territoire rural et les conditions de vie au travail des éleveur.euse.s.

### 1.3.1 Trajectoire historique de l'élevage

Pour comprendre cette trajectoire historique, il est essentiel d'examiner les évolutions du monde agricole. Nous observons deux tendances principales : d'une part, une diminution significative du nombre de fermes, et d'autre part, l'agrandissement des fermes restantes. Cette transformation s'inscrit dans un contexte plus large de régionalisation du territoire, qui a favorisé la spécialisation des productions agricoles en Wallonie (SPW, 2024g). Ces changements structurels ont été soutenus et encadrés par diverses politiques, notamment la Politique Agricole Commune (PAC) de l'Union européenne, que nous avons évoquée précédemment. La PAC a joué un rôle crucial dans l'orientation du développement agricole, en encourageant certaines pratiques et en définissant des normes à l'échelle européenne.

Au XXe siècle, le secteur de l'élevage bovin laitier en Wallonie a connu une intensification croissante et une spécialisation accrue. Depuis 2021, « le pourcentage de vaches laitières en Wallonie représente 18 % du cheptel bovin wallon, avec un peu moins de 190 000 têtes » (Statbel, 2023). En 32 ans, la Wallonie a perdu 76.6% de ses éleveur.euse.s de bovins laitiers et 32% de ces éleveur.euse.s de bovins mixtes (lait et viande). Cependant, au cours des 50 dernières années, la production laitière a augmenté de 30 et 40 % en Wallonie (Fronteddu, 2022; Lebarq, 2015). Cette augmentation de production est due à la consolidation des fermes spécialisées<sup>5</sup> en production laitière. En Wallonie, il existe 1 564 fermes spécialisées dans la production laitière, avec une dominance de la race Holstein <sup>6</sup> (Apaq-W, 2024a). D'autres races, telles que la Montbéliarde, la

---

<sup>5</sup> « Une ferme est considérée comme spécialisée dans un domaine particulier lorsque la Production Brute Standard (PBS) de ce domaine représente plus de deux tiers de la PBS totale de l'exploitation.

La Production Brute Standard est un indicateur qui :

1. Mesure le potentiel de production d'une exploitation agricole
2. Permet de classer les exploitations selon leur importance économique

En d'autres termes, la PBS est un outil qui aide à évaluer la taille économique d'une ferme et à déterminer sa principale orientation productive. Si une activité spécifique (par exemple, la production laitière) génère plus de 66% de la valeur économique potentielle de la ferme, celle-ci est alors considérée comme spécialisée dans cette activité ». Source : Insee in (Celagri, 2019).

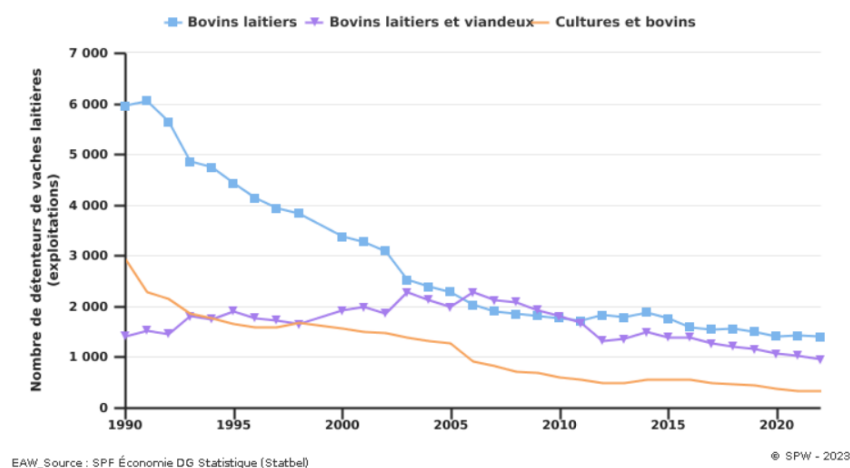
<sup>6</sup> La Vache Holstein, également connue sous le nom de "pie noire", est la version belge de la race Prim'Holstein. Elle correspond à l'image typique que beaucoup de gens ont d'une vache laitière :

1. Une robe blanche avec des taches noires bien définies
2. Un pis volumineux
3. Des pattes fines
4. Des hanches très prononcées

Cette race est souvent celle qui vient à l'esprit quand on pense à une vache "classique" en noir et blanc. Elle est particulièrement reconnue pour ses caractéristiques physiques distinctives, notamment son grand pis qui reflète sa forte capacité de production laitière (Apaq-W, 2024a).

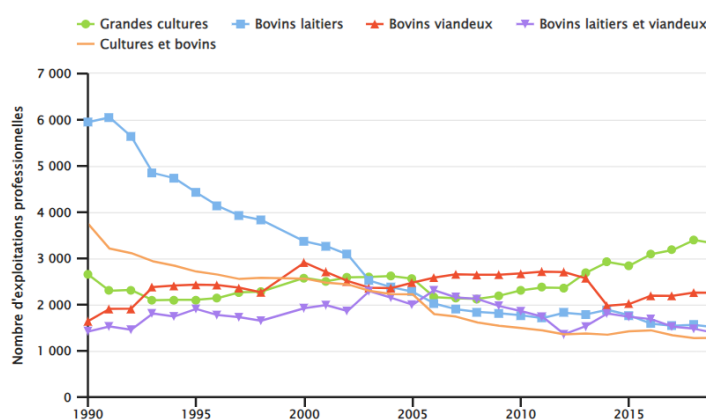
Normande, la Fleckvieh, la Brune et la Jersey, sont également présentes, bien que certaines de ces races soient en voie de disparition (Celagri, 2019).

Graphique 2: Évolution de nombre des éleveur.euse.s en bovins laitiers en Wallonie



Source : SPF Économie – Statbel -Nombre de détenteurs de vaches laitières en Wallonie

Graphique 3: Diminution des fermes en bovins laitiers en Wallonie



Source : SPF Économie – Statbel -Nombre des fermes<sup>7</sup> professionnelles.

Dans le graphique 3 en bleu clair, nous observons très clairement la réduction des fermes laitières, par rapport aux autres spéculations, notons par ailleurs que la production de lait demeure constante en Wallonie. En effet, en 1990, si la Wallonie comptait environ 6 000 fermes de bovins laitiers, il n'en restait qu'à 1 396 en 2020, soit une réduction de 76%. Ce phénomène est multifactoriel.

<sup>7</sup> Le terme « exploitation agricole » a été utilisé plus fréquemment après le XXème siècle, conjointement avec la modernisation agricole pour désigner une unité de production agricole. Dans notre recherche nous utiliserons le terme de « ferme » comme l'espace d'interaction humaine et du travail entre les humains, les animaux, la famille.

D'abord, les crises sanitaires des années 90, comme celle du « bœuf aux hormones » et de la « vache folle », ont entraîné un renforcement des réglementations et des contrôles, modifiant les pratiques d'élevage et réduisant la rentabilité pour les éleveur.euse.s. De plus, l'ouverture du marché européen et la création de l'OMC ont également accru l'instabilité des prix, alors que l'objectif était précisément de l'éviter. Ensuite, depuis l'an 2000, la PAC a adopté une approche plus écologique, poussant l'élevage vers des méthodes plus extensives. Enfin, les éleveur.euse.s font face à de nombreux défis : la volatilité des prix, l'augmentation du coût des intrants, l'augmentation du prix du foncier, la sécheresse affectant les réserves fourragères et une charge de travail conséquente liée aux contraintes de soins des animaux. Ces facteurs incitent parfois à privilégier les cultures au détriment de l'élevage (Statbel, 2023).

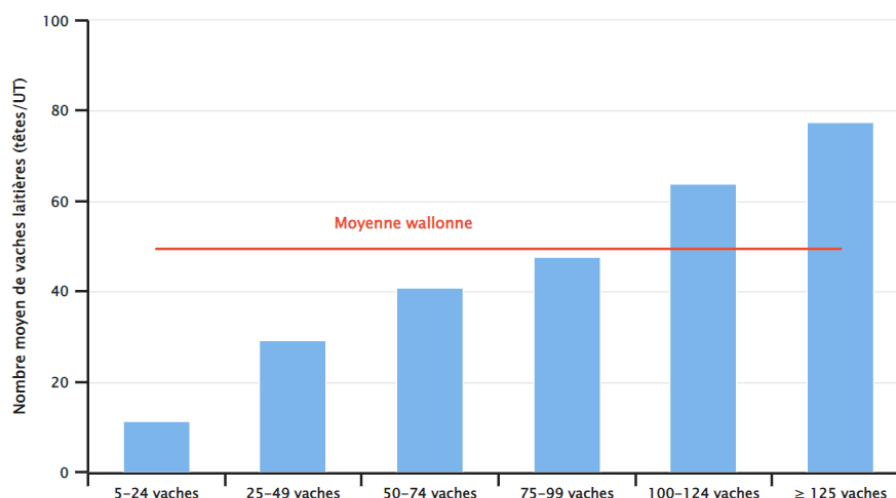
L'instauration des quotas laitiers en 1984 a initialement favorisé l'élevage bovin viandeux, avec une reconversion significative des exploitations laitières. Cependant, la fin de la garantie des prix par la PAC en 1995 a entraîné un déclin dans ce secteur également. Le secteur laitier a connu une baisse rapide du nombre d'exploitations entre 1990 et 2010, suivie d'une brève stabilisation, puis d'un nouveau recul. L'instabilité des prix entre 2009 et 2016, ainsi que la fin des quotas en 2015, ont particulièrement affecté cette filière (Statbel, 2023).

En conséquence, les fermes sont devenues plus grandes et plus spécialisées. Cette évolution a engendré de nouveaux défis, notamment en ce qui concerne la transmission des exploitations et le renouvellement générationnel en Wallonie. La difficulté à assurer la continuité des fermes est devenue un problème majeur pour le secteur agricole. Par exemple, les statistiques révèlent une situation préoccupante, « de 2001 à 2010, le taux de remplacement était en moyenne de 0,32 %, c'est-à-dire qu'à peine une exploitation agricole sur trois cessant ses activités a été « remplacée » durant cette période » (SPW, 2022a, p. 1). Cette donnée illustre clairement la difficulté croissante à maintenir le nombre de fermes agricoles actives dans la région.

Ce faible taux de remplacement peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- l'augmentation de la taille des exploitations, qui nécessite des investissements plus importants pour les repreneurs potentiels ;
- la complexification des pratiques agricoles, qui exige des compétences techniques et managériales accrues ;
- les défis économiques du secteur, qui peuvent décourager la nouvelle génération de s'engager dans l'agriculture ;
- les contraintes réglementaires et environnementales, qui ajoutent une couche de complexité à la gestion d'une ferme (SPW, 2022a).

Graphique 4: Distribution de la taille des Unités de Travail (UT), exprimées en nombre moyen de vaches laitières par unité, en Wallonie



Source : SPW - Nombre de vaches laitières par UT selon la taille des cheptels en 2020.

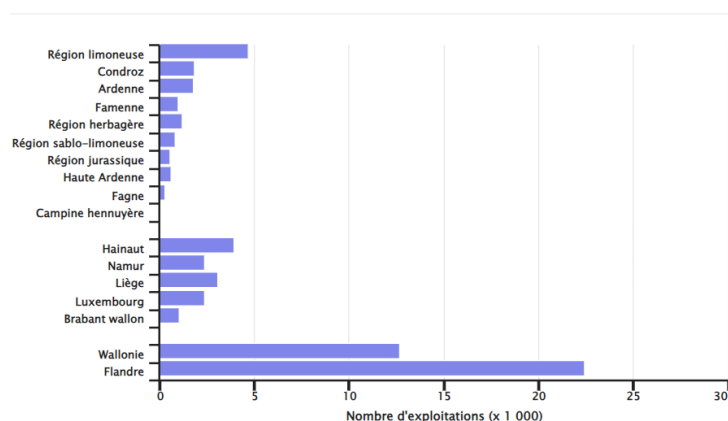
Le graphique 4 nous révèle une donnée significative, la moyenne wallonne de détention de vaches laitières par ferme et par unité de travail (UT) s'élève à 48,42 animaux, bien qu'il existe aussi une concentration de plus de 125 animaux par ferme. Cette statistique est le résultat d'un processus d'évolution qui s'est accéléré depuis le milieu des années 1990. L'accroissement du nombre d'animaux dans les fermes wallonnes n'est pas un phénomène récent, mais il a connu une intensification marquée à partir de 1995.

Un des événements majeurs a été la création des régions agricoles dont l'objectif était la spécialisation de l'agriculture. Prenons l'exemple de la région herbagère comme la Famenne, entre le Condroz et l'Ardenne, possède des prairies permanentes recouvrant 61% de la surface agricole utile (SAU) et les cultures fourragères 15%. La spécialisation des animaux laitiers a également fait partie d'une régulation par l'administration, aboutissant à la formation de régions spécialisées dans certains produits alimentaires, comme la production de lait. Nous examinerons cela plus en détail dans la suite.

### 1.3.2 Les régions et la spécialisation agricole en Wallonie

Les régions agricoles sont délimitées par l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 24/11/2016, (SPW, 2024g), la Wallonie compte 10 régions agricoles suivantes : la Région limoneuse, le Condroz, l'Ardenne, la Famenne, la Région herbagère, la Région sablo-limoneuse, la Région jurassique, la haute Ardenne, la Fagne et la Campine hennuyère. Chaque région a des vocations agricoles et d'élevage propres. La concentration et la spécialisation des fermes dépendent de la région agricole à laquelle elles appartiennent. Nous pouvons observer une concentration des fermes en Région limoneuse, Condroz et Ardenne.

Graphique 5: Nombre et répartition des fermes selon la Région productive en Wallonie et en Belgique 2022



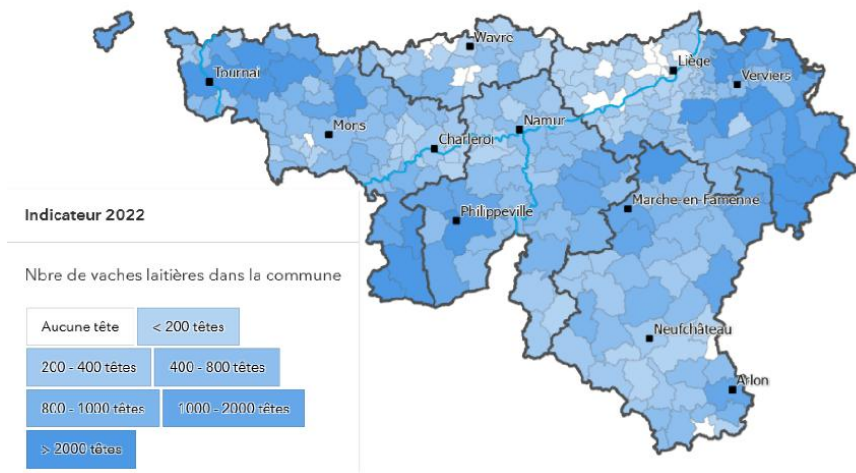
Source : Répartition des fermes en Wallonie et en Belgique 2022 (Statbel, 2023)

La plus grande quantité de fermes laitières se concentre en Flandre, avec environ 23 000 fermes. En Wallonie, on compte environ 12 500 fermes laitières. La Région limoneuse, le Condroz et les Ardennes sont propices à la production de vaches laitières. Ces fermes sont localisées en fonction de leur vocation productive et de leur potentiel agroéconomique. (SPW, 2024g).

Carte 1 : Localisation des Régions agricoles et la concentration de fermes laitières en Wallonie.



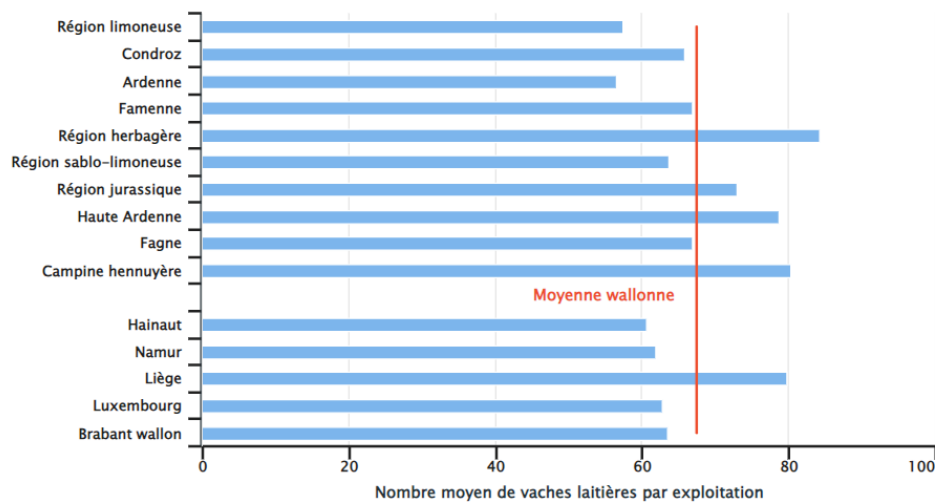
Carte 2: Distribution du cheptel laitier en Wallonie.



Source : Régions agricoles de Wallonie (SPW, 2024g) - Cheptel bovin laitier (SPW, 2022a)

En Wallonie les fermes laitières spécialisées sont principalement localisées dans la province de Liège, qui possède 38% du cheptel wallon. La province de Hainaut détient 30% des vaches laitières wallonnes, tandis que les autres provinces se partagent le tiers restant, avec un total de 44% des vaches laitières belges. (SPW, 2022a).

Graphique 6: Nombre moyen de vaches laitières par exploitation selon la région agricole en 2022



Source : Cheptel de vaches laitières (SPW, 2022a)

Dans le graphique 6, la concentration des fermes spécialisées en production laitière sont principalement dans la Région herbagère, la Campine hennuyère, la Haute Ardenne et la Région jurassique. Ce sont donc des régions agricoles dont la mise en valeur est adaptée à la production bovine, que ce soit pour la viande ou le lait. L'élevage des vaches laitières, selon leur modèle productif, est exigeant en surface agricole pour le pâturage ainsi que pour la production fourragère. Pour les éleveur.euse.s, le foncier est donc une ressource importante pour la pérennité de leur activité. Cependant, cette ressource étant limitée en Région wallonne, elle peut aussi être une source de tension, de concurrence pour l'accès, comme nous le verrons par la suite.

### 1.3.3 Le foncier et l'artificialisation des sols agricoles en Wallonie

Le foncier en Wallonie, ainsi que l'artificialisation des sols liée à la bétonisation et à la construction de résidences et de routes entre autres, est un facteur qui génère une forte pression dans le monde agricole. En effet, nous observons que la terre en tant que ressource régénératrice de vie est limitée en quantité et source d'accaparement de capitaux.

Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la terre est une ressource limitée, 37,4% des terres au niveau mondial sont utilisées dans l'agriculture, ce qui comprend les terres arables, les pâturages et les cultures permanentes (FAO, 2023). Cependant, avec la croissance de la population, la demande en produits alimentaires est en croissance constante. Logiquement l'agriculture devrait avoir accès privilégié à la surface disponible pour répondre aux besoins humains

en nourriture. Cependant, la priorisation de l'utilisation de la terre varie différemment d'un pays à un autre ou d'une région à une autre. Bien que l'agriculture en occupe une partie importante, il y a d'autres usages de la terre à vocation non agricoles (par exemple : installation de panneaux solaires ou d'éoliennes, cultures énergétiques, habitat, loisir, commerce et industrie).

Entre 2010 et 2015, on observe que le rythme moyen d'artificialisation des terres en Wallonie s'est établi à 3,4 hectares par jour, tandis que la superficie destinée à un usage résidentiel s'est accrue de 2,6 hectares par jour en moyenne (Vannier, 2020). L'analyse de l'évolution temporelle de la consommation résidentielle de sol par habitant montre un ralentissement par rapport aux décennies précédentes, de 1990 jusqu'en 2010. Depuis 2011, les taux de croissance de l'artificialisation des sols à des fins résidentielles par habitant en Wallonie sont en augmentation, tandis que les disponibilités foncières continuent de diminuer. Cette tendance souligne un déséquilibre croissant entre la demande de nouveaux terrains résidentiels et l'offre limitée de terres disponibles.

Au niveau de l'Union européenne, l'étude réalisée par Bouchedor (2014) met en évidence trois points principaux auteur du phénomène de réduction des terres agricoles. Le premier est le taux de disparition des terres agricoles, l'Europe ayant perdu 30 millions d'hectares de terres cultivables entre 1961 et 2003. Cette perte est principalement liée à l'artificialisation des terres agricoles, c'est-à-dire toute transformation ou utilisation de la terre qui n'était pas prévue dans la superficie agricole utile (SAU), (Bouchedor, 2014). Selon Pointereau et Coulon (2009), cette artificialisation a commencé en 1960, avec un flux net de 17 000 ha par an, puis a considérablement augmenté, atteignant plus de 73 000 ha par an entre 1984 et 1995 (Pointereau & Coulon, 2009). En ce qui concerne la construction de logements, les maisons individuelles construites entre 1949 et 1974 représentaient 41 % du total des logements, contre 62 % aujourd'hui. Par conséquent, nous observons une large augmentation de l'utilisation des surfaces agricoles pour la construction d'habitations. Cette évolution met en évidence une tendance significative à l'étalement urbain et à la conversion des terres agricoles en zones résidentielles. Cette augmentation de 21 points de pourcentage dans la proportion de maisons individuelles suggère une pression croissante sur les espaces ruraux et agricoles.

Le deuxième point est la disparition des fermes. Entre 2003 et 2010, l'UE est passée de 15 millions à 12 millions de fermes agricoles, avec une superficie agricole utile (SAU) de 170 millions d'hectares (Bouchedor, 2014). On observe dans l'UE une polarisation de la taille des fermes, certaines devenant beaucoup plus grandes tandis que d'autres disparaissent. Par exemple, selon Bouchedor (2014), 1 % des plus grandes fermes contrôle 20 % des terres agricoles, 3 % des grandes fermes en

contrôlent 50 %, tandis que 80 % des fermes ne détiennent que 14,5 % du foncier agricole. Cela indique un agrandissement des fermes au détriment des plus petites (Bouchedor, 2014).

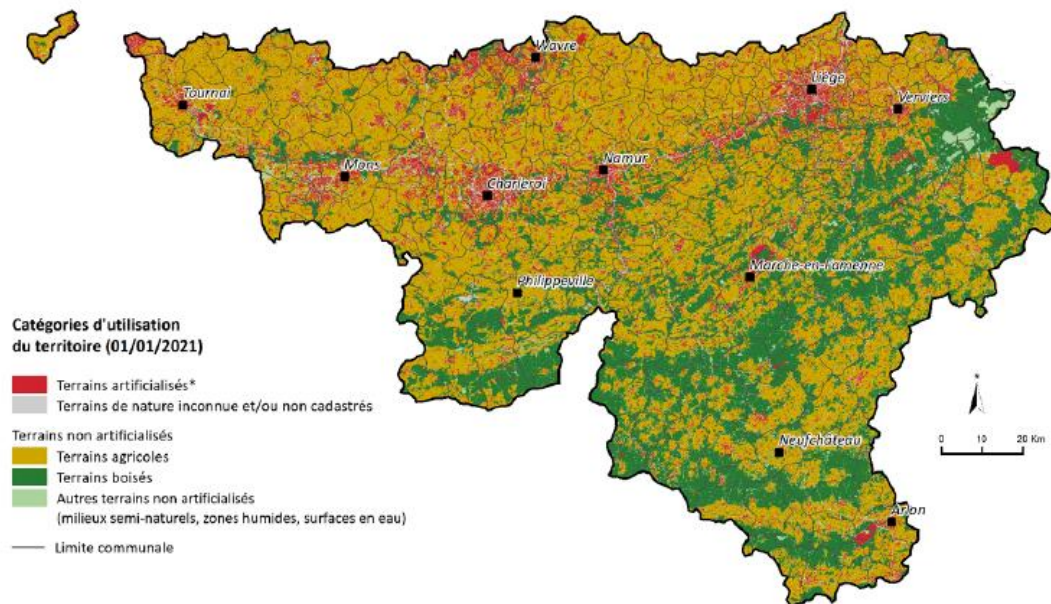
Le troisième facteur est la mise en vente de terres publiques. Dans des pays comme l'Italie, l'Espagne et la Grèce, l'État et les collectivités locales vendent de grandes quantités de terres pour récupérer des fonds. Ces actions nuisent particulièrement aux petits agriculteurs (Bouchedor, 2014). Si la situation au niveau européen semble préoccupante, nous allons nous limiter à ce qui se passe au niveau régional, notamment en Wallonie.

En Wallonie, la diminution constante des terres agricoles semble linéaire. La décennie 1985-1995 a vu la disparition d'un peu plus de 25 000 hectares de terres agricoles, entre 1995 et 2005 ce sont 20 000 hectares qui ont été perdus et pour la décennie suivante 2005-2014, la perte se limite à 14 000 ha. (Bouchedor, 2017). Selon ces statistiques, la Wallonie a perdu 59000 ha de SAU entre 1985 et 2023 (Grandjean et al., 2016; Iweps, 2023).

L'artificialisation des terres agricoles en Wallonie est due aux phénomènes suivants :

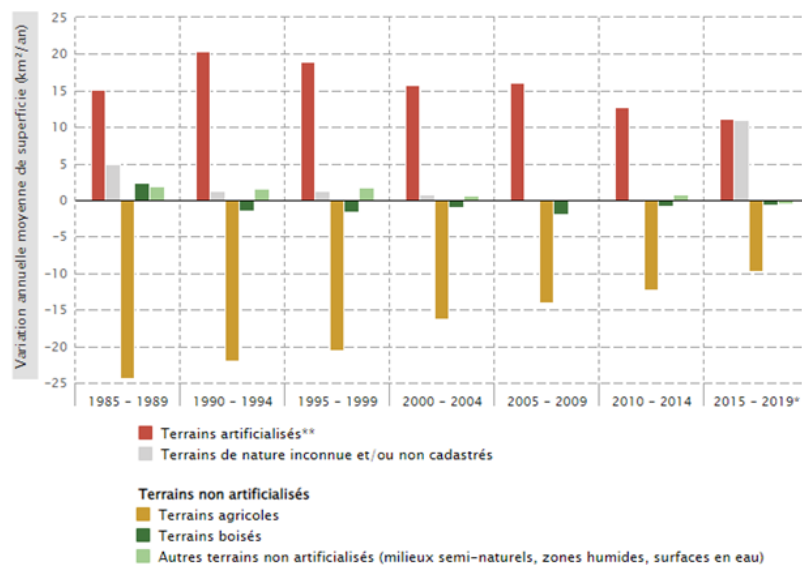
1. l'expansion résidentielle, car l'expansion des villes nécessite des terres pour construire des bâtiments résidentiels, commerciaux et industriels ;
2. des infrastructures de transport : l'élargissement de routes, autoroutes, aéroports, utilisent une quantité significative de terres agricoles ;
3. des zones industrielles, les usines, entrepôts et parcs technologiques, nécessaires au développement économique, ce sont les zonings ;
4. des projets d'énergie renouvelable, comme l'installation des panneaux solaires et des parcs éoliens ou du développement des cultures transformées en carburants « verts » ;
5. la pollution et l'érosion des sols : en Wallonie, 40 % de la surface agricole subit des pertes supérieures à 5 tonnes par hectare et par an, par l'érosion de sols (Iweps, 2023).

Carte 3: Utilisation du territoire en Wallonie, 2021



Source : Carte de répartition de l'utilisation du territoire en 2021 (SPW, 2022f)

Graphique 7: Artificialisation des sols en Wallonie



Source : Variation annuelle moyenne de superficie des principales catégories d'utilisation du territoire en Wallonie, par périodes de 5 ans. (SPW, 2022f)

L'artificialisation des sols est largement documentée par des études comme (Bouchedor, 2017; Bricteux, 2023; Grandjean et al., 2016; Pointereau & Coulon, 2009). Toutes ces études constatent une perte significative de terres cultivables, une diminution de la biodiversité et une réduction du nombre d'agriculteur.rice.s. Ces transformations entraînent des conséquences directes sur la

souveraineté alimentaire de la région, compromettant ainsi la capacité à produire localement et à garantir une alimentation durable et sécurisée. La disparition des terres agricoles en Wallonie pose un autre problème majeur, comme la relève des jeunes acteurs du secteur agricole.

Pour conclure, nous avons souligné divers processus et événements historiques qui ont eu lieu et ont modifié le modèle productif en Europe de l'Ouest et en Wallonie. Parmi ceux-ci figurent la régionalisation de l'agriculture, la perte de terres agricoles à grande échelle ainsi qu'à un niveau beaucoup plus local, comme en Wallonie. Nous observons également la réduction du nombre de fermes et d'éleveur.euse.s, couplé à l'agrandissement de certaines fermes et la spécialisation de l'agriculture.

Ces transformations dans le secteur agricole ont créé des tensions importantes. Celles-ci se sont manifestées à travers les mobilisations des agriculteurs qui ont débuté en décembre 2023, avec une augmentation notable des manifestations dans les rues. Ces mouvements traduisent un mécontentement croissant et des revendications de plus en plus pressantes.

Dans la suite de notre analyse, nous allons nous pencher sur les demandes du secteur agricole dans son ensemble. Nous examinerons la diversité des revendications, en tenant compte de la complexité du paysage syndical agricole et des différents points de vue des acteurs et actrices sur le terrain.

### **1.3.4 Le foncier en Wallonie**

Selon la recherche de Verhaegen I, (2020) l'accès aux terres agricoles en Wallonie résulte de diverses causes interconnectées, dont la gravité est soulignée par des données statistiques. En premier lieu, le coût exorbitant du foncier agricole, qui atteint en moyenne 44.700 € par hectare en 2019, positionne la Wallonie parmi les régions les plus onéreuses d'Europe en matière de terres agricoles. Cette cherté est exacerbée par la rareté des terres disponibles, un phénomène particulièrement marqué dans un contexte où 70% des terres exploitées sont en location, et où le marché locatif lui-même est caractérisé par une forte restriction (I. Verhaegen, 2019).

Par ailleurs, la concentration foncière entre les mains de grands investisseurs et de sociétés de gestion agricole contribue significativement à la spéculation et à l'inflation des prix. Cette tendance est d'autant plus problématique qu'elle s'accompagne d'un manque flagrant de transparence concernant la disponibilité et le prix des terres, ce qui est un frein pour les potentiels acquéreurs ou locataires (I. Verhaegen, 2019).

Un exemple frappant de cette problématique est le cas de la société de gestion agricole Sogesa, qui a été dénoncée par plusieurs organisations paysannes le 17 avril 2025, lors d'une journée de lutte paysanne à Floreffe. Yves Raisiere, journaliste pour la revue Tckak, a notamment mis en lumière un scandale impliquant Étienne de Dorlodot, patron de la Société de gestion agricole Sogesa, la plus importante entreprise de gestion de terres agricoles en Wallonie. De Dorlodot a été condamné en première instance le 7 novembre 2024 par le tribunal de première instance de Namur à cinq mois d'emprisonnement avec sursis pour fraude. Il avait scindé ses sociétés pour capter davantage d'aides provenant de la politique agricole commune (PAC). La plainte a été déposée par la Région wallonne.

Selon la note de Raisiere Y. (2025), le tribunal a également condamné les sociétés Agriflor, Cogeflor, Florimo, Sogesa, M&G Partners et Lausagri, les considérant comme co-auteurs des infractions de faux, usage de faux, escroquerie et fraude à l'indemnisation. Cette affaire illustre les dérives potentielles liées à la concentration des terres agricoles et souligne l'importance d'une régulation plus stricte du secteur (Raisiere, 2025).

En outre, contrairement à certains pays voisins comme la France, la Wallonie pâtit de l'absence de structures dédiées à l'accompagnement des agriculteurs dans leur quête de terres. Cette lacune institutionnelle est aggravée par la tendance de nombreux agriculteurs âgés ou retraités à conserver leurs terres, souvent dans le but de bénéficier des aides de la Politique Agricole Commune (PAC), ce qui restreint davantage les opportunités pour les nouveaux entrants dans le secteur.

L'urbanisation galopante constitue une menace supplémentaire pour l'accessibilité des terres agricoles, avec une moyenne alarmante de 1.580 hectares de terres agricoles artificialisés annuellement entre 1985 et 2019. Cette perte constante de surfaces cultivables accentue la pression sur un marché foncier déjà tendu (I. Verhaegen, 2019).

L'accès à la terre constitue un enjeu majeur en Wallonie, tant pour les jeunes désireux d'en faire leur activité professionnelle, qu'ils soient issus du monde agricole ou non. Ces nouveaux venus, souvent néoruraux, sont appelés nimaculteurs (non issu du monde agricole). Ces jeunes doivent composer avec ces acteurs puissants et bien présents que sont les sociétés de gestion agricole, présentes sur le territoire wallon, comme l'analyse Bouchedor (2017).

## **Le développement des formes sociétaires**

Les acteurs du marché foncier agricole changent : les personnes physiques laissent de plus en plus place aux personnes morales agricoles (sociétés d'exploitation agricole et sociétés de portage foncier<sup>31</sup>) qui s'appuient explicitement sur la dissociation entre propriété foncière et exploitation agricole. Ce changement de statut est à mettre en perspective avec une capitalisation du secteur agricole.

Les exploitations sociétaires sont celles qui gagnent le plus de terrain : alors que le nombre global d'exploitations régresse nettement, les exploitations non individuelles sont les seules à voir leur nombre et leur surface augmenter.

En 2010, dans l'Europe des 28, les exploitations sociétaires (2% du nombre), hors les exploitations individuelles regroupées, exploitent 27% des surfaces et emploient 12% de la main-d'œuvre. Le capital foncier est de plus en plus distinct du capital d'exploitation et davantage sous forme sociétaire d'année en année. Le support de la production agricole est désormais soumis à l'équilibre entre propriétaires fonciers, unité de production et exploitants (Bouchedor, 2017, p. 18).

Ces sociétés agricoles sont une menace pour la souveraineté alimentaire, principalement pour la concurrence qu'elles font pour l'accès à la terre qui fragilise les fermes agricoles principalement de petite et moyenne taille en Wallonie, comme le montre aussi la recherche de Verhaegen (2019) et Raisiere (2025).

Un autre acteur, ce sont les entreprises de commercialisation de grande surface, elles créent une pression supplémentaire, même si aujourd'hui elle est encore considérée comme minimum, cela génère aussi une pression à petite échelle dans le territoire wallon. En Belgique, plusieurs grandes entreprises de distribution coexistent, notamment Aldi, Carrefour, Colruyt, Cora, Delhaize et Spar.

Colruyt est une chaîne de commercialisation de denrées alimentaires en Belgique avec plus de 250 points de vente répartis entre la Région wallonne, la Région flamande et la Région bruxelloise (Colruyt Group, s. d.). Depuis un certain temps, Colruyt est au cœur de la controverse agriculteurs en raison d'achats de terres agricoles en Wallonie (Straet, 2023), avec pour objectif affiché de maîtriser davantage sa chaîne d'approvisionnement en produits frais. Cette stratégie vise à court-circuiter les filières agricoles locales. Ces acquisitions ont été vivement dénoncées par les agriculteurs et les syndicats agricoles lors des récentes manifestations au début de l'année 2024. Parmi ces syndicats figurent la FUGEA, le Mouvement d'Action paysanne (MAP), la Fédération wallonne de l'Agriculture (FWA) et la Fédération des Jeunes Agriculteurs (FJA) (Observations sur le terrain, 02/04/2024). Ces dénonciations sont soutenues par des collectifs promouvant une

agriculture durable, tels que Terre en vue et le Groupe d'Achat Solidaire de l'Agriculture Paysanne (GASAP), entre autres.

Les recherches de Ceuppens et Gillet (2023) confirment la concurrence que fait Colruyt pour l'achat de terres agricoles, se traduisant par un phénomène d'accaparement des terres en Wallonie. La société Colruyt a déjà acquis 5 % des terres agricoles wallonnes, gérées par sa filiale Agripartners (Ceuppens & Gillet, 2023). Grâce à sa société agricole, Colruyt pourrait percevoir des aides de la PAC estimées à 300 000 euros par an (Ceuppens & Gillet, 2023). La revue Tchak, spécialisée dans la recherche sur le monde agricole et l'évolution de l'agriculture en Wallonie, a publié en juin 2022 un article intitulé « Comment Colruyt va pouvoir capter des aides agricoles (PAC) ? ». L'article confirme que Colruyt aurait bien acheté des terres, même si l'identité de l'acheteur est demeurée un mystère, l'ancien propriétaire refusant de confirmer son nom (Raisiere, 2022). La filiale Agripartners sous-traite ensuite des agriculteur.trice.s pour exploiter les terres selon un cahier des charges précis. Ces agriculteurs assurent la culture, la production et la vente de produits destinés à la chaîne de distribution Colruyt Group.

L'exemple de Colruyt Group ne semble pas être un cas isolé parmi les entreprises de la grande distribution qui investissent dans l'acquisition de terres agricoles et se considèrent comme acteurs agricoles à part entière. Selon Ceuppens et Gillet (2023), le groupe Aldi est également impliqué dans ce type d'opérations en Allemagne. L'entreprise a ainsi racheté la société agricole indépendante Adib, dont les propriétaires sont les héritiers d'Aldi (Vannier, 2020). D'après les dénonciations publiques, Aldi aurait acquis 6 000 hectares pour 40 millions d'euros. Ces deux exemples, celui de Colruyt en Wallonie et celui d'Aldi en Allemagne, illustrent bien l'accaparement des terres agricoles par les grandes entreprises de la distribution en Europe de l'Ouest (Benquet, 2015).

Au-delà de la question foncière, la concentration des capitaux dans l'agroalimentaire transforme profondément les filières de production et de commercialisation. En Wallonie, le secteur laitier illustre parfaitement cette évolution, notamment par la mutation du paysage coopératif ces dernières décennies (De Herde, 2020). Le pouvoir économique des laiteries transnationales, qui dictent les prix d'achat du lait, suivi par l'offre et la demande mondiale, oblige les éleveur.euse.s à agrandir leurs fermes pour maintenir leur rentabilité. Simultanément, les coopératives laitières et les laiteries qui achètent le lait et fixent les prix, détiennent un pouvoir de décision important vis-à-vis des éleveur.euse.s avant de revendre le lait aux grandes surfaces.

Enfin, malgré l'existence d'outils législatifs prévus par le Code wallon de l'agriculture, force est de constater que la mise en œuvre effective des politiques foncières demeure limitée. Cette inefficacité réglementaire contribue à perpétuer un système où l'accès à la terre est de plus en plus difficile.

### 1.3.5 Les manifestations et les demandes des agriculteurs.trices européens depuis décembre 2023

Depuis décembre 2023, de nombreuses revendications incitent les agriculteur.trice.s de plusieurs pays européens à se mobiliser dans les rues. Ils expriment ainsi leur mécontentement face à des situations de tension qui perturbent leurs conditions de vie et de travail et ont révélé une souffrance chronique au sein du secteur agricole. Elles ont pris diverses formes : blocage de routes, rassemblements devant les institutions publiques, longues files de tracteurs sur les axes routiers, incendie de pneus dans le centre de Bruxelles, ponctuées par des prises de parole dénonçant leurs difficultés.

Ces mouvements de protestation ont fait entendre des voix convergentes, unies dans leurs revendications, mais aussi des voix dissonantes, reflétant la diversité des situations et des opinions au sein du monde agricole et des syndicats agricoles.

Photographie 1: Manifestation des agriculteurs février 2024



Source : Manifestation des agriculteurs à Bruxelles (Ouest-France, 2024)

Les manifestations ont vu la participation d'organisations d'agriculteurs telles que La Via Campesina ; la Confédération paysanne de France, ainsi que de syndicats locaux belges comme la FUGEA, la Fédération wallonne de l'Agriculture (FWA), la Fédération des Jeunes Agriculteurs wallons (FJA) et le Mouvement d'Action paysanne (MAP). De plus, des syndicats internationaux

en provenance d'Allemagne, d'Italie, d'Espagne, de France et d'autres pays étaient également représentés.

Parmi les protestations des agriculteur.rice.s, figure le désaccord avec l'accord de libre commerce entre l'Union européenne et le Mercosur, l'insuffisance des revenus agricoles pour assurer un niveau de vie décent, la demande d'un prix juste, la lourdeur des charges administratives et la fatigue permanente dans les champs, entre autres.

Les agriculteurs et agricultrices de la FWA, FJA et du Boerenbond ont pris une part active dans les négociations avec la Commission européenne, en coopération avec des représentants influents du lobby agroalimentaire, notamment Copa Cogeca (Compte, 2024; Raisiere, 2021). Copa Cogeca est une organisation, située au cœur de Bruxelles, qui joue un rôle prépondérant dans les revendications du secteur agro-industriel et est reconnue par les responsables de la Commission européenne comme une autorité dans le domaine de l'agroalimentaire. En effet, les lobbyistes sont censés travailler directement avec les décideurs publics concernant l'avenir des politiques alimentaires et d'autres enjeux au sein des institutions européennes. Cette participation de lobbyistes est très critiquée par des syndicats et des associations de soutien aux agriculteurs, des syndicats dits minoritaires comme le MAP, la FUGEA et des associations comme le Réseau GASAP, Groupes d'achats solidaires de l'agriculture paysanne, T-chak, entre autres. Le travail des lobbyistes agro-alimentaires cherche à favoriser la mobilisation de grands capitaux, mais aussi la surproduction alimentaire pour l'exportation, comme c'est le cas du lait, selon Henri Lecloux in (Raisiere, 2021) .

En effet, ces représentants défendent les intérêts des grandes entreprises agroalimentaires telles qu'Arla Foods, Danone et Nestlé et établissent une asymétrie de pouvoir face aux petites organisations paysannes et organisations qui défendent un modèle plus durable de l'alimentation (Rastoin & Tozanli Oncuoglu, 1992b).

Selon Compte (2024), parmi les groupes de lobbying impliqués dans le secteur alimentaire figurent des fédérations commerciales comme Comeos, EuroCommerce, ainsi que la Fevia et FoodDrinkEurope. De plus, le lobby agricole et coopératif européen Copa-Cogeca assume également le rôle de représentant des grandes firmes alimentaires transnationales.

Le lobby Comeos se définit comme une fédération du commerce et des services en Belgique qui regroupe divers secteurs, dont certains liés à l'alimentation. Parmi ses membres, on trouve des acteurs du commerce alimentaire tels que les magasins de proximité, les hypermarchés, les grossistes et détaillants en alimentation, les commerces alimentaires spécialisés, ainsi que les chaînes de restaurants (via Bemora) et les entreprises de catering (via l'Union belge du catering). Cette

fédération représente également d'autres secteurs non alimentaires et joue un rôle dans le paysage commercial belge (Comeos, 2025) .

Comeos offre différents services à ses membres, notamment la défense de leurs intérêts auprès des autorités et d'autres organisations, des conseils sur divers aspects du commerce, la diffusion d'informations sur l'actualité du secteur et une plateforme de mise en réseau pour les acteurs du commerce (Comeos, 2025). Cette fédération mène donc naturellement des activités de lobbying en faveur de la promotion et de la commercialisation des produits du secteur agro-alimentaire pour le compte des entreprises telles qu'Aldi, Amazon, Carrefour, Colruyt, Cora, Delhaize, Intermarché, Lidl et Lunch Garden (Ozer, 2024). Cependant, durant les manifestations, Comeos estimait « *que les agriculteurs se tiraient une balle dans le pied, dans les manifestations* (Ozer, 2024, p. 1) ».

Selon l'Avenir Presse SRL (2024), Comeos, a été auditionnée le 12 mars 2024 par la commission de l'Économie de la Chambre dans le contexte de la crise que traverse le secteur agricole. La fédération a appelé à la prudence concernant les mesures qui pourraient être prises pour augmenter les revenus des agriculteurs, craignant des « effets de second ordre » (L'Avenir Presse SRL, 2024).

Wim Van Edom, responsable des affaires économiques chez Comeos, a notamment mis en garde les députés contre les risques liés au commerce transfrontalier, au gaspillage alimentaire ou encore à l'importation de produits étrangers. Il a également souligné que « le consommateur paye trop peu pour ses aliments », la part des dépenses alimentaires étant passée de 28% dans les années 70 à seulement 14% aujourd'hui. Selon lui, le consommateur n'est pas disposé à payer plus cher pour des produits de qualité, citant l'exemple du faible succès du bio aux Pays-Bas (L'Avenir Presse SRL, 2024).

Cependant, le professeur Philippe Baret (Uclouvain) a fortement nuancé ces propos, appelant à une plus grande transparence sur les marges des différents acteurs de la chaîne. Il a souligné que les prix bas résultent aussi d'une « stratégie marketing dans une logique de concurrence entre distributeurs », et pas seulement de la volonté du consommateur. De son côté, Brigitte Misonne de la Commission européenne a indiqué qu'un effort important de revalorisation des revenus des agriculteurs en Belgique doit être fait puisque ces derniers ne reçoivent que 11% de la valeur totale de la chaîne, contre 26% en moyenne dans l'Union européenne (L'Avenir Presse SRL, 2024).

Selon Ozer (2024), la participation de Comeos aux manifestations des agriculteurs peut être interprétée comme une tentative de dénigrer ou de réduire les actions menées par les agriculteur.trice.s qui travaillent plutôt avec la logique d'une agriculture à taille humaine, en diversifiant la production pour un marché local (Ozer, 2024).

Photographie 2: Manifestation des agriculteurs 2024



Source : Manifestation des agriculteurs, Belgique (Belga, 2024).

Les revendications des différents syndicats agricoles belges font apparaître un paysage complexe et nuancé. La Fédération des Jeunes Agriculteurs (FJA) et l'Union Nationale des Agrobiologistes Belges (UNAB) plaident pour une réforme de la PAC visant à mieux soutenir un modèle agricole durable, tout en réclamant une meilleure redistribution des aides. Cette position contraste avec celle de la Fédération Unie de Groupements d'Éleveurs et d'Agriculteurs (FUGEA), qui préfère maintenir les règles actuelles de la PAC 2023-2027, notamment en ce qui concerne les efforts environnementaux. La question économique est au cœur des préoccupations, avec des demandes convergentes de l'UNAB et de la FUGEA/MAP pour l'instauration de prix minimaux pour les produits agricoles. Cette revendication traduit l'inquiétude persistante quant à la viabilité économique des fermes face aux pressions du marché et aux coûts croissants de la transition écologique.

La transition agroécologique, bien que globalement acceptée comme nécessaire, fait l'objet d'approches différenciées. L'UNAB appelle à un accompagnement technique complet, tandis que la FJA demande un renforcement des budgets environnementaux. La FUGEA, quant à elle, adopte une position plus conservatrice en soutenant le maintien des réglementations environnementales actuelles. Les enjeux liés à l'accès à la terre et au renouvellement générationnel sont particulièrement mis en avant par la Fédération Wallonne de l'Agriculture (FWA), soulignant l'importance cruciale de faciliter l'installation des jeunes agriculteurs pour l'avenir du secteur. Un consensus se dégage néanmoins sur certains points, notamment l'opposition à l'accord UE-Mercosur et la demande de mesures contre la concurrence déloyale. De même, la simplification administrative et la réduction de la bureaucratie font l'unanimité, reflétant la frustration générale face à la complexité croissante des réglementations. La question des pesticides et herbicides cristallise les tensions entre impératifs

écologiques et réalités économiques, avec des appels à une réévaluation des politiques d'interdiction qui tienne compte des contraintes du terrain.

Pour conclure, les manifestations agricoles qui ont secoué l'Europe de l'Ouest à partir de décembre 2023 ont mis en lumière les tensions au sein du secteur agricole. Elles illustrent également les causes structurelles profondément enracinées dans le système capitaliste, au sein duquel les grands lobbies des entreprises agroalimentaires exercent un pouvoir politique et économique important, jusque dans les rouages de la Commission européenne.

Face au poids des grands groupes sur les processus décisionnels, les syndicats dits « minoritaires » peinent à faire entendre leurs voix et leurs revendications. Ils se heurtent à une véritable « muraille invisible » constituée par les intérêts puissants des firmes transnationales.

Ces mobilisations agricoles révèlent ainsi les profondes asymétries de pouvoir qui traversent le secteur, opposant les agriculteurs et leurs représentants aux lobbies puissants des grandes entreprises. Elles soulignent la nécessité urgente de rééquilibrer les rapports de force et de placer les enjeux de durabilité et de justice sociale au cœur des politiques agricoles européennes.





Le chapitre explorant les systèmes alimentaires et les régimes alimentaires a mis en lumière la complexité des structures qui régissent la production, la transformation et la distribution des denrées alimentaires à l'échelle mondiale. À travers l'analyse des accords internationaux tels que l'Accord de Marrakech, l'Organisation mondiale du Commerce et les réformes de la Politique agricole commune (PAC), nous avons identifié les tensions et les défis inhérents à la gouvernance des systèmes agroalimentaires contemporains. L'OMC, exerce une influence majeure en établissant des règles de commerce international visant à éliminer les barrières aux échanges, traduisant ainsi la dynamique de libéralisation qui caractérise l'économie mondiale depuis la fin du XXe siècle. Simultanément, la PAC, depuis sa création et ses réformes, principalement la réforme Mc Sharry continue de jouer un rôle crucial en soutenant la productivité et en stabilisant les marchés agricoles de l'Union Européenne, bien que son efficacité soit souvent mise en question par les déséquilibres qu'elle-même engendre.

Les régimes alimentaires historiques permettent de comprendre l'évolution des systèmes agroalimentaires sous l'influence des changements géopolitiques et économiques mondiaux. Le passage des régimes dominés par l'importation de matières premières coloniales à des régimes plus intégrés et industrialisés témoigne de la transformation radicale de l'agriculture et des chaînes d'approvisionnement mondiales. Les transformations des années 1980, marquées par l'émergence d'un régime alimentaire "corporate", illustrent comment la convergence des intérêts économiques ont consolidé un modèle globalisé et concentré, remodelant fondamentalement le paysage alimentaire mondial.

L'analyse de la structure et du rôle de l'OMC montre comment la bureaucratisation des relations commerciales internationales peut accentuer les inégalités économiques, notamment en renforçant la concentration économique au détriment des producteurs et des marchés locaux. Cette centralisation se retrouve dans le secteur laitier, où la dérégulation, via des réformes de la PAC, a accru la dépendance des éleveurs aux grandes entreprises transnationales de collecte et de distribution. Cela a également augmenté leur vulnérabilité face aux fluctuations du marché mondial, favorisant un système qui promet le progrès, comme le souligne Yves Pagès dans *Les chaînes sans fin* (2023). Ce chapitre démontre comment la mondialisation capitaliste a réorganisé les systèmes alimentaires contemporains, révélant les défis structurels à l'échelle mondiale comme locale.



## **Chapitre 2**

### **L'ancrage conceptuel et méthodologique**



Ce chapitre se penche sur les ancrages conceptuels et méthodologiques de notre étude. Notre ancrage conceptuel se concentre sur la complexité du concept de « conditions de vie au travail ». Notre ancrage méthodologique, quant à lui, se concentre sur une approche qualitative, inductive et itérative inspirée par la sociologie compréhensive de Max Weber.

L'objectif principal de la mobilisation de cette méthodologie est de comprendre le lien qui existe entre la bureaucratie, les revenus et la pénibilité du métier dans le travail quotidien des éleveur.e.s. Notre méthodologie repose sur 4 étapes : 1) une phase exploratoire, 2) la collecte de données, 3) l'analyse des données, et 4) une phase de validation et de présentation des résultats.

Ce choix méthodologique s'est révélé particulièrement pertinent pour saisir la complexité des enjeux sociaux du monde agricole, souvent négligés dans les travaux portant sur la durabilité à double performance économique et environnementale des fermes.



## 2.1 L'ancrage conceptuel

Pour analyser la partie sociale du monde agricole wallon, nous avons exploré plusieurs voies, en démarrant par la compréhension des conditions de travail, de bien-être ou de qualité de vie.

Selon Baudelot et Gollac (1993), le concept de « conditions de travail » couvre un ensemble complexe de facteurs qui affectent la vie professionnelle des individus, englobant des dimensions physiques, organisationnelles, sociales et psychologiques au sein de l'entreprise (Baudelot & Gollac, 1993). Par ailleurs, le droit du travail amène les acteurs à percevoir le travail comme une activité distincte du quotidien. Cette structuration repose sur le contrat de travail qui formalise la relation entre l'employé et l'employeur (Didry, 2016). Bien que le concept de « conditions de travail » soit important, il ne parvient pas à mettre en évidence la relation imbriquée du travail en lien avec la famille agricole dans des contextes locaux et globaux. C'est pourquoi nous avons choisi de ne pas l'adopter, préférant éviter une perspective administrative et ciblée seulement sur le travail.

Les concepts de « bien-être ou qualité de vie », bien que ce soient des concepts larges, se focalisent sur l'épanouissement humain, le bonheur, la santé environnementale, la satisfaction de vie et au bien-être général d'une société (Robert, 2016). De plus, pour Biétry et Creusier (2015), le bien-être au travail se définit comme un état psychologique positif et multidimensionnel qui se distingue des aspects négatifs de la santé mentale. Ce concept s'articule autour de relations structurantes essentielles, incluant les interactions avec les collègues et les supérieurs, l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle, ainsi que l'environnement de travail physique (Biétry & Creusier, 2015). Les concepts mobilisés, bien qu'essentiels à notre compréhension, ne reflètent que partiellement la nature enchevêtrée des liens entre travail, famille et environnement.

Pour conclure, nous reconnaissons que les concepts de conditions de travail, de bien-être et de qualité de vie occupent une place cruciale, y compris dans le domaine agricole. Cependant, nous avons opté pour le concept de « conditions de vie au travail » pour notre recherche, le jugeant plus pertinent par rapport à notre objet d'étude. Ce choix nous permet d'intégrer la complexité des interactions entre les dimensions personnelles, familiales et professionnelles, avec un regard local-global.

Le concept de « conditions de vie au travail » est longuement exploré dans les études de Porcher (2002, 2003, 2014) et Fiorelli (2010, 2011, 2012). Selon Porcher (2003), ce concept est caractérisé par la reconnaissance de la relation entre le travail de l'éleveur.se et le travail des animaux, formant une unité de travail indissociable. Cela souligne l'importance de la symbiose entre l'humain et

l'animal dans l'activité agricole. En parallèle, Fiorelli et al. (2012) élargissent ce concept pour englober un ensemble de facteurs influençant l'organisation du travail, tels que les dimensions matérielles, immatérielles, physiques et psychiques. Ce qui distingue ce concept des simples conditions de travail ou du bien-être est l'inclusion de la dimension humaine, ainsi que des relations interpersonnelles, tant au sein qu'au-delà de l'exploitation agricole. Ce cadre considère non seulement les aspects tangibles et techniques, mais aussi les interactions sociales et les dynamiques psychologiques, offrant ainsi une perspective plus holistique sur les réalités du travail agricole.

Selon Fiorelli et al. (2012), les conditions de vie au travail permettent aux éleveur.euse.s d'ouvrir leur sensibilité, d'investir leur corps et de construire leur identité personnelle et professionnelle (Fiorelli et al., 2012). En effet, ce concept nous conduit à une compréhension des manières de travailler et de vivre au pluriel, considérant le travail comme un moyen de mobiliser les capacités humaines, c'est-à-dire « *des gestes, des savoir-faire, l'engagement du corps, la mobilisation de l'intelligence, et la capacité de réfléchir, d'interpréter et d'agir face à des situations, incarnant ainsi le pouvoir de sentir, de penser et d'inventer.* » Dejours, (2009) in (Fiorelli et al., 2012, p. 182). Le rapport subjectif au travail influence les conditions de vie au travail en structurant les choix, les priorités et les ajustements réalisés dans l'organisation de l'activité. Il repose « *sur plusieurs rationalités subjective, économique, technique, identitaire, relationnelle et liée à l'engagement du corps au travail* » (Fiorelli et al., 2012, p. 278). Toutefois, la représentation du travail peut également adopter une vision utilitariste, vue comme une expérience critique dans laquelle on travaille pour vivre et produire (Périlleux & Lhuilier, 2023).

Dans notre recherche, nous élargissons notre compréhension des « conditions de vie au travail » en intégrant les aspects du quotidien des éleveurs et éleveuses. Nous reconnaissons que ces professionnels mobilisent un savoir-faire technique, physique, psychique et émotionnel, influencé par leur environnement familial. Au-delà de ces dimensions, les structures administratives exercent une pression constante, influençant le travail et les relations familiales, ce qui les rend inextricablement liées. Pour nous, les conditions de vie au travail incarnent l'essence des familles agricoles, passionnées mais influencées par la politique agricole, les subventions, les fluctuations des prix, les inégalités de genre et les faibles revenus. Ce concept reflète une compréhension globale et locale des relations impactant leur vie et leur travail. En intégrant ces dynamiques, notre approche vise à mettre en lumière et à comprendre la complexité des réalités rencontrées par ces acteurs clés du secteur agricole, pour mieux appréhender les enjeux et défis quotidiens auxquels ils font face.

## **2.2 L'ancrage méthodologique**

### **2.2.1 Justification du choix de la méthode qualitative**

Nous avons décidé de travailler avec une méthodologie qualitative, inductive et itérative (Olivier de Sardan, 2008). En effet, la méthodologie qualitative est particulièrement appropriée aux sciences humaines et sociales, car elle vise à analyser les effets de situation, les interactions sociales sous contraintes, ainsi que la manière dont les acteurs naviguent avec les normes sociales et leur imaginaire (Moriceau & Soparnot, 2019). Contrairement aux méthodes quantitatives, elle ne se limite pas à établir des relations de causalité par des chiffres, mais cherche à saisir les contraintes et les potentialités intégrées dans le système d'action des individus, qu'ils soient familiaux, professionnels ou amicaux. Elle permet d'interpréter le sens attribué par les acteurs à leurs comportements, en tenant compte du contexte social et des dynamiques propres à ces systèmes (Olivier de Sardan, 2008). Cette approche favorise une compréhension approfondie des processus sociaux et des enjeux, en se concentrant sur les significations et les vécus en lien avec la problématisation.

L'approche inductive est une méthode de raisonnement qui consiste à partir des données empiriques pour élaborer des concepts, des théories ou des propositions générales. Contrairement à l'approche déductive, qui repose sur des théories préexistantes pour guider l'analyse, l'induction part du concret pour parvenir à l'abstraction. Elle privilégie l'exploration et la découverte de nouvelles connaissances à partir des observations, favorisant une compréhension globale des phénomènes étudiés (Anadón & Guillemette, 2007). En recherche qualitative, cette méthode se caractérise par une itération continue entre la collecte de données et l'analyse des données, une ouverture à l'inattendu et le développement progressif des concepts jusqu'à atteindre une saturation de données (Olivier de Sardan, 2008). Nous avons donc abordé le terrain sans hypothèses prédéfinies, tout en restant ouverts aux échanges avec les participants. Cela ne signifie pas que nous sommes partis sur le terrain sans connaissances préalables du sujet de recherche ; au contraire, nous avons une base de connaissances préliminaires. Cependant, nous avons adopté un esprit d'ouverture, prêt à comprendre et à construire l'objet d'étude à partir des interactions et des nouvelles données recueillies.

A partir de cette approche, nous avons construit notre recherche en 4 étapes principales, chacune avec leurs particularités :

Etape 1 : Phase exploratoire

Etape 2 : Collecte de données

Etape 3 : Analyse de données

Etape 4 : Phase de validation et présentation des résultats.

### 2.2.2 Première étape : phase exploratoire et construction de l'objet de recherche

La construction de notre objet de recherche a commencé par la lecture de nombreux articles, scientifiques et non scientifiques, sur le monde paysan belge. Ces publications mettaient l'accent sur la durabilité des fermes, principalement sous l'angle de la performance économique et environnementale, négligeant souvent l'aspect social.

Particulièrement intéressées par la dimension sociale de l'agriculture, je souhaitais mieux comprendre les enjeux sociaux rencontrés par les agriculteurs et agricultrices dans l'exercice de leur métier. J'ai constaté que cet aspect est souvent évoqué dans la recherche, mais qu'il constitue une dimension particulièrement difficile à étudier dans le cadre des travaux sur la durabilité des exploitations agricoles comme dans les travaux de (Bihannic & Michel-Guillou, 2011; Landais, 1998; Lebacqz et al., 2013; Ogel, 2023; Servièrre et al., 2019).

Au début de mon parcours, notre approche visait à créer des variables et à quantifier statistiquement la satisfaction des agriculteurs et agricultrices quant à leur qualité de vie en Wallonie. Cependant, au fil de la recherche, j'ai réalisé que l'approche quantitative nous éloignait de l'écoute de la voix de notre terrain de recherche. J'ai donc opté pour une méthode plus qualitative, allant à la rencontre des éleveurs et éleveuses, participant à leurs activités, leurs assemblées, et parfois travaillant à leurs côtés. Mon but n'était plus de tout mesurer, mais de comprendre le parcours de chacun et chacune à partir d'une sociologie compréhensive inspirée de Max Weber.

Initialement, je me suis concentrée uniquement sur ceux pratiquant l'agriculture biologique et/ou agroécologique. Les échanges avec mon comité d'accompagnement m'ont fait prendre conscience de l'importance d'élargir mon champ d'étude à tous les autres acteurs du terrain, y compris les éleveurs en agriculture conventionnelle. Cette décision s'est révélée cruciale, me permettant de recueillir les témoignages d'éleveurs et d'éleveuses issus de divers modèles productifs (Baret, 2015) et, en effet, de comprendre les problèmes du monde agricole de manière locale et globale.

En écoutant tous ces récits, j'ai pu affiner mon objet de recherche, ancré dans la réalité de terrain. Si tout semblait initialement enchevêtré, j'ai progressivement réussi à démêler, interpréter et analyser les éléments clés de nos données. Néanmoins, je reste consciente que cette prise de décision analytique ne reflète pas toujours la réalité du monde rural wallon, habitué à un entrelacement quotidien où chaque saison et chaque jour apportent des nouveautés à sa vie et à ses actions.

Ma question de recherche a été plusieurs fois modifiées pendant notre cheminement de construction.

Question générale :

Comment les éleveurs et éleveuses de vaches laitières en Wallonie vivent-ils leurs conditions de vie au travail face à la bureaucratie, à la pression économique et à la pénibilité du métier, dans un contexte néolibéral (2019-2025) ?

- Sélection des participants de la recherche

En premier lieu, mon intérêt pour les éleveur.euse.s de vaches laitières s'est cristallisé lors de mon revue de littérature, qui a mis en lumière la vulnérabilité particulière de cette population. Les données révélaient un taux de suicide alarmant au sein de ce groupe professionnel, soulignant l'urgence d'une compréhension approfondie de leur situation.

Frioux (2016) met en évidence que les éleveur.euse.s, particulièrement ceux de vaches laitières, sont les plus exposés au risque de suicide (Frioux, 2016). Cette observation est corroborée par des statistiques françaises et aussi par AGRICALL. Selon Vieuille et al. (2021), les secteurs bovins-lait et bovins-viande sont particulièrement touchés par une surmortalité due au suicide. En 2008, ces secteurs présentaient des taux de surmortalité de respectivement 56% et 127% supérieurs à ceux de la population générale. Bien que légèrement en baisse, ces chiffres demeuraient préoccupants en 2009, avec des surmortalités de 47% pour l'élevage bovin-lait et de 57% pour l'élevage bovin-viande (Vieuille et al., 2021). Selon AGRICALL, « Le secteur de l'élevage, est plus touché. Donc, on a plus de monde qui viennent du secteur de l'élevage que du secteur des cultures ».

En second lieu, ces acteurs et actrices de terrain ont traversé plusieurs crises majeures, comme celles liées à la vache folle, la fin des quotas laitiers en 2015, les crises du lait en 2009, 2015, ainsi que celles provoquées par la pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine. Ces événements ont tous eu un impact particulièrement lourd sur ce secteur. Il était donc essentiel, pour la recherche, d'étudier comment cette population, malgré ces bouleversements, continue d'exercer son métier et s'adapte aux enjeux et aux difficultés qu'elle rencontre.

Enfin, troisième et dernière motivation, j'avais déjà échangé lors de mes études en Master de spécialisation en développement, environnement et société à l'UCLouvain en 2018. En effet, environ 80 % des participants lors de cette première étude étaient des éleveur.euse.s, ce qui nous a permis d'avoir une connaissance préalable de leur contexte. Toutefois, dans le cadre de notre recherche de doctorat, nous avons évité d'interviewer les mêmes personnes afin de limiter tout biais potentiel. Lors de mon précédent travail, j'avais examiné les effets de la qualité de vie des agriculteurs engagés dans une transition agroécologique. Je souhaitai donc éviter que les acteurs de terrain ne confondent cette nouvelle recherche avec une étude sur le bien-être, comme nous l'avons déjà mentionné précédemment.

#### - Méthode de sélection de participant.e.s

Dans une perspective inductive, j'ai mobilisé une méthodologie non-probabiliste, c'est-à-dire que les sujets de la population sont sélectionnés sur base d'une stratégie non hasardeuse (Kaufmann & Singly, 2016). La sélection des participants a été construite et adaptée au fil de ma recherche, avec un processus itératif entre le terrain, l'analyse et la littérature.

Nous avons mis en œuvre deux stratégies complémentaires de sélection des participants, la méthode boule de neige et l'échantillonnage par choix raisonné. Cette approche mixte visait à garantir une participation diversifiée des acteurs et actrices du secteur agricole, enrichissant ainsi la qualité et la diversification des données.

Ma démarche initiale s'est appuyée sur la stratégie de boule de neige, bien mobilisé dans les études en sciences sociales, qui a débuté par l'établissement de contacts avec les syndicats agricoles et des producteurs rencontrés lors de foires communales. Les syndicats agricoles, notamment la Fédération Unie de Groupements d'Éleveurs et d'Agriculteurs (FUGEA), le Mouvement d'Action Paysanne (MAP) et la Fédération Wallonne de l'Agriculture (FWA), ont joué un rôle déterminant en nous ouvrant les portes du terrain de recherche.

Parallèlement, ma participation à divers événements agricoles m'a permis d'établir des contacts directs avec des acteurs et actrices du secteur. Cette immersion dans le milieu a facilité l'initiation

de relations de confiance, essentielles pour la suite de notre recherche. De plus, la collaboration avec des chercheuses de différents centres de recherche comme le CRA-W, et des institutions, organisations de citoyen.ne.s et consomm'acteurs comme Oxfam, Agroecology in Action, a contribué à élargir notre réseau de contacts parmi les éleveur.euse.s.

La sélection par choix raisonné est venue compléter cette approche, me permettant de sélectionner délibérément des participants en fonction de critères spécifiques pertinents pour notre étude, telles que la diversité des pratiques agricoles, la taille des exploitations ou encore la répartition géographique.

Cette combinaison de méthodes nous a permis d'atteindre un équilibre entre la diversité des profils et la pertinence des participants par rapport à nos objectifs de recherche, tout en minimisant les biais potentiels associés à chaque méthode prise isolément.

#### - Caractéristiques des participant.e.s

Les critères de sélection de participants ont privilégié le travail avec les éleveur.euse.s de vaches laitières, principalement de la Région Wallonne. Ils sont repris ci-après :

Tableau 5 : Caractéristiques des participant.e.s

| Taille                 | Q         | Modèle productif            |                                  | Sexe      |           | Âge      |          |           |
|------------------------|-----------|-----------------------------|----------------------------------|-----------|-----------|----------|----------|-----------|
| Quantité d'animaux     |           | Agriculture biologique (AB) | Agriculture conventionnelle (AC) | F         | H         | 18 à 30  | 31 à 50  | 51 à 70   |
| Petite (1-50)          | 5         | 5                           | 0                                | 3         | 2         | 4        | 1        | 0         |
| Moyenne (Autour de 88) | 14        | 7                           | 7                                | 3         | 11        |          | 4        | 10        |
| Grande (121- plus)     | 7         | 0                           | 7                                | 4         | 3         |          | 2        | 5         |
| <b>Total</b>           | <b>26</b> | <b>12</b>                   | <b>14</b>                        | <b>10</b> | <b>16</b> | <b>4</b> | <b>7</b> | <b>15</b> |

Source : Elaboration propre de l'auteur, basée sur les données de recherche recueillies entre 2019-2025.

En résumé, mon étude porte sur 26 éleveur.euse.s de vaches laitières en Région Wallonne, comprenant 10 femmes et 16 hommes. La répartition par tranches d'âge était de 4 personnes entre 18 et 30 ans, 7 personnes entre 31 et 50 ans et 15 personnes entre 51 et 70 ans.

Concernant les modèles productifs, nous avons respecté le modèle déclaré par chaque éleveur.euse lors de l'entretien, sans chercher à le vérifier selon des critères préétablis, la charte de production, ou les normes de production du label de l'AB.

La taille des fermes nous a semblé une caractéristique très importante à signaler, entre petites, moyennes et grandes, critère signalé à partir des données officielles de la Wallonie (Statbel, 2023). Une ferme petite compte moins de 50 vaches ; une ferme moyenne en compte environ 88, et une ferme grande en compte environ 300 (Statbel, 2023). Cependant, nous avons pris la décision de souligner dans notre texte les éleveur.euse.s qui travaillent en agriculture biologique à petite taille (AB-PT) comme une catégorie présente sur le territoire wallon, mais qui n'est pas aussi nombreuse que les fermes de taille moyenne et grande. En effet, ces éleveur.euse.s travaillent avec beaucoup moins de 50 vaches, ce qui, selon les données officielles de la Wallonie (Statbel, 2023), les place en dessous de la taille moyenne des fermes (Statbel, 2023) et mérite donc d'être souligné.

Notre étude vise à présenter les fermes de petite taille, sans tomber dans une idéalisation de leurs pratiques. Cependant, il est pertinent de souligner certaines différences significatives entre ces petites structures et les fermes de moyenne et grande taille. : une approche du travail davantage axée sur le soin des animaux et le respect de l'environnement avec une approche biodynamique, partie d'une écologie affective (Foyer et al., 2020).

1. Une caractéristique supplémentaire, bien que non déterminante : 2 des 5 éleveur.euse.s ne sont pas issu.e.s du milieu agricole.
2. 4 de 5 éleveur.euse.s travaillent avec des vaches de races plus rustiques comme la Montbéliarde, la Blanc-Bleu-Belge mixte et la Jersiaise, ce qui représente un changement par rapport à la vache Holstein dominante en Wallonie.

Ces particularités nous ont semblé importantes à souligner sans créer une typologie des acteurs et actrices. Nous avons délibérément écarté l'approche typologique des acteurs, considérant qu'une telle catégorisation risquerait de nous éloigner de la singularité des participant.e.s. Notre travail de terrain a mis en évidence la diversité des parcours individuels, chacun constituant un récit unique ancré dans des trajectoires historiques distinctes. Cette décision méthodologique, pleinement assumée, s'inscrit dans une volonté de privilégier une compréhension fine des expériences vécues, plutôt qu'une réduction à des catégories préétablies.

En refusant de les classer dans des types, j'ai évité également le risque de renforcer ou de créer de nouveaux stéréotypes, ce qui serait contraire à notre volonté de respecter la singularité de chaque personne interrogée. Cette approche plus flexible nous ouvre en outre à des découvertes inattendues et à des nuances qui auraient pu être négligées dans une démarche plus rigide.

Enfin, en nous abstenant de pré-catégoriser les individus, nous réduisons les risques de biais de confirmation liés à des hypothèses préconçues. Notre démarche favorise plutôt une approche

inductive, où les théories et les concepts émergent des données collectées, plutôt que de leur être imposés a priori.

En complément des entretiens avec les 26 éleveur.euse.s, j'ai également mené des entretiens auprès de 16 personnes issues du milieu académique, des syndicats agricoles, des coopératives agricoles, des centres de recherche (comme le CRA-W), ainsi que des employés d'institutions publiques et privées travaillant en lien avec le monde agricole en Wallonie.

Cette approche à double perspective, combinant les points de vue des éleveur.euse.s et des employés des institutions du secteur, m'a offert une vision plus complète et nuancée de la situation agricole en Région Wallonne. De plus, elle m'a permis de réaliser une triangulation des données (Olivier de Sardan, 2008), renforçant ainsi la validité et la fiabilité de mes résultats. Cette méthodologie nous a notamment permis de :

1. Mettre en lumière les interactions, les synergies, mais aussi les potentielles tensions entre les différents acteurs du monde agricole.
2. Confronter et comparer les perspectives des acteurs de terrain avec celles des institutions et des chercheurs.
3. Identifier les convergences et les divergences dans les perceptions des enjeux agricoles.

En croisant ces différentes sources d'information, nous avons pu élaborer une compréhension plus riche et plus nuancée des dynamiques à l'œuvre dans le secteur agricole en Région Wallonne. Cette approche m'a également permis de minimiser les biais potentiels qui auraient pu résulter d'une source unique d'information.

### 2.2.3 Deuxième étape : Collecte de données

La collecte de données s'est déroulée de septembre 2019 à février 2024. Bien que j'aie initialement prévu de clôturer cette étape en décembre 2023, les manifestations agricoles survenues en janvier et février 2024 se sont révélées significatives qu'elles ne pouvaient être ignorées dans le cadre de notre étude. Ces événements, qui se sont prolongés jusqu'à la fin de notre période de collecte, ont renforcé notre recherche. D'une part, ils ont servi de confirmation empirique aux données

précédemment recueillies, renforçant ainsi la fiabilité de nos observations antérieures. D'autre part, ces mouvements sociaux ont souligné l'actualité et l'importance de notre sujet de recherche, justifiant davantage la pertinence de notre étude académique dans le contexte agricole contemporain. L'inclusion de ces événements récents dans mon analyse a permis d'enrichir ma compréhension des dynamiques en cours dans le secteur agricole et d'ancrer ma recherche dans les réalités les plus actuelles du terrain, renforçant ainsi la validité et la pertinence de mes conclusions.

- Techniques de collecte de données

Ma méthodologie de recherche a reposé sur trois principales techniques de collecte de données, les entretiens semi-directifs, l'observation et l'observation participante (Becker et al., 2002; Olivier de Sardan, 2008; Paillé & Mucchielli, 2016).

Les entretiens semi-directifs ont été menés principalement auprès de 26 éleveur.euse.s de vaches laitières, ainsi qu'auprès de 16 personnes issues d'institutions liées au secteur agricole wallon. La durée de ces entretiens variait de 1h30 à 2h30, pouvant s'étendre jusqu'à 3 à 4 heures lorsque les éleveur.euse.s proposaient une visite de leur ferme, une option laissée à leur discrétion.

L'observation et l'observation participante ont été conduites de manière récurrente au cours des quatre années de notre travail de terrain. Nous avons assisté aux assemblées des principaux syndicats agricoles mentionnés précédemment, ainsi qu'à l'assemblée de l'Union Nationale des Agrobiologistes de Belgique (UNAB) en 2023, à celle de la Fédération des Jeunes Agriculteurs (FJA) la même année, et aux assemblées des Femmes Wallonnes Agricultrices en 2022, 2023 et 2024. Lors de ces rencontres, ma posture est restée principalement celle d'observation, bien que les moments de convivialité aient offert de précieuses opportunités d'échanges informels avec les agriculteur.rice.s, permettant de les rencontrer hors de leurs fermes.

Il convient de noter que notre origine latino-américaine, bien qu'elle ait rendu difficile une immersion totale dans le groupe, a souvent suscité la curiosité des participant.e.s, facilitant ainsi l'établissement de contacts et d'échanges. Cette particularité a paradoxalement contribué à enrichir nos interactions et, par conséquent, la qualité des données recueillies.

Ces méthodes combinées m'ont permis de construire une compréhension approfondie et nuancée des réalités du secteur agricole wallon, en croisant les perspectives des acteurs de terrain avec celles des institutions et des organisations professionnelles.

- Élaboration des outils de collecte de données

Afin de mener les entretiens, j'ai élaboré des grilles d'entretien semi-structurées spécifiques à chacune de nos catégories d'interlocuteurs.trices.

Une grille d'entretien semi-structurée a servi de guide pour nos entretiens de terrain auprès des éleveur.euse.s. Cette grille n'a pas été utilisée de manière rigide, mais plutôt comme un outil souple permettant d'établir un véritable dialogue avec les participants, les laissant s'exprimer librement tout en nous assurant d'aborder les thématiques que nous jugions importantes.

De même, les grilles d'entretien semi-structurés ont été personnalisés en fonction des caractéristiques des personnes interrogées. Ainsi, le guide destiné à un employé du Comité du Lait différerait substantiellement de celui utilisé pour des chercheurs d'universités ou du Centre de Recherche Agronomique de Wallonie (CRA-W).

Cette approche sur-mesure m'a permis d'adapter nos échanges aux spécificités de chaque profil, favorisant ainsi une collecte de données riche et nuancée. Elle témoigne également de notre volonté d'établir une relation de confiance et de dialogue avec nos interlocuteurs, plutôt que de nous cantonner à un questionnement rigide et impersonnel.

- L'enregistrement de l'entretien

Avant de procéder aux entretiens, j'ai systématiquement demandé l'autorisation d'enregistrer les échanges. J'ai laissé le choix à nos interlocuteurs d'accepter ou de refuser cet enregistrement. Il est intéressant de noter que 70% des participants ont accepté d'être enregistrés. Certains d'entre eux nous ont demandé de ne pas diffuser ces enregistrements auprès d'autres personnes. Dans ces cas, j'ai garanti que les données collectées seraient exclusivement utilisées dans le cadre de ma recherche et que l'anonymat de tous les participants serait préservé.

## 2.2.4 Troisième étape : Analyse des données

Pour l'analyse des données, j'ai choisi de recourir à l'analyse thématique (Becker et al., 2002 ; Paillé & Mucchielli, 2016). Cette méthode nous a permis d'identifier, d'analyser et de rendre compte des thèmes récurrents émergeant du discours de nos participants.

- Processus de codage et de catégorisation

Dans un premier temps, nous avons procédé à la retranscription des entretiens et à la relecture attentive de nos notes d'observation de terrain. Ensuite, nous avons entamé un travail de catégorisation thématique, identifiant plus de 50 thèmes différents à partir des propos recueillis. Cette étape initiale était lourde mais nous a permis de prendre la mesure de la richesse et de la complexité de nos données, tout en constatant la difficulté d'utiliser l'ensemble de ces thématiques dans le cadre de notre recherche.

En conséquence, j'ai décidé de me concentrer sur les thèmes les plus récurrents dans les discours des personnes participantes et de distinguer des thèmes principaux et des sous-thèmes interconnectés. Ce travail itératif de sélection et de hiérarchisation thématique m'a permis de tisser des liens entre les propos des participants et ma propre interprétation, dans une démarche inductive et j'ai ainsi construit progressivement mon cadre d'analyse.

Ce processus a été facilité par la création d'un tableur Excel dans lequel nous avons consigné les thèmes principaux et les sous-thèmes associés. Cela m'a permis de lire, relire, favorisant une imprégnation approfondie des données.

Parfois, ce travail d'interprétation inductive a mené à des retours sur le terrain, pour réinterroger les éleveur.euse.s et ainsi continuer à saisir la signification qu'ils et elles donnaient à leurs propres expériences. Cette itération constante entre corpus empirique et construction analytique a grandement enrichi notre compréhension du phénomène étudié.

Nous sommes conscients de l'existence d'outils logiciels d'analyse qualitative, comme NVivo. En 2022, j'ai d'ailleurs suivi une formation sur ce type de programmes. Cependant, j'ai fait le choix délibéré de procéder à une analyse manuelle, sur tableur Excel. En effet, j'ai constaté que l'utilisation de logiciels d'analyse automatisée tendait parfois à lisser la diversité des données qualitatives, en se focalisant uniquement sur la fréquence d'apparition des mots-clés. Or, l'un de mes objectifs est précisément de rendre compte de la richesse et de la singularité des trajectoires et des contextes des participants.

Travailler manuellement sur un tableau m'a permis de m'imprégner pleinement des données, dans une démarche interprétative attentive aux nuances et aux particularités (Olivier de Sardan, 2008). Cette approche a ainsi davantage correspondu à mes ambitions de recherche

- Des récits construits au début de chaque chapitre d'analyse

Au début de chaque chapitre d'analyse, j'ai créé un récit reconstruit inspiré à partir des plusieurs récits de terrain. Comme mentionné précédemment, les méthodes qualitatives ne permettent pas d'obtenir des réponses standardisées, mais plutôt de révéler des particularités. C'est pourquoi j'ai choisi de m'inspirer des récits des participant.e.s pour construire un récit reconstruit qui représente le terrain d'étude.

Bien que ces récits puissent laisser penser qu'ils représentent un type idéal, comme le décrit Max Weber, cela n'est pas mon objectif. Mon objectif principal est de rapprocher le lecteur de la réalité du terrain. Cela facilite la compréhension de l'analyse et permet une immersion plus concrète dans le contexte étudié.

- Utilisation du terme "éleveur.euse.s"

Dans ce manuscrit, nous faisons le choix d'utiliser la forme inclusive « éleveur.euse.s » pour désigner l'ensemble des personnes exerçant le métier d'élevage bovin laitier. Cette décision répond à plusieurs objectifs complémentaires.

D'une part, ce choix permet de rendre visibles les femmes au sein du secteur agricole, un milieu historiquement marqué par une forte masculinisation des postes et des représentations professionnelles. L'usage systématique du masculin pour désigner la profession tend à invisibiliser la place des éleveuses, alors même qu'elles représentent une part significative du travail agricole, souvent sous-reconnu. Employer une forme inclusive constitue ainsi un moyen simple et cohérent de reconnaître la diversité des personnes concernées.

D'autre part, cette forme permet d'alléger le texte et d'éviter les répétitions longues du type « les éleveurs et les éleveuses ».

## 2.2.5 Quatrième étape : validation et présentation des résultats

Nous avons eu des réunions avec les participant.e.s de terrain, afin de leur présenter les avancements de notre recherche.

Une fois le travail achevé, nous nous sommes également engagés à présenter et à transmettre les résultats de notre étude aux participant.e.s de notre recherche.

## 2.3 Considérations éthiques

Les considérations éthiques de ma recherche sont les suivantes :

- Consentement éclairé

Avant chaque entretien, j'ai pris soin d'expliquer clairement aux participants les objectifs et le déroulement de notre étude. Je leur ai également précisé que leur participation était volontaire et qu'ils pouvaient se retirer à tout moment. Tous les participants ont donné leur consentement libre et éclairé.

- Confidentialité et anonymisation

Afin de préserver la confidentialité des données, j'ai attribué des pseudonymes à chacun des interlocuteurs.trices. Toute information permettant leur identification a été supprimée ou modifiée dans les retranscriptions et les analyses. De plus, les enregistrements audios des entretiens ont été conservés de manière sécurisée.

- Restitution et partage des résultats

Je me suis engagée à restituer les principaux résultats de l'étude aux participant.e.s qui le souhaitent. Cette démarche de transparence et de partage contribue à une recherche éthique et collaborative.

Par ailleurs, j'envisage de diffuser nos travaux dans des revues scientifiques et lors de colloques, tout en veillant à préserver l'anonymat des personnes ayant contribué à notre recherche.

- Prise en compte des impacts potentiels sur les participants

Conscients que notre étude pouvait entraîner des répercussions sur les participants, j'étais attentive à identifier et à anticiper d'éventuels impacts, qu'ils soient positifs ou négatifs. Par exemple, j'ai porté une attention particulière aux questions liées aux rôles de genre et aux masculinités, à la situation économique des fermes, ainsi qu'aux aspects émotionnels comme le suicide. Je me suis rendu compte que ces thématiques pouvaient être source de vulnérabilité pour nos interlocuteurs.

Bien que ces aspects se soient révélés importants pour comprendre la réalité vécue par les participants, j'étais également très attentive à leur langage non verbal. Cela m'a permis d'adapter mon attitude et mes questionnement, veillant à ne pas susciter de réactions émotionnelles trop intenses.

Nous avons adopté une posture réflexive et bienveillante, restant à l'écoute et faisant preuve d'empathie. Cette approche nous a permis de mieux appréhender la vulnérabilité de certains participants, tout en préservant leur bien-être et en favorisant la qualité de nos échanges.

## **2.4 Réflexivité de la chercheuse**

- Remise en question de mes postures et a priori

Tout au long de la recherche, j'ai fait l'effort de remettre constamment en question mes propres postures, mes grilles de lecture et mes a priori. En tant que chercheuse non issue du monde agricole, j'étais consciente qu'un biais pouvait se présenter.

De plus, avec le fait d'avoir pris connaissance de la vulnérabilité du monde agricole dans la littérature, les taux de suicide entre autres, j'étais consciente que ces éléments étaient déjà présents dans ma compréhension de la situation des agriculteurs. J'ai donc essayé d'élargir ma compréhension sans pour autant tomber dans des représentations parfois stéréotypées du monde rural.

- Prise en compte de mon influence en tant que chercheuse

J'ai également réfléchi à l'influence que ma présence en tant que doctorante pouvait avoir sur les discours et les attitudes des participants. Mon âge, mon genre, mon origine sociale et mon affiliation institutionnelle ont pu jouer un rôle dans la manière dont les personnes interrogées se sont exprimées. J'ai tenté d'être attentive à ces dynamiques pour comprendre leurs enjeux et leurs effets lors de l'analyse des données.

Lorsque je me présentais comme doctorante à l'UCLouvain, j'ai rapidement constaté que les agriculteurs et agricultrices se percevaient comme peu diplômés face à moi. J'ai adopté une posture horizontale vis-à-vis des participants, tout en étant consciente que mon statut universitaire créait déjà un déséquilibre symbolique. J'ai donc essayé de faire preuve de la plus grande horizontalité possible face aux participant.e.s.

- Prise de recul sur mes propres valeurs et positionnements

Enfin, j'ai régulièrement pris le temps de me questionner sur mes propres valeurs, croyances et positionnements éthiques. Cette introspection m'a permis d'identifier d'éventuels biais et de mieux comprendre comment ils pouvaient influencer ma propre perception sur le terrain.

Par exemple, mes convictions en matière d'agroécologie ont pu nous conduire à un jugement plus favorable envers certaines pratiques agricoles. J'ai donc veillé à rester ouverte à d'autres modèles productifs, comme l'agriculture biologique et l'agriculture conventionnelle. Bien que ma recherche n'ait pas pour objectif de catégoriser ou de valoriser un modèle par rapport à un autre, Je me suis concentrée sur la manière dont tous ces modèles, qui sont bien plus nombreux que deux, font partie d'un territoire, coexistent et sont vulnérables au même système (Gasselin et al., 2021).

## 2.5 Défis émotionnels

La recherche qualitative en sciences sociales, et notamment dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage, présente des défis émotionnels conséquents pour les chercheurs, chercheuses. Ces défis, souvent sous-estimés dans la littérature académique (de Saussure & Wharton, 2019), méritent une attention particulière car ils influencent non seulement le bien-être du chercheur mais aussi la qualité et l'intégrité de la recherche elle-même. J'allais explorer deux aspects majeurs des défis émotionnels rencontrés au cours de notre étude : l'épuisement émotionnel et l'implication affective.

### - Épuisement émotionnel

L'épuisement émotionnel est un phénomène complexe et multidimensionnel qui peut survenir lors de recherches qualitatives intensives, particulièrement lorsqu'elles impliquent des sujets sensibles ou des populations vulnérables. Dans mon cas, l'étude des conditions de vie au travail des éleveur.euse.s m'a exposé à des récits souvent chargés de détresse émotionnelle.

Au cours de mon travail de terrain, j'étais confrontés à des situations particulièrement éprouvantes. Environ 30% des entretiens réalisés ont révélé des cas de grave détresse psychologique parmi les participant.e.s. Ces témoignages incluaient des expériences de burn-out, de dépression et même des tentatives de suicide. Cette exposition répétée à la souffrance d'autrui a eu un impact significatif sur mon état émotionnel.

Ce sentiment s'est intensifié dramatiquement lorsque deux éleveurs interviewés sont décédés pendant la période de recherche, apparemment pas de causes naturelles. Ces événements nous ont plongée dans des périodes de silence et de dépression, particulièrement après avoir assisté aux enterrements.

Pour faire face à cet épuisement émotionnel, plusieurs stratégies ont été mises en œuvre comme la recherche active de soutien, soit de mes collègues pairs et aussi de mes promotrices. L'établissement

de limites claires, entre mon rôle de chercheuse et celui de soutien émotionnel, tout en restant empathique et respectueux envers les participant.e.s. Je me suis octroyée des périodes de décompression, comme des pauses régulières nous permettant de nous distancier temporairement du terrain, pour y revenir.

L'épuisement émotionnel dans la recherche qualitative mérite une attention particulière, car ce sont des sujets méconnus ou négligés dans les recherches.

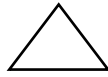
- Implication affective

L'implication affective est un autre défi émotionnel majeur rencontré lors de ma recherche, particulièrement dans le contexte de l'observation participante. Cette méthode, qui implique une immersion prolongée dans le milieu étudié, a conduit à des interactions intenses et souvent chargées d'émotion avec les éleveur.euse.s.

Au cours de mon travail de terrain, j'ai eu l'opportunité de partager des moments privilégiés pendant les observations participantes. Ces expériences ont révélé une facette profondément humaine et passionnée de leur métier, qui va bien au-delà des simples considérations économiques ou techniques.

J'ai rencontré des individus profondément engagés dans leur travail, véritables chercheurs, chercheuses de terrain, constamment à la recherche d'innovations pour améliorer leurs pratiques. Leur passion était palpable lorsqu'ils parlaient de leurs animaux, de leurs champs, ou de leurs expérimentations en matière de sélection des semences. Cette dévotion à leur métier a suscité une admiration sincère pour eux, créant un lien émotionnel fort avec les participants. Cependant, j'ai décidé de prendre un peu de recul pour faire l'analyse et l'interprétations.





Ce chapitre a présenté les considérations conceptuelles et méthodologiques de notre recherche.

Dans une première étape, nous avons décidé de mobiliser le concept principal de « Conditions de vie au travail ». Cependant, tout au long des chapitres d'analyse et d'interprétation, nous rencontrerons d'autres concepts qui nous aideront à comprendre la complexité de ces conditions de vie au travail.

Dans une deuxième étape, nous avons présenté notre méthodologie qualitative, inductive et itérative. Cette méthodologie nous a permis d'être constamment en interaction avec le terrain, l'interprétation et l'analyse, ce qui a été une richesse pour ce travail.

Je suis consciente des défis éthiques et émotionnels que j'ai rencontrés lors de mon travail de terrain. Il me semble important d'exprimer de manière transparente ce qui s'est présenté sur le terrain et comment j'ai essayé d'y faire face pour rendre les résultats de la recherche les plus sincères et honnêtes possibles.



## **Chapitre 3**

### **La bureaucratie dans le travail des éleveur.euse.s de vaches laitières en Wallonie**



Ce chapitre se propose d'examiner la construction et la consolidation du néolibéralisme à travers le prisme de l'institutionnalisation et de la bureaucratisation du métier d'éleveur.euse.s de vaches laitières en Région wallonne. Notre analyse s'appuiera sur une méthodologie inductive et compréhensive, visant à décortiquer les mécanismes complexes qui régissent ce secteur.

Nous nous pencherons tout d'abord sur le concept du néolibéralisme en tant que doctrine politique et économique, privilégiant l'accumulation du capital au détriment d'autres considérations comme la partie sociale et humaine des éleveur.euse.s. Nous examinerons ensuite comment cette idéologie s'est concrétisée dans la construction et la consolidation de l'Union européenne, donnant naissance à des politiques publiques comme la PAC, en montrant la contradiction entre un soutien aux revenus décents pour les agriculteurs et en même temps un soutien à une marchandisation de l'agriculture, ouverte au marché mondial.

Notre étude mettra en lumière les tensions psychologiques et mentales subies par les éleveur.euse.s, confrontés à une surveillance accrue de la part des contrôleurs de l'Etat. Nous analyserons le rôle de ces derniers en tant qu'agents de fiscalisation et de contrôle d'un système bureaucratique et néolibéral souvent invisible aux yeux des éleveurs et éleveuses.

Enfin, nous nous intéresserons à la manière dont ce système bureaucratique affecte indistinctement tous les modèles productifs, qu'il s'agisse d'élevage biologique ou d'élevage conventionnel, soulignant ainsi son caractère omniprésent et ses impacts sur l'ensemble du secteur laitier en Région wallonne.

A continuation le premier récit reconstruit.



### Une journée dans la ferme de la famille Lambert, dans les Ardennes wallonnes

#### Claire et Jacques Lambert

5h30 du matin, octobre 2022, la nuit noire enveloppe encore la ferme familiale des Lambert. Claire, 52 ans, ouvre péniblement les yeux, le corps endolori par une nouvelle journée de labeur qui commence. Machinalement, elle enfile sa combinaison en toile bleue, usée par des années de travail, et ses bottes de caoutchouc. Malgré le froid mordant, elle traverse la cour en direction de l'étable, laissant son mari Jacques au lit. En poussant la lourde porte de l'étable, Claire est accueillie par les mouvements et les mugissements des 69 vaches laitières. C'est l'heure de la première traite de la journée, un rituel qu'elle accomplit deux fois par jour depuis plus de 30 ans. Avec des gestes précis, elle nettoie soigneusement les pis des vaches, installe les gobelets trayeurs et met en marche la motopompe. Le vrombissement des machines rompt le silence matinal, rendant la communication difficile. Soudain, un veau est en train de naître. Claire interrompt un instant la traite pour vérifier que tout se passe bien. Malheureusement, le veau est mort-né. Claire doit alors appeler les services vétérinaires et les autorités compétentes pour déclarer l'incident. Cette procédure administrative s'ajoute à la longue liste des formalités à remplir pour tenir la ferme en conformité. À peine a-t-elle terminé la traite que le chien de garde aboie, un contrôleur inopiné vient d'arriver. Jacques, le mari de Claire, l'accueille avec une certaine appréhension. Pendant les trois heures que dure l'inspection, le contrôleur passe au peigne fin tous les recoins de la ferme, vérifie les registres, les dates de péremption des médicaments vétérinaires et évalue la propreté des installations. Malgré les efforts constants des Lambert pour maintenir leur ferme aux normes, le contrôleur relève quelques points à améliorer, menaçant de sanctions administratives.

Épuisée par ces multiples activités, Claire s'accorde une pause pour déjeuner avec son fils qui vient d'arriver. Ensemble, ils discutent des dernières évolutions de la réglementation européenne sur le bien-être animal et l'environnement, qui nécessitent d'importants investissements dans la ferme. Claire se demande si la profession d'éleveur a encore un avenir face à cette bureaucratie grandissante. Claire doit également remplir de nombreux formulaires administratifs, déclarations de mouvements d'animaux, déclaration de naissances des veaux, demandes de subventions, rapports sanitaires, etc. La fin de l'après-midi est consacrée à la deuxième traite, entrecoupée de la distribution de l'alimentation du bétail et de la surveillance des animaux. Le soir venu, épuisée, elle retrouve Jacques qui a terminé les dernières tâches de la journée. Ensemble, ils réfléchissent aux moyens de simplifier ces démarches chronophages et d'alléger la charge de travail. Malheureusement, ils ne voient pas de solution, car toutes ces formalités, comme les remplissages

de formulaires, les déclarations de veaux et les passeports des animaux, sont obligatoires. Parfois, dans une journée si chargée, ils peuvent oublier de faire certaines déclarations. Or, si un contrôleur arrive et constate un oubli, ils savent très bien que cela entraînera des sanctions et une réduction de leurs primes. Chaque jour, les animaux restent la priorité pour la ferme, mais les Lambert se rendent compte qu'ils n'ont plus le temps pour réfléchir calmement. Avec 69 vaches, la transformation des produits laitiers, la culture de céréales, de pommes de terre et la vente en circuits courts, deux personnes ne suffisent plus pour gérer l'ensemble des tâches nécessaires. Claire et Jacques souhaitent et savent qu'il serait judicieux d'engager quelqu'un pour les aider, mais leurs revenus ne le permettent pas. Déjà, il est difficile pour eux de payer tous les crédits et les fermages, laissant peu de marge pour une main-d'œuvre supplémentaire, dont le coût est très élevé.

Photographie 3 : Eleveur et agenda administratif



Photographies : 1. Thomas en train d'observer les animaux 2. Image de l'agenda administratif de septembre et octobre 2022, La lettre paysanne, Fugea, n° 124, septembre, 2022.

Malgré leurs efforts, les oublis continuent dans la ferme, car il y a beaucoup de choses à contrôler dans le temps, de dates à retenir et d'informations à ne pas oublier. Les Lambert sentent la pression quotidienne et ils s'interrogent également sur l'avenir de leurs enfants, dont l'un, passionné par la ferme, est encore mineur. Les parents pensent qu'il serait préférable qu'il se tourne vers d'autres métiers, car l'agriculture leur semble de plus en plus difficile à poursuivre. Selon eux, c'est devenu un métier malheureux, avec une faible rémunération et de lourdes contraintes administratives.

### **3.1 La rationalité néolibérale : entre bureaucratie et institutionnalisation**

Depuis les années 1990, le néolibéralisme semble s'être imposé comme modèle dominant (Fortier et al., 2012, p. 2). Tant au niveau européen que mondial, on observe une priorisation de la libre circulation des capitaux et des biens, accompagnée d'un démantèlement des politiques publiques susceptibles d'entraver le fonctionnement du marché.

David Harvey conçoit le néolibéralisme comme une stratégie politique élaborée par une classe dominante, dont l'objectif est de rétablir les conditions favorables à l'accumulation de capital et de renforcer l'influence des élites économiques (Rioux, 2013). Par ailleurs, Dardot et Laval (2010) présentent le néolibéralisme sous deux aspects complémentaires : d'une part, comme une philosophie prônant un retour aux principes fondamentaux du libéralisme, et d'autre part, comme un ensemble de mesures économiques visant à réduire le rôle de l'État au profit d'une expansion du domaine d'action des marchés (Dardot & Laval, 2010). Simon et Piccoli (2018) ajoutent que le néolibéralisme cherche à façonner non seulement les actions des dirigeants, mais aussi le comportement des citoyens, en faisant du marché concurrentiel le modèle et l'idéal régissant l'ensemble des interactions sociales (Simon & Piccoli, 2018).

Par conséquent, nous définissons le néolibéralisme comme une idéologie politique et philosophique émanant des classes économiques dominantes. Cette idéologie promeut des principes économiques libéraux qui favorisent la concentration du capital comme objectif principal. Elle vise à façonner non seulement les actions des gouvernants, mais aussi les interactions et comportements de l'ensemble de la population. Le néolibéralisme cherche à étendre la logique du marché et de la concurrence à toutes les sphères de la vie sociale, redéfinissant ainsi les relations entre l'État, l'économie et les citoyens.

Cette approche de gouvernance néolibérale se distingue principalement par deux aspects. Premièrement, elle propose une nouvelle vision du rôle de l'État. Contrairement aux apparences, le supposé retrait de l'État serait en fait une forme élaborée d'intervention, où celui-ci agirait comme un facilitateur du marché plutôt que comme un régulateur externe. Dans ce cadre, la valeur et l'efficacité de l'État seraient évaluées en fonction de leurs capacités à soutenir le marché (Dardot & Laval, 2010). Deuxièmement, et tout aussi important, ce libéralisme avancé se caractériserait par sa tendance à étendre la logique économique à tous les domaines de la société. Cela se traduirait

notamment par la promotion d'une vision où chaque individu serait encouragé à se considérer et à agir comme un « entrepreneur » de sa propre existence (Dardot & Laval, 2010).

Ce mode de régulation est fondé sur la centralité de l'intérêt général, dans la définition des politiques de l'action publique, la diffusion de normes et de formes organisationnelles de type bureaucratique dans les secteurs les plus divers, y compris dans la production de biens et services marchands et non marchands (Dardot & Laval, 2010).

L'État, en tant qu'institution fondamentale de l'organisation politique moderne, joue un rôle ambivalent dans la dynamique néolibérale. Loin de se résumer à un simple retrait ou à une limitation de son intervention, le rôle de l'État se transforme profondément. D'une part, il est le principal vecteur de la diffusion du néolibéralisme. Il déploie une panoplie d'instruments bureaucratiques pour mettre en œuvre les réformes visant à libéraliser les marchés, à privatiser les services publics et à réduire les protections sociales. La bureaucratie devient ainsi un engrenage essentiel de la consolidation du néolibéralisme (Karaoğlu, 2015).

D'autre part, l'État ne se contente pas de subir passivement cette transformation. Il s'en fait également le promoteur actif, en réorientant les instruments hérités des modèles sociaux-démocrates et keynésiens pour les mettre au service du projet néolibéral. L'État n'est donc pas seulement un instrument du néolibéralisme, il en est aussi un architecte (Dardot & Laval, 2010). Ce faisant, l'État ne met pas son rôle en retrait, bien au contraire, il se réinvente, se transforme et étend sa capacité d'action, mais dans une logique de mise au service du marché et de la dérégulation. Il s'agit davantage d'une restructuration de l'État que d'un affaiblissement pur et simple.

Ainsi, le concept d'État en lien avec la bureaucratie est central pour comprendre les dynamiques complexes à l'œuvre dans la consolidation du néolibéralisme. Loin d'être un simple spectateur, l'État joue un rôle actif, paradoxal et multiforme dans ce processus, mobilisant sa bureaucratie pour étendre la logique du marché.

Dans notre cas d'étude, nous analyserons les stratégies néolibérales qui sont utilisées pour encadrer le travail des éleveur.euse.s de vaches laitières en Région wallonne, principalement la bureaucratisation et les tâches administratives dans la vie quotidienne des fermes.

### 3.1.1 La création des institutions et politiques européennes

La création d'institutions régulatrices aux niveaux européen et mondial a été motivée par la prise de conscience des limites du libéralisme traditionnel. Cette évolution vers un modèle économique néolibéral a été influencée par les discussions du colloque Walter Lippmann de 1938 (Evrard et al., 2023). Ce colloque a jeté les bases pour la création de nombreuses institutions internationales.

Parmi ces institutions, on peut citer le GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), établi en 1947 après la Seconde Guerre mondiale. Le GATT définissait un ensemble de règles pour le commerce international et a servi de précurseur à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

L'OMC, créée plus tard, s'est inspirée des principes du GATT. Elle vise à promouvoir le libre-échange tout en régulant les marchés internationaux. Cette transition du GATT à l'OMC illustre l'évolution des approches en matière de commerce mondial, passant d'un simple accord à une organisation plus structurée et influente.

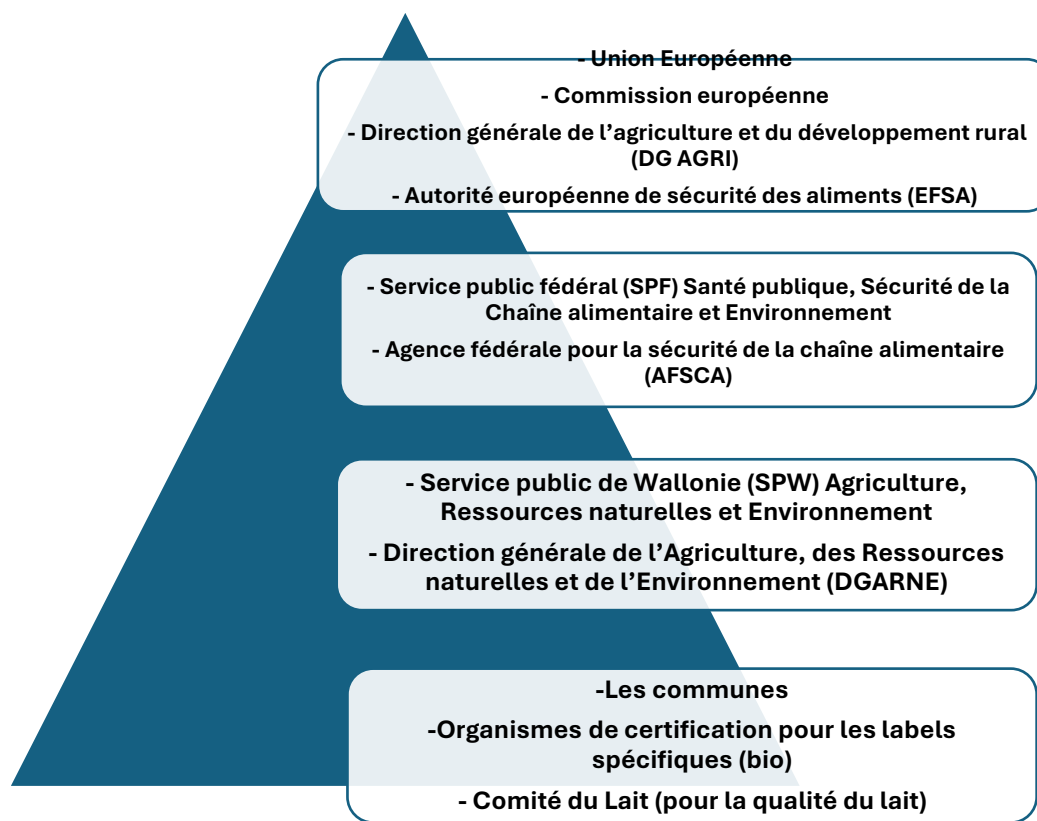
Une des institutions avec la même logique néolibérale est l'Union européenne, créée en 1990, qui a poursuivi l'objectif fixé dans le traité de Rome de 1957 d'établir un marché unique reposant sur les quatre libertés de circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux (Union européenne, 2024). Il s'agit d'une institutionnalisation dont les racines reposent sur le néolibéralisme, car l'unification des pays d'Europe occidentale a permis une régulation commerciale prédominante à travers les relations économiques et politiques des pays membres à ce moment-là. Selon Crespy & Ravinet (2014), le néolibéralisme dans l'Union européenne se manifeste par plusieurs phénomènes, dont la remise en question de l'État-providence, la déréglementation, la réduction des dépenses publiques, l'ouverture des marchés financiers, l'extension de la logique marchande à tous les domaines d'activité, la promotion de la flexibilité du travail et la valorisation du concept de citoyen-consommateur (Crespy & Ravinet, 2014). Ces caractéristiques témoignent de l'influence croissante du néolibéralisme sur les politiques économiques et sociales actuelles de l'UE. De nombreux chercheurs et chercheuses tels que (Amin et al., 2006; Audier, 2012; Bisoka, 2020; Crespy & Ravinet, 2014; Delorme & Kroll, 2000; Laval, 2018; Lemaître, 2018; Mesnel, 2018; Picon, 2001; Simon & Piccoli, 2018) ont étudié ces phénomènes, montrant comment le néolibéralisme façonne la positionnalité et la subjectivité des individus dans leur vie quotidienne soit en Europe occidentale ou ailleurs.

Notre travail vise à mettre en lumière les stratégies que le néolibéralisme déploie pour encadrer le travail des éleveur.euse.s en Région wallonne à partir de la création des politiques telles que la PAC, comme nous l'avons déjà vu dans le premier chapitre.

### 3.1.2 Présentation des institutions publiques qui régulent et contrôlent le travail des éleveur.euse.s de vaches laitières en Wallonie

Dans cette partie, nous allons présenter une pyramide des institutions publiques et privées qui collaborent étroitement pour contrôler et réguler le secteur agricole en Wallonie. Ces organismes opèrent à différents niveaux : européen, régional et local. La pyramide représente la hiérarchie des institutions, qui dictent les normes et les lois avec lesquelles les institutions régionales et communales pourront encadrer et faire appliquer la norme auprès de la population, comme dans ce cas les éleveur.euse.s.

Image 8 : Pyramide administrative



Source : Pyramide des institutions publiques travaillant dans l'agriculture. Source : Elaboration propre.

## Au niveau européen : les institutions supérieures de la structure administrative

---

**Union Européenne :** C'est une organisation politique et économique regroupant 27 pays membres. L'UE fonctionne à travers plusieurs institutions principales qui assurent la coordination de politiques communes dans divers domaines, dont l'agriculture (Union européenne, 2024).

**Commission européenne :** C'est l'organe exécutif de l'UE. Elle propose des législations, met en œuvre les décisions, respecte les traités et gère les politiques courantes de l'UE. La Commission veille également à l'application uniforme de la législation européenne dans tous les États membres (Commission européenne, 2024a).

**Direction générale de l'agriculture et du développement rural (DG AGRI) :** Sous l'égide de la Commission européenne, la DG AGRI est responsable des politiques agricoles et du développement rural. Son rôle principal est de gérer la politique agricole commune (PAC), qui vise à soutenir les agriculteurs, à garantir la sécurité alimentaire, à protéger l'environnement et à promouvoir un développement rural équilibré à travers l'UE.

**Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) :** L'EFSA est une agence de l'UE chargée de fournir des avis scientifiques indépendants et une communication claire sur les risques existants et émergents liés à la chaîne alimentaire. Son objectif principal est d'assurer la sécurité des aliments consommés en Europe, en contribuant à la protection de la santé des consommateurs et en garantissant des normes élevées de sécurité alimentaire.

## Au niveau fédéral belge

---

**Service public fédéral (SPF) Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement :** Le SPF Santé publique en Belgique est chargé de développer des politiques pour protéger la santé des citoyens et l'environnement. Il veille à la sécurité sanitaire des produits et assure le développement d'une législation pertinente dans ces domaines. Le service œuvre également à sensibiliser le public sur les questions de santé et environnementales, en promouvant des pratiques durables et sûres pour améliorer la qualité de vie.

**Service Public Fédéral Économie, PME, Classes Moyennes et Énergie :** Le SPF Économie est une institution belge qui façonne et supervise l'économie du pays. Il établit des réglementations pour divers secteurs, allant de la concurrence à la protection des consommateurs. L'institution soutient les PME et les classes moyennes avec des conseils et des aides financières. Enfin, il effectue des analyses économiques pertinentes pour orienter les décisions politiques et stimuler le développement économique.

**Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) :** L'AFSCA est une organisation belge dédiée à garantir la sécurité de la chaîne alimentaire, de la production à la consommation. Elle surveille, contrôle et régule les produits alimentaires pour prévenir tout risque pour la santé. L'AFSCA collabore avec différents acteurs du secteur agroalimentaire pour s'assurer que les normes de sécurité alimentaire sont respectées, contribuant ainsi à la protection des consommateurs et à la confiance dans les produits alimentaires.

#### **Au niveau régional wallon :**

---

##### **Service public de Wallonie (SPW) Agriculture, Ressources naturelles et Environnement :**

Le SPW est l'administration régionale de la Wallonie, en Belgique, responsable d'élaborer et d'appliquer les politiques concernant l'agriculture, les ressources naturelles et l'environnement. Il s'efforce de promouvoir le développement durable en gérant efficacement les ressources naturelles de la région et en soutenant les pratiques agricoles durables. Le SPW joue également un rôle clé dans la protection de l'environnement et la qualité de vie des citoyens wallons.

##### **Direction générale de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement (DGARNE) :**

La DGARNE, sous l'égide du SPW, est spécifiquement chargée des questions liées à l'agriculture, à la gestion des ressources naturelles et à la protection de l'environnement en Wallonie. Elle met en œuvre des politiques pour soutenir l'agriculture locale, protéger les ressources naturelles telles que l'eau et les forêts, et promouvoir la biodiversité. La DGARNE travaille à garantir l'équilibre entre le développement économique et la préservation de l'environnement.

#### **Au niveau local :**

---

**Les communes :** représentent le niveau de gouvernement local de base en Belgique. Elles sont responsables d'une large gamme de services publics destinés aux résidents, couvrant des domaines tels que l'état civil, l'urbanisme, les écoles, la culture, et la gestion des espaces publics. Les communes jouent un rôle de proximité vis-à-vis des citoyens et répondent à leurs besoins immédiats.

Leurs services d'inspection sont chargés de faire respecter les réglementations locales et nationales au sein de la commune. Cela peut inclure la vérification de la conformité des constructions aux règlements d'urbanisme, le contrôle des règles de santé publique, et la surveillance environnementale. Ces services travaillent en collaboration avec d'autres niveaux de gouvernement pour assurer que les normes et lois en vigueur sont respectées.

## Autres :

---

**Organismes de certification pour les labels spécifiques (bio) :** Ces organismes jouent un rôle crucial dans le secteur agroalimentaire en certifiant que les produits répondent aux normes établies pour être qualifiés de "bio". Ils effectuent des audits et des contrôles rigoureux tout au long des processus de production, de transformation et de distribution pour garantir que les pratiques utilisées sont conformes aux standards de l'agriculture biologique.

**Comité du Lait (pour la qualité du lait) :** Le Comité du Lait est une organisation spécialisée qui joue un rôle central dans le maintien de la qualité du lait. Il supervise et régule les normes de production laitière pour s'assurer que le lait atteint des standards élevés de qualité et de sécurité. Ce comité travaille en étroite collaboration avec les producteurs laitiers, les transformateurs et les organismes de contrôle pour effectuer des tests réguliers et des inspections de la chaîne de production.

---

Source : (Commission européenne, 2024a; SPW, 2024h; Union européenne, 2024)

Les institutions précédemment mentionnées sont responsables du suivi, des contrôles respectifs et des paiements des primes et subventions aux agriculteurs. Cela exige des éleveur.euse.s une participation active dans le remplissage des formulaires et l'actualisation permanente des données de la ferme, ainsi qu'une préparation constante et une disponibilité pour accueillir les inspecteurs à tout moment, prêts à présenter les éléments demandés. Les inspections effectuées au sein des fermes couvrent un large éventail de domaines : administratif, sanitaire, environnemental, productif et relatif à la sécurité au travail.

L'administration de la Politique agricole commune (PAC) justifie cette approche multidimensionnelle des contrôles en affirmant qu'elle permet une évaluation exhaustive des pratiques agricoles, garantissant ainsi la conformité aux réglementations en vigueur et la pérennité d'une agriculture européenne durable. Pour la nouvelle PAC 2023-2027, la Commission européenne propose une politique modernisée qui met particulièrement l'accent sur les résultats et les performances dans le cadre d'un pacte vert pour l'Europe, un outil essentiel pour atteindre les objectifs de la stratégie « De la ferme à la table » et de la stratégie en faveur de la biodiversité (Commission européenne, 2024a). Ces objectifs définis par l'Union européenne se traduisent concrètement pour les éleveur.euse.s par une assurance de revenus, mais qui est subordonnée au remplissage des formulaires administratifs et une participation exhaustive aux contrôles.

La durée de ces contrôles dans la ferme varie considérablement en fonction de leur nature et de l'étendue des vérifications à effectuer, certains pouvant s'étendre sur plusieurs heures, voire

plusieurs jours. La multiplicité des contrôles et leur caractère imprévisible contribuent à créer un environnement de travail où les éleveur.euse.s doivent constamment être prêts à justifier leurs pratiques et à démontrer leur conformité aux normes. Cette réalité ajoute une couche supplémentaire de complexité à leur métier, renforçant le sentiment de peur, de dépendance et de surveillance continue.

Dans la suite de notre analyse, nous approfondirons le concept de bureaucratie et nous détaillerons de manière générale les différents types de contrôles auxquels les éleveurs et éleveuses sont soumis, afin de mieux comprendre l'impact de ce système de surveillance sur leur travail quotidien.

### **3.2 La bureaucratie dans les fermes laitières en Région wallonne**

La bureaucratie typique des Etats modernes est définie comme une organisation régulant les activités humaines et marquée par des règles impersonnelles et des approches rationnelles (Autes, 2020). Selon Alain Touraine, la bureaucratie est définie comme un processus de formalisation ou de « réification » des statuts et des relations sociales, qui aboutit à donner à l'administration une certaine autonomie par rapport à ses fins économiques et sociales. Elle ne doit pas être considérée uniquement comme un système rationnel d'organisation, mais plutôt comme un phénomène pathologique lorsque l'administration ou l'appareil prétend s'orienter en fonction d'exigences purement internes, ignorant les conditions et les limites du pouvoir auquel ils sont soumis (Touraine, 1959).

Trois distinctions concernant la bureaucratie (Autes, 2020) :

1. Différence avec l'État : La bureaucratie est distincte de l'État, qui se caractérise par une structure organisée ayant pour but de garantir la domination politique et les normes sociales. En revanche, la bureaucratie est une organisation qui régule les comportements humains.

2. Différence avec l'administration : La bureaucratie ne doit pas être confondue avec l'administration. Selon les époques et les contextes, une administration publique peut être perçue comme bureaucratique ou non. La bureaucratisation est un processus susceptible de se manifester tant dans les domaines publics que dans les entreprises et organisations privées.

3. Humanité de la bureaucratie : Contrairement à certaines représentations littéraires du monstre bureaucratique, la bureaucratie est intrinsèquement liée à l'activité humaine. Elle est formée

d'hommes et de femmes, même si elle tend à créer des obstacles à la compréhension de leurs pratiques à travers des documents et des formulaires (Autes, 2020).

Dans le contexte des éleveur.euse.s, l'action de la bureaucratie se manifeste par l'organisation, le contrôle et la surveillance des activités quotidiennes de la ferme et en conditionne les actions et la gestion. Devant se conformer à de nombreuses réglementations, procédures et contrôle, les éleveur.euse.s naviguent dans un système complexe de tâches administratives incluant les déclarations de naissance des animaux, le remplissage des formulaires liés à la Politique agricole commune (PAC), les documents requis par les laiteries, ainsi que les demandes de subventions et les contrôles sanitaires. Bien sûr, ce système de contrôles et de formalités administratives permet à l'État de justifier l'utilisation de l'argent public, pour soutenir les éleveur.euse.s et améliorer la traçabilité de la qualité alimentaire pour les consommateurs. Cependant, la multiplicité des réglementations, qu'elles soient publiques comme celles de la PAC ou privées comme les contrôles de la part des laiteries, peut induire un stress chronique chez les éleveur.euse.s (Deffontaines, 2014).

### 3.2.1 Présentation des types de contrôles chez les éleveur.euse.s de vaches laitières

Les éleveur.euse.s sont soumis à une multiplicité d'inspections qui s'articulent autour de cinq domaines principaux : administratifs, sanitaires, environnementaux, production et sécurité au travail.

Nous ferons une présentation générale de chaque domaine de contrôles :

#### 1. Les contrôles administratifs :

---

- Vérification des documents d'identification des animaux, car chaque animal est sujet de normes d'identification. Les animaux ont un document qui ressemble à un « passeport ». Ce document a les informations d'identification unique, la date de naissance, la race, le sexe.
- Le contrôle de traçabilité de l'animal
- Déclaration annuelle PAC

## 2. Contrôles sanitaires :

---

- Vérification et inspection de l'état de santé des animaux : vaccinations et traitements vétérinaires, conditions d'hygiène et de bien-être animal
- Inspection de l'hygiène des salles de traite
- Dépistage de maladies comme la tuberculose, la brucellose, la leucose bovine
- Suivi des vaccinations obligatoires (Carnet individuelle pour chaque animal)

## 3. Contrôles environnementaux :

---

- Contrôle de gestion des effluents et des déchets<sup>8</sup>
- Respect de normes environnementales comme celle liées à la protection de l'eau, à l'utilisation de pesticides et l'épandage de lisier
- Vérification de pratiques agricoles durables<sup>9</sup>

## 4. Contrôles de la production :

---

- Analyses régulières du lait pour vérifier sa composition (taux de matière grasse, protéines, contrôle des cellules somatiques et de la charge bactérienne). Vérification de l'absence de résidus d'antibiotiques.
- Contrôle des certifications en méthodes de production en Bio ou conventionnelle
- Contrôle de la part de la Coopérative laitière
- Contrôle et suivi de la production laitière individuelle par vaches
- Vérification des conditions de logement des vaches laitières
- Contrôle de l'accès aux pâturages (en cas de production bio)
- Inspection des équipements de traite (machine de traite) et de stockage du lait

---

<sup>8</sup> Le contrôle de gestion des effluents et des déchets répond à plusieurs objectifs : Prévenir la pollution des sols et des eaux ; Assurer une gestion durable des ressources ; limiter les nuisances olfactives ; respecter les normes environnementales

Éléments contrôlés : a) Stockage des effluents ; b) Épandage ; c) Gestion des eaux d) Gestion des déchets. (SPW, 2024c)

<sup>9</sup> Tout d'abord, les agriculteurs qui souhaitent bénéficier de certifications ou d'aides liées au développement durable doivent se soumettre à des contrôles réalisés par des organismes indépendants.

Ces contrôles vérifient notamment : 1) Pratiques agricoles (Utilisation raisonnée des engrais et produits phytosanitaires ; Techniques de rotation des cultures, de couverture des sols, etc. Pour préserver la fertilité des terres ; Gestion économe de l'eau d'irrigation, etc.) 2) Performances environnementales : Suivi des indicateurs de biodiversité (faune, flore) ; Mesure des émissions de gaz à effet de serre ; Préservation des ressources en eau et des zones naturelles 3) Traçabilité et documentation : Registres des interventions, des intrants utilisés, factures, bons de livraison, etc.

## 5. Contrôles d'équipement et sécurité dans le travail :

---

### ○ Contrôle des mesures de sécurité pour les travailleurs agricoles

---

Source :SPW<sup>10</sup>, (SPW, 2024i) et données de terrain, recherche Carpio C. 2020-2024.

Ces contrôles sont demandés aux agriculteurs sur le territoire belge. Cependant, un défi majeur se pose : depuis plus de 40 ans, ces contrôles se sont multipliés et complexifiés. Chaque réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) et chaque nouvelle mesure environnementale ajoutent des exigences supplémentaires, obligeant les agriculteurs à rester constamment vigilants et à s'adapter à un cadre réglementaire en perpétuelle évolution.

Tout éleveur à titre principal doit participer de manière obligatoire à tous ces contrôles. La définition d'agriculteur selon le Service public wallon de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement, définit un agriculteur comme « l'entité (personne physique ou morale) qui déclare exercer une activité au sein d'une ferme agricole, c'est-à-dire un ensemble d'unités de production (UP) situées sur le territoire belge » (SPW, 2024i). Cette définition officielle permet à ces professionnels de bénéficier des aides européennes et régionales prévues dans le cadre de la Politique agricole commune (PAC) et des programmes du gouvernement wallon. Cependant, cette éligibilité s'accompagne de l'obligation d'accepter les contrôles prévus dans le cadre de la « conditionnalité » et des divers régimes d'aide (SPW, 2024f). La conditionnalité est un ensemble de règles que les agriculteurs doivent respecter pour bénéficier des aides directes de la PAC et de certaines aides du développement rural.

Dans ces différents domaines, les agents de contrôle sont habilités à effectuer des inspections inopinées sur les fermes. Cette manière de travailler des contrôleurs oblige les éleveur.euse.s à se rendre disponibles et à répondre aux interrogations des inspecteurs. Ils sont assez critiques du travail des contrôleurs perçus comme les responsables de la lourde charge administrative qu'ils doivent assumer (Cahier de terrain, 2023). Toutefois, les contrôleurs sont des agents de l'État chargés de s'assurer que les normes déjà établies sont respectées. Leur rôle consiste à vérifier que les documents et formulaires déclarés sur l'honneur par les éleveur.euse.s sont corrects et conformes aux réglementations en vigueur. Cette vérification est nécessaire pour que les éleveur.euse.s puissent bénéficier des primes et subventions de la Politique agricole commune (PAC).

---

<sup>10</sup> Service public de Wallonie agriculture ressources naturelles environnement. Manuel : comment remplir la déclaration de superficie en 2024. 154 pages.  
[https://agriculture.wallonie.be/paconweb/documents/20178/280338/Manuel\\_aide\\_eDS.pdf](https://agriculture.wallonie.be/paconweb/documents/20178/280338/Manuel_aide_eDS.pdf)

Selon Autes (2020), la bureaucratie fait partie d'une organisation qui régule les comportements humains, comme ceux des éleveur.euse.s. Ces derniers qui se conforment scrupuleusement à ces règles peuvent recevoir les primes et les subventions promis. Ces incitations visent à encourager les bonnes pratiques et à soutenir le développement durable du secteur agricole. En cas de non-conformité, les éleveur.euse.s risquent des pénalités financières, pouvant inclure une réduction des aides ou des sanctions administratives.

Dans ce contexte, nous nous intéresserons à la perception et au vécu des éleveur.euse.s vis-à-vis des contrôles à la ferme. Ces éléments contribuent à mieux comprendre la tension qui existe entre les éleveur.euse.s et ces agents représentant la partie la plus haute de la pyramide institutionnelle.

### 3.2.2 La visite des contrôleurs sur les fermes laitières wallonnes

Les contrôles dans les fermes agricoles wallonnes sont effectués de manière inopinée, ce qui signifie que les éleveur.euse.s peuvent recevoir la visite d'un contrôleur sans préavis au cours de la journée (SPW, 2022). Cette pratique génère un stress permanent chez les éleveur.euse.s, car il leur est très difficile d'avoir constamment tout en ordre. Comme l'a souligné le responsable de la laiterie des Ardennes lors d'une discussion informelle, « *les éleveurs ne sont jamais totalement en règle* » M. Huppe (14.02.2023). Selon le responsable de la laiterie, les éleveur.euse.s travaillent seuls à la ferme et n'arrivent pas à terminer leur travail dans la journée. Par conséquent, il est difficile pour eux de tenir tous leurs documents en règle.

Selon lui, cette situation est exploitée par certains contrôleurs qui en profitent pour réduire le pourcentage des primes accordées aux éleveur.euse.s et récupérer une partie de l'argent que ces derniers reçoivent. Il existe deux types de contrôles : les contrôles obligatoires, auxquels toutes les fermes sont soumises, et les contrôles sanitaires aléatoires. Tous ces contrôles sont réalisés sans notification préalable, permettant ainsi aux agents des institutions d'observer les éleveur.euse.s dans leurs conditions de travail habituelles.

Cette méthode d'évaluation des pratiques agricoles contribue à instaurer un climat d'appréhension et de crainte au sein de la communauté agricole. Comme en témoigne Véronique (AB-AP, 09.11.2023) « *Chaque année, ils sont toujours là, ils restent bien 4 heures, ils viennent en janvier, février ou en été. Et alors, ils tournent dans les prairies pendant l'été pour voir si les animaux sont dans le terrain, et après, ils commencent à regarder partout et à demander des papiers, des factures, [...]* » La crainte que les contrôleurs suscitent chez les éleveur.euse.s peut parfois atteindre des proportions considérables. Selon

Deffontaines (2014), le suivi administratif et les contrôles sont identifiés comme l'une des causes du burn-out et de dépression chez les éleveur.se.s, (Deffontaines, 2014). Ces professionnels de l'agriculture demeurent dans un état d'alerte constant, observant chaque mouvement des contrôleurs avec angoisse et stress, craignant qu'un contrôleur ne demande un formulaire ou ne remarque quelque chose qui ne serait pas en ordre. Lors des contrôles, certains éleveur.euse.s adoptent parfois une attitude défensive, voire agressive, dans l'espoir de dissuader les contrôleurs de demander trop de documents ou dans une tentative d'intimidation. Cependant, les éleveur.euse.s comprennent également qu'ils doivent bien évaluer la personnalité du contrôleur, afin que leur comportement ne se retourne pas contre eux. Ils ont le sentiment d'être sous une évaluation incessante de leur travail, comme s'ils étaient en permanence surveillés.

Paradoxalement, les éleveurs et éleveuses sont conscients qu'ils contournent parfois certaines normes. Cette situation les met dans une position délicate : ils savent que s'ils sont surpris en infraction, ils risquent des sanctions, notamment une réduction de leurs primes. Prenons l'exemple de Marie (AC, 08.11.2022) :

*[...] il faut tout retenir, comme je vous dit pour le lisier, il y a des dates bien spécifique où on peut épandre le lisier et il faut le savoir, il faut retenir et on n'a pas intérêt ; je vais dire même des fois on se dit, on a pris un risque il y a quelques années, on a conduit le lisier et on s'est dit « c'est bon, c'est vraiment dans le bois et y'a personne qui va le voir » mais on s'est dit « bah si parce que par satellite ils voient tout », donc même si personne ne passe maintenant, ils sont au courant de tout. Donc on l'a fait mais c'était risqué.*

---

L'expérience de Marie et de sa famille illustre parfaitement cette situation. Ils ont pris le risque d'épandre du lisier en dehors des normes prescrites, ce qui les a plongés dans un moment d'appréhension intense, ne sachant pas si cette infraction allait être détectée et sanctionnée. Comme Marie l'a exprimé avec inquiétude, « personne ne nous a vus sur le moment, mais ils nous surveillent aussi par satellite » Cette remarque souligne leur prise de conscience qu'ils peuvent parfois commettre des imprudences, et qu'ils risquent des sanctions s'ils sont découverts en train de contourner les normes. Cette anecdote met en lumière le dilemme auquel sont confrontés de nombreux éleveur.euse.s, choisir entre le respect strict des réglementations et la nécessité pratique de gérer les travaux dans la ferme. Elle révèle également l'angoisse permanente liée à la possibilité d'être découvert et puni.

Cette dualité entre la nécessité de se conformer aux règles et la réalité pratique de leur métier crée une tension constante. D'un côté, ils cherchent à maintenir l'apparence de conformité pour éviter

les sanctions. De l'autre, ils doivent parfois s'adapter à des contraintes qui les poussent à contourner certaines réglementations pour assurer la viabilité de leur ferme.

L'appréhension ressentie par les éleveur.euse.s à l'égard des contrôles atteint une intensité significative, principalement en raison des conséquences punitives. Les éleveur.euse.s sont conscients que l'issue défavorable d'une inspection peut entraîner des sanctions. Par exemple, l'obligation de déclarer la naissance d'un veau dans un délai de sept jours. Le suivi historique de chaque animal de la ferme est un travail quotidien, car dans une ferme d'au moins 70 vaches, chaque semaine, 1,5 veau naît en moyenne. Pour les fermes plus spécialisées comme le cas de la ferme de Marie, de plus de 160 vaches, cela monte à 3.5/ semaine. En effet, l'omission même involontaire de cette déclaration peut provoquer des problèmes, comme l'interdiction de mouvement des animaux, la diminution d'un pourcentage des primes, provoquant un climat de tension permanente.

### **3.2.3 Les éleveur.euse.s en colère : la « paperasserie » au cœur des revendications**

Lors de notre travail de terrain de 2019 à 2024, nous avons constaté que le travail administratif à la ferme est unanimement perçu comme une activité pénible par les éleveur.euse.s, 100 % des interviewés l'ont confirmé. Cette constatation est également corroborée par la littérature, notamment par les recherches de Lacour et al. (2024), Mesnel (2017b) et Stockebrand (2024), qui montrent que les démarches administratives, bien qu'indispensables, sont peu appréciées par les éleveur.euse.s, (Lacour et al., 2024; Mesnel, 2017; Stockebrand, 2024). La lourdeur des tâches administratives et l'impression d'avoir à gérer toujours plus de formulaires à remplir sont des thèmes récurrents dans leurs témoignages. Ces préoccupations ont été exprimées par l'ensemble des 26 éleveurs et éleveuses que nous avons interviewés au cours de notre étude.

Cette lourdeur administrative est pour les éleveur.euse.s le prix à payer pour recevoir les aides de la PAC. Pourtant, la conditionnalité des aides est un ensemble de règles à respecter pour tout agriculteur qui bénéficie d'une ou plusieurs aides liées à la surface ou à la tête des animaux, paiements découplés, aides couplées pour des animaux ou des végétaux, MAEC surfaciques, agroforesterie, (Ministère de l'agriculture, France, 2022).

En Wallonie, l'Organisme payeur (OPW) du Service public de Wallonie (SPW) Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (SPW ARNE) est mandaté par le Gouvernement wallon pour vérifier l'application du principe de conditionnalité. En tant que responsable du versement

des fonds européens, l'OPW met en place des contrôles administratifs systématiques sur deux exigences réglementaires spécifiques : l'identification et l'enregistrement des bovins conformément à la réglementation et la protection des eaux contre la pollution par les nitrates dans les zones vulnérables.

Selon les données officielles du SPW (2022), en 2020, ces contrôles administratifs ont concerné pas moins de 95% des 13 842 bénéficiaires d'aides agricoles en Wallonie. Par ailleurs, le Département de la police et des contrôles (DPC) du SPW ARNE est chargé d'effectuer les contrôles sur place pour vérifier le respect des autres exigences ou normes de conditionnalité. Chaque année, un minimum de 1% des demandeurs d'aides font l'objet de ces contrôles in situ, sélectionnés de manière aléatoire ou ciblée en fonction des risques identifiés (SPW, 2022b). Enfin, des non-conformités peuvent également être détectées lors de contrôles menés par d'autres organismes comme l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) ou le Département de la nature et des forêts (DNF) du SPW ARNE. Les contrôles en 2020 ont concerné un total de 13 185 fermes. Toutes ont fait l'objet de contrôles administratifs par l'OPW, tandis que 720 ont également été inspectées sur place. À l'issue de ces vérifications, 1 157 fermes ont été signalées en non-conformité. 155 ont été sanctionnées sans faire l'objet d'une réduction de leurs aides car leurs infractions ont été jugées mineures. Quant aux 1002 autres fermes, elles ont été sanctionnées par une réduction des aides (SPW, 2023) avec une diminution de primes d'un montant global de 1.659.209 euros.

### Des sanctions adaptées aux non-conformités

Lorsqu'un manquement à la conditionnalité des aides agricoles est avéré, une sanction est appliquée en fonction du degré de gravité, de l'intentionnalité et de la récurrence de la non-conformité. La sanction peut aller d'une réduction des aides octroyées aux agriculteurs, jusqu'à, dans certains cas, l'exclusion pure et simple du système d'aide.

En 2020, sur les 1 157 exploitations en non-conformité, 155 ont été sanctionnées sans faire l'objet d'une réduction de leurs aides car leurs infractions ont été jugées mineures. Les bénéficiaires ont ensuite l'obligation de remédier à la situation irrégulière comme le définit la législation<sup>[11]</sup> sous peine de s'exposer à une sanction rétroactive. Parmi les 1 002 exploitations sanctionnées par une réduction des aides :

- 619 ont été sanctionnées par une réduction de 1 %, 3 % ou 5 % des aides pour une infraction simple impliquant une des exigences ou normes de la conditionnalité ;
- 43 ont été sanctionnées par une réduction de 1 à 5 % des aides pour une infraction cumulée impliquant plusieurs non-conformités aux exigences ou normes de la conditionnalité ;
- 251 ont été sanctionnées par une réduction de 3 à 15 % des aides pour des infractions répétitives ;
- 52 ont été sanctionnées par une réduction des aides de minimum 15 % pour une infraction jugée intentionnelle (19 exploitations), jusqu'à l'exclusion du système d'aides pour toute l'année civile (33 exploitations) ;
- 37 ont reçu une sanction rétroactive pour ne pas avoir remédié à une infraction mineure entraînant une réduction des aides de plus de 3 %. Le montant de cette sanction est comptabilisé sur l'année précédente.

Dans l'ensemble, en 2020, les contrôles ont entraîné une réduction des aides de 1 659 209 € (hors sanctions rétroactives), soit 0,5 % des aides accordées aux agriculteurs wallons pour cette même année dans le cadre de la PAC. Les infractions répétitives représentaient la plus grande part de ce montant (41 %), les infractions simples (pour une seule exigence ou norme de la conditionnalité) en représentaient 29 % et les infractions intentionnelles 28 %.

Source : Contrôle de la conditionnalité des aides agricoles, 2020 (SPW, 2022b)

Dans le monde rural, les agriculteurs sont déjà habitués à ces contrôles annuels. Cependant, la charge mentale liée au fait de devoir retenir toutes les dates, remplir les formulaires et effectuer les déclarations est perçue comme un mécanisme de surveillance constante du métier. Cette problématique a également été dénoncée lors des manifestations à Bruxelles et à Namur en février 2024, au cours desquelles les agriculteurs ont notamment revendiqué l'adaptation des normes au calendrier agricole, ainsi que la diminution et la simplification des démarches administratives.

En effet, la charge administrative excessive constitue l'une des principales difficultés du métier d'agriculteur.

Photographie 4: Manifestation des agriculteurs à Namur et à Bruxelles, février et mars 2024



Source : Manifestation des agriculteurs : le convoi de tracteurs. RTL Info - Travail de terrain Carpio C. février/2024

Les panneaux portés par les agriculteurs lors des manifestations affichaient des messages évocateurs, « Nous ne sommes pas des agriculteurs calendrier », « La terre se laboure avec du savoir-faire, pas un ordinateur », « Laissez-nous vivre de notre métier ». Ces déclarations mettent en lumière plusieurs problématiques auxquelles les agriculteurs sont confrontés. Tout d'abord, le suivi d'un calendrier agricole souvent inadapté au terrain représente une charge importante pour eux. Ensuite, les démarches administratives de plus en plus centrées sur l'utilisation d'outils informatiques posent des difficultés, notamment pour les agriculteurs âgés qui peinent à suivre

l'évolution technologique. Enfin, leur souhait de « vivre de leur métier » peut être interprété comme une demande de davantage de confiance et de réduction des contrôles dont ils font l'objet.

Ces demandes ne sont pas non plus un phénomène récent de l'année 2024, mais s'inscrivent dans une continuité de manifestations et de protestations qui durent depuis plusieurs années.

Pour illustrer ce point, nous citons Christophe (AB), éleveur de bovins laitiers depuis plus de 20 ans dans la province de Namur. Lors d'une discussion informelle le 19/05/2023, il a partagé son expérience sur la participation aux manifestations des agriculteurs « *Cela fait plus de 10 ans que je lutte pour que les choses changent. La paperasserie ne cesse d'augmenter, et les visites de contrôleurs sont de plus en plus fréquentes. Cette année, j'ai reçu 8 visites de contrôleurs de l'AFSCA et ils n'ont rien trouvé. Pourtant, je sais bien que leur objectif est de réduire mes primes. Pour eux, c'est facile de retirer 10 ou 15% de mes primes* ». Lors de notre deuxième rencontre avec Christophe en octobre 2024, il confirme que « *rien ne change avec des mobilisations ou sans mobilisation* » exprimant sa fatigue face à la situation. Il a même avoué dissuader ses enfants agriculteurs de participer aux manifestations actuelles contre l'accord de libre-échange avec le Mercosur, estimant que c'est une perte de temps. Fort de sa propre expérience de mobilisation, il constate que ces actions n'ont pas abouti aux changements. Christophe pointe directement du doigt la Politique Agricole Commune (PAC) et la Commission européenne à Bruxelles. Selon lui, ce sont ces institutions qui dictent les normes et qui perpétuent la bureaucratie dans les fermes. Il regrette que les éleveurs, épuisés, n'aient plus ni le temps ni l'énergie pour continuer à se battre.

Cette résignation locale fait écho à des préoccupations plus larges au niveau européen. À titre d'exemple, le Conseil consultatif du Ministère Fédéral de l'Alimentation et de l'Agriculture d'Allemagne a émis des recommandations visant à améliorer la qualité de vie des agriculteurs. Ces propositions incluent notamment, des recommandations pour réduire la charge administrative dans les fermes.

## **Recommandations du Ministère Fédéral de l’Alimentation et de l’Agriculture d’Allemagne**

:

1. Remplacer à long terme la culture de méfiance actuelle par une culture administrative commune à l’UE et aux États membres.
2. Supprimer la limitation dans le temps des dispositions procédurales communes de la PAC
3. Réduire, codifier et présenter à temps les dispositions d'application de la PAC
4. La transposition du droit de l’UE au niveau national ne doit être administrativement plus complexe que dans des cas motivés
5. Procéder aux apurements et examens des performances sur la base d’indicateurs appropriés au lieu d’apporter la preuve de la conformité des dépenses
6. Prendre en compte et réduire les coûts administratifs des États membres
7. Mettre en place un système d’audit unique
8. Réduire la charge administrative par des seuils de minimum adéquats
9. Renforcer le recours aux technologies numériques
10. Revaloriser le principe de confiance par rapport au principe de légalité

Source : Possibilités, approches et limites d’une simplification administrative de la Politique agricole commune de l’UE. (Martínez et al., 2020)

Bien que ces recommandations émanent du ministère de l’Agriculture allemand, leur pertinence dans le point 1, 3 et 8 s’étend bien au-delà des frontières, notamment en Belgique. En effet, lors de notre travail de terrain, les éleveur.euse.s belges que nous avons interviewés ont exprimé des préoccupations similaires. Ils ont fréquemment évoqué le climat de méfiance entourant leur travail, ainsi que la surcharge de contrôles et de tâches administratives qu’ils doivent gérer pour continuer à bénéficier des primes de la Politique Agricole Commune (PAC).

Cette convergence de problématiques entre différents pays européens de l’Ouest souligne le caractère systémique des défis auxquels sont confrontés les agriculteurs à l’échelle de l’Union européenne.

### **3.3 La « paperasse » selon les modèles productifs**

Pour approfondir notre analyse de la bureaucratisation et des tâches administratives affectant les éleveur.euse.s, nous allons maintenant présenter des données recueillies lors de notre travail de terrain auprès des éleveur.euse.s qui travaillent selon différents modèles productifs. Cette approche

nous permettra d'avoir une vision plus nuancée et complète de la situation, en mettant en lumière les variations potentielles selon les types de ferme et les pratiques agricoles adoptées.

Le travail administratif à la ferme comprend tous les documents et formulaires que les éleveur.euse.s doivent remplir pour enregistrer les informations spécifiques de chaque animal, les registres, les dates importantes à retenir pour le travail agricole et les dates de présentation de formulaires qui sont demandés par la PAC, les laiteries, les entreprises certificatives de qualité, les labels, entre autres. Les éleveur.euse.s considèrent cette tâche comme la plus pénible de leur travail, car elle va à l'encontre de l'essence même de leur métier. Selon eux, ils préfèrent donner la priorité aux activités quotidiennes et urgentes de la ferme, comme s'occuper des animaux, faire la traite, soigner les veaux, faire les vêlages entre autres, que devoir rester face l'ordinateur et comprendre la logique des formulaires (Mesnel, 2017). Dans les fermes où le couple d'éleveur.euse.s travaillent ensemble, nous avons observé que ce sont principalement les femmes qui s'occupent de la partie administrative de la ferme (Villez et al., 2016a). Par exemple, Marie (AC, 08.11.2022) nous a raconté qu'elle et son fils s'occupent de la partie administrative, parce que son mari détestait le faire et ne comprenait rien au travail administratif.

*Mon mari ne s'est jamais beaucoup occupé de la partie administrative parce que mon mari, les papiers c'est 0, ça il n'aime pas et puis il n'a pas le temps. Et puis maintenant c'est mon fils qui fait les déclarations de la PAC, [...] je fais tout ce qui est factures, tout le reste des papiers. Maintenant c'est beaucoup par ordinateur, ce qui ne va pas, parce que quand on fait une erreur, ça arrive plus vite de faire une erreur sur ordinateur que sur papier. Par exemple, quand il y a une naissance, il faut dire si c'est un mâle ou une femelle et c'est 2 petites cases donc ça m'est déjà arrivé de cocher la mauvaise colonne. On peut changer mais le problème c'est que c'est toujours payant. Marie (AC, 08.11.2022).*

---

Le travail administratif des éleveur.euse.s relève d'une responsabilité constante et exige une réflexion continue sur les activités quotidiennes, que ce soit pour mettre à jour le suivi des animaux ou pour demander de nouveaux passeports pour les nouveau-nés par exemple.

La charge administrative ne se résume pas aux exigences de la PAC et de l'AFSCA. Elle englobe également les documents requis par la laiterie, le syndicat, le Comité du lait, les banques, les fournisseurs de matériaux et bien d'autres acteurs qui sont en lien avec le monde agricole. Cette multiplicité de demandes administratives constitue un défi considérable pour les éleveur.euse.s.

De plus, les documents sont de plus en plus numérisés. Cette évolution vers l'informatisation pose un défi supplémentaire, particulièrement pour une population agricole vieillissante. En effet, l'âge moyen des agriculteurs belges est de 55 ans (Statbel, 2022), une tranche d'âge pour laquelle

l'adaptation aux nouvelles technologies peut s'avérer plus difficile. Daniel (2019) souligne dans sa recherche sur la numérisation et la digitalisation de l'agriculture que les agriculteurs âgés sont particulièrement vulnérables face à l'utilisation des technologies informatiques. Cette situation les contraint à une adaptation constante dans l'exercice de leur métier, ajoutant une pression supplémentaire à leur quotidien déjà chargé (Daniel, 2019).

### 3.3.1 Les tâches administratives des éleveuses en élevage conventionnel

Les tâches administratives sont omniprésentes dans le monde agricole, comme en témoigne le récit de Marie (AC, 08.11.2022). Cette agricultrice a souligné l'importance de retenir scrupuleusement certaines dates cruciales, comme celles liées à l'épandage de lisier sur les champs ou les échéances administratives.

*« On doit tout retenir, toutes les dates, tout noter, et cela est vraiment compliqué [...] bah, il faut tout retenir. Comme je vous dis, pour le lisier, il y a des dates bien spécifiques où on peut épandre le lisier et il faut le savoir [...] Ah, oui, mais tout est vraiment réglé. On peut épandre d'une telle date à une telle date, pas sur sols gelés, pas sur sol enneigé, pas sur sol mouillé. Tout est vraiment très, très réglementé. [...] Marie (AC, 08.11.2022).*

---

Cette obligation de gérer méticuleusement un calendrier chargé d'événements administratifs s'ajoute à la charge de travail physique, mentale, quotidienne des fermes. Les éleveur.euse.s doivent sans cesse naviguer entre les tâches manuelles et la nécessité de remplir une multitude de documents, de faire des déclarations et de s'acquitter de diverses factures.

Les préoccupations de Marie ne se limitent pas seulement à la mémorisation des dates et des conditions météorologiques pour l'épandage. Lors de notre visite à la ferme, elle nous a également fait part de ses difficultés concernant le remplissage des formulaires et les tâches administratives, soulignant que leur nombre ne cesse d'augmenter à chaque réforme de la PAC.

La recherche menée par Lacour et al. (2024) confirment le stress et la détresse que vivent les agriculteurs face aux tâches administratives. Cette étude révèle que ces tâches sont non seulement complexes, mais se sont encore davantage complexifiées avec l'intégration des Régimes Environnementaux (ER) provoquant des coûts d'apprentissage et des coûts psychologiques chez les agriculteurs.

La recherche de Stockebrand (2024) approfondit la manière dont les coûts d'apprentissage dans l'intégration des Régimes Environnementaux (ER) dans la PAC ont été importants pour les agriculteurs. Bien que le processus de déclaration en lui-même ne soit pas perçu comme plus lourd administrativement, la complexité des nouvelles mesures a nécessité un effort d'apprentissage conséquent (Stockebrand, 2024). Lancée dès septembre 2022, une campagne d'information « PAC on tour » comprenait des réunions souvent complètes, voire doublées, auxquelles les agriculteurs ont assisté à plusieurs reprises (2 à 5 séances) pour bien assimiler les nouvelles règles. L'information, pourtant disponible via ces séances et des supports en ligne, s'est avérée complexe et difficile à appréhender, même pour les agriculteurs ayant suivi les formations. La complexité provient également de l'accumulation de normes environnementales (MAE, BCAE, ERMG, paiement unique, aides couplées, ER) et de leurs interactions. Même si chaque règle est compréhensible individuellement, leur imbrication rend l'ensemble difficile à maîtriser, ce qui est confirmé par les témoignages d'agriculteurs et d'experts. Enfin, les modifications régulières des règles imposent un apprentissage continu, générant frustration et un sentiment d'insécurité quant à la conformité, malgré les efforts déployés. Cette situation engendre non seulement une charge de travail administrative, mais également un coût psychologique important lié à la complexité, à l'incertitude et au sentiment de ne jamais être complètement en règle. Ces coûts d'apprentissage sont également vécus par les agriculteurs en agriculture conventionnelle. Dès lors, la complexité de s'engager dans la transition agroécologique peut susciter un désintérêt pour ce processus d'intégration des Régimes Environnementaux (Stockebrand, 2024).

Les éleveur.euse.s en agriculture conventionnelle poursuivent donc leur activité, tout en sachant qu'ils doivent se conformer à des normes agricoles qui, selon eux, sont imposées par l'Union européenne. Comme l'explique Annie (AC, 30.01.2023) :

*« On fait comme on veut, tout en respectant ce qu'on nous impose de l'Europe, donc on fait comme on veut, mais en restant dans les nombreuses normes... On épand le lisier le jour qu'on veut, mais entre telle date et telle date, car on est obligé de le faire entre ces dates ; après, on fait cela jour ou nuit, comme on veut, mais entre ces dates... [...] J'ai un veau qui naît, je suis libre de déclarer la naissance du veau quand je veux, mais dans les 7 jours ! Donc je peux le déclarer [...] avant 7 jours. Donc on est libre, mais on est encadré. »*

---

Annie est éleveuse en élevage conventionnel et perçoit les normes comme une contrainte imposée par l'Union européenne. D'une part, elle exprime une sensation d'encadrement strict, qui peut être perçue comme restrictive. Malgré une certaine résignation dans leurs propos, Marie et Annie, deux

éleveuses en élevage conventionnel, reconnaissent devoir s'adapter aux nombreuses normes, réglementations et contrôles qui encadrent leur travail. Elles expriment ainsi la complexité de devoir « tout retenir », les dates, les procédures, les interdictions, afin de se conformer aux exigences européennes concernant, l'épandage du lisier, les déclarations et suivis des passeports des animaux, les naissances d'animaux, etc. comme nous l'avons déjà vu précédemment. Leur témoignage révèle un sentiment ambivalent face à la réglementation. Bien qu'elles se sentent « libres de travailler » dans une certaine mesure, les éleveuses soulignent être « encadrées » et devoir « rester dans les normes » sous peine de sanctions.

### 3.3.2 Les tâches administratives des éleveur.euse.s en élevage biologique en petite et moyenne échelle

Les éleveurs et éleveuses engagés dans des pratiques plus durables, comme l'agriculture biologique à petite et moyenne échelle, font également face aux défis bureaucratiques.

Bien que ces acteurs soient investis et se déclarent dans des modes de production respectueux de l'environnement, ils rapportent eux aussi un sentiment de surveillance continue sur l'ensemble de leur chaîne de la production primaire jusqu'aux processus de transformation et commercialisation.

Pour illustrer cette réalité, nous allons présenter les cas de deux éleveuses. Karine et Emma qui travaillent en AB à petite taille.

Karine et Emma œuvrent toutes deux pour des pratiques agricoles plus durables. Cependant, elles soulignent que les contrôles et les démarches administratives s'appliquent à elles malgré leur engagement dans des modèles durables. Ces éleveuses font état d'un sentiment d'angoisse et d'être systématiquement perçues comme des fraudeuses, tout comme l'ont rapporté les études précédentes sur la perception des agriculteurs face aux nouvelles réglementations environnementales.

Le cas de Karine (AB-AP, 06.12.2022) :

*« [...] il faut envoyer [un échantillon de lait] au laboratoire du Comité du lait, je ne sais pas, ça me stresse [...] je fais une comparaison avec les autres analyses, mais il y a toujours un stress si cela va bien se passer ou pas [si elle sera punie ou pas] il y a des valeurs que je ne connais pas, je ne sais pas les interpréter » Karine (AB-AP, 06.12.2022).*

---

Pour Karine (AB-AP, 06.12.2022), jeune éleveuse néo-rurale s'installant dans un modèle productif à petite taille en AB, la charge administrative liée aux contrôles de qualité du lait est une source importante de stress et d'incertitude. Bien que Karine soit profondément engagée dans des pratiques agricoles durables et sensibilisée au bien-être animal, le fait de devoir envoyer régulièrement un échantillon de son lait au Comité du lait<sup>11</sup> la place dans une situation d'appréhension. Son principal souci réside dans sa méconnaissance à interpréter correctement les résultats de ces analyses. Ne sachant pas comment lire ces données techniques, Karine se trouve dans l'incertitude quant à la qualité réelle de sa production laitière. De plus, la peur d'être sanctionnée sans bien comprendre les critères d'évaluation génère chez elle une souffrance psychologique d'incertitude.

Étant issue du milieu urbain, Karine manque de confiance et de savoir-faire pour appréhender ces démarches administratives. Ce manque de repères s'ajoute aux nombreux autres formulaires qu'elle doit remplir pour obtenir la prime à l'installation, une aide financière indispensable pour la viabilité de son projet. Ainsi, le stress lié aux résultats des contrôles de qualité du lait s'ajoute avec les autres charges bureaucratiques pesant sur cette jeune éleveuse en phase d'installation. Malgré son engagement profond envers l'agriculture durable, Karine se voit confrontée à une réalité administrative complexe qui fragilise son parcours d'installation.

Quant à Emma (AB-PT, 10.11.2023), elle nous explique la saturation mentale qu'elle ressent à cause des contrôles :

*Ce que je n'aime pas, ce sont les contrôles, c'est beaucoup de contrôles, ben, c'est tout le temps, tout le temps des contrôles. On a toujours l'impression d'avoir un gendarme derrière. Ouais, on essaye de bien faire [elle parle de son travail], en fait, on ne fait rien d'illégal, mais on a toujours l'impression que non, ça, ce n'est pas correct »*

---

---

<sup>11</sup> Comité du Lait : Le CdL est une ASBL créée en 1964 et devenue un organisme interprofessionnel sous sa forme actuelle en 1994. L'ASBL est gérée paritairement par des producteurs de lait et des acheteurs de lait. La mission de base de l'ASBL est la détermination de la qualité et de la composition du lait cru fourni aux acheteurs par les producteurs de toutes les exploitations laitières situées en Wallonie. Les missions de l'ASBL dépassent actuellement largement cette activité de base et s'articule autour de 3 métiers : Laboratoire : CdLLab ; Service technique : CdLTech ; Certification : CdLCertif.

Emma est éleveuse à petite échelle. Elle est fille d'éleveur.euse.s avec un troupeau de moins de 30 vaches. Elle s'est installée à titre principal, dans une petite ferme de moins de 70 has dans la province de Hainaut. Elle exprime un sentiment de surveillance constante de la part des contrôleurs des institutions publiques. Cette situation engendre un sentiment d'être « toujours contrôlé » et d'avoir « un gendarme derrière » soi, bien qu'ils essaient de « bien faire » et de ne « rien faire d'illégal ». Ce sentiment d'être perçus comme de potentiels fraudeurs ou contrevenants par les instances de supervision semble générer un climat de défiance et d'appréhension chez les éleveur.euse.s, quelles que soient leurs pratiques agricoles.

Pour (Delmas, 2010), la bureaucratisation est un mode de fonctionnement qui imprègne le quotidien. Elle se caractérise par l'application systématique de diverses formalités, principalement inspirées d'une certaine conception du contrôle. Ces formalités se manifestent sous forme de : normes, règles, procédures, codes et catégorisations. Cette approche bureaucratique, ancrée dans les principes néolibéraux, tend à standardiser et à formaliser de nombreux aspects de la vie quotidienne, aussi bien dans les sphères professionnelles que personnelles (Delmas, 2010). Dans tous les modèles productifs, les éleveurs et les éleveuses ont conscience que les formulaires qu'ils et elles doivent remplir seront surveillés ou contrôlés et cela leur génère déjà une tension psychologique. Ils ont l'impression qu'un « gendarme » est constamment derrière eux comme disait Emma.

Cette situation modifie leur vie quotidienne, car ils craignent qu'un contrôleur arrive à la ferme et découvre une situation non conforme, ce qui pourrait entraver leur travail. Dans leur quotidien chargé et avec toutes les tâches qu'ils doivent accomplir dans la ferme, les éleveur.euse.s n'ont pas le temps de réfléchir avec anticipation. Ils travaillent souvent « en retard »<sup>12</sup> sur leurs obligations administratives mais aussi dans leurs tâches de la ferme même. Dans notre travail de terrain, les éleveur.euse.s nous ont dit que l'horaire pour la partie administrative est la fin de la soirée. Ils arrivent donc fatigués du travail de la journée pour remplir les formulaires de déclaration des animaux, faire les demandes de subvention, payer les factures, voir la comptabilité de la ferme, contrôler la production de lait des vaches et faire le suivi de chacune, ouvrir toutes les enveloppes, les factures, payer les impôts ou faire la relation avec des entreprises, entre autres.

En conclusion, comme nous l'avons vu, les contrôles administratifs et la charge bureaucratique s'appliquent de manière transversale, sans distinction entre les différents modèles de production agricole, soit en élevage conventionnelle ou élevage en agriculture biologique à petite, moyenne

---

<sup>12</sup> Pendant notre travail de terrain, nous avons observé et entendu répétitivement chez les éleveurs, d'avoir ce sentiment d'être en retard et de ne pas pouvoir finir leur travail dans la journée.

taille. Cette réalité est omniprésente pour tous. Ces formulaires changent parfois, nécessitant de nouvelles méthodes de remplissage ou impliquant des procédures différentes, source de stress supplémentaire pour les éleveur.euse.s.

Cependant, ce qui interpelle dans ces témoignages, c'est le sentiment récurrent chez les agriculteurs d'être perçus comme des fraudeurs potentiels. Que ce soit Marie qui choisit parfois de contourner les normes faute de pouvoir les respecter, ou Karine et Emma, qui vivent dans l'incertitude et la peur des sanctions malgré leur engagement dans des pratiques durables, la notion de « fraudeur » semble imprégner la relation entre les éleveur.euse.s et l'administration.

Cette réflexion soulève des questions cruciales sur l'efficacité et les conséquences du système bureaucratique actuel dans le secteur agricole. En effet, la dynamique de « chat et souris » qui semble s'être instaurée entre les autorités de contrôle et les agriculteurs pourrait avoir des effets néfastes à long terme. Non seulement elle risque d'éroder la confiance mutuelle, mais elle pourrait également affaiblir la motivation des agriculteurs et compromettre leur bien-être général.

### **3.3.3 La bureaucratisation néolibérale et l'évaluation dysfonctionnelle chez les éleveur.euse.s de vaches laitières**

Comme nous l'avons vu dans la section précédente, les processus de contrôle, notamment à travers le remplissage de papiers et de formulaires, font que les éleveur.euse.s se sentent constamment surveillés. Ce type de contrôle entraîne déjà une surcharge mentale dans la vie des éleveur.euse.s. Face à cette situation, nous nous interrogeons sur les conséquences de cette pléthore de règles administratives.

Cette réflexion soulève deux questions : la surutilisation de règles génère-t-elle des dysfonctionnements dans le monde agricole ? Est-il pertinent que la peur et le sentiment d'avoir un gendarme derrière soi soient omniprésents dans ce milieu agricole ?

Pour apporter des éléments de réponse, nous pouvons nous appuyer sur les travaux de Bezes (2020), qui soutient que la bureaucratisation entraîne des dysfonctionnements et des cercles vicieux bureaucratiques. En effet, la surutilisation de règles génère des dysfonctions, des rigidités et une sur-conformité des comportements, sources d'apathie et d'usages tatillons des exigences bureaucratiques (Bezes, 2020).

Dans cette même lignée, A. Gouldner, cité par Bezes (2020), identifie plusieurs mécanismes dans les relations de pouvoir entre différents groupes qui favorisent la multiplication des règles et la bureaucratisation. D'une part, la standardisation des processus organisationnels et l'accent sur la formalisation des normes constitueront des moyens pour maximiser la sécurité des positions et renforcer leur propre autorité. D'autre part, en reprenant la notion de « cercle vicieux bureaucratique » développée par R. Merton, Gouldner, également cité par Bezes (2020), montre que la perception d'une faible motivation chez les agriculteurs pousse les dirigeants à instituer de nouvelles règles bureaucratiques pour intensifier la surveillance. Paradoxalement, cela entraîne des effets positifs en atténuant les tensions interpersonnelles, mais génère également des effets négatifs, tels qu'une grande apathie et un déclin accru de la motivation. Cela nous rappelle le sentiment de l'éleveur Christophe, au début de ce chapitre, qui a partagé avec nous qu'après plus de 20 ans d'engagement, rien n'a changé, le laissant démoralisé face à la puissance du système et des institutions européennes qui régulent l'agriculture.

M. Crozier, cité par Bezes (2020), décrit une dynamique où les stratégies d'évitement à différents niveaux hiérarchiques transforment la non-conformité à la règle en stratégie rationnelle. Cela renforce un pouvoir hiérarchique s'exerçant par le biais de règles impersonnelles et générales, conduisant à des décisions mal adaptées aux problèmes spécifiques. La distance entre les décideurs et les agriculteurs (détenteurs d'informations cruciales) s'accroît ainsi. Cette bureaucratie, se manifestant comme un phénomène social et une forme de pouvoir, s'impose de manière systémique dans la société par un réseau de règles, de procédures et de catégories qui contraignent l'action des acteurs sociaux. Ce système reflète une forme de pouvoir social généralisé. Selon l'analyse de Karaoglu, la bureaucratisation néolibérale se caractérise par la diffusion généralisée de règles, de procédures et de catégories auxquelles chaque acteur social est contraint de se soumettre. Cependant, le problème se pose lorsque ces normes administratives ne sont pas pensées de manière adaptée aux réalités du terrain. En effet, si les règles imposées aux agriculteurs ne laissent pas suffisamment de marge de manœuvre et d'adaptation, elles peuvent alors engendrer un sentiment d'étouffement chez ces derniers. Incapables de se conformer parfaitement à ces exigences bureaucratiques, les agriculteurs se retrouvent dans une situation délicate, sans aucun pouvoir de réagir.

Cette rigidité des règles, qui ne prend pas en compte les difficultés concrètes auxquelles font face les agriculteurs au quotidien, fragilise la légitimité d'un système et de l'institutionnalisation européenne auprès de ce public. Au lieu de faciliter le respect des normes, ces procédures standardisées peuvent paradoxalement pousser certains éleveur.euse.s à les contourner, faute

d'alternatives possibles (Karaoglu, 2015), comme on peut l'observer dans le cas d'Annie (AC, 30.01.2023).

*Notre ressenti, c'est que quand on fait une erreur, l'agriculteur ne fait pas d'erreur, il fraude. C'est comme ça qu'on nous voit et c'est grave parce que nous, on ne peut pas faire d'erreur, on est directement considéré comme fraudeur. Et c'est pesant psychologiquement. Ici, j'ai fait une erreur, j'ai déclaré morts deux petits veaux, je ne sais pas comment j'ai fait, mais ils sont encore là ; les deux, mais alors, je ne sais pas ce que je vais faire. J'ai téléphoné à l'ARSLA<sup>13</sup> à Ciney, je leur ai dit "écoutez, j'ai fait une erreur" et ils m'ont dit "ah bah non, il faut absolument trouver une inversion" et je dis "pour moi, il n'y a pas d'inversion, c'est tout, j'ai fait une erreur, car ce sont les deux numéros qui se suivent". Ce sont deux veaux qui ont été malades et est-ce que mon mari m'a dit "80 et 81" et est-ce que je les ai déclarés morts et maintenant ils sont là "non, car j'ai sûrement fraudé" et ils ne peuvent pas entendre que j'ai simplement fait une erreur. C'est comme ça qu'on est considéré quand on fait une erreur, mais enfin, je veux dire, l'erreur est humaine. [...] On a déjà une charge de travail très importante, on fait ce qu'on peut comme on peut, mais voilà, l'erreur est humaine. Annie (AC, 30.01.2023).*

---

Dans son témoignage, Annie exprime un sentiment d'impuissance, face à de simples erreurs qu'elle a commises dans la déclaration de deux veaux. Lorsqu'elle fait cette erreur, elle se sent immédiatement perçue comme une « fraudeuse » par les autorités. Cette perception la soumet à un fort sentiment de culpabilité et de pression psychologique. Elle reconnaît aussi qu'elle n'a pas le temps de penser à faire toutes les déclarations, que la journée est tellement chargée qu'elle n'arrive pas à se donner le temps pour bien réfléchir aux activités qu'elle mène dans la ferme.

Cela reflète bien la « forme sociale du pouvoir » dont parle Karaoglu. Les règles et procédures bureaucratiques s'imposent aux éleveur.euse.s comme un cadre contraignant, dans lequel toute déviation, même involontaire, est automatiquement assimilée à de la fraude. Cette surutilisation des règles bureaucratiques engendre des dysfonctionnements, des rigidités et une sur-conformité des comportements. Annie, exprime ainsi son sentiment d'être « directement considérée comme fraudeuse » pour une simple erreur, mais que le formulaire ne l'accepte pas.

Les éleveur.euse.s, submergés par la charge de travail et les contrôles, se conforment aux règles par crainte d'être sanctionnés, au détriment parfois du bon sens et de l'efficacité. Comme le disait Annie

---

<sup>13</sup> Agréée par l'autorité fédérale, l'ARSLA encadre les éleveurs dans la réalisation de leurs obligations et besoins en matière d'identification et de santé animales. Elle assiste les vétérinaires dans leur travail de diagnostic et de suivi sanitaire de troupeau.

aussi, « nous sommes obligés de travailler dans un certain cadre que l'Europe nous impose ». Donc elle travaille sur un cadre imposé qui ne trouve pas de sens à ses yeux.

### 3.3.4 Le sentiment de méfiance et collaboration des éleveur.euse.s avec les contrôleur.euse.s

La réalisation des contrôles dans les fermes dépend grandement de la manière dont les inspecteurs arrivent à la ferme. Selon Danziger (2000), l'image du contrôleur est souvent négative. « *Il incarne l'image d'un personnage au profil incertain, souvent ressenti comme un envoyé de la direction, il est craint et mal aimé* » in (Bollecker & Niglis, 2009, p. 137). Pour les éleveur.euse.s en Région wallonne, il existe un sentiment répandu que les contrôleurs arrivent à la ferme avec une présomption de non-conformité. Les agriculteurs ont l'impression que ces inspecteurs viennent principalement pour chercher des erreurs ou des infractions, plutôt que pour effectuer une évaluation impartiale. Ils craignent d'être sanctionnés pour la moindre irrégularité, même mineure ou involontaire, ce qui renforce leur appréhension face à ces contrôles.

Or, l'approche initiale des contrôleurs, qu'elle soit ouverte et collaborative ou au contraire suspicieuse, a un impact déterminant sur le déroulement des vérifications. C'est le cas notamment pour Nathalie qui exprime son indignation face à l'attitude des contrôleurs de l'agence, ressentant un certain mépris. « *Leurs manières de s'exprimer n'étaient pas du tout appropriées. Il est insupportable de travailler dans ces conditions et de vivre cela. On a l'impression de tout mal faire* », témoigne-t-elle, visiblement découragée. C'est ce que confirme aussi Paule (AC, 23.01.2023), « *ben, au nouveau comme on vous dira partout, souvent ce ne sont pas des gens de terrain, ce sont des gens de bureau et donc parfois ils proposent et demandent des trucs illogiques [...] tout ça pour prouver qu'on n'est pas en règle* ». Paule, forte de ses 30 ans d'expérience en tant qu'éleveuse, confirme la méfiance générale envers les contrôleurs. Elle est persuadée que leurs demandes visent spécifiquement à réduire le montant de leurs primes et que leurs recommandations sont formulées avec des objectifs préétablis. Cela n'est pas un cas isolé dans notre travail de terrain, tous les éleveurs et éleveuses nous ont parlé de la méfiance envers les contrôleurs.

Néanmoins, dans l'hypothèse où Paule omettrait de déclarer la naissance d'un veau et qu'un contrôleur le découvrirait, les conséquences seraient sérieuses. Cela entraînerait une surveillance accrue des activités de Paule mais aussi la limitation des mouvements de son bétail et une réduction des primes. Il y aurait une interdiction immédiate de sortie de tous les bovins de la ferme, hormis

le départ pour un abattoir situé sur le territoire national, selon la disposition du Règlement (CE) n° 1760/2000 et du présent arrêté »<sup>14</sup>. (*Législation fédérale/ identification et enregistrement bovins*, 2011)

Nous présentons une toute petite partie de l'Arrêté royal établissant un système d'identification et d'enregistrement des bovins (M.B. 15.04.2011) modifié par l'arrêté royal du 25 juin 2018 (M.B. 04.07.2018). La mise en lumière des caractéristiques de ces normes nous permettra de comprendre le travail administratif auquel les éleveur.euse.s sont soumis.

## CHAPITRE VII. - L'enregistrement des bovins dans SANITEL

Section 1re - L'enregistrement d'une naissance, d'un départ et du décès d'un bovin

Art. 24. § 1er. Sans préjudice de l'article 7, alinéa 1er, 2e tiret, du Règlement (CE) n° 1760/2000, l'éleveur informe l'association de la naissance ou du départ d'un bovin dans l'élevage dans les 7 jours.

L'information donnée à l'association concernant la naissance d'un bovin, contient au moins les données suivantes de ce veau :

- le numéro d'identification ; - la date de naissance ; - le sexe ; - le couleur de la robe ; - le type racial : lait, viandeux ou mixte ; - éventuellement la race ; - le numéro d'identification de la mère- ; - le numéro du troupeau auquel appartient ce veau.

§ 2. Sans préjudice de l'article 6, alinéa 4, du Règlement (CE) n° 1760/2000, l'éleveur appose dans les 7 jours après le décès d'un bovin dans un élevage, au verso du passeport, l'inscription indélébile "MORT" entre deux barres obliques. Comme date de sortie, la date du décès est remplie sur le passeport. Dans les mêmes 7 jours le passeport est renvoyé à l'association avec ces données.

Dans les cas où l'éleveur ne dispose pas du document d'identification, il contacte l'association dans les 7 jours.

## CHAPITRE XII. - Mesures

Art. 42. Sans préjudice de l'article 1er, alinéa 1er, de l'article 2, alinéa 2, et de l'article 4, du Règlement (CE) n° 494/98 précité, on entend par **"limitation sur les mouvements" : une interdiction immédiate des sorties de tous les bovins de cette exploitation, hormis le départ pour un abattoir situé sur le territoire national des bovins qui satisfont entièrement aux dispositions du Règlement (CE) n° 1760/2000 et du présent arrêté.** Cette mesure reste en vigueur jusqu'au moment où tous les bovins satisfont entièrement aux dispositions du présent arrêté.

Art. 43. Si le détenteur ne paie pas les frais visés à l'article 34 de l'arrêté royal du 8 août 1997 relatif à l'identification, l'enregistrement et aux modalités d'application de l'épidémie surveillance des bovins, l'association peut différer ou refuser la délivrance des passeports au détenteur concerné.

---

<sup>14</sup> Coordination officieuse. 23 mars 2011 - Arrêté royal établissant un système d'identification et d'enregistrement des bovins (M.B. 15.04.2011) modifié par l'arrêté royal du 25 juin 2018 (M.B. 04.07.2018)

Source : Arrêté royal établissant un système d'identification et d'enregistrement des bovins (M.B. 15.04.2011) modifié par l'arrêté royal du 25 juin 2018 (M.B. 04.07.2018).

La qualité des contrôles effectués dans les fermes dépend grandement du profil et de l'expérience des agents chargés de ces vérifications. Parfois, les contrôleurs ne disposent pas d'une solide connaissance du secteur agricole et de ses réalités de terrain.

La formation initiale du contrôleur, qu'elle soit agronomique, en sciences humaines ou comptable, joue un rôle déterminant dans sa capacité à comprendre les pratiques de travail et à communiquer avec les acteurs. Au-delà des compétences techniques, l'empathie et la compréhension du monde agricole sont également des atouts majeurs, que les acteurs de terrain mettent en valeur.

Lorsqu'un contrôleur fait preuve d'empathie et de compréhension envers les défis quotidiens des agriculteurs, cela crée un climat propice à la réflexion sur les problèmes de fond de la ferme.

Bien que la fonction principale des contrôleurs soit de faire respecter les normes, leur approche peut varier selon leur formation et leur expérience. Les contrôleurs débutants ou ceux ayant moins d'expérience sur le terrain sont souvent perçus comme tatillon et comme méconnaissant les réalités pratiques de l'élevage.

En revanche, les contrôleurs habitués au terrain sont généralement plus pragmatiques et mieux reçus par les éleveur.euse.s. Comme le mentionne Emma : « *Ils ne cherchent pas la petite bête*<sup>15</sup> ». La déclaration d'Emma suggère que les contrôleurs font preuve de compréhension dans l'exercice de leur rôle. Cette attitude compréhensive de la part des inspecteurs peut-elle alors renforcer leur légitimité aux yeux des éleveur.euse.s lors des contrôles ? Malheureusement, peu de recherches se sont intéressées à cette thématique.

Au cours de notre enquête, nous avons eu l'opportunité d'interviewer le responsable du Comité du lait, en charge de l'audit des machines à traire et du contrôle de la qualité du lait. Ses propos ont révélé une approche très spécifique et compartimentée de son travail. Il a déclaré : « *Dans le cadre de mes interventions concernant les problèmes liés aux machines à traire et à la qualité du lait, je me concentre exclusivement sur des aspects techniques très pointus* ». Ce témoignage met en lumière une vision étroite de son rôle, limitée à des considérations purement techniques. Le responsable a par ailleurs souligné que les difficultés plus larges rencontrées par les éleveur.euse.s dans leur ferme ne relevaient pas de

---

<sup>15</sup> Marie parle du rôle qu'assument quelques contrôleurs, au moment de faire le contrôle dans la ferme.

sa compétence. Il a également fait remarquer que les éleveur.euse.s eux-mêmes semblaient réticents à aborder ces problèmes plus généraux.

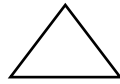
Cependant, dans la littérature existante, nous avons identifié les travaux de Bollecker et Niglis (2009), qui proposent deux approches pour analyser la manière dont les contrôles sont appliqués sur le terrain :

- L'approche structuro-fonctionnaliste considère le contrôle comme un ensemble de mécanismes déterminés par des forces naturelles ou appliqués de manière uniforme. Dans ce cadre, le contrôleur est perçu comme un acteur devant s'adapter aux contraintes imposées par l'organisation et son environnement pour accomplir sa mission.
- La deuxième approche, dite l'approche interprétative, quant à elle, vise à examiner en profondeur les réalités sociales vécues par les contrôleurs. Elle s'intéresse à la façon dont ces réalités sont construites et négociées au sein de l'organisation, en mettant l'accent sur les interactions et les processus de création de sens dans le travail des inspecteurs (Bollecker & Niglis, 2009).

Ces deux tendances offrent des angles d'analyse complémentaires pour comprendre le rôle et la position des contrôleurs, l'une se concentrant sur les aspects structurels et fonctionnels, l'autre sur les dimensions sociales et interprétatives de leur activité. Cependant, le contrôleur est contraint par une structure organisationnelle préexistante, à laquelle il doit répondre en termes d'objectifs déjà établis. Néanmoins, les contrôleurs exercent un pouvoir important dans le travail des éleveur.euse.s, car leur seule présence dans la ferme génère déjà une forte tension chez ces derniers qui peuvent subir de lourdes conséquences financières impactant leurs revenus.

Ces contrôles ne se limitent pas à évaluer la conformité réglementaire, ils représentent aussi une opportunité pour les éleveur.euse.s d'identifier des pistes d'amélioration et de renforcer la durabilité de leurs pratiques agricoles. Mais avec les dysfonctionnements de la bureaucratie, les contrôles ne sont plus perçus comme une opportunité d'amélioration, mais plutôt comme un mode de sanction à l'égard de leur travail. Par ailleurs, les pratiques agricoles étant en constante évolution, tout comme les politiques publiques changeantes et les demandes sociétales de plus en plus exigeantes, les éleveur.euse.s se retrouvent confrontés à une pression importante dans leur métier, ce qui les laisse parfois démunis face à ces transformations continues.

Ainsi, la méfiance des éleveur.euse.s envers les contrôleurs reflète leurs peurs et leur mal-être face à un système qui les conditionne et les étouffe, les transformant en gestionnaires d'entreprises tout en les éloignant de leur cœur de métier.



Ce chapitre a mis en lumière la construction d'un système caractérisé par une bureaucratie excessive et un contrôle omniprésent. Notre travail de terrain révèle que les éleveur.euse.s sont pris au piège d'un système rigide, où la conformité administrative, indispensable à l'obtention des aides de la PAC, représente une charge de travail considérable, parfois ingérable. La complexité des réglementations, exacerbée par des sanctions punitives même pour des erreurs involontaires, génère un stress permanent et une tension constante entre la nécessité de se conformer aux règles et la réalité pratique de leur activité.

La bureaucratie, loin de simplifier la gestion agricole, crée un environnement de tension, où la peur des sanctions prime sur l'efficacité et la pérennité des fermes en agriculture conventionnelle, agriculture biologique à petite, moyenne et grande échelle.



## **Chapitre 4**

### **Revenu juste, l'utopie des éleveur.euse.s**



Ce chapitre se penche sur la demande d'un revenu juste dans un contexte économique néolibéral, inscrit dans un cadre plus large de mondialisation et de transformations profondes du secteur agricole, notamment laitier, au cours des dernières décennies. La mondialisation et la libéralisation des marchés agricoles ont profondément modifié les conditions de production et de commercialisation du lait. Le régime alimentaire corporate a entraîné une concentration accrue du pouvoir au sein des grandes entreprises agroalimentaires, au détriment des acteurs et actrices de terrain. Dans ce contexte, la question du « prix juste » et donc d'un revenu équitable pour les éleveur.euse.s est devenue une utopie. En Wallonie, comme dans d'autres régions d'Europe, le secteur laitier a connu d'importantes mutations structurelles comme la diminution du nombre de fermes, l'augmentation de la taille des troupeaux et de la productivité laitière. Parallèlement, il est confronté à une volatilité accrue des prix sur le marché mondial du lait, qui impacte directement les revenus.

Ce chapitre vise à analyser la situation des revenus sur le terrain dans une perspective qualitative ainsi que les stratégies mises en œuvre par les éleveur.euse.s wallon.ne.s pour tenter de sécuriser leurs revenus dans ce contexte incertain. Il examine également le rôle des différents acteurs de la filière (laiteries, distributeurs) et des pouvoirs publics (politique agricole commune, aides) dans la détermination des prix et des revenus.

À travers une approche à la fois économique et anthropologique-sociologique, nous chercherons à comprendre comment les éleveur.euse.s perçoivent qualitativement leurs revenus et s'adaptent à ces évolutions. Nous nous intéresserons notamment aux pratiques de diversification, de transformation à la ferme ou de commercialisation en circuits-courts qui se développent en réponse à ces défis.

Enfin, ce chapitre abordera aussi des enjeux plus récents comme l'impact de la crise sanitaire Covid-19 et du conflit en Ukraine sur les marchés agricoles, ainsi que le rôle croissant du crédit bancaire dans le financement des fermes laitières. En explorant ces différentes dimensions, nous tenterons d'apporter un éclairage nuancé sur les défis auxquels sont confrontés les éleveur.euse.s de vaches laitières en Wallonie dans leur quête d'un revenu juste et durable.



### La Ferme de Noah

Noah avait toujours rêvé de reprendre la ferme laitière familiale, un rêve nourri au cœur des paysages vallonnés de Wallonie et des plaines de Flandre. Il avait grandi au rythme des saisons, les mains dans la terre, dans l'accompagnement des vaches et le parfum du foin fraîchement coupé. Lorsque ses parents ont évoqué leur retraite, Noah y a vu l'opportunité de perpétuer un héritage, de renouer avec ses racines. Cependant, la reprise ne fut pas une simple formalité. Second d'une fratrie de quatre, Noah a dû négocier sa place, convaincre ses parents de sa détermination. Son père, pragmatique, a consenti à lui vendre la ferme à un prix inférieur à celui du marché, conscient des défis qui l'attendaient.

Noah a débuté en douceur, reprenant 50% de la ferme, épaulé par ses parents. Ensemble, ils ont diversifié leurs activités, ajoutant un poulailler à l'élevage laitier. Une source de revenus supplémentaire, certes, mais aussi une charge de travail accrue. Cinq années durant, Noah s'est investi corps et âme, apprenant, s'adaptant, jonglant entre les exigences du troupeau et les contraintes de la nouvelle activité. Lorsque ses parents ont finalement pris leur retraite, lui léguant l'intégralité de la ferme, Noah s'est senti à la fois honoré et investi d'une lourde responsabilité. Sa mère, attachée aux traditions, lui a confié la ferme avec une pointe d'inquiétude, craignant que la modernité ne le détourne des valeurs fondamentales du métier.

Noah, lui, chérissait cette ferme, ce lien intime avec la nature et les animaux. Mais il aspirait aussi à une vie de famille épanouie, à des moments de partage avec sa femme et ses enfants. Or, les journées étaient longues, épuisantes, rythmées par la traite, les soins aux animaux, les travaux des champs. Il voyait ses enfants grandir sans pouvoir leur consacrer le temps qu'il souhaitait. Sa femme, travaillant à l'extérieur, assurait l'essentiel des rentrées financières du foyer, une situation qu'il vivait comme un échec personnel.

Noah a alors envisagé la mécanisation comme une solution : Emprunter pour investir dans du matériel moderne, gagner en efficacité, réduire la pénibilité du travail, dégager du temps pour sa famille. Il a contracté des crédits, séduit par les promesses d'une agriculture plus rentable et moins contraignante. Mais les dettes se sont accumulées, pesant lourdement sur ses épaules. Les paiements étaient élevés, chaque semestre et chaque année, réduisant considérablement ses marges de manœuvre. La pression s'est intensifiée au fil du temps. Pour tenter de redresser la barre, Noah a pris une décision risquée, augmenter la production laitière en achetant une vingtaine de vaches

supplémentaires. L'objectif était simple, produire plus de lait, générer plus de revenus, rembourser plus rapidement les emprunts.

Cependant, cette stratégie s'est avérée contre-productive. L'étable, déjà exiguë, ne pouvait accueillir convenablement ce nouveau cheptel. Les vaches, entassées les unes contre les autres, étaient plus vulnérables aux maladies, notamment la grippe bovine et la mammite, une infection fréquente qui affecte la qualité du lait et la santé des animaux. Les coûts vétérinaires ont explosé, anéantissant les bénéfices escomptés. La guerre en Ukraine est venue assombrir davantage le tableau, faisant flamber les prix des céréales et de l'énergie. La ferme de Noah était menacée de faillite.

Noah, pourtant, ne se résignait pas, mais au fond de lui, il regrettait d'avoir repris la ferme. Il pensait parfois qu'il aurait été plus simple de rester employé, avec un salaire fixe et des horaires réguliers. Ce n'était pas la vie à la campagne qu'il regrettait, mais l'éternel problème de manque d'argent, le fait qu'il ne pouvait pas demander un prix juste à sa coopérative laitière, et l'incapacité à joindre les deux bouts malgré l'ajout d'animaux et la mécanisation de certaines tâches.

Noah reste encore dans l'incertitude, entre la menace d'une faillite et l'espoir d'un miracle qui l'aiderait à sortir du trou où il se sent piégé. Aujourd'hui, Noah sait qu'il ne peut plus compter uniquement sur la ferme. Il cherche d'autres activités, même si son corps réclame désespérément du repos. Il continue malgré tout et une phrase se répète inlassablement dans sa tête : « je ne peux pas perdre la ferme familiale ».

## 4.1 La mondialisation et le marché international

Amin et al. (2006) proposent une distinction éclairante de la mondialisation en divisant ce concept en « mondialisation structurelle » et « mondialisation idéologique ». *La mondialisation structurelle* est décrite comme un processus historique de longue haleine, marqué par une intégration progressive des économies et des sociétés à l'échelle mondiale. Ce phénomène, caractérisé par des avancées et des reculs, s'inscrit dans une temporalité qui dépasse largement le cadre du capitalisme moderne, remontant à des siècles, voire des millénaires. En contraste, *la mondialisation idéologique* se réfère à un ensemble spécifique de prescriptions politiques qui ont émergé vers 1980 et qui étaient présentées comme une réponse inévitable à une accélération significative de la mondialisation structurelle. C'est dans ce contexte que le néolibéralisme prend tout son sens, se positionnant comme une composante centrale de cette mondialisation idéologique (Amin et al., 2006).

Donc le néolibéralisme est l'instrumentalisation de la mondialisation structurelle et de la mondialisation idéologique, fondé par des théories économiques néoclassiques à partir des années 1870, en s'appuyant sur les travaux d'économistes comme William Stanley Jevons, Carl Menger et Léon Walras. Ces théories ont ensuite été enrichies par des contributions d'Alfred Marshall, Vilfredo Pareto et bien d'autres (Guerrien, 2003), se fondant sur des principes comme :

- a) La rationalité des agents économiques : Les individus et les entreprises sont supposés prendre des décisions rationnelles visant à maximiser leur utilité ou leurs profits.
- b) L'équilibre de marché : L'économie tend vers un état d'équilibre où l'offre et la demande s'ajustent via le mécanisme des prix.
- c) La marginalisme : Les décisions économiques sont basées sur l'analyse des coûts et bénéfices marginaux.
- d) Information parfaite : Les agents économiques sont supposés avoir accès à toute l'information pertinente pour prendre leurs décisions (Arvisenet, 1999; Longo, 2022).

Pour Lemaître (2009), les théories microéconomiques classiques, en particulier les modèles de concurrence pure et parfaite, accordent une importance capitale au marché. Dans cette vision, le marché est considéré comme le principal – voire l'unique –, mécanisme de coordination des activités économiques. Au cœur de ce concept se trouve *le système des prix* dont les actions sont coordonnées par les marchés concurrentiels (Lemaître, 2018). Ce mécanisme joue un rôle fondamental en permettant la rencontre entre l'offre et la demande pour un bien ou un service donné. Les prix agissent comme des signaux qui guident les décisions des acteurs économiques,

qu'ils soient producteurs ou consommateurs. Ainsi, ce modèle devient le cadre conceptuel dominant pour comprendre et expliquer les interactions économiques, les choix des agents et l'allocation des ressources dans la société. Cette perspective met l'accent sur l'efficacité du marché comme outil d'organisation économique, en supposant que les forces de l'offre et de la demande, guidées par les prix, conduisent à une allocation optimale des ressources. Dans ce cadre, la firme ou l'entreprise est considérée comme une « boîte noire » qui transforme des inputs en outputs selon une fonction de production, sans que son fonctionnement interne ne soit étudié.

Pour Lemaître (2009), les hypothèses de la concurrence pure et parfaite ont été jugées trop restrictives face aux réalités économiques (monopoles, oligopoles, produits différenciés, barrières à l'entrée, etc.). Les économistes ont donc développé des modèles de concurrence imparfaite pour mieux refléter ces situations. Ces modèles ont justifié l'intervention de l'État pour corriger les « échecs de marché », conduisant à une économie mixte où coexistent marché et État. Cependant, même dans ces approches, l'analyse de la firme reste limitée à une « boîte noire » maximisant son profit. Les théories néoclassiques, qu'elles soient de concurrence parfaite ou imparfaite, ne permettent donc pas d'appréhender la diversité des modes d'organisation, le fonctionnement interne des entreprises, ni leurs relations avec d'autres acteurs au-delà des simples échanges sur le marché (Lemaître, 2018). Alors, pour la régulation de ce marché imparfait, a été mise en place la relation avec l'État, en tant que mécanisme régulateur et de soutien à des parties non bénéficiaires du marché concurrentiel. C'est le cas des éleveur.euse.s de bovins laitiers après la suppression des quotas laitiers en Wallonie mais aussi dans l'Union européenne. Une fois que les quotas laitiers ont pris fin, les éleveur.euse.s ont signé un contrat avec les laiteries, établissant une relation directe. Dans ce cas, l'État continue à verser des primes aux éleveur.euse.s pour améliorer leurs revenus dans le cadre de la Politique agricole commune. Dans ce contexte, les éleveur.euse.s travaillent donc directement avec le Corporate Food Régime.

#### 4.1.1 Corporate Food Régime

Le Corporate Food Régime, étudié par Verhaegen (2012), connaît dès les années 1980 une transformation majeure dans les politiques de développement. Celles-ci s'écartent du modèle de développementalisme national pour adopter une nouvelle vision visant à instaurer un ordre économique libéral à l'échelle mondiale. Cette nouvelle approche s'articule autour de principes clés tels que le libre-échange, la valorisation des initiatives individuelles et le renforcement de la propriété privée. Parallèlement, elle préconise une redéfinition du rôle de l'État, circonscrivant l'action des gouvernements nationaux à des fonctions de régulation et à la mise en place d'un

environnement interne propice à l'épanouissement de ces politiques libérales et favorables à l'entrepreneuriat (Verhaegen, 2012).

Les systèmes alimentaires dominés et régulés par les grandes entreprises, assimilées à des « boîtes noires », sont considérés comme un élément moteur du développement mondial (Rastoin & Tozanli Oncuoglu, 1992a). Cependant, ce système reflète non seulement les tensions sociales, économiques et environnementales inhérentes au capitalisme, mais aussi le contexte historique global (D. Harvey, 2006).

Les grandes entreprises agroalimentaires ont réussi à dominer le marché mondial en développant des stratégies efficaces et un savoir-faire unique, comme l'a montré la recherche de Tozanli S. en 1996, qui a étudié comment ces groupes multinationaux ont évolué et se sont structurés à la fin du 20<sup>e</sup> siècle, devenant ainsi des acteurs clés de la mondialisation. Ces groupes, tels que Philip Morris, Nestlé, PepsiCo et Unilever, ont joué un rôle clé dans l'intégration économique mondiale grâce à leurs stratégies de diversification et d'internationalisation. Confrontés à une demande stagnante, notamment dans les pays occidentaux, ils cherchent à maximiser leurs profits et à rester compétitifs.

Basée sur les données d'Agrodata, l'étude de Tozanli (1996) analyse les 100 premiers groupes agro-industriels, révélant une tendance marquée à la diversification. Des entreprises comme Unilever, Danone et Conagra ont élargi leurs activités au-delà de leurs secteurs initiaux. La recherche inclut un classement mondial de 1994 qui met en lumière les principaux acteurs de l'époque, ainsi qu'une analyse des restructurations entreprises entre 1987 et 1995. Aujourd'hui, ces acteurs mondialisés continuent à se renforcer dans un système qui permet la concentration et le déploiement de leur stratégies vers la concentration de capital par expropriation (D. Harvey, 2004).

Les groupes agro-industriels multinationaux transforment l'économie mondiale en contribuant à la globalisation, en modifiant le système agroalimentaire et en visant la compétitivité. (Tozanli, 1996).

Selon Verhaegen E. (2018) ces groupes représentent le « Corporate food regime », un système agroalimentaire mondialisé dominé par l'agro-industrie et axé sur la commercialisation des relations de production et l'intégration des territoires ruraux dans des chaînes de valeur globales (E. Verhaegen, 2018). Il reproche à ce régime de marginaliser les petits producteurs, favoriser l'accaparement des terres et réduire les communautés rurales à de simples maillons dans les circuits marchands. Le « corporate food regime » impose des logiques capitalistes qui limitent la capacité des communautés rurales à résister et les contraignent à graviter dans des dynamiques d'accumulation capitaliste, souvent par le biais d'un contrôle subtil des ressources et des processus de production.

Les défenseurs de la « voie paysanne » rejettent ce modèle, plaidant pour des alternatives basées sur la souveraineté alimentaire, l'agroécologie et le localisme (E. Verhaegen, 2018).

Pour conclure, le Corporate food regime qui travaille dans une logique de l'accumulation par expropriation, est un processus clé du capitalisme contemporain où le capital se développe en dépossédant des individus, des communautés ou des États de leurs ressources, de leurs biens, de leurs terres et de leurs droits. Ce n'est pas le processus originel du capitalisme, mais une dynamique continue développée pour maintenir et accroître les profits au-delà de la simple accumulation par la production (D. Harvey et al., 2018).

Cette dépossession se manifeste de multiples façons, allant de la privatisation des biens publics (eau, électricité) à l'endettement forcé, en passant par la spéculation foncière, les politiques d'austérité, les guerres, et des manipulations de marché. Harvey met particulièrement en évidence le rôle du néolibéralisme, avec ses politiques de dérégulation et de libéralisation, comme facilitateur de cette accumulation à l'échelle mondiale.

Pour D. Harvey et al (2018), les conséquences de l'accumulation par dépossession sont profondes : augmentation des inégalités, fragmentation sociale, destruction de communautés, transformation de l'espace urbain au profit du capital et crises environnementales. Cependant, Harvey souligne aussi l'émergence de résistances croissantes de la part de mouvements sociaux qui cherchent à défendre leurs droits et à construire des alternatives au capitalisme, faisant de cette lutte un élément central de la dynamique capitaliste contemporaine (D. Harvey et al., 2018).

#### 4.1.2 Le revenu et le prix justes

La notion de prix juste touche à certains des concepts et débats les plus délicats en économie, principalement en économie sociale et solidaire, tels que la valeur liée au travail par rapport à la valeur d'échange, ainsi que l'équilibre entre équité et efficacité des prix (Balineau et al., 2012; Lemaître, 2018). Elle est également centrale dans les sciences humaines et sociales, englobant les théories de la justice, la dignité et les droits fondamentaux des individus. Pour Ladouceur (2008), le prix juste est conçu pour bénéficier à plusieurs acteurs de la chaîne alimentaire, mais il est principalement orienté vers les producteurs et productrices, tout en prenant en compte les intérêts des autres parties prenantes, comme les coopératives agricoles, les travailleurs agricoles, les consommateurs, l'environnement, entre autres (Ladouceur, 2008). Le concept de prix juste vise à créer un système de tarification innovant et holistique qui va bien au-delà de la simple rémunération

équitable des producteurs. Il s'agit d'un mécanisme complexe et multidimensionnel permettant d'explorer le prix juste pour les producteurs et productrices.

Les principes du prix juste selon la littérature sont les suivants :

- Équité et dialogue : le prix juste est établi à travers un processus de dialogue et de concertation entre les parties prenantes, assurant que toutes les voix sont entendues et prises en compte.
- Couverture des coûts réels : il englobe non seulement les coûts de production directs, mais aussi les coûts sociaux et environnementaux, reconnaissant ainsi la valeur totale du travail et des ressources investies.
- Durabilité : le prix juste soutient une production socialement juste et respectueuse de l'environnement, encourageant des pratiques durables à long terme.
- Égalité des genres : il intègre le principe de salaire égal pour un travail équivalent entre hommes et femmes, promouvant l'équité de genre dans la chaîne de valeur.
- Structure à deux composantes : 1) Un prix minimum garanti qui couvre les coûts de production durable et les besoins essentiels des producteurs. 2) Une prime de développement pour l'investissement communautaire et l'amélioration des capacités de production.
- Stabilité et engagement : le prix juste vise à offrir une certaine stabilité, favorisant des relations commerciales durables et un engagement à long terme de tous les acteurs.
- Transparence et calcul des coûts : il implique une approche transparente du calcul des coûts de production, incluant des éléments souvent négligés comme la main-d'œuvre familiale.
- Perception d'équité : le prix doit être perçu comme équitable par tous les acteurs, y compris les consommateurs, renforçant ainsi leur engagement envers le système.
- Lien producteur-consommateur : il cherche à créer une connexion plus directe entre producteurs et consommateurs, favorisant la compréhension mutuelle et la valorisation du travail des producteurs.
- Vision holistique : le prix juste s'inscrit dans une vision plus large d'un système alimentaire basé sur l'agriculture familiale, la localité, l'écologie et le commerce équitable.

Source : Prix juste : (Apaq-W, 2024b; Bio Consom'acteurs, 2022; Ladouceur, 2008; Prix juste agriculteurs, 2020).

Ce concept et ces principes reposent sur un processus de dialogue et de concertation entre toutes les parties prenantes, depuis les producteurs jusqu'aux consommateurs. Cette approche participative garantit que les prix reflètent véritablement les réalités du terrain et les besoins de chaque acteur de la chaîne de valeur. Le prix juste intègre non seulement les coûts de production directs, mais aussi les coûts sociaux et environnementaux souvent négligés dans les modèles économiques traditionnels. Cette prise en compte globale encourage des pratiques de production durables et respectueuses de l'environnement, contribuant ainsi à la construction d'un système alimentaire plus durable. La structure à deux composantes du prix juste - *un prix minimum garanti et une prime de développement* - assure non seulement la stabilité économique des producteurs mais favorise également le développement communautaire et l'amélioration des capacités de production. Cette approche renforce la résilience des communautés agricoles face aux chocs économiques et climatiques.

En promouvant l'égalité et équité des genres et en valorisant le travail de tous les acteurs, y compris la main-d'œuvre familiale, le prix juste contribue à créer un système alimentaire plus équitable et inclusif. Il favorise également une plus grande transparence dans la chaîne d'approvisionnement, renforçant ainsi la confiance des consommateurs et leur engagement envers des pratiques de consommation plus éthiques. La stabilité des prix qu'il vise à instaurer encourage des relations commerciales durables et un engagement à long terme de tous les acteurs, ce qui est essentiel pour la résilience du système alimentaire. En créant un lien plus direct entre producteurs et consommateurs, le prix juste favorise une meilleure compréhension mutuelle et une valorisation accrue du travail agricole (Prix juste agriculteurs, 2020).

Ces principes sont importants pour les éleveur.euse.s travaillant principalement à petite et moyenne échelle et transformant leur production. La commercialisation de leurs produits agricoles au « juste prix » représente souvent un défi majeur puisque la réalité du marché n'est pas toujours favorable à ces producteurs. Lorsqu'ils doivent passer par les différentes chaînes de commercialisation traditionnelles, les éleveur.euse.s n'ont pas de garantie d'obtenir un prix juste et rémunérateur pour leur travail. La grande distribution ou les intermédiaires peuvent parfois imposer des prix qui ne reflètent pas la valeur réelle des produits.

Face à cette situation, les circuits courts permettent aux petits et moyens producteurs de mieux maîtriser leurs circuits de vente. Néanmoins, ces démarches demandent souvent un investissement conséquent en termes de logistique, d'organisation et de commercialisation. Pour mettre cette situation en contexte, nous allons nous focaliser sur la production laitière en Wallonie.

Pour conclure, nous avons mobilisé un cadre théorique visant à comprendre de manière générale la mondialisation et le marché mondial, tout en adoptant une perspective plus économique pour appréhender les structures institutionnelles, propriétaires des moyens de production. Dans ce cas précis, nous avons assimilé les laiteries de grande taille principalement à des "boîtes noires" participant au Corporate Food Regime. De plus, nous avons analysé les principes d'un prix juste pour les éleveur.euse.s. Cette approche multidimensionnelle nous permettra d'explorer les liens complexes entre les dynamiques globales et les réalités locales du secteur laitier. En examinant les laiteries comme des acteurs clés du système agroalimentaire mondial, l'analyse des principes d'un prix juste nous permettra de comprendre la demande des éleveur.euse.s dans la lutte pour une rémunération juste.

- Pratiques commerciales déloyales dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire

La Commission européenne (2024b), définit les pratiques commerciales déloyales dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire comme celles qui sont contraires à la bonne foi et à la loyauté (Commission européenne, 2024b). Elles sont préjudiciables aux petits exploitants et aux agriculteurs, qui ne disposent pas d'un pouvoir de négociation suffisant pour se défendre contre les grandes entreprises. L'UE a adopté la directive (UE) 2019/633 pour protéger ces opérateurs en interdisant certaines pratiques commerciales déloyales. Les États membres de l'UE devaient transposer la directive dans leur droit national au plus tard le 1er mai 2021 et l'appliquer six mois plus tard. Cette directive fait partie d'un programme visant à améliorer l'efficacité et l'équité de la chaîne d'approvisionnement alimentaire. De nouvelles mesures ont été proposées le 10 décembre 2024 pour renforcer la position des agriculteurs et lutter contre les pratiques commerciales déloyales, notamment des modifications du règlement portant organisation commune des marchés des produits agricoles (OCM) et un nouveau règlement relatif à la répression transfrontalière de ces pratiques (Commission européenne, 2024b).

Dans le cas de la France, la loi Égalim bien qu'imparfaite et ayant subi plusieurs réformes, représente une avancée significative dans la tentative de rééquilibrer les relations commerciales au sein du secteur agroalimentaire (Atchoglo, 2024). Elle a introduit des mécanismes tels que les indicateurs de coûts de production, le renforcement de la contractualisation et l'encadrement des promotions commerciales, qui visent à assurer une rémunération plus juste pour les producteurs agricoles et à promouvoir une alimentation durable.

En Belgique, la loi du 28 novembre 2021 sur les pratiques commerciales déloyales (loi UTP) a pour objectif de mieux protéger les petits et moyens fournisseurs face aux acheteurs de plus grande envergure dans le secteur agroalimentaire. Elle interdit certaines pratiques commerciales de manière

absolue (liste noire) et d'autres, sauf accord préalable clair et explicite entre le fournisseur et l'acheteur (liste grise). (Ministre de l'Économie & Ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, 2025)

Bien que des progrès soient réalisés sur le plan normatif, il sera important de continuer à suivre l'application de cette loi, qui vise à assurer une rémunération correcte aux producteurs en évitant les pratiques déloyales dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire.

#### 4.1.3 La demande d'un prix juste et la fixation du prix des produits laitiers

La notion de « prix juste » revêt une importance capitale pour les éleveur.euse.s, allant au-delà d'une simple rémunération adéquate. Comme nous l'avons déjà vu précédemment. Il s'agit d'un prix qui reconnaît pleinement la complexité et les exigences du métier des éleveur.euse.s. Pendant notre travail de terrain, nous avons interrogé ces derniers, en leur demandant ce que le prix juste représentait pour eux. Comme l'explique Philippe, *« le prix juste est un prix qui nous permet d'avoir un salaire correct, décent par rapport à la demande et au stress qu'on a. » Philippe (AB, 12.07.2024).*

La question de la rémunération juste des éleveur.euse.s revêt une complexité particulière lorsqu'on l'examine dans le contexte global de la gestion d'une ferme laitière. Philippe illustre cette problématique en soulignant l'inadéquation entre le prix reçu pour chaque litre de lait et l'ensemble des responsabilités et du stress inhérents à son métier. Cette disparité met en lumière une réalité souvent négligée : les revenus des agriculteurs devraient non seulement refléter leur travail physique, mais également compenser la charge mentale considérable associée à leur profession. En effet, la gestion d'une ferme moderne implique une multitude de tâches et de responsabilités qui transcendent largement le cadre traditionnel du travail agricole.

Les éleveur.euse.s se trouvent confrontés à un éventail de défis complexes, incluant la prise de risques financiers et la gestion de crédits et d'emprunts, les soins quotidiens des animaux, un suivi administratif rigoureux, l'accueil régulier de contrôleurs, l'engagement dans des actions de sensibilisation auprès du public et des consommateurs. Cette diversification des tâches rend le métier d'éleveur considérablement plus exigeant qu'il ne l'était par le passé. Cependant, le cœur du problème ne réside pas dans la multiplicité des responsabilités en soi, mais dans le fait que, malgré l'accomplissement diligent de toutes ces tâches, le revenu des éleveur.euse.s demeure largement insuffisant pour rémunérer équitablement l'ensemble de leur travail.

Cette situation soulève une question fondamentale sur le concept de revenu juste pour les éleveurs et éleveuses. Le revenu juste est-il une utopie dans le contexte où chaque ferme est différente, ainsi que les coûts de production et leurs trajectoires historiques. L'écart persistant entre la charge de travail réelle et la rémunération perçue suggère que la notion de rétribution équitable reste, pour le moment, une aspiration difficile à concrétiser dans le secteur agricole.

Photographie 5 : Manifestation des agriculteurs à Bruxelles



Manifestation des agriculteurs, demande d'un revenu correct. Source : (Sudinfo, 2024).

Même si le revenu juste peut sembler une utopie, cette revendication était présente dans les manifestations en 2024 à Bruxelles. Le message dit : « *un revenu correct, assurer notre avenir. Art. L. 116 - Interdit de vendre à perte et nous ?* » (Sudinfo, 2024). Ce message a une réelle signification dans le monde agricole, il montre le désespoir des agriculteurs de la Fédération des jeunes agriculteurs de Wallonie (FJA), face à leur quête d'un revenu correct, se référant à l'article VI. 109/6 du Code du droit économique qui énumère la liste grise des pratiques jugées déloyales dans les filières agroalimentaires, notamment l'interdiction de la vente à perte au niveau des agriculteurs.

Depuis que l'agriculture est entrée dans les négociations du commerce international, les produits alimentaires sont vus comme une marchandise régulée par l'offre et la demande de l'économie de marché, comme nous l'avons vu dans le premier chapitre de notre recherche. Cette situation met les agriculteurs dans une position fragile, où leurs revenus dépendent de forces économiques qui les dépassent, malgré les normes qui visent à réguler les pratiques déloyales comme l'UTP (Ministre de l'Économie & Ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, 2025). Cette condition met en lumière les défis économiques auxquels font face les agriculteurs dans leur quête d'un revenu juste et durable.

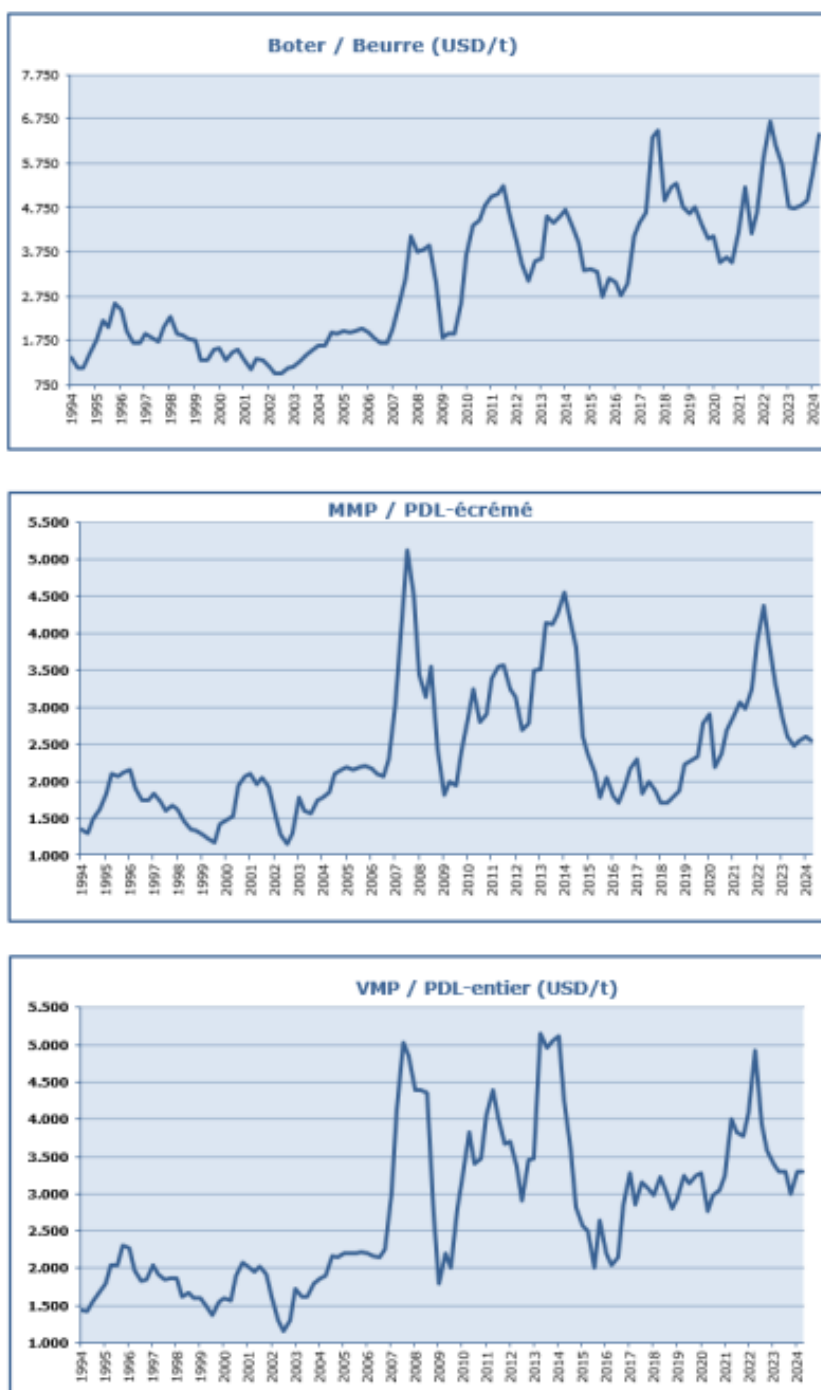
## **4.2 La cotation du prix des produits laitiers à partir du marché mondial**

Selon Bourbeau et al (2010), les prix des produits laitiers au niveau mondial sont déterminés par plusieurs facteurs clés :

- Tout d'abord, le rôle central de la loi de l'offre et la demande jouent un rôle crucial, influencées par la production, les niveaux de consommation et les besoins des marchés locaux et internationaux, ainsi que par les fluctuations saisonnières et climatiques.
- Les coûts de production, comprenant l'alimentation des animaux, l'énergie, la main-d'œuvre et les technologies utilisées, impactent également les prix (Bourbeau et al., 2010).
- Les politiques gouvernementales, telles que les subventions et les programmes de soutien, affectent aussi le marché.
- Le commerce international, via les tarifs douaniers, les accords commerciaux et les restrictions à l'importation/exportation, influencent les prix des marchés mondiaux.
- Enfin, les indices économiques, tels que l'indice des prix à la consommation et les indices spécifiques aux produits laitiers, reflètent les tendances économiques et influencent également les prix (Bourbeau et al., 2010).

Si nous observons les prix du marché mondial du beurre, du lait en poudre écrémé et du lait en poudre entier, il apparaît que ces prix ne sont pas stables et évoluent rapidement à l'échelle mondiale, voir le graphique 8 à continuation.

Graphique 8: Les prix du marché mondial du beurre, du lait en poudre écrémé et du lait en poudre entier de 1994-2024.



Les prix du marché mondial du beurre, du lait en poudre écrémé et du lait en poudre entier de 1994-2024. Source : (Confédération Belge de l'industrie laitière, 2024)

Depuis l'année 2006, le secteur laitier a connu une évolution complexe, marquée par plusieurs tendances significatives. On observe tout d'abord une augmentation générale des prix des produits laitiers, accompagnée d'une instabilité croissante du marché, avant une baisse notable à partir de 2007. Ces fluctuations rapides des cours mondiaux s'expliquent par une combinaison de facteurs,

notamment d'ordre géopolitique, économique et climatique, ainsi que par les variations de l'offre et de la demande sur le plan international.

Ce phénomène de volatilité des prix s'accompagne, dans certains pays d'Europe occidentale, d'une diminution du cheptel laitier, sans pour autant que la production totale ne diminue de manière équivalente. À titre illustratif, le cas de la Belgique est révélateur, avec une baisse de 45,4% du nombre de vaches laitières sur une période de 40 années (Confédération Belge de l'industrie laitière, 2024).

Tableau 6: Nombre de vaches laitières dans l'UE, recensement de décembre 2023

| ( 1.000 vaches)            | 1983  | 2000  | 2015   | 2020   | 2022   | 2023 (1) | % 2021/<br>1983 | % 2023/<br>2022 |
|----------------------------|-------|-------|--------|--------|--------|----------|-----------------|-----------------|
| Belgique                   | 984   | 629   | 529    | 538    | 544    | 534      | -45,4           | -1,8            |
| Bulgarie                   | —     | —     | 283    | 242    | 213    | 201      | —               | -5,6            |
| Tchéquie                   | —     | 529   | 369    | 357    | 357    | 358      | —               | 0,3             |
| Danemark                   | 1003  | 644   | 570    | 565    | 556    | 547      | -44,3           | -1,6            |
| Allemagne                  | 8.472 | 4.564 | 4.285  | 3.921  | 3.810  | 3.713    | -54,9           | -2,5            |
| Estonie                    | —     | 131   | 91     | 84     | 84     | 83       | —               | -1,2            |
| Grèce                      | 225   | 180   | 111    | 90     | 81     | 79       | -59,6           | -2,5            |
| Espagne                    | 1.861 | 1.141 | 844    | 811    | 810    | 786      | -56,5           | -3,0            |
| France                     | 7.104 | 4.153 | 3.661  | 3.406  | 3.231  | 3.165    | -53,2           | -2,0            |
| Irlande                    | 1.628 | 1.153 | 1.240  | 1.456  | 1.510  | 1.511    | -7,6            | 0,1             |
| Italie                     | 3.078 | 1.772 | 2.057  | 1.871  | 1.865  | 1.808    | -40,1           | -3,1            |
| Croatie                    | —     | —     | 152    | 110    | 79     | 71       | —               | -10,1           |
| Chypre                     | —     | 24    | 26     | 39     | 38     | 39       | —               | 2,6             |
| Lettonie                   | —     | 205   | 162    | 136    | 128    | 119      | —               | -7,0            |
| Lituanie                   | —     | 438   | 301    | 233    | 224    | 213      | —               | -4,9            |
| Luxembourg                 | 69    | 44    | 49     | 54     | 55     | 55       | -20,3           | 0,0             |
| Hongrie                    | —     | 296   | 250    | 247    | 278    | 266      | —               | -4,3            |
| Malte                      | —     | 9     | 6      | 6      | 6      | 6        | —               | 0,0             |
| Pays-bas                   | 2.526 | 1.567 | 1.717  | 1.569  | 1.570  | 1.546    | -38,5           | -1,5            |
| Autriche                   | 995   | 621   | 534    | 525    | 551    | 543      | -47,1           | -1,5            |
| Pologne                    | —     | 2.982 | 2.134  | 2.126  | 2.037  | 2.069    | —               | 1,6             |
| Portugal                   | 355   | 355   | 243    | 233    | 222    | 219      | -35,2           | -1,4            |
| Roumanie                   | —     | —     | 1.191  | 1.122  | 1.076  | 1.067    | —               | -0,8            |
| Slovénie                   | —     | 140   | 113    | 99     | 93     | 100      | —               | 7,5             |
| Slovaquie                  | —     | 242   | 139    | 122    | 117    | 114      | —               | -2,6            |
| Finlande                   | 650   | 358   | 282    | 256    | 243    | 236      | -61,7           | -2,9            |
| Suède                      | 662   | 426   | 337    | 304    | 298    | 289      | -54,7           | -3,0            |
| <b>UE-27</b>               | —     | —     | 21.676 | 20.522 | 20.076 | 19.737   | —               | -1,7            |
| Royaume Uni                | —     | —     | —      | 1.856  | 1.848  | 1.839    | —               | —               |
| <b>UE-27 + Royaume Uni</b> | —     | —     | —      | 22.378 | 21.924 | 21.576   | —               | —               |

(1) Provisoire

Source: ZMP, Commission européenne à partir de 1997, AMI à partir de 2015

Evolution des cheptels au niveau de l'Union européenne. Source : (Confédération Belge de l'industrie laitière, 2024).

Selon la Confédération belge de l'industrie laitière (CBL), la production laitière mondiale a enregistré une croissance annuelle moyenne de 2,1% entre 2010 et 2023, avec des augmentations notables en 2011, 2014 et 2020. En 2022, la production a atteint 10 milliards de litres supplémentaires, mais le taux de croissance n'était que de 1,1%. En revanche, en 2023, la croissance a rebondi, affichant une légère augmentation de 1,5%, pour un total de 14 milliards de litres

supplémentaires (Confédération Belge de l'industrie laitière, 2024). Ci-après, nous présentons l'évolution de la production laitière mondiale de 2010 à 2023. Cette analyse inclut l'Union européenne ainsi que des pays de différents continents, montrant soit une hausse, soit une réduction de la production laitière, selon les caractéristiques propres à chaque pays.

Tableau 7: Production laitière mondiale

| (en 1.000 tonnes)                 | 2010           | 2015           | 2020           | 2022           | 2023           | % 23/22    |
|-----------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|------------|
| UE-28                             | 149.938        | 162.870        | -              | -              |                |            |
| UE-27 (sans RU)                   | -              | -              | 154.161        | 153.626        | 153.139        | -0,3       |
| Royaume Uni (RU)                  |                |                | 15.680         | 15.536         | 15.541         | 0,0        |
| Norvège                           | 1.555          | 1.605          | 1.542          | 1.491          | -              | -          |
| Suisse                            | 4.080          | 4.043          | 3.781          | 3.711          | -              | -          |
| Islande                           | 134            | 158            | 163            | 160            | -              | -          |
| Russie                            | 31.847         | 30.781         | 32.226         | 32.978         | 33.800         | 2,5        |
| Ukraine                           | 10.977         | 10.584         | 9.258          | 7.780          | 6.900          | -11,3      |
| Biélorusse                        | 6.595          | 7.044          | 7.765          | 7.910          | 7.980          | 0,9        |
| Serbie                            | 1.507          | 1.546          | 1.539          | 1.468          | -              | -          |
| Australie (1)                     | 9.373          | 9.971          | 9.124          | 8.370          | 8.454          | 1,0        |
| Nouvelle-Zélande (2)              | 17.895         | 21.568         | 22.339         | 21.286         | 21.073         | -1,0       |
| Canada                            | 8.434          | 8.773          | 10.035         | 10.178         | 10.265         | 0,9        |
| USA                               | 87.463         | 94.636         | 101.253        | 102.723        | 102.764        | 0,0        |
| Mexique                           | 10.997         | 11.736         | 12.750         | 12.980         | 13.250         | 2,1        |
| Argentine                         | 10.600         | 11.552         | 11.445         | 11.904         | 11.700         | -1,7       |
| Brésil                            | 29.948         | 35.648         | 36.376         | 34.723         | 36.341         | 4,7        |
| Chili                             | 2.606          | 2.659          | 2.742          | 2.668          | -              | -          |
| Uruguay                           | 1.910          | 2.315          | 2.272          | 2.267          | -              | -          |
| Venezuela                         | 2.436          | 2.292          | 2.762          | 2.444          | -              | -          |
| Chine                             | 35.756         | 31.798         | 34.400         | 39.200         | 41.000         | 4,6        |
| Japon                             | 7.721          | 7.379          | 7.438          | 7.617          | 7.297          | -4,2       |
| Inde                              | 54.903         | 73.645         | 108.307        | 120.453        | 122.937        | 2,1        |
| Israël                            | 1.290          | 1.422          | 1.584          | 1.620          | -              | -          |
| Turquie                           | 12.419         | 16.934         | 21.749         | 19.912         | -              | -          |
| Pakistan                          | 12.906         | 15.529         | 18.686         | 20.121         | -              | -          |
| Iran                              | 9.100          | 8.430          | 7.509          | 7.036          | -              | -          |
| Ouzbékistan                       | 6.120          | 8.995          | 10.930         | 11.599         | -              | -          |
| Afrique du sud                    | 2.851          | 3.273          | 3.532          | 3.450          | -              | -          |
| <b>Total Lait de vache</b>        | <b>610.539</b> | <b>676.917</b> | <b>741.099</b> | <b>757.504</b> | <b>767.352</b> | <b>1,3</b> |
| Lait de bufflone                  | 93.090         | 109.246        | 132.499        | 142.481        | -              | -          |
| Brébis, chèvres, ....             | 31.297         | 31.988         | 35.843         | 35.996         | -              | -          |
| <b>Production laitière totale</b> | <b>734.926</b> | <b>818.151</b> | <b>909.441</b> | <b>935.981</b> | <b>948.148</b> | <b>1,3</b> |

Production laitière mondiale. Source : (Confédération Belge de l'industrie laitière, 2024)

Nous observons que les tendances de production laitière mondiale révèlent des dynamiques complexes qui s'inscrivent dans un contexte plus large de transformations économiques et sociales globales. La croissance significative observée dans des pays émergents tels que le Brésil (+4,2%), la Chine (+4,6%), l'Inde (+2,1%) et le Mexique (+2,1%) témoigne d'un déplacement du centre de la production laitière vers l'Asie et l'Amérique latine. Ce phénomène reflète non seulement l'émergence de nouvelles puissances de production laitières, mais soulève également des questions sur les implications socio-économiques et environnementales de cette évolution. Il est important

de noter que cette expansion de la production laitière s'inscrit dans un contexte géopolitique plus large.

Selon la Confédération Belge de l'industrie laitière (2024), la production laitière de l'Union européenne (UE) en 2023 a atteint 144,6 millions de tonnes, enregistrant une légère baisse de 0,3 % par rapport à 2022. Cette baisse résulte de plusieurs facteurs, notamment :

- Une réduction du cheptel laitier de 1,7 %.
- La mise en place de règles renforcées en matière de durabilité, de climat et d'environnement.
- Des changements structurels au sein du secteur.

Malgré ces contraintes, les teneurs en matière grasse (+0,7 %) et en protéines (+0,6 %) du lait ont augmenté en 2023, grâce à des conditions météorologiques plus favorables et à une meilleure qualité des fourrages.

Bien que la production du lait dans l'UE reste stable en 2024, nous observons une incohérence entre l'importation et l'exportation des produits laitiers, au niveau plus local comme en Belgique.

Tableau 8: Importation et exportations de produits laitiers en tonnes/2023

| Exportations                  | 2010 | 2015  | 2020 | 2022  | 2023 | % 23/22 |
|-------------------------------|------|-------|------|-------|------|---------|
| Lait de consommation          | 313  | 347   | 630  | 764   | 810  | 6,0     |
| Crème de consommation         | 30   | 57    | 70   | 81    | 78   | -3,8    |
| Produits fermentés            | 296  | 213   | 258  | 289   | 270  | -6,4    |
| Beurre et concentré de beurre | 131  | 134   | 155  | 139   | 160  | 14,6    |
| Poudre de lait écrémé         | 136  | 164   | 205  | 198   | 193  | -2,6    |
| Poudre de lait entier         | 112  | 79    | 79   | 37    | 60   | 63,5    |
| Lactosérum en poudre          | -    | 24    | 32   | 36    | 40   | 10,2    |
| Lait condensé                 | -    | 82    | 129  | 146   | 165  | 12,5    |
| Fromage                       | 162  | 196   | 263  | 298   | 326  | 9,6     |
| Lait en vrac                  | 508  | 544   | 75   | 205   | 203  | -1,4    |
| Crème en vrac                 | 40   | 59    | 86   | 90    | 135  | 49,2    |
| Importations                  | 2010 | 2015  | 2020 | 2022  | 2023 | % 23/22 |
| Lait de consommation          | 119  | 163   | 207  | 331   | 380  | 14,6    |
| Crème de consommation         | 16   | 13    | 28   | 18    | 17   | -1,1    |
| Produits fermentés            | 136  | 134   | 135  | 133   | 145  | 9,3     |
| Beurre et concentré de beurre | 112  | 157   | 137  | 123   | 125  | 1,9     |
| Poudre de lait écrémé         | 80   | 80    | 91   | 104   | 100  | -4,0    |
| Poudre de lait entier         | 52   | 43    | 34   | 69    | 57   | -16,3   |
| Lactosérum en poudre          | -    | 78    | 70   | 66    | 50   | -24,0   |
| Lait condensé                 | -    | 75    | 79   | 102   | 97   | -4,8    |
| Fromage                       | 272  | 278   | 363  | 436   | 445  | 2,0     |
| Lait en vrac                  | 552  | 1.060 | 659  | 1.021 | 771  | -24,4   |
| Crème en vrac                 | 105  | 49    | 112  | 171   | 168  | -1,7    |
| Balance commerciale           | 2010 | 2015  | 2020 | 2022  | 2023 | % 23/22 |
| Lait de consommation          | 194  | 184   | 423  | 433   | 431  | -0,6    |
| Crème de consommation         | 15   | 44    | 42   | 64    | 61   | -4,5    |
| Produits fermentés            | 160  | 79    | 122  | 156   | 125  | -19,8   |
| Beurre et concentré de beurre | 19   | -23   | 18   | 17    | 35   | 107,1   |
| Poudre de lait écrémé         | 56   | 84    | 114  | 94    | 93   | -1,0    |
| Poudre de lait entier         | 60   | 36    | 45   | -32   | 3    | 108,2   |
| Lactosérum en poudre          | -    | -54   | -38  | -30   | -10  | 65,8    |
| Lait condensé                 | -    | 7     | 50   | 45    | 68   | 51,8    |
| Fromage                       | -110 | -82   | -99  | -138  | -119 | 14,3    |
| Lait en vrac                  | -43  | -516  | -584 | -816  | -569 | 30,3    |
| Crème en vrac                 | -65  | 10    | -26  | -80   | -33  | 59,0    |

Belgique : importation et exportation de produits laitiers. Source : (Confédération Belge de l'industrie laitière, 2024).

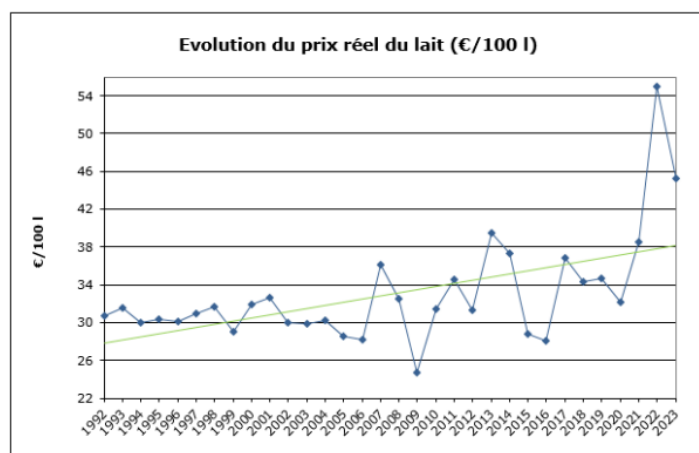
Selon la Conférence Belge de l'industrie laitière (2024), en 2023, les importations de produits laitiers en Belgique ont diminué de 8 % en volume par rapport à 2022, atteignant 2,486 millions de tonnes, après une hausse de 30 % en 2022 par rapport à 2021, principalement en raison des importations élevées de lait et de crème. Les importations de lait et de crème ont baissé de 13,3 %, restant néanmoins supérieures aux années précédentes. Les importations de poudre de lait (-8,9 %), de lactosérum et de lactose (-16,9 %) ont aussi diminué. À l'inverse, celles de produits fermentés (+9,3 %) et de boissons lactées (+15,7 %) ont augmenté. En valeur, les importations ont légèrement reculé de 2 %, s'établissant à 4,948 milliards d'euros, avec des hausses pour les produits fermentés (+23,1 %) et les boissons lactées (+38,1 %), tandis que le beurre (-14,9 %) et la poudre de lait (-15,1 %) ont vu leurs importations chuter. La part relative du fromage dans les importations a augmenté, alors que celle du beurre et de la poudre de lait a diminué. Les principaux produits importés restent le lait, la crème, le fromage, les produits fermentés et le beurre (Confédération Belge de l'industrie laitière, 2024).

En conclusion, le modèle d'importation et d'exportation de produits laitiers en Belgique présente des incohérences et des vulnérabilités qu'il est essentiel d'aborder. La forte dépendance aux importations de lait en vrac, principalement destinées à la transformation locale, ainsi que la balance commerciale déficitaire pour certains produits comme le lait en vrac et le fromage, soulignent une fragilité dans la gestion des flux commerciaux. Par ailleurs, l'exportation de produits vers des marchés instables, tels que certains pays d'Asie et du Moyen-Orient, expose le secteur à des risques géopolitiques et économiques. L'incohérence entre les flux d'importation et d'exportation, notamment pour les produits fermentés, révèle également une possible inefficacité dans la gestion commerciale. Enfin, l'impact environnemental accru lié au transport massif de matières premières et de produits finis questionne la durabilité de ce modèle.

#### 4.2.1 L'évolution du prix du lait liquide en Belgique de 1992 à 2023

En Wallonie, le prix du lait, ainsi que celui des produits laitiers comme le fromage et la poudre écrémée, reste très volatil et peut changer chaque mois. Cette situation est classique sur le marché mondial, où l'offre et la demande déterminent les règles de fonctionnement. Dans le graphique suivant, nous observons l'évolution du prix à partir de 1992 jusqu'en 2023. On ne peut pas nier que l'année 2022 a été celle où les éleveur.euse.s ont reçu le prix le plus élevé des dernières décennies, soit 63,19 euros pour 100 litres de lait (Confédération Belge de l'industrie laitière, 2024).

Graphique 9 : Représentation graphique du prix du lait liquide en Belgique



Source : Rapport 2024 (Confédération Belge de l'industrie laitière, 2024)

La Confédération Belge de l'industrie alimentaire (CBL) établit dans son rapport annuel le prix moyen annuel pour le lait conventionnel et le lait Bio. Ces calculs incluent les primes payées par les laiteries mensuellement et annuellement aux éleveur.euse.s, ainsi que les compléments de prix et les coûts annuels, mais excluent la TVA et les dividendes du capital des membres. En 2023, ce prix annuel a atteint 45,19 euros pour 100 litres, marquant une diminution de 18 % par rapport à celui de 2022, qui était exceptionnellement élevé. Malgré cette baisse, le prix reste nettement supérieur à celui de 2021 et des années précédentes (Confédération Belge de l'industrie laitière, 2024).

Ce prix élevé du lait depuis 2022 a été vécu de différentes manières, selon les éleveur.euse.s en petite, moyenne ou grande échelle.

Pour les éleveur.euse.s en agriculture conventionnelle, ces années ont été vécues dans la joie car cela leur a permis de payer les factures d'électricité qui avaient augmenté avec la guerre en Ukraine, comme Charles (AC,15.11.2022) l'explique :

*Je peux enfin respirer un peu après des décennies d'incertitudes. Depuis 2022, la remontée des prix du lait m'a apporté un certain soulagement. Ça faisait bien longtemps que je n'avais pas ressenti ça. [...] Pendant des années, on a dû se serrer la ceinture, avec l'augmentation des coûts de l'alimentation pour le bétail et de l'électricité avec la guerre en Ukraine. Maintenant, on arrive enfin à gagner notre vie. Mais vous savez, à mon âge, on a vu tellement de hauts et de bas qu'on reste prudent. Cette embellie pourrait bien être de courte durée. Alors je fais ce que j'ai toujours fait, je maximise ma production. J'ai intensifié mes pratiques, j'utilise plus d'aliments concentrés, pour augmenter la production. Mon but, c'est d'être le plus productif possible pour assurer la rentabilité de l'exploitation dans ce temps de bon prix du marché.*

Pour Charles, la hausse des prix du lait sur le marché mondial représente une opportunité importante. Elle lui permet non seulement de s'assurer un gain substantiel, mais aussi de compenser les prix faibles qu'il a subis pendant la crise du Covid-19 et, selon lui, durant plusieurs années, voire décennies, d'instabilité des prix. Cependant, Charles réalise que profiter de cette période de prix élevés implique également d'intensifier la production laitière. Cette intensification passe notamment par une régulation minutieuse de l'alimentation des vaches. Les protéines utilisées pour cette pratique proviennent principalement du soja brésilien importé.

Cette situation nous amène à réfléchir sur les articulations complexes au sein du marché mondial des denrées. D'un côté, on observe une intensification de la production laitière, qui se traduit par une demande accrue envers les animaux pour produire de manière exceptionnelle, avec plus de lait par vache. De l'autre côté, cette intensification génère une demande supplémentaire d'aliments importés, ce qui engendre des problèmes à l'autre bout du monde. Paradoxalement, les deux acteurs, l'éleveur de vaches laitières et le producteur de soja, travaillent et produisent pour un même marché mondial. Ils cherchent tous deux à profiter de la hausse des prix, mais contribuent simultanément à une dérégulation du marché. Cette situation met en lumière les interconnexions et les contradictions inhérentes au système alimentaire mondial actuel. Charles est conscient de ce dilemme, mais la nécessité de rentabiliser sa ferme et de profiter de cette période favorable le pousse à faire ce choix.

Cette situation n'a pas été vécue de la même façon par les éleveur.euse.s de petite et moyenne taille, travaillant plus souvent en circuits courts. En effet, pour ces derniers, la production de lait est restée constante, tant pour la production que pour la transformation de produits laitiers. Pendant la période du Covid-19, les produits transformés ont été très demandés localement par les consommateurs, au point que les éleveur.euse.s achetaient parfois du lait supplémentaire pour assurer la transformation. Cette période a donc été marquée par une rentabilité exceptionnelle pour les producteurs de petite et moyenne échelle.

Cependant, bien que leur production ait été vendue rapidement dans les circuits-courts, les éleveur.euse.s ont dû faire face à une augmentation des factures d'électricité au début de la guerre en Ukraine, tandis que leurs revenus sont restés faibles. Comme nous l'explique Véronique, cette situation paradoxale a créé un défi économique pour les petits et moyens producteurs.

*Je peux vous dire que la période du Covid a été surprenante pour notre ferme. Contrairement à ce qu'on aurait pu craindre, on a réussi à très bien vendre nos produits en circuits-courts, avec des prix corrects. Les gens cherchaient des produits locaux de qualité, et ça nous a plutôt profité. Mais tout a changé avec le début de la guerre en Ukraine. Là, ça a été un vrai défi. Les coûts ont explosé, surtout l'électricité, mais on ne pouvait pas augmenter nos prix en conséquence. Résultat, on s'est retrouvé dans une situation vraiment compliquée, au point qu'on avait du mal à payer nos factures.*

*Vous savez, même en temps normal, un salaire paysan, est tout petit. Mais là, c'est devenu vraiment difficile de faire vivre correctement notre famille. Avec deux enfants qui font des études, vous imaginez les coûts. Heureusement que mon mari a un autre travail, c'est surtout lui qui fait vivre la famille en fait [...] Cette période nous a vraiment fait réfléchir sur la valeur de notre travail et de nos produits. On a dû s'adapter, être créatifs, mais c'est vrai que ça a été une période difficile financièrement, surtout depuis le début de la guerre en Ukraine. On se demande vraiment comment on va pouvoir continuer si la situation ne s'améliore pas. Véronique (AB-AP, 09.11.2023)*

---

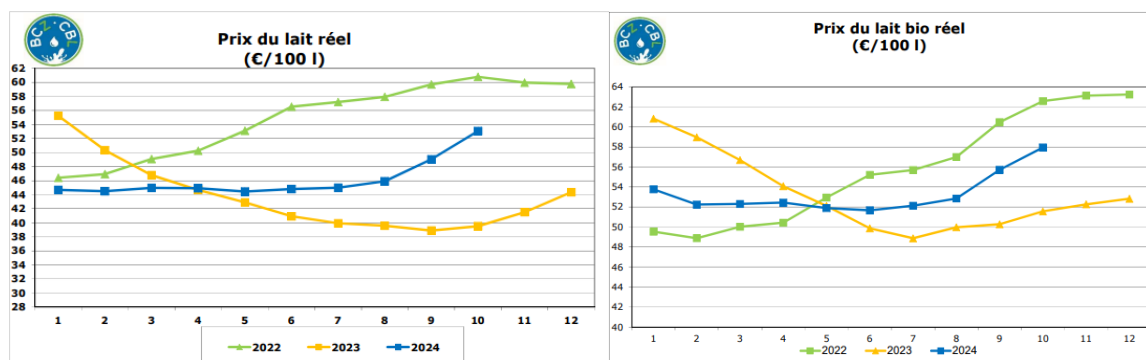
Le discours de Véronique témoigne de manière saisissante des dynamiques complexes affectant les petites et moyennes fermes dans un contexte de crises successives et de mutations économiques globales. La période du Covid-19 a paradoxalement constitué une opportunité pour ce type de fermes, révélant la capacité d'adaptation des agriculteurs et une évolution des comportements de consommation favorisant les circuits-courts. Cependant, la vulnérabilité face aux chocs économiques mondiaux, mise en évidence par les difficultés survenues après le début de la guerre en Ukraine, souligne la précarité persistante du statut d'agriculteur. Cette situation est exacerbée par l'impossibilité d'ajuster les prix de vente en proportion de l'augmentation des coûts de production, mettant en lumière les contraintes structurelles pesant sur ces acteurs économiques.

La régulation du marché mondial peut bénéficier à un modèle productif, mais elle peut aussi jouer en sa défaveur lorsqu'il existe une suroffre de production. Dans tous les cas, la dynamique économique et le travail des éleveur.euse.s restent incertains. L'année 2022 a été extraordinaire en termes de prix du lait reçu par les producteurs. Cependant, si nous regardons en arrière, en 2019, le prix du lait était payé 24 €/1 00 l, ce qui avait provoqué une forte crise au sein du monde agricole (Bruynoghe et al., 2021).

La rémunération du lait liquide est différente selon qu'il soit produit de manière conventionnelle ou en Bio. Normalement, le prix du lait Bio dépasse celui du lait conventionnel. Or, dans les

graphiques suivants, nous observons qu'au mois de juillet 2022, le prix du lait conventionnel était à 57 euros les 1000 litres, alors qu'au même moment, le prix du lait Bio était à 56 euros les 1000 litres de lait. Pour les éleveur.euse.s, cette situation était incompréhensible.

Graphique 10 : Représentations graphique du prix du lait conventionnelle et bio en Belgique 2022-2024



Source : Rapport 2024 (Confédération Belge de l'industrie laitière, 2024)

Le processus de fixation du prix du lait payé aux agriculteurs est déterminé en fonction de deux critères principaux : la composition du lait (taux de matière grasse et de protéines) et sa qualité, évaluée par le Comité du Lait, un organisme agréé. Des pénalités peuvent être appliquées si la qualité est jugée insuffisante. Ainsi que les acheteurs de lait s'appuient essentiellement sur les cours mondiaux du beurre et de la poudre de lait pour établir la valeur économique de la matière grasse et des protéines. Ces dernières années, le prix du lait a connu une instabilité accrue, en partie due aux politiques de libéralisation qui ont exacerbé la volatilité des marchés agricoles. Bien que la Politique Agricole Commune (PAC) ait instauré des mécanismes de régulation de l'offre en 1984, notamment via les quotas laitiers, ces dispositifs ont été progressivement abandonnés sous la pression du commerce international (Rizzo, 2023).

#### 4.2.2 L'impuissance des éleveurs face aux fluctuations mondiales du prix des produits laitiers

Cette partie de notre étude s'intéresse au sentiment d'impuissance des éleveur.euse.s face à la régulation du prix des produits laitiers sur le marché mondial. Les théories microéconomiques classiques postulent un modèle économique lié à la concurrence pure et parfaite (Lemaître, 2018). Cette conception idéalisée présente le marché comme un mécanisme d'organisation économique

efficient, où l'interaction entre l'offre et la demande trouverait un équilibre sur le prix, conduisant à une allocation optimale des ressources.

S'interroger sur les perceptions des éleveur.se.s face aux influences du marché pourrait sembler naïf, mais touche en réalité un enjeu crucial. Cette démarche vise à déconstruire les discours économiques dominants et à mettre en lumière les imperfections et les iniquités d'un marché qui, loin d'être autorégulateur et de trouver l'équilibre, conditionne le prix du travail des éleveur.euse.s au plus bas.

Pour illustrer notre propos, nous présentons le cas de Serge (AB, 05.08.2020), un éleveur bovin laitier engagé dans l'agriculture biologique. Il dit : « *Aujourd'hui, le gros problème, c'est que les fermiers sont dépendants du marché, c'est le marché qui décide le prix de notre travail et pas l'inverse.* » Pour Serge, le gros problème est qu'il n'a pas le pouvoir de décider le prix de vente de ses produits. Même s'il travaille en circuits-courts, il est forcé de s'aligner sur les prix en cours à l'extérieur, c'est-à-dire dans les magasins de grande surface. Il ne peut pas demander un prix beaucoup plus élevé que celui qu'il y observe. Il est donc dépendant des prix du marché et doit parfois vendre à perte. Ce sentiment ne se limite pas à Serge, mais concerne 34,6% des éleveur.euse.s interrogés qui transforment les produits laitiers.

Les entretiens menés dans le cadre de notre recherche auprès de 26 éleveur.euse.s, issus de petites, moyennes et grandes fermes ont révélé que la totalité d'entre eux ressentent la complexité de travailler et d'être dépendants des prix du marché laitier international. Même s'ils travaillent à petite et moyenne échelle, ils subissent des impacts négatifs sur leurs revenus. Les 58 % des éleveur.euse.s participants vendent leur lait directement aux laiteries, les 42% restant réalisent la transformation et travaillent principalement avec la vente en circuits-courts.

Les laiteries collectent entre 90 et 95% de la production laitière de la Wallonie (SPW, 2022c). Ces flux de lait cru sont très complexes à dissocier en raison, notamment, des échanges entre les différentes entreprises de transformation, visant à rationaliser les circuits de collecte et à gérer les fluctuations des quantités collectées. Cependant, les 5% ou 10% restant de la production laitière wallonne sont utilisés dans la transformation laitière à la ferme, ce qui demeure largement minoritaire en comparaison de la collecte de lait dans les laiteries industrielles. Cette part de l'activité laitière, bien que marginale dans les volumes, offre néanmoins aux éleveur.euse.s une certaine maîtrise sur la fixation des prix de vente, mais cela ne peut pas être exagéré comme nous l'avons souligné précédemment. Ainsi, la structuration de la filière laitière régionale, caractérisée par la prédominance des circuits de collecte industriels, contribue à accentuer la dépendance d'une majorité d'éleveur.euse.s aux fluctuations du marché mondial, limitant leurs possibilités de

négociation sur les prix. Cette dialectique entre la dépendance au marché global et les tentatives de réappropriation du processus de fixation des prix par une partie des éleveur.euse.s via le circuit court met en lumière les tensions et les marges de manœuvre dont disposent ces acteurs face à la régulation macro-économique du secteur laitier.

### **4.3 Le jonglage des éleveur.euse.s pour s'assurer un revenu**

La quête d'un revenu décent est au cœur des préoccupations des éleveur.euse.s, nous l'avons bien entendu lors de nos entretiens de terrain. Nous parlons de « jonglage » pour illustrer les stratégies que les éleveur.euse.s utilisent dans la ferme afin d'assurer un revenu. Nous n'évoquons pas de « revenu juste » ou de « revenu correct », car cela serait très difficile à déterminer et nécessiterait un travail économique approfondi, ce qui n'est pas l'objectif de notre recherche.

Pour arriver à dégager un revenu, les éleveur.euse.s déploient diverses stratégies, allant de : 1) la gestion et la rationalisation de la ferme, 2) la diversification des produits, 3) la transformation des produits laitiers et leur commercialisation, comme aussi des activités parallèles comme la location d'équipements agricoles, l'organisation d'événements, la production d'énergie, l'élevage d'animaux de compagnie ou l'élevage de chevaux, ou aussi des activités de pépinière et jardinerie.

Notre recherche se concentre sur la partie qualitative, donc la manière dont les éleveur.euse.s vivent cette situation, comme nous le verrons dans la suite.

#### **4.3.1 La gestion et la rationalisation de la ferme**

Une des stratégies qu'adoptent les éleveur.euse.s à moyenne et principalement à grande échelle consiste à surveiller attentivement les prix des produits laitiers (poudre de lait, beurre, fromage, crème) à l'échelle mondiale. Cela leur permet de gérer la production ou la surproduction laitière en ajustant l'alimentation des vaches de manière rationalisée. Par exemple, Guillaume (AC, 30.01.2023) suit de près les actualités du marché mondial et observe les fluctuations des prix du lait. Lorsqu'il constate une augmentation du prix du lait, il décide de fournir à ses animaux une alimentation plus performante pour stimuler la production laitière et bénéficier ainsi de ces prix qui intéressent.

*« Je donne de l'herbe, du maïs, de la luzerne, de la pulpe surpressée de betterave, de l'avoine, des céréales, avec des protéines, des minéraux hein, et des froments pour amener une énergie rapide. Mais bon j'ai quelqu'un qui vient aussi, quand je lui sonne, j'ai un nutritionniste qui vient voir et lui m'apporte la ration dont on a besoin [principalement quand le prix du lait au niveau mondial est en hausse]. » Guillaume (AC, 30.01.2023)*

---

Guillaume nous a offert un aperçu approfondi de l'alimentation des animaux, mettant en lumière le lien complexe entre le prix du lait et la production laitière. Modifier la qualité de l'alimentation des animaux influence la production de lait. Cependant ces ressources alimentaires ne sont pas très durables. Lorsque le prix du lait est en hausse, cela permet de compenser le coût plus élevé de l'alimentation des animaux, car les éleveur.euse.s bénéficieront d'un meilleur prix. En revanche, lorsque le prix du lait est bas, les éleveurs préfèrent fournir une alimentation basique et peu coûteuse, car le prix du lait qu'ils recevront ne pourra pas payer les coûts de l'alimentation des animaux ni compenser leur travail. Cependant, la recherche de Brédart et Stassart (2017) souligne que l'autonomie alimentaire des animaux doit se regarder comme une opportunité pour les agriculteurs de se reconnecter avec les forces locales : relations avec le sol, les plantes, les animaux et les autres êtres humains. En évitant, la consommation du soja et du maïs provenant d'un circuit plus industriel, l'autonomie leur ouvre les portes au réapprentissage de pratiques (Brédart & Stassart, 2017).

Un point qui suscite notre réflexion, mais que nous n'approfondirons pas dans cette recherche, concerne les effets de la consommation de soja par des vaches situées en Europe de l'Ouest. La recherche de Bertrand (2006) étudie comment le Brésil se trouve au cœur des débats sur la dynamique agro-exportatrice mondiale, ainsi que l'impact de cette dynamique sur la déforestation de l'Amazonie brésilienne (Bertrand, 2006). Cela soulève également des questions sur l'incohérence de la mise en œuvre du programme, comme le Green Deal, et le soutien de la productivité laitière en Europe de l'Ouest grâce aux primes de la PAC. Ces interrogations découlent de la connexion et de l'interconnexion persistantes entre le centre et la périphérie, où cette dernière continue de jouer le rôle d'exportateur de matières premières (Saunier, 2000).

Pour Guillaume, l'intégration du soja dans l'alimentation de ses vaches trouve tout son sens, surtout durant les périodes où le prix du lait est élevé, lui permettant ainsi d'optimiser la production et d'accroître ses revenus lorsque les conditions du marché sont favorables. Cette approche illustre la gestion d'une ferme laitière en Europe de l'Ouest, qui travaille sur la rationalisation des objets. En effet, dans ce cas, l'animal devient un objet, une machine qu'on peut contrôler pour mieux négocier une relation commerciale sur le marché mondial. Ce faisant, l'éleveur doit développer des

compétences en spéculation financière, qui se superpose à son métier de base. Les choix concernant les vaches et l'alimentation des animaux n'est qu'un exemple de la gestion de la ferme, qui se concentre sur la maximisation de l'efficacité et de l'efficience des outils disponibles.

#### 4.3.2 La diversification des produits dans la ferme

Une stratégie adoptée par les exploitations agricoles pour optimiser leur rentabilité consiste à s'orienter vers la spécialisation ou la diversification, en réalisant des investissements substantiels. Ces investissements peuvent prendre diverses formes : expansion de la surface agricole utile, que ce soit pour la production de céréales, la production fourragère ou le maintien de prairies ; construction de nouvelles infrastructures ; acquisition d'équipements pour la transformation et la commercialisation en circuits-courts ; ou encore, mise en place d'une stratégie de spécialisation de la production laitière, impliquant l'agrandissement des hangars, l'augmentation du cheptel et l'achat de robots de traite, entre autres.

Pour les éleveur.euse.s, la diversification au sein de l'exploitation représente un levier économique crucial, permettant de compenser les fluctuations du prix du lait. Dans un contexte de prix du lait défavorable, la production complémentaire de céréales, de pommes de terre ou de betteraves peut offrir une alternative pour rééquilibrer la rentabilité économique de l'exploitation. À l'inverse, une exploitation focalisée exclusivement sur l'élevage bovin laitier se trouve davantage exposée aux aléas du marché, limitant ainsi ses options de diversification des sources de revenus. Cependant, il convient de noter que la diversification n'est pas systématiquement synonyme d'amélioration de la rémunération, comme l'illustre le témoignage de Nolan (AB et AC, 01.02.2023) : *« Il faut toujours investir et je n'arrive pas, par exemple, déjà à tirer réellement un salaire décent de mon travail. Mais on m'a dit que je dois diversifier, alors j'ai décidé de diversifier en produisant des œufs bios. Aujourd'hui, les aliments bio ont augmenté de 50%, ah oui, depuis la guerre en Ukraine [...] »* L'expérience de Nolan met en lumière les défis inhérents à la diversification. Initialement motivé par la perspective d'augmenter ses revenus face à un prix du lait insuffisant, Nolan a suivi les conseils reçus par des conseillers agricoles en optant pour la production d'œufs biologiques. Cette décision a nécessité des investissements conséquents en termes d'infrastructure, d'équipements, d'acquisition de volailles et d'approvisionnement en aliments. Bien que l'activité se soit bien développée pendant les trois premières années, le déclenchement du conflit en Ukraine a engendré une hausse significative des coûts de production, notamment ceux liés à l'alimentation des volailles et à l'énergie électrique. Cette situation a contraint Nolan à envisager une augmentation du prix de ses œufs, déjà, un peu

plus cher que les œufs produits en conventionnel. Cette décision s'accompagne d'une incertitude quant à la réaction des consommateurs et des distributeurs face à cette hausse tarifaire. En cas de refus d'achat, Nolan pourrait se voir contraint de rechercher de nouveaux débouchés, potentiellement moins rémunérateurs, compromettant ainsi la viabilité économique de son activité de diversification. L'exemple de Nolan illustre la complexité des décisions d'investissement et de diversification dans le secteur agricole. Malgré des perspectives initialement prometteuses, des facteurs exogènes tels que les conflits géopolitiques peuvent rapidement modifier l'équation économique d'une ferme diversifiée.

Pour les éleveurs.se.s à grande échelle, comme Marie (AC, 08.11.2022), travailler avec des vaches laitières, des bovins viandeux et des cultures telles que le froment et les betteraves sucrières, entre autres, permet de maintenir un équilibre économique dans sa ferme. Cela souligne le besoin d'adaptabilité et de polyvalence dans un secteur où les défis économiques et environnementaux sont omniprésents.

*« Ce qui nous sauve un peu, c'est qu'on a du lait, de la viande et des cultures en général ; il y a toujours un secteur qui compense l'autre. Par exemple, pour le moment, la viande ne va pas du tout, mais le lait et les cultures sont un peu plus stables. [...] Nous, on a du froment, de l'escourgeon, des betteraves sucrières et du maïs. Les cultures sont toujours plus ou moins stables. Les betteraves, quand elles partent, on est payé ce que la sucrerie nous propose, mais pour le froment, c'est un peu à nous de décider quand on vend et à quel prix par rapport au prix du marché. Si le marché dégringole, on garde notre froment en stock ; si le prix augmente, on peut décider de vendre. Pendant le Covid, le lait était bon marché et la viande n'était pas chère ; maintenant, c'est l'inverse. » Marie (AC, 08.11.2022).*

---

Le témoignage de Marie illustre la complexité et la volatilité du secteur agricole moderne. La diversification des activités au sein de la ferme apparaît comme une stratégie logique pour maintenir une stabilité économique face aux fluctuations des marchés. La ferme de Marie compte 600 animaux, entre vaches allaitantes et vaches viandeuses, et sa famille travaille avec plus de trois types de cultures, écoulées sur le marché mondial. Cette diversification lui permet de compenser les variations de prix lorsqu'un secteur productif de la ferme rencontre des difficultés, comme c'est le cas pour le lait et les productions annuelles. Dans le cas de Marie, nous observons une large diversification de la ferme qui lui permet de compenser lorsqu'un produit n'est pas très rémunérateur sur les prix régulés au niveau du marché mondial.

En contraste, pour les fermes de moyenne taille comme celle de Nolan (AB et AC, 01.02.2023), une exploitation de moins de 35 vaches laitières, qui a été récemment complétée par une production d'œufs bio, lorsqu'un secteur ne fonctionne pas bien, cela se ressent rapidement, car les marges économiques sont beaucoup plus réduites. Ces fermes peuvent rapidement tomber en faillite, principalement si elles sont dépendantes de l'achat de nourriture bio à l'extérieur de l'exploitation. Cela a été un problème pour Nolan, le fait qu'il ait besoin d'acheter la nourriture à l'extérieur a provoqué l'instabilité de son poulailler.

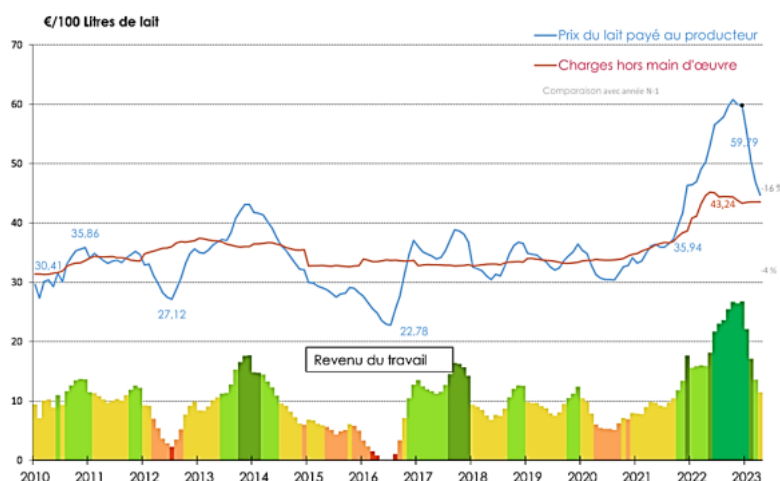
Pendant l'entretien, Nolan nous a dit que le fait de ne pas avoir suffisamment de terres générerait cette dépendance à l'achat de nourriture extérieure. Mais pour lui, acheter des terres n'était plus une option, car les prix sont élevés et, selon lui, inaccessibles. Pour lui, plus de terres signifierait davantage d'autonomie et donc d'indépendance vis-à-vis des fluctuations du marché des aliments pour ses poules.

Cette situation rappelle les propos de Martin (AC, 25.01.2023), un éleveur bovin laitier qui affirmait : *« ce qui risque d'arriver, et bien, les gens [éleveurs] vont avoir des échecs hein, et ça, on ne peut pas avoir des échecs, hein, financièrement, on ne sait pas supporter des échecs, on est obligé de réussir parce que les marges bénéficiaires sont quand même assez réduites et donc on ne peut pas se louper une année »*. Pour Martin, les marges bénéficiaires sont très réduites. Selon lui, les producteurs ne peuvent pas se permettre un échec. Un échec signifie pour lui de ne pas pouvoir payer toutes les factures de la ferme, comme les frais vétérinaires, la nourriture, le remboursement semestriel ou annuel à la banque. Si une ferme n'arrive pas à payer ses factures, elle ne pourra malheureusement pas fonctionner correctement, que ce soit pour les soins vétérinaires par exemple : en cas de problème, il n'y aura personne pour l'aider. Si la nourriture n'arrive pas au moment où le prix du lait est haut, l'éleveur ne pourra pas y avoir accès. Quant au paiement des investissements à la banque, si l'éleveur ne paie pas, il sera sanctionné par des intérêts sur ses crédits et devra alors payer plus cher. C'est à ce moment-là que les éleveur.euse.s tombent en dépression, quand ils ne se sentent pas capables de gérer leur ferme correctement.

Les éleveur.euse.s sont habitués à travailler sans réellement recevoir un salaire (travail de terrain Carpio C. 2019-2024); ils l'ont bien compris, si le travail à la ferme permet de payer toutes les factures et les investissements, le dégagement d'un salaire en si, n'est souvent qu'une option. Ce n'est que lorsqu'ils seront à la retraite qu'ils pourront profiter d'une bonne somme d'argent, mais cela ne sera possible qu'une fois la ferme reprise.

A partir des données officielles, nous pouvons comparer les charges hors main-d'œuvre et le prix du lait payé au producteur dans le tableau suivant.

Graphique 11: Evolution du prix du lait et charges hors main d'œuvre et du revenu du travail



Source : Évolution des prix du lait, des charges hors main d'œuvre et du revenu du travail (Etat de l'Agriculture wallonne, 2023) in (Rizzo, 2023)

Le tableau met en évidence des éléments importants concernant la rentabilité des exploitations laitières. On y voit que le prix du lait payé aux producteurs, représenté par la ligne bleue en euros par 100 litres, fluctue constamment. Même si on observe une tendance à la hausse de ce prix à partir de 2022, il reste très variable. Cela montre que le revenu des éleveurs dépend fortement Du prix du lait payé au producteur, comme aussi des charges complètes, avec la main d'œuvre familiale. La majorité des éleveurs, lorsque l'on intègre la valeur de leur main-d'œuvre, sont souvent en situation de déficit, notamment parce que la rémunération de leur travail n'est pas toujours couverte par le bénéfice généré. Si l'on prend en compte la main-d'œuvre, la majorité des exploitations ne dégageraient pas de profit, voire accumuleraient des pertes. Cela signifie que l'éleveur, en réalité, ne gagne pas de revenu net.

Les cas précédents avec les témoignages de Marie, Nolan et Martin, montrent l'importance économique de la diversification des produits dans les fermes. Cela permet aux agriculteurs une marge un peu plus étendue et une meilleure résilience économique principalement. Cependant, la multiplicité d'activités n'est possible que s'il y a des conditions favorables, comme l'accès à la terre. Par exemple, dans le cas de Nolan, il n'a pas beaucoup de surface pour augmenter son troupeau ou produire complètement l'alimentation des poules. Et avec ses marges réduites, il ne peut pas acheter de terre, parce que les prix sont beaucoup trop élevés. En revanche, dans les fermes laitières à grande échelle, comme dans le cas de Marie, il y a plusieurs diversifications permettant de générer des marges suffisantes pour payer tous ceux qui travaillent à l'intérieur.

Le fait de diversifier avec des plantations comme la betterave sucrière, le tournesol ou d'autres produits qui semblent avoir un prix un peu régulier et donc de gagner des sources complémentaires, joue un rôle bénéfique dans l'équilibre financier de ces fermes. Contrairement au prix du lait, souvent instable, ces apports additionnels offrent une relative stabilité tout au long de l'année selon Marie. Mais cette stratégie de diversification et la rentabilité plus ou moins stable qui en découle ne doivent pas faire oublier la surcharge de travail nécessaire pour y arriver et que nous développerons dans le chapitre suivant.

Pour faire face à cette instabilité des prix du lait et des produits agricoles, la Politique Agricole Commune (PAC) a été changée plusieurs fois en passant par la grande réforme McSharry en 1992 et d'autres au cours des années 2000, passant d'un soutien des prix à un soutien direct des revenus. Les agriculteurs reçoivent désormais des aides du 1er pilier sous forme de paiements directs. Ces aides visent à assurer la viabilité économique des fermes et à maintenir l'activité agricole malgré les aléas du marché mondial. Cependant, les mécanismes de fixation du prix du lait ont parfois conduit à des situations où le prix de vente était nettement inférieur aux coûts de production. Dans ces cas extrêmes, même les paiements directs s'avèrent insuffisants pour garantir un revenu décent aux agriculteurs. Cette réalité souligne la vulnérabilité persistante du secteur laitier face aux fluctuations du marché, malgré les mesures de soutien externe en place et les stratégies internes de diversification.

#### **4.3.3 La transformation et la commercialisation des produits laitiers en circuits-courts**

La quête d'une rémunération correcte demeure un défi majeur pour les éleveur.euse.s qui s'engagent dans la transformation à la ferme et les circuits-courts de commercialisation. Ces fermes qui diversifient leur production en transformant le lait en fromage, yaourt, beurre, glace par exemple, rapportent généralement une valorisation économique plus favorable de leur matière première, le lait. Cette amélioration relative s'explique par la possibilité d'augmenter les prix des produits transformés, permettant ainsi de mieux valoriser le lait produit sur la ferme. Néanmoins, cette apparente amélioration financière doit être nuancée par l'accroissement significatif de la charge de travail liée aux processus de transformation et de commercialisation. Il est notable que ces tâches additionnelles soient assumées principalement par les éleveuses, soulignant une dimension genrée dans la répartition du travail au sein de ces fermes qui réalisent la transformation

(Ayrat, 2021). Ceci a été confirmé par notre travail de terrain, où nous avons observé que le processus de transformation était pratiquement réalisé par des femmes.

La transformation des produits laitiers à la ferme représente une stratégie adoptée principalement par des éleveur.euse.s de petite et moyenne échelle, qu'ils soient en production agroécologique, biologique ou conventionnelle, dans le but d'améliorer leur rentabilité. Les éleveur.euse.s qui optent pour la transformation et la commercialisation de leurs produits finis peuvent décider de manière très générale leur prix de vente. Certains choisissent de se positionner légèrement au-dessus du prix du marché mondial, tout en veillant à rester compétitifs pour écouler leur production. D'autres, notamment les petits éleveurs travaillant avec une quinzaine de vaches, optent pour un prix plus élevé, justifié par la qualité de leur travail. Comme l'explique l'éleveuse Véronique (AB-AP, 09.11.2023), le prix de son fromage est environ 36% plus élevé que celui des produits conventionnels trouvé en grande surface, ce qu'elle considère comme un prix juste, *« le prix [que je propose] est juste pour moi. Je suis une qui me bat pour qu'on arrête de casser les prix, d'accord, mais il n'est pas exagéré non plus, 34€ du kilo de fromage, mais sur le marché on en trouve à 25 euros, c'est vraiment à perte il vaut mieux le bouffer soi-même. »* Comme le souligne le témoignage de Véronique, la fixation d'un « juste prix » pour elle se révèle être un combat de tous les jours, dans un contexte de concurrence avec les grands transformateurs et les grands distributeurs qui fournissent les grandes surfaces. Cette pression constante se double d'un stress permanent lié à l'écoulement de leur production. Véronique dit que parfois, elle n'arrive pas à vendre toute sa production, alors elle doit chercher d'autres débouchés. En effet, elle a besoin de trésorerie pour payer les factures de la ferme. La vente de produits transformés à la ferme est énergivore et porteur de charge mentale non négligeable : participer au marché local, faire des commandes avec les voisins et les amis, ouvrir un magasin à la ferme et recevoir les consommateurs quelques jours par semaine.

La recherche de Rizzo (2023) confirme que la diversification dans les fermes offre la possibilité de renforcer le chiffre d'affaires de l'agriculteur. Selon les données de l'ACW (2022), près d'un cinquième des fermes ayant adopté cette approche parvient au moins à doubler les bénéfices (ACW, 2022). Cette stratégie permet également de générer des rentrées financières indépendantes des fluctuations de prix sur le marché mondial, (Rizzo, 2023). Nos recherches sur le terrain montrent que les revenus et la rentabilité des fermes qui transforment le lait ne sont pas assurés, comme le montre Serge (AB, 05.08.2020), qui travaille en circuits-courts, permet déjà d'imaginer les effets de travailler sur la vente directe pour s'approcher d'un prix correct. *« Donc, on préférerait tous avoir des prix corrects, mais la vente directe permet déjà d'approcher un peu plus un prix correct »*. Cependant, la réussite financière d'un atelier de transformation n'est pas garantie et dépend de plusieurs facteurs clés comme l'implémentation ou agrandissement de la zone de transformation dans la ferme. Les

éleveur.euse.s doivent négocier des crédits bancaires et rentrer en conformité avec les normes exigeantes de l'Afsca. Cela est aussi une source de stress supplémentaires comme nous l'avons déjà vu dans le précédant chapitre.

La valorisation économique de la matière primaire transformée est relative, comme le montre par exemple l'étude de (Turlot et al., 2013) mettant en lumière des disparités importantes de revenus entre les agriculteurs adoptant cette approche, allant du simple au triple entre eux. Les agriculteurs expérimentés dans la transformation insistent sur l'importance d'une préparation financière minutieuse avant de se lancer dans un tel projet. Ils recommandent vivement de réaliser des projections économiques ou plan d'affaires détaillées sur plusieurs années. Ces simulations devraient inclure des éléments tels que les prévisions de trésorerie, les estimations de bénéfices, la planification du temps de travail et les investissements financiers nécessaires.

Au-delà de l'aspect financière, la transformation de produits à la ferme n'est pas vue du côté de la surcharge de travail qui tombe principalement sur les femmes.

*« Il y a certains qui transforment très bien, qui produisent et qui transforment beaucoup de produits. Ils sont courageux, ils font le beurre, les crèmes, tout bien [...], mais maintenant ils prennent des médicaments, ils sont partis ailleurs [...], la tête est fatiguée, le moral dans les chaussettes. »*  
Guillaume (AC, 30.01.2023).

---

Cette fatigue évoquée par Guillaume (AC, 30.01.2023) est à la fois physique et mentale. La gestion de la ferme et de la transformation de la production engendre un stress considérable chez les éleveuses qui doivent gérer en même temps la ferme, la transformation et la commercialisation des produits. Une fois que la décision de l'implémentation de la transformation à la ferme est prise, ils et elles ne peuvent pas revenir en arrière, car il y a des engagements de crédits bancaires qu'il faut rembourser.

Cette responsabilité d'assurer la transformation à la ferme est régulièrement assumée par les femmes, qui portent aussi la fatigue mentale et physique de ce travail répétitif effectué pendant des années. La fatigue physique se manifeste dans leur corps sous forme de douleurs aux épaules, de maux de tête et de douleurs dans tout le corps. Il est important de noter que le travail de transformation est souvent réalisé par les éleveuses, qui occupent fréquemment un statut de « conjoint aidant » c'est-à-dire, comme le souligne Huys (2021), un statut permettant aux conjoint.e.s et cohabitant.e.s légaux d'être officiellement reconnus pour le travail effectué dans la ferme de leur partenaire indépendant (Huys, 2021). Comme nous l'a expliqué Clara dans une conversation informelle, elle a le statut de conjointe-aidante et elle n'a pas de salaire mensuel, mais ce statut l'aide

à se sentir protégée pour les avantages sociaux, tout cela alors qu'elle porte un stress permanent lié à l'écoulement de leur production, la rémunération ou la rentabilité de la ferme.

L'impression que nous avons eue pendant notre travail de terrain est que la question du revenu reste énigmatique et peu transparente parce qu'eux-mêmes ne connaissent pas combien ils gagnent, ou de manière générale, ne veulent pas le dire. Ce que nos observations de terrain démontrent, c'est que les éleveur.euse.s ont une vue approximative de leur revenus, puisque cette fraction n'est pas clairement délimitée à l'intérieur des sommes dégagées à la ferme. Lors de nos entretiens, nous avons constaté que le sujet des revenus était très sensible. Il s'est avéré difficile d'obtenir des informations précises sur leurs bénéfices. Par conséquent, nous avons décidé de ne pas les presser pour obtenir cette réponse.

Une fois que la transformation de la production primaire est faite, c'est le moment de la vendre, cependant la commercialisation de ces produits n'est pas facile à faire sur le terrain. Comme l'explique Karina (AB-AP, 06.12.2022) : « *pour vendre les produits, il faut trouver un acheteur, ce n'est pas toujours évident de trouver un bon prix pour nos produits en Bio et en circuits-courts.* » Karina nous a expliqué que sa ferme n'est pas dans un endroit stratégique pour la vente en circuits-courts. Même si elle a essayé de faire de la vente directe, y compris à ses voisins, cela ne représente qu'un petit pourcentage de vente de la production. Elle doit donc se tourner vers les grandes ou moyennes surfaces commerciales. Selon elle, les prix que lui offrent ces magasins sont des prix qu'elle ne peut pas refuser, même si elle ne les trouve pas rémunérateurs. Elle a bien essayé de négocier une augmentation en refusant les prix non-rémunération offerts par le magasin : celui-ci avait alors décidé de ne pas prendre ses produits, la laissant avec sa production invendue. Cela lui a posé des problèmes car elle n'avait pas d'autre débouché, l'obligeant à vendre ses produits beaucoup moins chers que ce que le magasin de grande surface était initialement prêt à payer.

Le prix du lait et des produits transformés à la ferme varie en fonction des pratiques de vente et des emplacements stratégiques de la ferme. Certaines fermes vendent l'intégralité de leur production laitière directement à la laiterie, comme c'est le cas pour les grandes et moyennes fermes, tandis que d'autres choisissent de vendre une partie de leur production aux laiteries et de transformer l'autre partie sur place, principalement les fermes de moyenne taille. Les éleveur.euse.s travaillant dans la production et la transformation de la matière première commercialisent leur produit dans l'espoir d'obtenir un prix rémunérateur, mais il est difficile de trouver un grossiste qui paie un prix rémunérateur pour les producteurs, comme on l'a vu avec Karina et son expérience de commercialisation de ses produits.

Cependant, avec l'approbation de la loi UTP en 2021, la Belgique a intégré dans son droit national une législation européenne visant à protéger les fournisseurs du secteur agroalimentaire contre les pratiques commerciales inéquitables. Cette loi, connue sous le nom de loi UTP (Unfair Trading Practices), a été initialement adoptée par l'Union européenne en 2019 (Apaq-W, 2024b). L'objectif principal de cette réglementation est de défendre les intérêts des fournisseurs de produits agroalimentaires dont le chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas 350 millions d'euros. Elle les protège contre les pratiques abusives potentiellement exercées par leurs clients-acheteurs. La loi UTP catégorise les pratiques commerciales en deux groupes distincts, 1) la « liste noire » qui englobe des pratiques qui sont formellement interdites sans exception et 2) la « liste grise » qui comprend des pratiques qui peuvent être autorisées, mais uniquement si le fournisseur et l'acheteur ont préalablement conclu un accord explicite et sans ambiguïté à leur sujet. Pour le moment, il est difficile d'évaluer si cette loi a permis aux éleveur.euse.s d'avoir une rémunération correcte.

Pour conclure, nous mettons en lumière les stratégies que les éleveur.euse.s mettent en place pour réussir à obtenir un revenu, malgré les grands défis existants sur le terrain. D'un côté, les éleveur.euse.s à grande échelle vont essayer de maîtriser la gestion et l'alimentation des vaches pendant les périodes où les prix du lait sont les plus, rémunérateurs, utilisant cette méthode comme une stratégie économique. Pour d'autres fermes, la diversification sera la manière d'assurer leur rentabilité, à travers la production de céréales, de betteraves, de pommes de terre, entre autres.

Enfin, les producteurs de petite et moyenne échelle vont principalement essayer de travailler directement avec la transformation à la ferme et la diversification, mais sans avoir les moyens d'agrandir leurs fermes, subsistant ainsi dans de petites infrastructures. Dans ce cas, l'équilibre entre rentabilité et revenu demeure un défi permanent, souvent marqué par l'endettement et l'épuisement professionnel.

#### **4.4 La volatilité du prix des produits laitiers pendant les crises**

Les fluctuations des prix des produits laitiers s'accroissent fortement en période de crise ou de guerre, comme cela a été observé lors de la crise sanitaire liée au Covid-19 et du conflit en Ukraine. Ces événements majeurs ont eu un impact considérable non seulement sur le marché laitier mondial, mais aussi sur le marché local. En réponse à la pandémie de Covid-19 et à la fermeture de l'Horeca, les consommateurs se sont tournés vers l'approvisionnement de leur alimentation en circuits-courts. Cela a permis aux éleveur.euse.s travaillant en circuits-courts de vendre toute leur

production et d'obtenir un prix raisonnable, améliorant ainsi leurs revenus. Encouragés par cette évolution, 44% des éleveur.euse.s travaillant en circuits-courts ont initié des projets de construction et d'agrandissement d'ateliers de transformation de produits laitiers, anticipant la pérennité d'une tendance vers une consommation locale et directe. Cependant, le déclenchement du conflit russo-ukrainien le 24 février 2022 a introduit de nouvelles variables économiques et sociales qui ont perturbé ces attentes. Rapidement, les producteurs ont ressenti un sentiment d'abandon de la part des consommateurs, ce qui a été difficile à accepter, comme l'explique Gabriel (AB,09.11.2023) :

*« La crise économique, la guerre en Ukraine, ça fait de très gros changements. Le Covid c'était plutôt positif, mais ça n'a pas duré longtemps. Donc voilà énormément de changements depuis le début de la guerre en Ukraine et que l'énergie électrique a très fort augmenté, parce que, bah, les coûts de production, ils ont augmenté aussi. Mais en plus, les clients sont partis de la vente directe. Ils sont retournés dans les grandes surfaces et ils sont retournés à des prix qui coûtent moins cher. [...]. En plus, ils ne veulent plus du lait bio parce qu'il y a trop de lait bio, maintenant. La consommation du lait bio et les produits bio, ils ont diminué. Donc moi je suis bio et mon lait, maintenant, je le vends en conventionnel au prix du conventionnel ».*

---

Pour les fermes, les factures électriques ont grimpé de plus de 50%, impactant significativement le secteur laitier agricole, car les machines de traites, les refroidisseurs sont nécessaires quotidiennement (travail de terrain, février 2022). Cette conjoncture géopolitique a contribué à renforcer la dépendance des éleveur.euse.s envers les primes et subventions agricoles octroyées par la Politique Agricole Commune de l'Union européenne.

Face à cette incertitude économique, les éleveur.euse.s ont adopté des stratégies adaptatives, telles que la diversification des produits et des cultures, dans le but de sécuriser leur viabilité financière et de garantir un bilan comptable positif en fin d'année. Les éleveur.euse.s de petite échelle ont été les plus touchés par cette situation difficile, car leurs marges économiques ne leur permettaient pas de supporter une augmentation aussi forte de leurs dépenses de fonctionnement, les laissant dans l'incertitude quant à l'avenir de leur métier. En revanche, pour les fermes de grande échelle, disposant d'une marge économique un peu plus large, même si la guerre a également posé un problème, le fait de vendre leur lait aux laiteries et de recevoir un prix élevé pour leur production les a aidés à faire face aux factures élevées d'électricité et d'engrais.

Cette disparité entre petites et grandes fermes souligne la vulnérabilité différenciée des acteurs du secteur laitier face aux crises économiques et géopolitiques, mettant en évidence la nécessité de stratégies adaptées à chaque échelle de production, comme Marie (AC, 08.11.2022) l'explique :

*« Je vais dire que c'est que maintenant, on se dit qu'on est content, ça va super bien, mais on se demande jusque quand ? Je vais dire que c'est que maintenant on a un prix raisonnable, ici le lait on nous l'achète 57 euros les 100 litres, mais la moyenne depuis qu'on est mariés [40 ans], c'était autour de 30 euros les 100 litres, mais je vais dire que c'est le prix que les beaux-parents touchaient, il y a 30-40 ans [...] »*

---

Pour Marie, le prix du lait durant et après la pandémie de Covid-19 lui semblait correct. Elle précise que c'était l'unique période de sa carrière où elle a été rémunérée à 57 euros pour 100 litres de lait, un montant nettement supérieur aux 30 euros pour 100 litres qu'elle avait l'habitude de recevoir. Pour Marie, la stabilité des prix semble souhaitable, bien qu'elle soit consciente de la volatilité inhérente aux fluctuations du marché qui échappent au contrôle des éleveur.euse.s. Cette amélioration des prix s'est principalement maintenue dans le deuxième semestre de 2022. Les éleveur.euse.s travaillant principalement en fermes de grande taille ont manifesté leur contentement par rapport aux prix qu'ils reçoivent actuellement.

Pour conclure, les fermes de petite et moyenne taille ont beaucoup plus de difficultés à surmonter les périodes de crise. Une hausse des factures peut directement affecter la stabilité financière et le bien-être psychologique des éleveur.euse.s, pour les grandes fermes diversifiées, les crises n'ont pas un impact majeur sur la stabilité économique. Cependant, lorsque le prix du lait chute fortement, ces éleveur.euse.s rencontrent de gros problèmes ; chaque ferme laitière réagit de manière différente aux crises, en fonction de son histoire et des stratégies de résilience qu'elle a mises en place. La taille et la diversification de la ferme jouent donc un rôle essentiel dans la capacité à traverser les périodes de turbulences économiques.

#### 4.4.1 L'inflation des produits alimentaires

L'inflation est un concept économique que les éleveur.euse.s ont évoqué régulièrement pendant notre travail de terrain. Pour comprendre ce qu'il signifie, nous mobiliserons la recherche de Olive (1976) qui réalise deux différenciations de ce terme (Olive, 1976) : 1) l'inflation par la demande et 2) l'inflation par les coûts.

1) L'inflation par la demande peut résulter d'un excès de demande par rapport aux capacités de production. Dans ce cas, la hausse des prix découle du comportement des entrepreneurs qui peuvent accroître leurs bénéfices sans craindre de perdre des parts de marché.

2) L'inflation par les coûts la plus souvent mentionnée est celle liée aux coûts de production. Dans ce cas, les entreprises cherchent à préserver leur profit ; la hausse des prix n'affecte pas significativement les conditions de concurrence, car les charges évoluent de manière relativement uniforme dans tous les secteurs (Olive, 1976). Cependant, les coûts de production peuvent être affectés par des facteurs macro et microéconomiques, des facteurs externes que les producteurs ne peuvent pas contrôler. La recherche de Chatellier (2024) étudie la situation de l'inflation des prix des produits alimentaires en France en 2022. Il observe que sur le plan macroéconomique, la guerre en Ukraine a eu un impact majeur en perturbant les marchés de l'énergie et des céréales, entraînant une hausse substantielle des coûts de production. De plus, la crise sanitaire liée à la pandémie, avec notamment la stratégie « zéro Covid » adoptée en Chine, a fragilisé les chaînes d'approvisionnement et le marché du travail, contribuant à la tension inflationniste (Chatellier, 2024).

Sur le plan microéconomique, les mesures de soutien aux revenus mises en place pendant la crise sanitaire ont d'abord favorisé l'épargne, puis stimulé la consommation, exerçant une pression à la hausse sur les prix. Les conséquences de ces dynamiques se sont pleinement matérialisées en mars 2023, lorsque l'inflation sur les biens alimentaires a atteint 15,9% (Chatellier, 2024). Face à cette situation, les consommateurs ont adapté leurs comportements d'achat, privilégiant davantage les produits alimentaires à bas prix au détriment des produits bio plus coûteux. Ainsi, l'interaction complexe entre ces facteurs macroéconomiques et microéconomiques a façonné la trajectoire de l'inflation des produits alimentaires en France en 2022.

En Belgique, au cours de nos entretiens, les éleveur.euse.s ont évoqué l'impact de l'inflation des coûts de production sur leurs revenus et le fait de ne pas pouvoir demander un prix correct pour leur travail, comme l'explique Hugo (AB, 14.11.2023).

*Aujourd'hui, quand tu vois un rôti à 20€, c'est le prix correct, mais il y a eu l'inflation, donc en fait, il devrait aujourd'hui être deux fois plus cher. À ce moment-là, on peut bien vivre et on peut engager du personnel. Le gros problème, c'est qu'on le vend à 10 euros. On n'arrive pas à mettre le vrai prix à l'alimentation [...] c'est le marché, c'est l'industrie qui a uniformisé les prix par le fait qu'on a concentré les productions et les transformations ensemble, ce qui fait que le consommateur ne se rend plus compte que manger devrait prendre plus d'importance [dans les budgets familiaux]. Ouais, mais à ce moment-là [si les éleveurs reçoivent le prix correct pour leur production], je pense qu'on pourrait faire l'agriculture avec 10 personnes en plus dans une ferme.*

---

Selon Hugo, le problème réside principalement dans le rôle de l'industrie agroalimentaire. Celle-ci, grâce à sa maîtrise de l'ensemble de la chaîne de production et de distribution, est en mesure de proposer des prix plus bas aux consommateurs. Bien que l'industrie soit sensible aux chocs macroéconomiques (guerre en Ukraine, crise sanitaire) et microéconomiques (mesures de soutien aux revenus), sa position dominante lui permet de maintenir des marges bénéficiaires supérieures à celles des petites et moyennes exploitations agricoles. Par conséquent, les prix des produits de ces dernières, plus vulnérables aux fluctuations économiques, sont susceptibles de varier davantage, ce qui, selon Hugo, rend plus difficile pour les consommateurs de comprendre et d'acheter directement à la ferme, car le prix est plus élevé.

L'analyse de l'inflation par la demande et de l'inflation par les coûts de production permet de mieux comprendre les défis auxquels sont confrontés les éleveur.euse.s. L'inflation par les coûts de production, en particulier, engendre des distorsions du marché qui empêchent une rémunération "correcte" des producteurs. Les prix alimentaires que l'industrie propose, contribuent à la détérioration de la durabilité du secteur agricole et à une sous-estimation de la valeur réelle de l'alimentation, affectant en premier lieu les producteurs de petite et moyenne échelle.

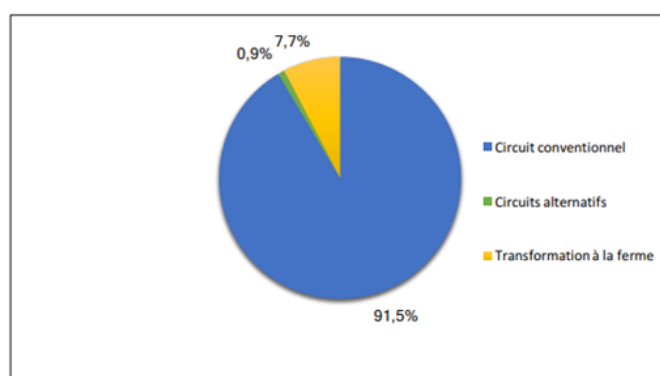
#### 4.4.2 L'oligopole du marché laitiers

Les producteurs laitiers se trouvent dans une situation de dépendance vis-à-vis des laiteries, qui exercent un pouvoir décisionnel prépondérant dans la détermination du prix du lait. Cette relation déséquilibrée s'est accentuée après la fin des quotas laitiers, notamment en Europe de l'Ouest. Désormais, les producteurs établissent des contrats directs avec les laiteries et les coopératives laitières. Il n'y a donc plus de limites imposées sur les quantités de lait que les éleveur.euse.s peuvent

produire, contrairement à l'époque des quotas. Cependant, les termes de ces contrats, y compris le prix, les volumes et la qualité du lait, sont fixés par les laiteries, laissant une marge de négociation très faible aux éleveur.euse.s.

En Wallonie, la destination de la production laitière est concentrée de la manière suivante : 91,5% du lait produit est vendu en circuits de commercialisation conventionnelle, 0,9% en circuits alternatifs et 7,7% en transformation à la ferme (Petel et al., 2019).

Graphique 12: Circuit de commercialisation de lait en Wallonie, 2019



Répartition du lait produit dans les trois grands types de circuits de commercialisation en Région wallonne.  
Source : (Petel et al., 2019)

Les principales coopératives laitières qui s'approvisionnent en lait auprès des producteurs wallons sont la Laiterie des Ardennes, ARLA Foods, Coferme, Lactalis et Socabel (SPW, 2022c). Ces entreprises établissent des contrats avec les éleveur.euse.s, définissant les conditions de leur collaboration. Ces contrats précisent notamment les volumes de lait que les éleveur.euse.s doivent fournir pour justifier le passage d'un camion-citerne de la laiterie pour la collecte à la ferme. La fréquence de ces collectes peut varier en fonction de la quantité de lait produite par la ferme.

Selon Petel et al. (2019), la relation entre les éleveur.euse.s et les laiteries est un facteur déterminant, influençant considérablement les pratiques de production et la gestion des exploitations laitières en Wallonie et accentuant la dépendance des éleveur.euse.s envers ces acteurs majeurs de l'industrie. En effet, ce sont ces grandes laiteries qui déterminent le prix à partir de l'établissement des relations commerciales avec les grossistes, les centrales d'achat et la grande distribution, afin de vendre le lait et les produits transformés issus des producteurs. Après l'acquisition du lait auprès des éleveur.euse.s, les laiteries se chargent de sa transformation en produits finis ou de la revente de la matière première et elles doivent négocier sa commercialisation sur le marché. Ainsi, les cinq principales laiteries précédemment mentionnées occupent une position centrale dans la filière

laitière wallonne, exerçant un rôle déterminant sur les conditions de production et de commercialisation du lait.

Pour comprendre cette relation entre producteurs et acheteurs, nous présentons le témoignage du responsable d'Arla Foods :

*Chez Arla Foods, nous accordons une grande importance à la communication avec nos éleveurs. Nous organisons régulièrement des réunions pour les tenir informés de la vie de l'entreprise, mais aussi pour leur présenter les nouveaux programmes que nous mettons en place, notamment en matière de durabilité, un sujet qui nous préoccupe particulièrement en ce moment. Notre organisation s'inscrit dans la région Europe centrale d'Arla. Il faut savoir que chez Arla, nous sommes structurés en quatre grandes régions laitières : l'Angleterre, le Danemark, la Suède et l'Europe centrale. Je travaille donc au sein de la région Europe centrale, qui englobe la Belgique et le Benelux. Sylvain (09/05/2023).*

Pour le responsable d'Arla Foods, la relation avec les producteurs se concentre sur la transmission d'informations concernant la vie de l'entreprise et les programmes en cours de déploiement. Cela suggère que ces réunions ne visent pas à solliciter l'accord des éleveurs ou à négocier le prix du lait. Elles servent plutôt à communiquer les exigences de l'entreprise en matière de qualité du lait et les mesures environnementales à mettre en œuvre.

Selon les résultats de la production, les éleveur.euse.s seront aussi bénéficiaires. Par exemple, le responsable d'Arla Foods nous explique la manière dont ils font participer les producteurs, avec la motivation d'une prime sous forme de 13ème mois. Cette prime est reçue par les éleveur.euse.s selon la quantité de lait qu'ils ont produite. C'est une manière de les motiver à produire plus, donc indirectement à favoriser l'agrandissement des fermes et la concentration.

*Nous collectons plus ou moins 13,5 milliards de litres de lait par an. Au cours des dernières années, Arla a dégagé un résultat d'environ 340 à 350 millions d'euros. Une partie de ce résultat est redistribuée aux producteurs sous forme de 13ème mois, un paiement supplémentaire. Une autre partie est investie dans le capital des membres, et la dernière partie est affectée aux réserves communes d'Arla pour les investissements futurs, Sylvain (09/05/2023).*

Cette situation crée un climat de concurrence entre les producteurs, car le montant reçu fait partie d'une reconnaissance à la productivité et cela est vu comme une réussite de leur métier. Le capital des membres est aussi lié à la quantité de production de lait ; donc si une ferme produit une grande quantité de lait et d'une bonne qualité, en respectant les normes établies par la laiterie, c'est une

réussite. Les éleveur.euse.s sont donc motivés à faire de grands investissements pour augmenter la production de lait.

#### 4.4.3 L'influence des laiteries sur les investissements de la ferme

Comme nous l'avons déjà exploré dans notre premier chapitre, les laiteries étaient nombreuses en Wallonie avant les années 1950 (De Herde, 2020). Aujourd'hui, on trouve principalement 5 laiteries, qui forment un oligopole sur le marché laitier. Le fait que certaines laiteries se soient agrandies a été possible grâce à l'aide de l'État, ainsi qu'au management rationnel de la gestion des laiteries. Une des stratégies des laiteries était de demander aux éleveur.euse.s de s'agrandir et de produire plus, ce qui permettait à la laiterie de rationaliser le parcours des camions pour la collecte du lait. Comme le souligne Serge (AB, 05.08.2020) :

*« Nous sommes restés uniquement dans la production laitière [à l'époque de sa maman, ils élevaient aussi des cochons, mais après la mort de sa maman, due à un cancer, ils ont décidé de ne garder que les vaches laitières]. Nous avons augmenté notre production, car les industriels nous ont bien fait comprendre que nous avions démarré avec un quota de 81 100 litres, avec 37,10 % de matière grasse. À l'époque, ce quota était déjà très petit. L'industrie laitière nous a signalé que soit nous grossissions, soit nous allions bientôt avoir des difficultés à être ramassé. En effet, l'industrie souhaite pouvoir récupérer de grandes quantités de lait en un seul endroit afin d'éviter de faire voyager les camions et réduire ainsi les frais [...] Ils ont un système de paiement où plus vous produisez, mieux vous êtes payé, ce qui pousse les gens à s'agrandir. Cela se fait donc au détriment des autres ; c'est ainsi que fonctionne le système. Nous avons grossi jusqu'à atteindre environ 400 000 litres aujourd'hui, ce qui n'est pas mal. Cela représente aujourd'hui le travail d'une soixantaine de vaches. » Serge (AB, 05.08.2020)*

---

Comme le rapporte Serge, craignant de ne plus être ramassés, les éleveur.euse.s ont décidé d'investir dans l'agrandissement de leurs fermes, suivant le principe implicite, « agrandir ou fermer les portes ». Les laiteries pouvaient alors envoyer des camions-citernes plus grands et ainsi optimiser les transports. Donc, ceux et celles qui acceptaient d'agrandir leurs fermes pouvaient bénéficier d'un prix plus élevé que ceux et celles produisant moins de lait. Cette augmentation de prix était une motivation très présente jusqu'à aujourd'hui pour les éleveur.euse.s.

Le responsable de la laiterie des Ardennes nous explique l'importance de l'optimisation des coûts et aussi l'implémentation de primes à la production et à la qualité du lait, tel que Serge l'avait déjà évoqué.

*« La laiterie est un transporteur de lait en gros, donc elle doit optimiser ses coûts. Pour ce faire, il faut prendre en compte tous les paramètres possibles, notamment la quantité récoltée par les producteurs, la qualité, les normes climat.... On ne peut pas oublier un producteur qui produit 5 000 litres tous les 3 jours. Dans ce cas, on ne peut pas lui dire qu'on viendra le lendemain, car cela n'est pas possible. [...] Nous donnons des primes à la production et à la qualité du lait, entre 0,05 et 0,10 centimes d'euro par litre de lait, tout dépend de la qualité du lait. »*

*M. Huppe (14.02.2023)*

---

Ce témoignage illustre les dynamiques complexes du secteur laitier moderne, où la rationalisation économique, l'optimisation logistique et les incitations financières s'entremêlent pour créer une dépendance entre la laiterie et les producteurs, reflétant ainsi les enjeux de l'agriculture industrialisée et les défis de gestion au niveau local. Dans ce contexte, le nombre de fermes agricoles en Wallonie a diminué, mais celles qui subsistent se sont transformées en fermes de type industriel, avec une production laitière moyenne de 418 463 litres par an en 2017 à 485 429 litres par an en 2020 (SPW, 2022c). Ces fermes, qui opèrent dans le circuit conventionnel en collaboration directe avec les laiteries, présentent une dépendance structurelle au ramassage du lait. En effet, le camion de la laiterie passe tous les deux ou trois jours pour collecter le lait, ce qui a un impact profond sur la gestion des fermes laitières actuelles. Si le camion de la laiterie ne passe pas, les éleveur.euse.s ne peuvent pas faire la traite et conserver le lait dans de bonnes conditions de réfrigération. C'est pourquoi le ramassage de lait est crucial. Au cours de ce processus historique de croissance de taille des fermes, de nombreux agriculteurs ont contracté des emprunts pour agrandir et réaliser des économies d'échelle, de la même façon que les nombre des laiteries a diminué pour se réduire à cinq laiteries entre grandes et petites en Wallonie qui collectent la quasi-totalité du lait produit, comme nous l'avons déjà vu. Cette situation d'oligopole place les producteurs de type industriel en état de vulnérabilité, car la vente et le ramassage de lait restent limités aux laiteries existantes seules capables d'acheter la production laitière.

Cette tension entre les objectifs d'optimisation des coûts de production des laiteries et les réalités de production des éleveur.euse.s met en lumière les défis structurels de cette filière. Car les éleveur.euse.s sont motivés d'investir dans l'agrandissement de la ferme et en même temps, ils restent dépendants du prix établi par les laiteries. L'incertitude liée à la fixation des prix du lait

provoque une difficulté dans la planification financière et opérationnelle des éleveur.euse.s, ce qui compromet la viabilité de la ferme à long terme. En effet, les laiteries ne donnent pas aux éleveurs un prix fixe lors du ramassage du lait à la ferme, car le lait doit passer par une période de transformation et de commercialisation, où les prix sont fortement vulnérables aux changements. Les éleveur.euse.s à grande échelle ressentent aussi cette instabilité. Comme Charles (AC,15.11.2022) l'explique :

*« Pendant le covid, le prix du lait conventionnel était vendu comme dans les années 1980. Le pire est que nous ne pouvons pas fixer le prix de notre production, nous sommes obligés de passer par ces grandes boîtes, [il parle des laiteries], sinon on ne pourrait pas liquider le lait, même si on fait les circuits-courts. Autant de marchandises en circuits-courts, en plus, on a besoin de l'infrastructure, du personnel, cela n'est pas possible. » Charles (AC,15.11.2022).*

---

Ce témoignage met en lumière les défis auxquels sont confrontés les producteurs laitiers, notamment la difficulté de fixer les prix de vente dans un marché volatil. Pour Charles, la période de la pandémie de Covid-19, où le prix du lait conventionnel est revenu à des niveaux comparables à ceux des années 1980, souligne les pressions importantes sur les marges. Il explique qu'ils ne peuvent pas fixer le prix du lait, étant obligés de passer par les grandes entreprises de la filière laitière. Sans cette collaboration, ils ne pourraient pas écouler leur production, même en tentant de développer des circuits-courts de commercialisation. Alors les éleveur.euse.s n'ont pas beaucoup d'options pour vendre leur produit, ni pour fixer leur prix. D'un côté, il y a la marge du marché international et de l'autre côté, il y a la détermination du prix à partir du pouvoir des laiteries et les chaînes de grande distribution.

Les grandes entreprises laitières ont un pouvoir de décision et de négociation comme le montre la recherche de Chatriot (2020) sur « Lactalis, la construction d'un géant du lait ». Il signale que Lactalis, initialement appelé Besnier, a été fondé en 1933 à Laval par André Besnier. L'entreprise a connu une croissance significative après la Seconde Guerre mondiale, notamment grâce à des acquisitions en France et à l'international. Lactalis a commencé son expansion internationale dans les années 1980, avec des acquisitions aux Etats-Unis, en Espagne, en Pologne, en Inde, en Turquie et au Brésil. L'entreprise a été impliquée aussi dans plusieurs conflits avec les producteurs laitiers concernant les prix d'achat du lait, ainsi que dans des scandales sanitaires. Lactalis est resté une entreprise familiale, non cotée en bourse, avec une forte culture de discrétion selon Chatriot (2020). Le pouvoir de négociation est illustré par l'action d'Emmanuel Besnier qui, en 2011, a suspendu temporairement l'approvisionnement des produits laitiers aux centres Leclerc en France, les contraignant ainsi à répercuter la hausse des prix du lait survenue en 2010. Un autre exemple

frappant de ce rapport de force s'est manifesté à l'automne 2017, lorsqu'un différend entre industriels et distributeurs a engendré une pénurie momentanée de beurre dans les supermarchés de certaines métropoles. Cet exemple met bien en lumière le rapport de force qui existe entre les grandes entreprises agro-alimentaires et la grande distribution, où les entreprises comme Lactalis peuvent arriver à demander un meilleur prix pour les produits laitiers. Evidemment, cette force de négociation n'est pas attribuable aux producteurs laitiers, étant eux-mêmes dépendantes de Lactalis (Chatriot, 2020).

Ainsi les prix pour les producteurs peuvent varier d'année en année. En 2023, selon le SPW (2024d), les fermes spécialisées en bovins laitiers ont connu une année contrastée. Partant d'une marge brute de 30,7 €/100 l de lait, elles ont réalisé un excédent brut d'environ 25,6 €/100 l et un revenu agricole de près de 56 520 € par unité de travail familial (SPW, 2024e). D'un côté, près de 10% des fermes spécialisées en vaches laitières affichent un revenu du travail par unité de travail total dépassant les 100 000 €/UT, témoignant d'une rentabilité exceptionnelle (SPW, 2024e). À l'opposé, une proportion équivalente de fermes se trouve dans une situation préoccupante, avec un revenu du travail négatif. Pour ces dernières, cela signifie que la ferme ne génère pas suffisamment de revenus pour couvrir les charges calculées, notamment le paiement des factures, les paiements de crédits bancaires et la rémunération du travail familial. Cette variabilité extrême des performances économiques s'explique par une multitude de facteurs externes et internes à la ferme.

Pour conclure, nous observons que le rôle des laiteries a beaucoup influencé l'actuel paysage agricole laitier wallon. D'un côté, l'agrandissement des fermes laitières que nous observons aujourd'hui a été possible grâce à l'intervention des laiteries qui ont motivé ou persuadé les producteurs d'agrandir leur ferme. Quand le prix du lait sur le marché mondial est bon, les producteurs sont contents, mais en même temps, ils ne peuvent pas compter sur le fait que ce prix restera longtemps élevé, car c'est le marché qui donnera le dernier mot sur le prix, ainsi que les laiteries. Cela constitue un facteur externe sur lequel les éleveur.euse.s n'ont pas de poids de décision sur le prix de leur production.

## **4.5 L'intervention de l'Etat : les primes et subventions**

L'objectif de la création de la Politique agricole commune (PAC) était initialement d'assurer un revenu décent pour les producteurs. La mise en place d'une politique protectionniste pour les agriculteurs de l'Union européenne fait que les agriculteurs doivent accepter la condition d'être

contrôlés dans les processus de production agricole. Dans cette partie, nous analyserons comment les primes et les subventions sont reçus par les éleveur.euse.s.

#### 4.5.1 Les primes de la PAC allouées aux éleveur.euse.s

L'objectif de la création de la PAC était double : relancer la production alimentaire en Europe après les ravages de la guerre, tout en garantissant des revenus décents aux agriculteurs et des prix abordables pour les consommateurs. La PAC a connu de profondes mutations, devenant de plus en plus complexe. Aujourd'hui, selon les données officielles, les paiements directs PAC, dans le cadre du premier pilier européen, ont pour but de garantir un revenu stable aux agriculteurs tout en incitant à adopter des pratiques plus durables. Ces aides sont essentielles pour pallier la volatilité des marchés, faire face aux incertitudes climatiques et valoriser le rôle écologique des fermes. En Wallonie, ces soutiens représentent 71 % du budget total de la PAC pour la période 2021-2027, qui s'élève à 1 328 milliards d'euros (SPW, 2024f).

Les aides découplées, liées à la surface sans rapport direct avec la production, constituent une composante majeure de ces soutiens. En Wallonie, elles comprennent plusieurs dispositifs :

- Une aide de base visant à soutenir un développement agricole durable, représentant près de 30 % du total du budget, octroyée de manière dégressive et plafonnée à 100 000 €, avec une moyenne d'environ 108 €/ha.
- Une aide redistributive destinée à favoriser les petites et moyennes exploitations, concentrée sur les 30 premiers hectares à hauteur de 143 €/ha.
- Une aide spécifique aux jeunes agriculteurs de moins de 41 ans, plafonnée à 11 000 € par exploitation, avec des montants dégressifs selon la surface.
- Enfin, des éco-régimes qui encouragent des pratiques respectueuses de l'environnement, comme la réduction des intrants ou la préservation des prairies, représentant un peu plus d'un quart de l'ensemble (SPW, 2024f) .

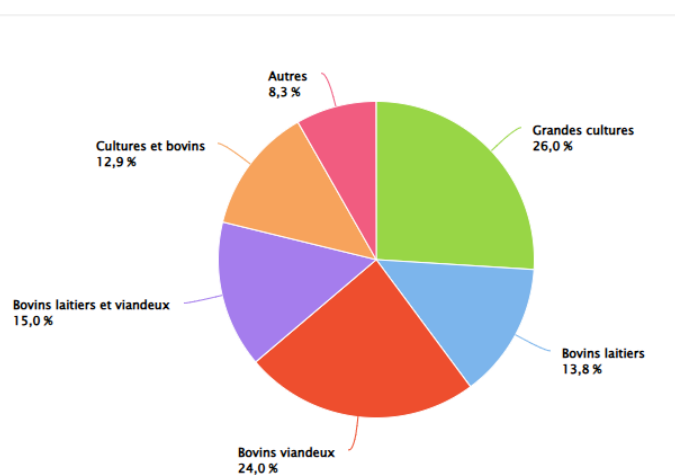
Pour bénéficier de ces aides, les éleveurs doivent respecter des normes environnementales strictes, regroupées sous les clauses de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) et les règles de gestion (ERMG).

En complément, environ 21 % des paiements sont des aides couplées à la production, principalement destinées à soutenir l'élevage bovin, ovins et caprins, ainsi que la production de protéines végétales. La majorité de ces fonds cible l'élevage bovin viande, considéré comme prioritaire.

L'année 2022 marquait la fin du cycle de programmation 2015-2022 de la PAC. Les fermes agricoles professionnelles en Wallonie ont bénéficié d'une enveloppe globale d'environ 313 millions d'euros en 2022, répartie entre le premier pilier et le deuxième pilier (MAE, Nature, IZCNS, et BIO). Cela représente en moyenne une aide annuelle d'environ 30 000 euros par ferme ou 450 euros par hectare (SPW, 2023). Cependant, la répartition de ces aides n'est pas uniforme et varie considérablement selon plusieurs facteurs. Le type de production agricole, la dimension de la ferme et sa situation géographique influencent grandement les montants perçus.

La répartition des aides agricoles révèle une disparité significative entre les différents types de fermes bovines. Les données indiquent que les fermes de bovins laitiers bénéficient de 13,8% des aides, tandis que celles spécialisées dans la production de bovins viandeux en reçoivent 24%. Les fermes mixtes, combinant bovins laitiers et viandeux, se voient attribuer 15% du total et les grandes cultures 26%, comme nous l'observons dans le graphique suivant.

Graphique 13: Répartition du montant des aides reçues selon les OTE en 2022



Source : Aides payées dans les exploitations (SPW, 2023)

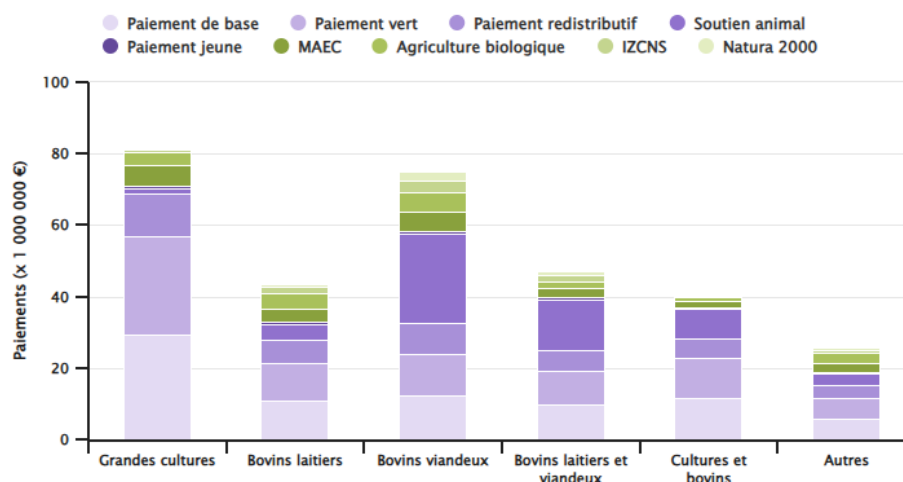
Par ailleurs, la distribution de toutes ces aides reste complexe car elles se déclinent en plusieurs catégories, chacune répondant à des objectifs spécifiques de la politique agricole. Quand les fermes sont en diversification productive et bénéficient de différents types de paiement, elles font aussi l'objet de différents contrôles.

1. Paiement de base : C'est l'aide principale de la PAC, versée en fonction de la surface agricole de l'exploitation.
2. MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) : Ces aides récompensent les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et du climat.
3. Paiement redistributif : Il s'agit d'un soutien supplémentaire pour les premiers hectares d'une exploitation, visant à aider les petites et moyennes exploitations.
4. Soutien animal : Ce sont des aides spécifiques liées à l'élevage, variant selon le type et le nombre d'animaux.
5. Paiement jeune : Une aide destinée aux jeunes agriculteurs (moins de 40 ans) qui s'installent ou se sont récemment installés.
6. Agriculture biologique : Des aides spécifiques pour soutenir la conversion et le maintien de l'agriculture biologique.
7. IZCNC (Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels) : Cette aide compense les difficultés liées à l'exploitation dans des zones à contraintes naturelles.
8. Nature 2000 : Des paiements pour les agriculteurs dont les terres se situent dans des zones Natura 2000, en compensation des contraintes de gestion liées à la protection de la biodiversité (SPW, 2023).

La répartition de ces différents types de paiements au sein de chaque ferme reflète non seulement la diversité des pratiques agricoles, mais aussi les orientations politiques en matière de soutien à l'agriculture, l'environnement et le développement rural. Dans notre travail de terrain, les éleveur.euse.s nous ont parlé de manière générale de ces paiements en déclarant aussi que pour eux, il est très difficile de comprendre la manière dont c'est distribué et que normalement, ils utilisent un administrateur pour gérer la partie comptabilité de la ferme.

Dans le graphique suivant, nous pouvons observer les différents paiements que les éleveur.euse.s reçoivent selon leur déclaration annuelle à la PAC.

Graphique 14 : Paiement des aides selon les caractéristiques de la ferme en Wallonie en 2023



Source : Paiement des aides en Wallonie (SPW, 2023)

Bien que les éleveur.euse.s de bovins laitiers reçoivent les aides détaillées dans le tableau précédent, la diversification des primes masque des inégalités structurelles significatives au sein du secteur agricole. Les modalités d'attribution des aides, notamment le paiement de base, favorisent les fermes de grande taille au détriment des structures petites ou moyennes. Cette disparité est particulièrement visible dans le cas des agriculteurs travaillant en grandes cultures, qui bénéficient de paiements de base directs proportionnels à la surface de leurs terres. Parallèlement, dans le secteur de l'élevage, on observe également des inégalités. Les éleveurs de bovins viandeux, par exemple, bénéficient d'un soutien animal spécifique, leur conférant un avantage comparatif par rapport aux éleveurs mixtes ou laitiers. Cette situation révèle des disparités sectorielles prononcées au sein même de l'élevage. Dans la presse digitale du monde agricole, cette situation a été dénoncée.

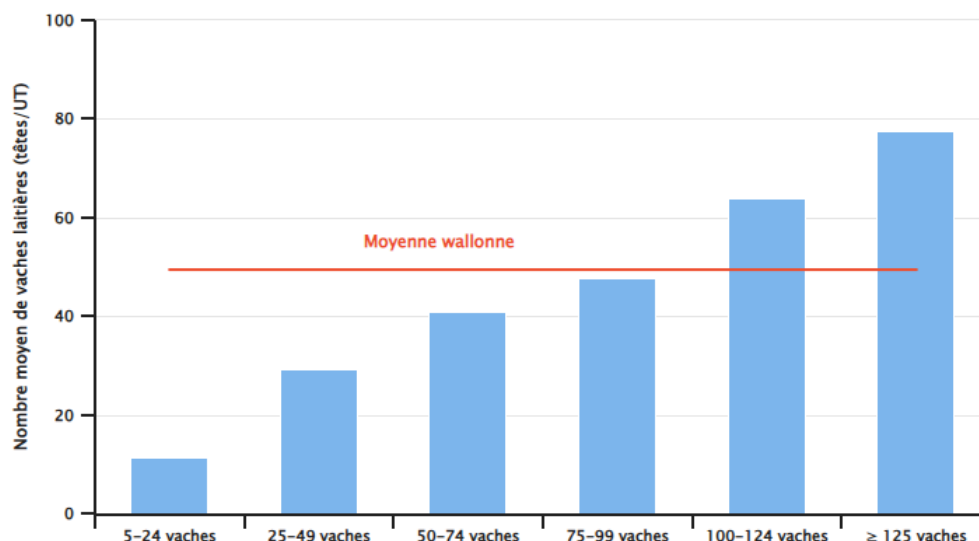
*« Et parmi les éleveurs bovins, ce sont les éleveurs de bovin viande qui apparaissent les plus soutenus. En 2020, alors que le montant moyen de subventions par exploitation est de 33 618 €, il est de 36 152 € en bovins lait et de 50 302 € en bovins viande » (Web-Agri, 2023)*

Ces mécanismes d'attribution des aides, bien que conçus pour soutenir l'ensemble du secteur agricole, contribuent paradoxalement à creuser les écarts entre les différents types de fermes. Ils soulèvent ainsi des questions sur l'équité du système de soutien et son adéquation avec les réalités diverses du monde agricole actuel.

Les données de l'État de l'Agriculture Wallonne (SPW, 2023) font état d'une aide moyenne annuelle de 30 000 euros par ferme. Toutefois, cette moyenne statistique occulte une asymétrie considérable entre les petites fermes et les grandes structures agro-industrielles. L'écart entre un éleveur

travaillant avec un petit cheptel de moins de 30 bovins et un éleveur possédant plus de 100 bovins est particulièrement marqué, tant en termes de surface en hectares que de nombre d'animaux. Le tableau suivant illustre ces disparités :

Graphique 15: Nombre de vaches laitières par UT selon la taille des cheptels en 2020



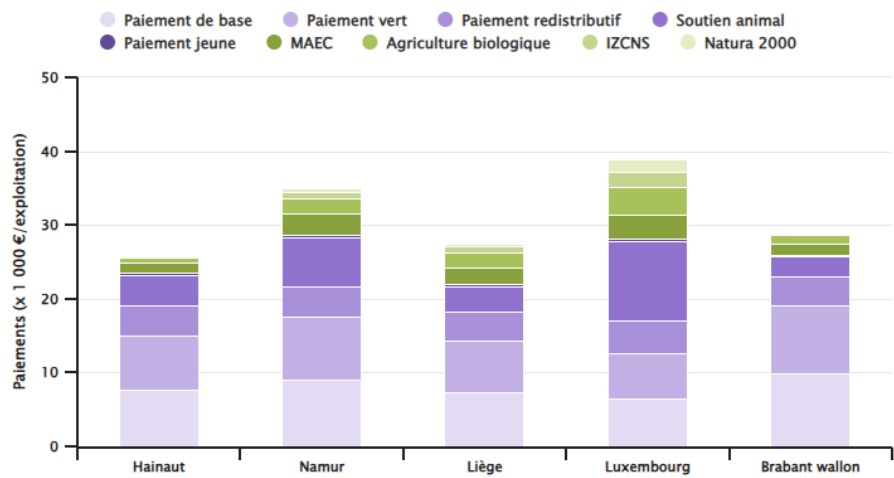
Source : Pilier laitier en région wallonne (SPW, 2022c)

Les chiffres agrégés présentés par l'État de l'Agriculture Wallonne tendent à masquer cette réalité différenciée, occultant ainsi le soutien disproportionné accordé à un modèle productif agroindustriel. Cette situation appelle à une réflexion approfondie sur les mécanismes de redistribution et leurs conséquences socio-économiques à long terme sur le tissu agricole wallon.

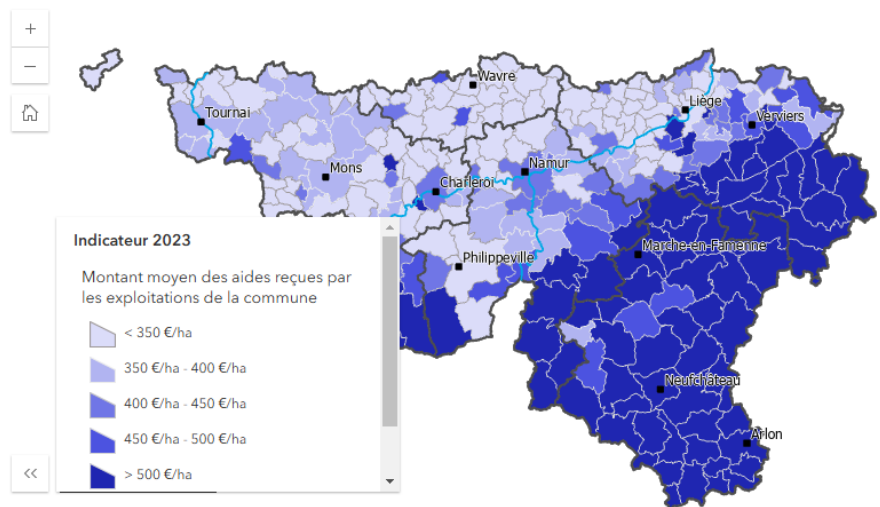
Comme nous l'avons montré précédemment, les fermes de petite taille subissent plus rapidement les conséquences des crises, comme avec la hausse des prix de l'électricité. Ainsi, si les primes privilégient un certain type d'agriculture et un secteur particulier, les autres modèles deviennent rapidement plus vulnérables aux aléas des crises.

En outre, pour continuer à comprendre les ressources économiques qui soutiennent la ferme, nous observons que la localisation de celle-ci influencera également le montant des primes qu'elle recevra. Par exemple, les fermes situées dans la province du Luxembourg sont particulièrement avantagées. Leur environnement spécifique leur permet de répondre plus facilement aux critères d'éligibilité pour les aides du deuxième pilier de la PAC, augmentant ainsi leur part de subventions, comme nous pouvons l'observer dans les graphiques suivants.

Graphique 16: Paiement des aides selon la situation géographique de la ferme en Wallonie en 2023



Carte 4: Paiement des aides selon la situation géographique de la ferme en Wallonie en 2023



Source : Aides payées dans les exploitations, selon les provinces (SPW, 2023)

Bien que les provinces de Hainaut, Namur et du Brabant Wallon soient les plus grandes bénéficiaires des aides en termes de superficie, ce sont les fermes de la province du Luxembourg qui se distinguent par le montant d'aide le plus élevé à plus de 500 euros par hectare (SPW, 2023). Cette particularité s'explique par un deuxième pilier exceptionnellement important dans cette région avec la prédominance des prairies en production biologique, conjuguée à la présence de

zones Natura 2000 et de zones IZCNS. À l'échelle de la Wallonie, les aides surfaciques du deuxième pilier représentent en moyenne 18% du total des aides. Cependant, cette proportion est nettement inférieure dans le Brabant Wallon et le Hainaut, où elle n'atteint pas les 10%. Si on regarde au niveau communal, on constate que les communes du sud du pays bénéficient des aides les plus conséquentes.

Au-delà des chiffres et des statistiques, il convient de s'interroger sur la manière dont cette distribution des aides contribue à améliorer les conditions de vie et de travail des éleveur.euse.s. De plus, il est important de réfléchir à la manière dont cette distribution pourrait être réformée en se basant sur une meilleure compréhension des besoins réels du secteur. Il s'agirait alors non seulement de soutenir la quantité d'hectares exploités, mais aussi de valoriser le lien social que les petites fermes génèrent sur le territoire wallon.

#### 4.5.2. Des primes nécessaires pour compenser les prix bas

Si les aides agricoles visent à garantir un revenu décent aux éleveur.euse.s, notre travail de terrain a permis d'interroger ces acteurs sur leur perception de ces primes et aides. Les réponses recueillies brossent un portrait nuancé de l'impact de ces mécanismes de soutien sur leurs conditions de vie et de travail. Une majorité significative des éleveur.euse.s interrogés, soit 73% de notre échantillon, considèrent les primes de la Politique Agricole Commune (PAC) et les aides régionales comme essentielles, particulièrement pour les fermes de petite et moyenne taille.

*« Les primes de la PAC, je pense que c'est un mal nécessaire. En fait, c'est que le prix est tellement bas. S'il n'y a plus la PAC, cela va nous casser les prix ». Thomas (AB, 19.05.2023).*

*« Oui, mais écoutez-moi. Demain, s'il n'y a pas de prime, on ne pourra pas vivre ainsi. Les primes nous aident à avoir un revenu à la fin de l'année. Toute l'année, on travaille, mais nous n'avons pas un salaire régulier ; on se donne un salaire à la fin d'année » Véronique (AB-PT, 09.11.2023).*

*« Les primes sont vraiment essentielles pour nous permettre de continuer avec la ferme. Je me demande parfois, si un jour ces primes venaient à disparaître, est-ce que je devrais aussi mettre fin à ma carrière d'éleveuse ? C'est que les prix de nos produits ne suffisent pas à couvrir nos revenus. Sans ces aides, je ne sais pas comment on pourrait s'en sortir. » Nolan (AB et AC, 01.02.2023).*

---

Ainsi, pour ces éleveurs, les primes agricoles ne sont pas perçues comme un simple complément de revenu, mais comme un élément fondamental de leur modèle économique. Elles assurent la pérennité de leurs fermes dans un contexte économique souvent instable et imprévisible.

Nolan est un éleveur qui travaille à petite échelle : il produit du lait en conventionnelle et des poules bio dans la région de Liège. Il considère les primes de la PAC comme un « *mal nécessaire* » mais dont il aimerait ne pas avoir besoin. Il explique que sa situation actuelle est difficile et que « *sans ces aides, la viabilité économique des fermes serait menacée en raison des prix très bas du marché* ». À l'instar de Nolan, 75% des éleveur.euse.s que nous avons interrogés ont exprimé une opinion similaire. Certes, ces primes leur permettent de maintenir la rentabilité de leurs fermes face à la faiblesse des prix de vente. Toutefois, les éleveur.euse.s déplorent que le versement de ces aides s'accompagne de nombreux contrôles et formalités administratives, générateurs d'un stress permanent, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent.

En effet, les éleveur.euse.s justifient que la marge entre la production, la transformation et la commercialisation est étroite et qu'ils ne peuvent se permettre de perdre l'argent des primes. Alors ils doivent toujours bien se justifier quand les contrôleurs sont là. Bien que ces primes soient essentielles à leur survie économique, elles représentent pour eux un « mal nécessaire » et une contrainte psychologique, mentale.

Il y a aussi des voix divergentes, comme Thomas (AB,19.05.2023), un jeune agriculteur de moins de 45 ans, qui reçoit les primes de la PAC, mais qui est critique avec le système de répartition et les effets que cela provoque dans le monde agricole wallon. Il explique que, « *le problème avec la PAC, c'est que quand il y a beaucoup d'argent disponible, cela provoque le sens inverse, cela veut dire que quand il n'y a pas d'argent, les gens se débrouillent, mais s'il y a de l'argent les gens se laissent porter.* » Pour Thomas, éleveur en agriculture biologique, les primes tendent à favoriser l'inertie du groupe social plutôt que d'inciter à l'amélioration des conditions de travail des éleveur.euse.s. Thomas observe que les éleveur.euse.s se laissent parfois porter par ce système de subventions, ce qui signifie qu'ils ne se préoccupent plus autant des problèmes qu'ils pourraient résoudre en tant qu'organisation ou collectif agricole. Ils ont tendance à se laisser guider et manipuler par ce système de subventions et de primes, au lieu de s'engager activement dans des changements structurels au sein de leurs fermes et dans la collectivité syndicale agricole. Thomas s'interroge sur l'objectif de fond de ces aides pour l'avenir du métier d'éleveur. Pour lui, il serait préférable que les éleveurs reçoivent un prix juste de leur production plutôt que de devoir attendre les primes pour continuer à vivre.

D'autres éleveur.euse.s expriment également une incompréhension face à la logique de répartition des primes. Comme l'expliquent deux d'entre eux en agriculture conventionnelle de moyenne et grande taille :

Guillaume (AC, 30.01.2023) : « *Pour moi, je trouve les primes ridicules. Ça nous a aidés, c'est sûr. On a toujours eu des primes, oui, euh, ce qu'on n'a pas compris, c'est pourquoi on nous donne des primes au lieu de nous donner de l'argent pour les produits qu'on fait. Oui, un prix juste, pourquoi, on nous paye le lait, de 0,30 à 0,60 le litre de lait à la laiterie, si la qualité est la même. »*

Paule (AC, 23.01.2023), « *On aimerait mieux de ne pas avoir besoin de ces primes-là, on aimerait mieux pouvoir avoir un bon prix du lait et avoir un travail qui soit rémunérateur plutôt qu'avoir des primes, quoi, parce que ça nous pend au nez, bab, finalement, ils jouent avec nous, ils font un peu de chantage, hein ! si vous faites ça ! ah... pas en ordre à ce niveau-là, ben on vous retire un pourcentage de primes. »*

---

Ces témoignages illustrent la frustration face à la dépendance aux primes. Dans le premier cas, Guillaume (AC, 30.01.2023) souligne le sentiment d'inadéquation entre les primes qu'ils reçoivent et la viabilité économique de leur activité. Guillaume questionne le fait de recevoir des primes au lieu d'un prix juste pour les produits qu'il fait. Il met en avant la disparité des prix payés pour le lait, qui varient entre 0,30 et 0,60 euro par litre, et il suggère que le système devrait se concentrer sur des prix justes pour récompenser la qualité constante du produit. Dans le second témoignage, Paule (AC, 23.01.2023) exprime le désir d'un système plus approprié où les éleveurs n'auraient pas besoin de se fier aux primes pour subvenir à leurs besoins. Elle critique la manière dont ces primes sont utilisées comme une forme de contrôle ou de chantage, notant que les résultats des contrôles à la ferme peuvent conduire à une réduction des primes. Paule y voit de manipulation par une dépendance très forte doublée d'une insécurité liée à un système qui peut être modifié par des exigences parfois arbitraires. Ces témoignages montrent une tension entre le soutien que les primes fournissent aux éleveur.euse.s et le désir d'une rétribution plus directe et stable pour le travail qu'ils réalisent. Ils/elles demandent une meilleure reconnaissance de leur produits par le signal du prix, évitant ainsi la dépendance aux primes et le sentiment de manipulation constante.

Pour les fermes conventionnelles à grande échelle opérant selon une logique d'économie d'échelle<sup>16</sup>, les témoignages montrent une relation plus nuancée avec les primes de la PAC qu'ils reçoivent. Bien que ces primes demeurent importantes économiquement pour ces fermes, elles ne sont pas perçues comme indispensables à leur survie. Cette posture est illustrée par le cas d'Annie (AC, 30.01.2023), comme celle de Marie, Paule et Jacques, tout.e.s dans le modèle conventionnel de production à grande échelle. Pour eux, les décisions d'investissement sont dissociées des perspectives de primes, car ils savent que cela reste incertain dans le temps et parce qu'ils ont besoin d'une stabilité économique sans être dépendants des primes. Comme Annie l'explique, « *nous avons 700 vaches sur deux sites [deux fermes entre la frontière de Wallonie et la Flandre]. Nous ne faisons jamais un investissement en imaginant que les primes de la PAC va les payer. Les primes sont la cerise sur le gâteau.* » Annie nous a expliqué que les investissements qu'ils réalisent dans leur ferme ont une projection sur 10, 15 ou 20 ans. Ils doivent donc s'assurer de pouvoir payer tous les investissements qu'ils effectuent dans la ferme. Pour eux, le fait d'être dépendants des primes de la PAC ne leur procure pas une sécurité suffisante, car la PAC change tous les 4 à 5 ans. Ils travaillent donc sans compter sur ce qu'ils vont recevoir comme primes, bien que ces ressources soient les bienvenues. Comme elle l'explique, les primes de la PAC seront la « cerise sur le gâteau ». Ce sont des fermes qui ont déjà amorti leurs différents crédits bancaires et qui seront bientôt à la retraite. Selon Paule, elle n'a pas réellement besoin de recevoir ces primes pour terminer sa carrière. Elle a manifesté que sa ferme était déjà rentable grâce aux investissements qu'elle a réalisés au départ et au travail réalisé pendant plus de 45 ans. Néanmoins, elle se sent quelque peu contrainte de solliciter ces primes, puisqu'elles existent. Pour Paule (AC, 23.01.2023), faire une demande de primes représente aussi un droit à bénéficier des ressources économiques qui sont allouées pour elle et sa famille et elle se sent légitime d'y accéder, même si sa situation financière est stable.

*« Les primes de la PAC représentent aussi une valeur quand même conséquente, c'est pour ça que nous les demandons. Si c'était 200 euros, on ne chercherait pas à les avoir, quoi hein ? Mais comme ça représente quand même des milliers, hein, donc fatalement ce serait bête de ne pas les avoir, parce que si nous, on n'en profite pas, c'est d'autres qui en profitent. Donc non, on ne peut pas passer à côté. » Paule (AC, 23.01.2023).*

Dans l'entretien, Paule se montre calme et en même temps sûre de ses convictions, forte d'une expérience de plus de 45 ans dans l'élevage laitier. Paule a traversé plusieurs moments difficiles dans son métier, notamment les différentes crises qui ont secoué le secteur. Pour elle, la ferme a

---

<sup>16</sup> L'économie d'échelle désigne la baisse du coût moyen de production d'un produit ou service résultant de l'augmentation des quantités produites.

été bien plus qu'un lieu de travail, c'est un espace où elle a vu grandir ses enfants et où elle a partagé sa vie avec son mari, traversant ensemble des périodes de crise et de prospérité. Chaque année, elle remplit donc les formulaires de la PAC pour recevoir les primes, car comme elle le dit, *« ça serait bête de ne pas les avoir »* et laisser qu'autres profitent de ces ressources.

Pour conclure, les primes de la PAC jouent un rôle déterminant dans la stabilisation des prix, notamment pour les fermes à petite et moyenne échelle, qui en dépendent largement pour assurer leur viabilité principalement économique. Cela leur permet 1) la compensation des faibles prix de vente de produits, qu'il s'agisse de lait aux laiteries ou de produits transformés directement à la ferme. Ces primes permettent d'atténuer l'impact des prix de vente souvent peu rémunérateurs ; 2) le soutien aux investissements, les primes facilitant le remboursement des crédits bancaires contractés pour diverses raisons, comme l'agrandissement de la ferme, l'acquisition de nouvelles technologies ou modernisation des installations ; 3) la couverture des frais de fonctionnement, car dans certains cas, ces primes sont indispensables pour simplement couvrir les dépenses courantes de gestion de la ferme. Les primes aident comme un « filet de sécurité » permettant à de nombreux éleveur.euse.s de « rester à flot » pendant les périodes difficiles, comme nous l'avons vu dans les récits de terrain des éleveur.euse.s de petite, moyenne taille en Agriculture paysanne, agriculture biologique et agriculture conventionnelle.

D'un côté, les grandes fermes laitières, déjà installées depuis plus de 45 ans et dotées d'une assise financière plus solide, adoptent une approche plus nuancée vis-à-vis de ces aides. Leur robustesse économique leur permet de considérer les primes PAC comme un élément complémentaire plutôt que vital de leur modèle économique. Cette position leur offre une flexibilité accrue face aux réformes fréquentes de la PAC, qu'elles perçoivent davantage comme un facteur de risque à gérer face à ces lourds investissements. Leur stratégie consiste donc à minimiser leur dépendance à ces aides.

À l'opposé, pour les petites et moyennes structures laitières, ces primes revêtent une importance cruciale. Elles représentent souvent un pilier essentiel de leur survie économique, compensant la fragilité inhérente à leur taille réduite et leurs difficultés à faire face aux chocs économiques du marché. Pour ces fermes, les aides de la PAC ne sont pas simplement un complément de revenu, mais une composante indispensable de leur équilibre financier, leur permettant de maintenir leur activité face aux défis économiques du secteur.

Cette dichotomie souligne les inégalités structurelles au sein de la filière laitière et met en évidence les défis différenciés auxquels font face les fermes selon leur taille. Elle pose également la question

de l'adaptation des politiques de soutien pour répondre de manière équitable aux besoins variés des acteurs du secteur, tout en préservant la diversité des modèles agricoles

## **4.6 Le soutien à l'investissement du monde agricole avec des fonds publics et privés**

Le soutien à l'investissement à partir de fonds publics, comme c'est le cas avec le Fonds européen Agricole pour le Développement rural (FEADER), à travers l'administration du Gouvernement Wallon de l'Agriculture, offre la possibilité aux fermes d'améliorer les conditions de vie au travail, comme nous le montre un extrait de leurs objectifs :

L'intervention vise à soutenir les investissements productifs au sein des exploitations agricoles, avec un ciblage particulier sur les investissements qui répondent à certains constats mis en évidence. Notamment, qu'il y avait lieu de veiller à assurer un niveau de vie équitable aux agriculteurs par rapport au reste de la société, d'augmenter la résilience économique des exploitations et d'améliorer la compétitivité au niveau des coûts des exploitations.

Ces enjeux nécessitent continuellement de réaliser des investissements pour innover, se diversifier de façon à maintenir l'exploitation performante et transmissible. Le soutien est dès lors ciblé vers des investissements qui : encouragent des pratiques agricoles concourant au renforcement des objectifs de l'architecture verte comme l'agriculture biologique, l'agriculture de conservation, les techniques culturales simplifiées ou encore l'agriculture de précision et l'autonomie fourragère ; qui apportent plus de résilience économique et permettent l'amélioration des revenus et de la compétitivité par la création de valeur ajoutée ou qui se rapportent à la biosécurité pour le secteur porcin ; améliorent le bien-être des animaux en allant au-delà des normes en vigueur.

Source : Aides aux investissements productifs dans les exploitations agricoles (SPW, 2024i)

Les éleveur.euse.s peuvent déposer des projets d'investissement pour des équipements agricoles modernes avec un plafond qui ne peut pas dépasser 40% du montant forfaitaire de l'investissement. Ce montant total de l'aide publique pourra être accordé à un même bénéficiaire, sur la période 2023-2027, avec un plafond fixé jusqu'à 200.000 euros (SPW, 2024i). Ces subventions peuvent

couvrir l'acquisition de technologies<sup>17</sup> comme les robots de traite, des tracteurs, des machines lourdes, ainsi que des équipements destinés à faciliter la transition écologique, la rentabilité. Ces subventions financières permettent aux éleveur.euse.s de faire des gros investissements.

Le taux de subvention varie selon les projets d'investissements et pour être éligibles, les éleveur.euse.s doivent généralement remplir divers critères, cités ci-dessous :

- |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ol style="list-style-type: none"><li>1. Exercer une activité agricole et répondre aux conditions de la définition de "agriculteur actif" (voir fiche « définitions ») ;</li><li>2. Etre identifié au SIGEC et satisfaire aux conditions du permis d'environnement (classe 2 ou 3 – classe 1 non admis) ;</li><li>3. Avoir un taux de liaison au sol (LS) inférieur ou égal à 1 ;</li><li>4. Avoir une ACISEE (Attestation de Conformité des Infrastructures de Stockage des Effluents d'Elevage) ;</li><li>5. Avoir une Production Brute Standard (PBS) sur l'exploitation comprise entre 12.500 et 425.000 € par personne physique identifiée au SIGEC (membre) ;</li><li>6. Détenir une comptabilité de gestion ou, à tout le moins, s'engager à en tenir une, au plus tard, l'année qui suit la demande.</li></ol> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Source : Aides aux investissements productifs dans les exploitations agricoles (SPW, 2024i)

Les critères d'éligibilité sont difficiles à atteindre, pour les fermes de petite taille : la demande d'une Production Brute Standard d'au moins 12.500€ est déjà une source d'exclusion. Les fermes de moyenne et grande taille rentrent dans les conditions et en sont les principales demandeuses.

Comme l'aide est plafonnée, les éleveur.euse.s même bénéficiaires de ces subventions doivent financer les 60% restants. Ils peuvent utiliser leurs propres ressources ou recourir à un prêt bancaire pour compléter le financement de leurs investissements (Travail de terrain, Carpio 2019-2025).

Les crédits bancaires constituent la solution privilégiée pour couvrir la totalité du prix de l'investissement. Les éleveur.euse.s réalisent leur demande de prêt auprès de diverses institutions financières présentes en Wallonie, telles que CBC Banque, BNP Paribas Fortis, ING Belgique, Belfius, et AXA Banque, parmi d'autres (Travail de terrain, Carpio, 2024). Dans notre travail de terrain, 81% des éleveur.euse.s enquêté.e.s, toutes tailles et mode de travail confondus, déclarent

---

<sup>17</sup> <https://agriculture.valid.wallonie.be/home/aides/pac-2023-2027-description-des-interventions/aides-aux-investissements-nouveaute-2024/aides-aux-investissements-productifs-dans-les-exploitations-agricoles-nouveaute-2024.html>

avoir un crédit bancaire ou une dette bancaire. Les raisons pour lesquelles les éleveur.euse.s décident de contracter un crédit sont principalement :

- 1) des investissements en équipement, tel que des robots de traite, ou des investissements de stockage et de refroidissement du lait. Le coût d'un robot de traite varie entre 120.000 euros et 250.000 euros, selon la marque. En Wallonie, les marques Lely, DeLaval et Gea dominent le marché. A cela s'ajoutent les frais d'installation, de maintenance et de formation, qui augmentent le coût total de l'investissement.
- 2) l'agrandissement en surface de la ferme : pour augmenter leur capacité de production, les éleveurs achètent de terres agricoles supplémentaires.
- 3) la mise aux normes : pour donner suite à l'évolution des réglementations environnementales et sanitaires.
- 4) le renouvellement de cheptel : l'acquisition de nouvelles vaches laitières pour améliorer la génétique du troupeau et à accroître la productivité.
- 5) la gestion de trésorerie car les variations du prix du lait et des coûts de production peuvent créer des besoins en fonds de roulement pour maintenir la stabilité financière.
- 6) la reprise de la ferme, puisque les repreneurs ont souvent besoin d'un financement pour racheter la ferme.
- 7) la diversification : comme la transformation des produits à la ferme ou la vente directe aux consommateurs, ce qui nécessite de nouveaux investissements.

En général, les éleveur.euse.s contractent des crédits bancaires sur 10, 15, 20 voire 30 ans lorsque les sommes sont importantes et les remboursements constitue une lourde charge. Lors de nos entretiens beaucoup se montrent réticents à partager des informations comptables détaillées sur leur ferme : nous avons respecté cette décision en évitant de demander des chiffres précis, optant plutôt pour des questions ouvertes concernant les crédits bancaires et adoptant une approche bienveillante dans l'écoute de leurs réponses et préoccupations.

#### **4.6.1 Le rôle des conseillers bancaires**

Bien que sans crédits bancaires au moment de l'entretien, Jacques (AC, 16.01.2023), éleveur à grande échelle, a gardé de sa dernière expérience une impression négative sur la façon dont les

crédits sont accordés. Il remarque que les banques peuvent adopter une approche opportuniste lors de l'octroi de crédits. Selon lui, les conseillers bancaires visitent les fermes et encouragent les éleveur.euse.s à faire des emprunts pour agrandir leurs fermes et les moderniser, promouvant l'idée qu'avec ces investissements, les remboursements pourront se faire de manière plus rapide. Cependant, Jacques souligne que ces conseillers se rendent compte que certains éleveur.euse.s pourraient rencontrer des difficultés à rembourser, entraînant des dettes accrues. Comme l'explique Jacques (AC, 16.01.2023), *« les conseillers de banque, ils sont impliqués dans les décisions de la ferme. Ils prêtent de l'argent à des gens qui ne pourront pas payer et ils le savent bien. [...] les crédits peuvent générer du stress aussi. S'il faut repartir sur le crédit [...] je ne referais plus un crédit pour 20 ans »*.

Jacques exprime une certaine méfiance envers les conseillers bancaires, suggérant qu'ils sont activement impliqués dans les décisions financières des fermes en Wallonie. La recherche de Laferté (2018) montre comment la relation des conseillers agricoles comme un allié et un partenaire chez les céréaliers en France provoque l'embourgeoisement de quelques-uns au détriment des autres agriculteurs.

Ces conseillers agricoles bancaires ont souvent des racines dans le monde agricole, ce qui facilite leur entrée dans le secteur et leur capacité à offrir des crédits. Parfois, ils sont eux-mêmes enfants d'agriculteurs, connaissant ainsi intimement les fermes et le monde agricole. Cette proximité rend leur rôle au sein de l'agriculture ambigu. Selon Laferté (2018), une partie importante de la mission des conseillers de banques consiste en réalité à identifier et à soutenir les fermes les plus prometteuses, celles qui démontrent la meilleure capacité à s'adapter aux exigences de l'agriculture moderne (Laferté, 2018). L'éleveur Jacques confirme cette situation, en estimant que ces conseillers jouent un double rôle, en donnant des conseils et des prêts à des agriculteurs qui pourraient ne pas potentiellement les rembourser, générant ainsi la faillite dans certaines fermes et indirectement du soutien à des fermes plus grandes.

L'idée que les banques prêtent de l'argent à des personnes qui ne pourront probablement pas rembourser souligne un problème systémique de prêt à risque. Cela suggère que les conseillers bancaires pourraient être formatés par une vision financière plutôt que par une véritable évaluation de la capacité de remboursement des emprunteurs.

Dans la ferme de Thomas et Clara (AB,19.05.2023), la propriété est partagée entre 4 personnes, le couple d'éleveur.euse.s et leurs deux fils. L'éleveur nous a confié qu'ils avaient chacun un crédit d'environ 400 000 euros, mais qu'il serait bientôt à la retraite et que sa part de crédit devrait être assumée par les personnes restant sur la ferme. La ferme a donc un crédit bancaire total d'environ 1 600 000 euros. Les éleveur.euse.s nous ont confié qu'il est difficile de rembourser ces crédits.

Chaque fin d'année, ils traversent des moments complexes pour parvenir à payer la banque. Lorsque nous avons posé des questions plus précises sur leur situation financière, la réponse s'est traduite par un long silence, révélateur de la sensibilité et peut-être de la gravité de leur situation. En complément, Clara, responsable de la partie administrative de la ferme, nous a expliqué leur processus financier. Ils doivent d'abord payer toutes les charges comme le fermage, les factures du vétérinaire, les services que la ferme demande, les crédits bancaires, entre autres. Ce n'est qu'après avoir réglé ces dépenses qu'ils peuvent voir s'il reste de l'argent à se répartir entre les propriétaires de la ferme. Elle a souligné que cette situation varie chaque année. Auparavant, les primes de la PAC aidaient à payer ces crédits, mais aujourd'hui, la situation devient de plus en plus difficile en raison de l'augmentation des contrôles et des réductions des primes de la PAC.

#### 4.6.2. La décision de travailler avec des crédits bancaires

Pour Gabriel (AB,09.11.2023), jeune éleveur, l'expérience des crédits bancaires a laissé un goût amer dans son parcours professionnel. Lorsqu'il a sollicité son premier crédit, le processus s'est révélé relativement simple, en grande partie grâce à son emploi d'électromécanicien qui lui procurait un salaire stable en dehors de la ferme. Ce revenu extérieur facilitait l'approbation de son prêt, car il offrait une garantie financière solide. Cependant, la situation s'est compliquée lorsque Gabriel a pris la décision de quitter son emploi d'électromécanicien pour se consacrer à temps plein à sa ferme. Cela a entraîné des difficultés financières inattendues. Il s'attendait à recevoir un salaire équivalent à celui qu'il percevait comme électromécanicien, attente qui s'est avérée difficile à réaliser, comme l'explique Gabriel (AB,09.11.2023) :

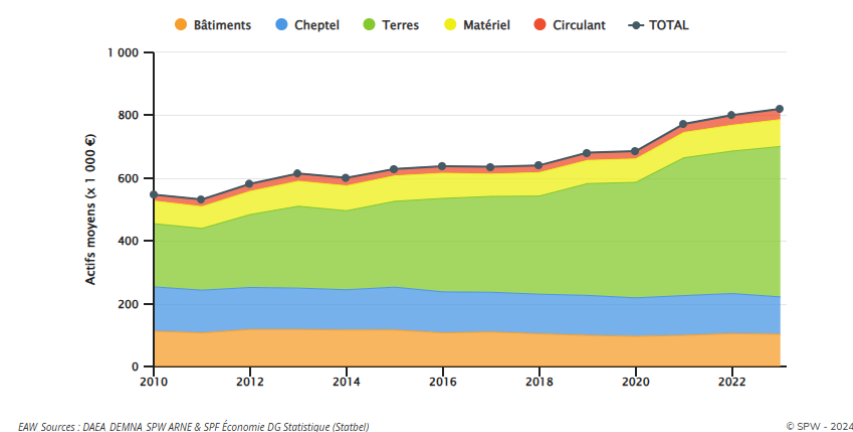
*« J'ai demandé le crédit en 2013 pour construire la première partie des étables. La seule chose qu'ils ont demandée pour le crédit, c'était de mettre en hypothèque le terrain, l'étable, avoir mon salaire d'électromécanicien comme garantie et la quantité de subsides que j'avais touchés par an. C'est comme ça que ça s'est fait. Mais l'argent, ça peut être un dégoût, quoi, ça pose des problèmes trop longtemps. Je rembourse 50.000€ par an à la banque, ouais, ce qui est rassurant, c'est que ma charge en crédit ça correspond plus ou moins au montant des primes. Mais ce qui n'est pas normal, c'est que la production de lait de vache, elle est difficilement rentable. Je sais qu'en 2022, par exemple, avec les vaches, j'ai perdu 30.000€ à cause du changement climatique et de la sécheresse, donc j'ai perdu. Elles [les vaches] n'ont pas fait de bénéfices, elles ont fait moins de 30.000 euros. On ne peut pas revenir en arrière avec la banque ! [...] Le problème, quand vous êtes dedans, c'est qu'on ne peut pas facilement faire marche arrière. Parce qu'il faut tout payer, il faut rembourser jusqu'au dernier euro. » Gabriel (AB,09.11.2023)*

---

Pour Gabriel (AB,09.11.2023), le recours au crédit bancaire était une décision logique pour s'installer mais ses résultats économiques ne correspondaient pas aux prévisions. Pour Gabriel (AB,09.11.2023), supposer que le prix du lait resterait à environs 0.45 centimes le litre s'est avéré être une hypothèse très optimiste, ne prenant pas suffisamment en compte les aléas du contexte agricole. Pour les éleveur.euse.s qui contractent un crédit bancaire, le remboursement devient une nécessité impérative sous peine de perdre une partie ou l'ensemble de leur ferme. Lorsqu'ils mettent en hypothèque leur terrain en garantie, ils deviennent vulnérables à la saisie par la banque en cas de défaillance de paiement.

À partir des données officielles de la Wallonie (SPW), nous observons qu'entre les années 2010 et 2022, il y a eu une accélération des demandes d'emprunts de crédits agricoles.

Graphique 17: Evolution de l'actif moyen de l'exploitation wallonne



Source : Evolution de l'actif moyen de l'exploitation wallonne (SPW, 2024b)

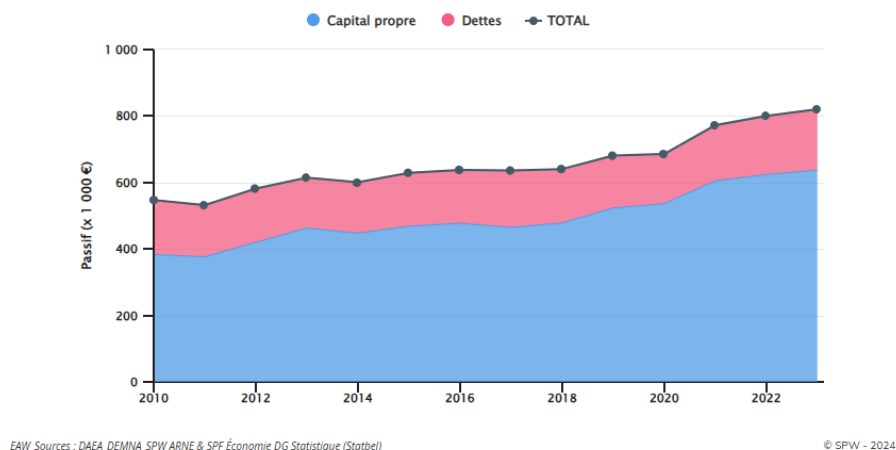
Ce graphique montre l'évolution des actifs moyens, exprimés en milliers d'euros, pour différentes catégories de biens agricoles entre 2010 et 2022. La tendance générale indique une augmentation progressive de la valeur totale des actifs, passant d'environ 600 000 € en 2010 à plus de 800 000 € en 2022 (SPW, 2024b).

#### Principales observations selon (SPW, 2024b) :

- Seules les terres (en vert) constituent la composante croissante de l'augmentation des moyens de production, ce qui reflète une augmentation de leur prix relatif.
- Les autres actifs : cheptel (en bleu), les bâtiments (en orange), les matériels et circulants restent relativement constants.

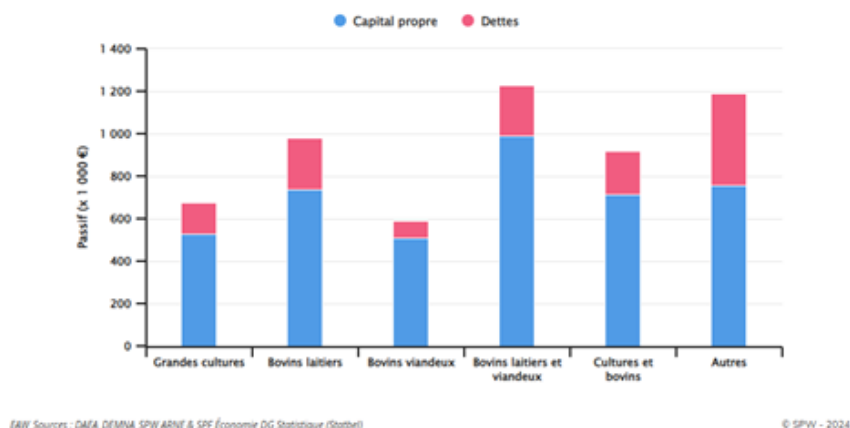
- La croissance de l'actif est donc principalement portée par l'augmentation de la valeur des terres.

Graphique 18: Evolution du passif de l'exploitation wallonne



Source : (SPW, 2024b)

Graphique 19: Répartition du passif de l'exploitation wallonne selon l'OTE en 2023



Source : (SPW, 2024b)

Selon les statistiques de l'État de l'Agriculture Wallonne (2024a), la ferme wallonne « type » est caractérisée par un investissement considérable, avec un capital moyen dépassant 1 790 300 €. Ce capital connaît une croissance soutenue, les actifs engagés par l'agriculteur ayant progressé en moyenne de 3,6 % par an sur la dernière décennie pour atteindre un peu plus de 820 000 € en 2023 (SPW, 2024b). Il est important de noter que cette augmentation n'est pas liée à un accroissement de l'endettement, celui-ci demeurant relativement stable autour de 183 000 € en moyenne (SPW, 2024b). Cette valorisation croissante des actifs agricoles soulève néanmoins des questions cruciales quant à la transmission et à la reprise des fermes. En effet, l'augmentation continue de la valeur des

exploitations peut constituer un obstacle majeur pour les repreneurs potentiels, rendant l'accès à la profession de plus en plus difficile pour les nouvelles générations d'agriculteurs.

Notre travail de terrain a mis en lumière des différences significatives dans les stratégies financières des fermes agricoles selon leur taille.

- 1) Pour les petites fermes, seulement une ferme sur cinq a recours au crédit. Ces structures privilégient généralement l'autofinancement avec les ressources économiques dont elles disposent. Cette approche a été déclarée par eux comme une limitation volontaire des risques économiques liés à l'endettement avec des institutions bancaires. C'est pourquoi les éleveur.euse.s ont choisi de travailler seulement avec leurs propres moyens, sans demander de crédits.
- 2) Les fermes de taille moyenne présentent une approche plus mixte de la gestion financière. En effet, cinq fermes sur douze fonctionnent sans crédits bancaires, indiquant une volonté d'équilibrer autofinancement et financement externe. Ces fermes de taille intermédiaire montrent un recours mesuré au crédit pour soutenir leur développement. Cette stratégie intermédiaire reflète probablement une volonté de préserver une certaine indépendance financière tout en bénéficiant des avantages du crédit bancaire de façon modérée.
- 3) En revanche, au sein des grandes fermes, seule une ferme sur sept n'a pas de crédits bancaires. Cela révèle une forte dépendance au financement externe pour soutenir leur développement et leurs opérations. Ces structures agricoles importantes misent davantage sur l'emprunt pour financer leur croissance et leur modernisation.

Cette répartition met en évidence une corrélation directe entre la taille de la ferme et le recours au crédit bancaire. Les petites structures tendent à éviter l'endettement, probablement par choix ou par contrainte, tandis que les exploitations de moyenne et grande taille s'appuient plus massivement sur les institutions financières.

#### **4.6.3. La décision de travailler sans demander des crédits bancaires : est-ce possible ?**

Notre recherche a révélé que la stratégie de travailler dans la ferme sans recourir à un crédit bancaire a été adoptée par 5 éleveurs, pratiquant l'AB à petite échelle. Parmi ces 5 personnes, trois sont issues du monde agricole, à savoir Théo, Claude et Emma et les deux autres ne le sont pas, à savoir Karine et Véronique.

Nous voudrions mobiliser l'expérience familiale de Claude. Dans les années 1980, sa famille exploitait une grande ferme selon un modèle très intensif. Ils ont malheureusement vécu une faillite très importante, perdant pratiquement tout leur patrimoine. Cette douloureuse expérience les a amenés à repenser leur métier d'une manière différente. Après cette période difficile, Claude et sa famille ont dû repartir de zéro, en ne conservant que quelques vaches. Ce changement radical de stratégie, passant d'un modèle industriel à un modèle plus durable et à petite taille sans recours au crédit, s'explique par la volonté de limiter les risques économiques et de retrouver une plus grande indépendance financière, après avoir subi les conséquences dévastatrices de l'endettement.

Après la faillite de la grande ferme familiale, Claude a dû recommencer son activité en se diversifiant. Il s'est notamment tourné vers la transformation de la matière première, la mise en place d'une ferme pédagogique et l'organisation de stages pour enfants. Cette réorientation lui a permis de poursuivre son métier d'éleveur sans avoir à dépendre des crédits agricoles. Aujourd'hui, Claude se sent stable dans le sens où il n'a plus de crédits à rembourser. Cependant, son modèle de ferme diversifiée, bien qu'assurant son indépendance financière, ne lui permet pas encore de générer des revenus satisfaisants.

Les deux autres personnes qui ont décidé de travailler sans demander de crédits bancaires sont des éleveuses qui ne sont pas issues du milieu agricole. Elles ont choisi de s'installer à partir d'une infrastructure très modeste, en s'appuyant sur leurs propres ressources et celles de leur famille. Une caractéristique notable de ces éleveuses est leur persévérance, la mobilisation du savoir-faire et leur imagination pour aménager leurs fermes. En réalisant un travail manuel et avec du matériel de récupération, elles ont réussi à s'installer malgré des moyens limités. Pour Karine et Véronique (AB-AP, 09.11.2023), les crédits bancaires représentent un stress supplémentaire qu'elles préfèrent éviter. Elles ont donc choisi de ne pas solliciter de crédits, privilégiant l'utilisation de leurs propres ressources, même limitées, ce qui se traduit par une approche créative et artisanale de la gestion de leur ferme.

Cette stratégie d'évitement du crédit bancaire illustre une approche alternative du travail en agriculture, fondée sur l'adaptation aux ressources disponibles. Elle met en lumière la diversité des parcours et des choix économiques dans le secteur agricole, particulièrement dans les petites fermes pratiquant l'AB. Cette approche, bien que limitante en termes de croissance rapide, offre une certaine indépendance vis-à-vis des institutions financières. Comme Karine (AB-PT, 06.12.2022) l'explique, *« je n'ai pas de crédits avec les banques, j'ai utilisé toute ma fortune pour m'installer. Je vais également recevoir une prime à l'installation, étant jeune. »* Karine, jeune éleveuse, a mobilisé ses ressources propres tout en mobilisant les aides à l'installation destinées aux jeunes agriculteurs.

Véronique, s'étant installée après 45 ans, n'a pas pu profiter de cette prime d'installation. Malgré cette contrainte, elle a utilisé toutes les ressources économiques familiales disponibles pour établir sa ferme sans recourir à un crédit bancaire. Dans la mise en œuvre de son projet, elle a opté pour une petite structure qu'elle espérait transmissible. Cependant, le manque de terres disponibles et de moyens financiers a conduit à la création d'une ferme de petite taille, avec des parcelles dispersées et peu accessibles, ce qui la rendra difficile à transmettre. Le fait de n'avoir pas demandé de crédit bancaire lui donne une certaine liberté d'arrêter son activité, comme elle l'explique, *« j'ai la liberté justement, comme j'ai tout autofinancé et auto-construit, d'arrêter quand je veux. Et donc je veux pouvoir profiter de cette liberté aussi, de sortir de ça. »* Lors de l'entretien, Véronique exprimait une profonde tristesse à l'idée de fermer les portes de sa laiterie. Ce projet donnait un sens à sa vie, notamment à travers les liens qu'elle avait tissés avec les consommateurs et consommatrices, ainsi que les réunions syndicales où elle espérait que la situation s'améliorerait un jour.

Pour ces acteurs et actrices de terrain qui travaillent sans crédits bancaires, mettre fin à leur métier peut survenir sans trop de contraintes financières. Cependant, la douleur exprimée par Véronique était de renoncer à son rêve, à sa lutte, après avoir travaillé si longtemps pour améliorer les conditions de son métier, portée par l'idéalisme d'une agriculture plus durable, sans en voir les fruits.

Cette situation crée une dichotomie au sein du monde agricole. D'un côté, les éleveur.euse.s déjà engagés dans un système de crédits éprouvent des difficultés à s'en libérer, subissant une forme de dépendance financière. De l'autre côté, les fermes de plus petite taille semblent plus conscientes des enjeux et des risques associés à cette dépendance financière. Ces dernières travaillent avec une sobriété de ressources, comme aussi des revenus et ressentent une certaine liberté de pouvoir mettre fin à leur activité productive quand elles le décident.



La mondialisation dans le travail des éleveur.euse.s a provoqué plusieurs défis complexes dans le secteur agricole, dans les revenus ainsi que dans le maintien du tissu rural en Wallonie. Cette problématique met en lumière plusieurs éléments clés qui s'inscrivent dans les rapports de force économiques principalement. Premièrement, la mondialisation structurelle et idéologique, qui a conduit à la concentration du pouvoir économique au sein des entreprises agroalimentaires. Le néolibéralisme, en tant que composante centrale de la mondialisation idéologique, a placé l'accumulation du capital économique comme facteur prioritaire, au détriment d'autres considérations sociales et environnementales. Deuxièmement, le modèle du « Corporate Food Regime », axé sur les principes du libre-échange et de la libéralisation des marchés, a renforcé le pouvoir des industries laitières, favorisant la consolidation de grandes entreprises multinationales comme Arla Food et la Laiterie des Ardennes en Belgique, et au niveau global Danone, Lactalis, Nestlé, entre autres. Cette évolution a fragilisé la position des producteurs laitiers, touchant principalement les éleveur.euse.s de petite et moyenne échelle dans les territoires, comme aussi aux petites et moyennes coopératives laitières ont dû fusionner pour rester compétitives sur le marché.

Dans le contexte spécifique de la production laitière en Wallonie, nous observons une diminution du nombre de producteurs, parallèlement à une augmentation de la production, cela grâce à l'intensification technologique. L'intensification de la production agricole favorise principalement l'accumulation de capital et la consolidation d'exploitations de grande envergure, lesquelles doivent néanmoins lutter pour assurer une rémunération. Parallèlement, les exploitations de taille moyenne et petite se trouvent également confrontées à des disparités significatives au sein du secteur agricole.

La détermination du prix du lait et des produits laitiers est avant tout influencée par les forces du marché mondial, telles que l'offre et la demande internationales, les fluctuations économiques, ou encore les investissements et politiques commerciales. En conséquence, les éleveur.se.s n'ont qu'une marge de manœuvre limitée pour fixer ou influencer ces prix. Cette dépendance entraîne une grande volatilité des prix, avec des périodes de hausse ou de chute rapides et imprévisibles, ce qui complique la gestion économique des exploitations laitières. Cette situation exerce une pression constante sur leurs marges bénéficiaires, rendant leur revenu instable et incertain.

De plus, cette incapacité à contrôler ou à stabiliser le prix du produit final peut être perçue comme une forme d'aliénation pour les producteurs, car ils ne bénéficient pas pleinement du résultat de leur travail et de leurs efforts. En somme, les éleveur.euse.s sont dépossédé.e.s du fruit de leur

production, esclaves des fluctuations du marché mondial, ce qui remet en question leur autonomie et leur rémunération équitable dans la filière laitière.

Face à ces défis, les éleveur.euse.s déploient diverses stratégies de résistance et d'adaptation, telles que la rationalisation du travail à la ferme, la diversification des produits et la transformation/commercialisation en circuits-courts. Ces initiatives, bien qu'innovantes, demandent un investissement conséquent en temps, en travail physique et mental et en capital, sans pour autant garantir un revenu stable. Cette situation illustre la précarisation croissante du métier d'éleveur.se.

L'oligopole dans le marché laitier, dominé par quelques grandes entreprises, exerce une influence considérable sur la fixation des prix à grande échelle, renforçant les rapports de domination économique. Bien que l'État intervienne via des aides et des subventions, la répartition des primes de la PAC tend à favoriser les grandes fermes, malgré des réformes récentes visant à valoriser davantage les premiers hectares. Cette situation met en lumière les contradictions des politiques publiques qui, tout en cherchant à soutenir l'agriculture, augmente les inégalités existantes.

Les fermes à petite et moyenne échelle se trouvent dans une situation de dépendance très grande vis-à-vis des primes de la PAC, c'est ce qui permet d'atteindre un niveau de revenu modeste. En revanche, pour les fermes à grande échelle, ces primes représentent une ressource moins cruciale pour leur viabilité économique. Cela veut dire qu'elles peuvent continuer à exister, même si elles ne reçoivent pas les primes. Les primes leur permettent de continuer à augmenter leur capital économique, donc en achat de machines chaque fois plus performantes.

## **Chapitre 5**

### **Analyse sur la pénibilité du métier d'élevage avec une approche de genre**

**« Vivre dans la maisonnée exploitante »**



Ce chapitre intitulé « Analyse sur la pénibilité du métier d'élevage avec une approche de genre » propose une exploration approfondie des multiples dimensions qui façonnent la vie et le métier d'éleveur.se en Wallonie. Au cœur de cette analyse, nous aborderons tout d'abord la place du genre dans le secteur agricole, en examinant les chiffres et le concept de « maisonnée exploitante », afin de mieux comprendre comment ces dynamiques influencent les rôles, responsabilités et parcours des éleveur.euse.s.

Nous nous pencherons ensuite sur la socialisation du métier d'agriculteur, depuis l'enfance, en soulignant l'importance des espaces de socialisation, notamment au sein de la FJA, Fédération des jeunes agriculteurs en Wallonie.

Le chapitre s'intéressera également à visibiliser et nuancer les rôles des hommes et des femmes dans la maisonnée agricole, pour une répartition équitable des tâches, tout en analysant la pénibilité physique et émotionnelle de la vie dans les fermes wallonnes.

Nous terminerons par une réflexion sur la figure de la « vache machine » et de « l'homme machine », pour interroger l'impact de la mécanisation croissante sur l'identité professionnelle et humaine des éleveur.euse.s. À travers cette diversité d'angles, le chapitre veut offrir une vision globale, nuancée et critique du devenir des éleveur.euse.s dans la maisonnée exploitante wallonne.



#### La quotidienneté de la famille Janssens

Claire (55 ans), Jacques (59 ans) et leurs enfants, Lucie (15 ans), Alain (13 ans) et Michelle (10 ans) 4h30 du matin, décembre 2022. La nuit noire enveloppe encore la ferme familiale des Janssens. Claire, ouvre péniblement les yeux, se préparant pour une nouvelle journée de labeur. Machinalement, elle enfle sa combinaison en toile bleue, usée par des années de travail, et ses bottes en caoutchouc. Malgré le froid mordant, elle traverse la cour en direction de l'étable, laissant son mari Jacques encore au lit.

En poussant la porte de l'étable, Claire est accueillie par les mouvements et les mugissements des 69 vaches Holsteins. C'est l'heure de la première traite de la journée, un rituel qu'elle accomplit deux fois par jour depuis plus de 30 ans. Elle met en marche la motopompe puis, avec des gestes précis, nettoie soigneusement les pis des vaches, installe les gobelets trayeurs et observe minutieusement chaque animal. Le vrombissement des machines rompt le silence et s'installe pendant environ deux heures, jusqu'à la fin de la traite vers 7h00.

Jacques arrive vers 7h00 et commence à donner le foin aux animaux. Pendant ce temps, Claire finit le nettoyage de la salle de traite avant de se diriger vers la cuisine pour préparer le petit-déjeuner. La famille mange ensemble : Claire, Jacques et leurs trois enfants. Après le petit-déjeuner, Claire dépose les enfants à l'école et puis retourne à la ferme, où elle découvre qu'un inspecteur parle avec Jacques.

Claire sent l'appréhension monter immédiatement. Pendant les trois heures que dure l'inspection, le contrôleur regarde méticuleusement chaque recoin de la ferme, vérifiant minutieusement les registres des animaux, le bien-être des animaux, la déclaration PAC, les dates de péremption des médicaments vétérinaires et évaluant scrupuleusement la propreté des installations. Malgré les efforts constants des Janssens pour maintenir leur ferme aux normes, le contrôleur relève plusieurs points à améliorer, brandissant la menace de sanctions administratives.

Épuisée par cette journée éprouvante, Claire prépare le déjeuner dans un état de fatigue. Les deux époux, assis à table, mangent en silence, le regard perdu dans le vide. Les préoccupations sont palpables, pesant lourdement sur l'atmosphère. Après un long moment de silence, la discussion s'engage enfin.

Jacques prend la parole, expliquant d'une voix lasse que pour répondre aux exigences de l'inspecteur, ils auront besoin de plus d'argent. Il suggère d'augmenter la vente en circuit court pour améliorer le prix de leurs produits. Claire est déjà surchargée de travail et propose néanmoins que si toute la famille s'implique, elle pourrait également s'engager dans la transformation et la vente directe à la ferme.

Animée par un nouvel espoir, la famille Janssens se lance corps et âme dans cette nouvelle aventure. Cependant, la recherche d'un meilleur prix pour leur matière première apporte aussi son lot de défis. Entre la production, la transformation et la commercialisation, la fatigue s'accumule. Les contrôles publics, les exigences de la laiterie et la pression pour changer leur modèle productif s'intensifient, ajoutant encore plus de stress à leur quotidien déjà chargé.

Les frontières entre le travail des parents et celui des enfants s'estompent progressivement, tandis que le poids des responsabilités financières, notamment les crédits à rembourser, pèse de plus en plus lourdement sur leurs épaules. La famille se retrouve complètement débordée, les revenus ne suffisant ni à rémunérer équitablement le travail de chacun, ni même à honorer leurs engagements financiers.

Face à cette situation critique, la famille Janssens se réunit un soir, après une longue journée de labeur, pour réfléchir à des solutions. L'ambiance est lourde, chargée d'inquiétude et de fatigue. Jacques, les traits tirés, pose la question qui hante leurs esprits : « Devrions-nous envisager de vendre la ferme ? »

Un silence pesant s'installe. Claire, les larmes aux yeux, pense à toutes ces années où elle a travaillé dans la ferme, sacrifiant sa carrière de professeure qu'elle ne pourra probablement jamais retrouver, tout cela pour le bien de la famille et des enfants. Lucie et Alain, les visages fermés, voient leurs rêves de reprendre l'exploitation familiale s'effriter peu à peu. Pour Jacques, l'idée de ne pas pouvoir conserver la ferme familiale remet en question toute son identité et son héritage. Quant à Michèle, la plus jeune, elle se sent triste à l'idée de quitter le lieu où elle a vécu toute sa vie.

Après une longue discussion, ils décident finalement de persévérer, malgré la fatigue, les faibles revenus et la surcharge de travail. Ils s'accrochent à l'espoir que la situation s'améliorera et que leurs produits seront enfin justement rémunérés.

Pour joindre les deux bouts, les Janssens redoublent d'efforts, travaillant plus de 16 heures par jour, sept jours sur sept. Les tâches se sont multipliées au fil des années, certaines étant exceptionnelles, d'autres simplement éprouvantes.

La vie à la ferme des Janssens oscille constamment entre les fluctuations du marché mondial, la vente du lait à la laiterie, la transformation de produits artisanaux et leur commercialisation, que ce soit à la ferme ou lors de la foire communale.

Cette routine devient progressivement leur nouveau mode de vie. Ils apprennent à s'adapter, à jongler entre les différentes activités, ajustant sans cesse leur stratégie pour faire face aux défis du monde agricole moderne. Malgré les difficultés, la famille Janssens reste unie, puisant sa force dans son attachement à la terre et dans l'espoir d'un avenir meilleur pour leur exploitation familiale.



## 5.1 Genre et maisonnée exploitante

### 5.1.1 Le genre dans l'agriculture wallonne

Le monde agricole wallon, malgré ses avancées, demeure un secteur où les inégalités de genre persistent avec une ténacité surprenante (Buraud et al., 2023). Bien que les agricultrices wallonnes aient mené un combat historique pour la reconnaissance de leurs droits, la situation actuelle révèle encore des disparités significatives. Nous proposons d'explorer ces inégalités, souvent occultées par l'imbrication étroite des sphères privée et professionnelle au sein des exploitations agricoles (Buraud et al., 2023).

Les inégalités de genre ne sont pas un enjeu mineur, elles s'inscrivent dans un contexte agricole déjà confronté à de multiples défis. Du renouvellement générationnel aux impacts du changement climatique, en passant par l'instabilité des prix et les difficultés d'accès à la terre, ces problématiques se trouvent exacerbées par les disparités entre hommes et femmes dans le secteur.

Quelques chiffres éloquentes illustrent l'ampleur de ces inégalités :

- Trois femmes sur dix sont cheffes d'exploitation et gèrent des fermes plus petites que leurs homologues masculins (environ 41 ha/exploitation contre 60 ha/exploitation).
- Les hommes sont à la tête de 84% des exploitations.
- 80% des conjoint(e)s aidant(e)s sont des femmes, révélant une répartition genrée des rôles au sein des exploitations.
- Seulement 16% des chef(fe)s d'exploitation sont des femmes, soulignant un déséquilibre flagrant dans l'accès aux postes de direction.
- Les femmes cheffes d'exploitation disposent en moyenne de 41,5 hectares de terres agricoles, contre 59,5 hectares pour leurs homologues masculins, mettant en lumière des inégalités d'accès aux ressources productives.
- Les femmes représentent 29% de la main-d'œuvre régulière au sein des exploitations agricoles contre 34% début des années 90.
- Seules 12% des femmes ont suivi une formation agricole complète et la majorité (74%) disposent uniquement d'une expérience pratique.

Source : Défricher le genre dans l'agriculture wallonne et Service publique de Wallonie (Buraud et al., 2023, p. 4; SPW, 2022d)

Ces données révèlent un portrait saisissant des inégalités de genre persistantes. Ces chiffres mettent en lumière une répartition déséquilibrée des rôles et des ressources entre hommes et femmes, reflétant des structures sociales profondément ancrées et des défis importants à relever pour atteindre l'égalité des sexes dans ce domaine.

Tout d'abord, la sous-représentation des femmes aux postes de direction est flagrante. Seulement 16% à 30% des chefs d'exploitation sont des femmes, selon les différentes sources citées. Cette disparité significative suggère l'existence de barrières structurelles et culturelles qui entravent l'accès des femmes aux positions de cheffe de ferme.

De plus, les inégalités ne se limitent pas à la représentation numérique mais s'étendent également à l'accès aux ressources productives. Les femmes cheffes d'exploitation gèrent des fermes nettement plus petites que leurs homologues masculins, avec une différence moyenne d'environ 18 à 19 hectares. Cette disparité dans la taille des exploitations peut avoir des implications importantes sur la rentabilité, la capacité d'investissement et l'influence au sein du secteur agricole.

La répartition genrée des rôles au sein des exploitations est aussi particulièrement visible dans le statut de conjoint aidant. Entre 78,8% et 80% des conjoints aidants sont des femmes, ce qui reflète une division traditionnelle du travail où les femmes occupent souvent des rôles de soutien plutôt que des positions de leadership. Cette situation peut limiter leur autonomie économique et leur reconnaissance professionnelle.

L'évolution de la participation des femmes à la main-d'œuvre agricole régulière révèle une tendance préoccupante. Leur représentation est passée de 34 % au début des années 1990 à 29 % actuellement, indiquant une diminution dans les chiffres officiels (Buraud et al., 2023). Cette baisse de participation des femmes dans les milieux ruraux soulève des questions concernant le statut de conjoint.e aidant.e. En effet, les femmes qui travaillent à l'extérieur ne bénéficient plus de ce statut, mais cela ne signifie pas qu'elles ne contribuent pas aux activités de la ferme. Leur travail à la ferme reste souvent non comptabilisé, ce qui invisibilise et les exclut des statistiques officielles en tant que travailleuses.

L'accès à la formation et à l'éducation agricole représente un autre domaine d'inégalité significative. Seules 12% des agricultrices ont suivi une formation agricole complète, tandis que la grande majorité (74%) ne dispose que d'une expérience pratique. Ce manque de formation formelle peut limiter les opportunités de développement professionnel et d'innovation pour les femmes dans le secteur agricole.

### 5.1.2 Le statut de conjoint.e aidant.e en Wallonie

Le statut de conjoint aidant revêt une importance particulière dans le milieu agricole, où il est fréquent que le/la partenaire du chef d'exploitation participe activement aux travaux de la ferme. Les conjoints aidants nés après 1955 sont dans l'obligation de s'affilier au maxi-statut, un régime qui leur garantit des droits similaires à ceux des travailleurs indépendants (Bourdon, 2021; économie, 2025; Vanderstappen, 2022).

Avec ce maxi-statut, les conjoints aidants, bénéficient ainsi de droits en matière de pension, de soins de santé, d'incapacité de travail et d'invalidité, de maternité, de paternité et de coparentalité, d'adoption, de placement de longue durée, d'aidant proche, de congé de deuil.

Une personne est considérée comme le conjoint aidant d'un travailleur indépendant lorsqu'elle :

- Est le partenaire d'un travailleur indépendant (dans le cadre d'un mariage ou d'un contrat de cohabitation),
- Apporte effectivement son aide à son partenaire travailleur indépendant (régulièrement ou au moins 90 jours par an) ;
- Ne bénéficie pas de revenus d'une autre activité professionnelle ni d'un revenu de remplacement qui ouvre des droits aux prestations de sécurité sociale au moins équivalents à ceux des indépendants.

---

Source : Le statut social des travailleurs indépendants (économie, 2025)

Les cotisations sociales du/de la conjoint.e aidant.e sont calculées sur la rémunération que le/la conjoint.e indépendant.e lui a attribuée fiscalement. Cette rémunération est considérée comme un revenu professionnel propre, sur lequel le/la conjoint.e aidant.e peut déduire les cotisations sociales et les frais professionnels. Le calcul se fait en appliquant un pourcentage identique à celui des indépendants à titre principal, bien que la cotisation minimum à payer soit inférieure (Bourdon, 2021; économie, 2025; Villez & Carracillo, 2015) .

Historiquement, l'absence d'un statut adapté laissait ces conjoint.e.s, souvent entièrement dévoué.e.s à l'activité de la ferme, dans une situation précaire. Sans protection sociale propre ni reconnaissance officielle de leur travail, les femmes n'avaient pas de voix dans les décisions concernant la cession ou la transmission de l'exploitation. Elles se trouvaient dans une dépendance économique totale envers leur conjoint, exposées à des risques considérables en cas de divorce ou de décès de ce dernier. Cette situation a longtemps contribué à l'invisibilité du travail des femmes

dans l'agriculture, beaucoup d'entre elles se retrouvant dans une position vulnérable malgré leur contribution essentielle à l'exploitation familiale (Bourdon, 2021).

La création du statut de conjoint.e aidant.e en 1999 a marqué une avancée importante, offrant enfin une reconnaissance légale et des droits sociaux à ces travailleur.euse.s de l'ombre. Cependant, ce statut reste imparfait et ne couvre pas toutes les situations, notamment celle des conjoint.e.s ayant une activité professionnelle extérieure (UAW, 2021).

En effet, le statut de conjoint.e aidant.e confère des droits et obligations spécifiques, garantissant une couverture sociale à ces acteurs essentiels du monde agricole, tout en s'inscrivant dans une dynamique de reconnaissance de leur contribution à l'exploitation familiale (Vanderstappen, 2022). Mais l'application de ces normes n'est pas vécue de la même manière sur le terrain de recherche. Selon Comer (2011), l'instauration du statut de conjoint.e. aidant.e représente une tentative de reconnaissance symbolique du rôle joué par les conjointes dans les exploitations agricoles. Cependant, ce statut reste ancré dans une conception traditionnelle du mariage, limitant ainsi la portée réelle de cette reconnaissance. En effet, le statut de conjoint.e aidant.e ne prévoit pas de rémunération propre pour les conjointes, renforçant leur dépendance économique et sociale vis-à-vis du chef d'exploitation, généralement leur mari (Comer, 2011).

La question du statut des épouses n'a pas été pleinement résolue dans la marche vers l'entreprise agricole. *« Bien que les lois de 1999 et 2006 aient introduit des mesures de protection sociale, elles n'ont pas permis une véritable individualisation professionnelle des agricultrices »* (Comer, 2011, p. 19). Le statut de conjoint.e aidant.e reste optionnel et non contraignant, maintenant les femmes dans une position de dépendance et limitant leur émancipation professionnelle. Ainsi, ces lois ont conservé la domination masculine en agriculture et n'ont pas fourni les outils nécessaires pour une véritable égalité professionnelle. (Bourdon, 2021 ; Comer, 2011 ; économie, 2025 ; Villez & Carracillo, 2015).

En conclusion, bien que des progrès significatifs aient été réalisés depuis 1999 en matière de reconnaissance du travail agricole des femmes, il reste encore du chemin à parcourir. L'enjeu actuel est de trouver un juste équilibre qui valorise pleinement la contribution des femmes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'exploitation familiale. Cette reconnaissance est essentielle pour assurer l'égalité des droits et la protection sociale de toutes les personnes impliquées dans le travail agricole, quels que soient leur statut ou leur genre.

### 5.1.3 La maisonnée et la maisonnée exploitante

Pour décrypter ces inégalités, nous utiliserons le terme de la « maisonnée » selon Florence Weber, à savoir « *le terme maisonnée est un attachement qui se construit tout au long des expériences du quotidien* » (Weber, 2013a, p. 30). Cette expression suggère que le sentiment d'appartenance à un foyer, à un groupe familial, ne se forge pas instantanément mais se tisse lentement à travers les différentes activités, interactions et routines partagées au sein de ce cercle intime. L'idée est que c'est par la répétition des gestes du quotidien, par la participation aux tâches communes, par le partage de moments de vie, que se crée un lien affectif profond au sein de cette « maisonnée ».

Par ailleurs, Bessière (2022) nous explique que cette maisonnée peut se convertir en une « maisonnée exploitante », soit une unité socio-économique complexe, caractérisée par l'imbrication étroite des sphères familiale et professionnelle, dans le contexte d'une ferme. Elle se définit comme un ensemble de personnes, généralement liées par des liens de parenté et potentiellement co-résidentes, qui collaborent dans une ferme ou entreprise agricole commune (Bessière, 2022). Cette structure englobe à la fois les productions professionnelles et domestiques, souvent indissociables dans les fermes et les foyers. Elle se distingue par une répartition des tâches et des responsabilités fondées sur des rapports de pouvoir internes, où le genre joue un rôle prépondérant.

La maisonnée exploitante est traversée par des tensions normatives multiples, résultant de la régulation familiale de l'activité agricole. Ces tensions se manifestent notamment à travers des conflits intergénérationnels, des désaccords sur les stratégies de production et des injonctions paradoxales entre aspirations individuelles et pression de continuité familiale (Bessière, 2022).

Un système complexe de dettes de réciprocité et d'obligations morales caractérise également cette entité, créant un tissu de relations qui rend difficile la remise en question des dynamiques internes. Ce fonctionnement participe au maintien d'un équilibre délicat entre cohésion familiale et efficacité professionnelle, tout en étant soumis à des normes sociales plurielles et parfois contradictoires, particulièrement en ce qui concerne le travail des agricultrices (Bessière, 2022; Deffontaines, 2020; Weber, 2013a).

À partir de ce cadre conceptuel, nous observerons les différentes constructions sociales et familiales à l'intérieur de la ferme. Cette approche nous permettra d'analyser les dynamiques de genre, les rôles attribués et les relations de pouvoir qui se développent au sein des exploitations agricoles. Nous examinerons comment ces structures valorisent et influencent la reconnaissance du travail, la prise de décision et la répartition des responsabilités entre les membres de la famille agricole.

## 5.2 La socialisation au métier d'agriculteur depuis l'enfance

### 5.2.1 Devenir éleveur.se ?

Devenir éleveur.se est un rêve pour certains enfants, qu'ils soient issus du milieu agricole et souhaitent poursuivre la tradition familiale ou qu'ils n'en soient pas issus et soient attirés par ce métier. C'est le cas de quelques éleveur.euse.s d'aujourd'hui en Wallonie, qui ont décidé de reprendre le métier familial ou de se laisser séduire par le plaisir de travailler au contact de la nature et la recherche de sens.

Au niveau officiel, il existe un manque de données publiques précises sur le nombre d'enfants qui restent ou non dans la ferme familiale ou sur ceux et celles qui ne sont pas du milieu agricole et qui s'installent comme agriculteurs (nimaculteurs).

Le choix de devenir éleveur.se ne saurait être réduit à un simple déterminisme social pour les enfants issus de familles agricoles. Il s'agit plutôt d'un processus complexe et multidimensionnel qui peut trouver son origine dans les aspirations de l'enfance, mais qui se développe et se concrétise à travers un parcours de reconstruction et de réappropriation de ces aspirations initiales. La recherche de Lindelauf (2024) met en lumière ce processus en s'appuyant sur plusieurs axes d'analyse :

1. Reproduction sociale et capital culturel : La trajectoire professionnelle des agriculteurs s'inscrit largement dans un processus de reproduction sociale. Le capital culturel spécifique au milieu agricole, transmis au sein de la famille, joue un rôle déterminant dans la formation de l'habitus professionnel. La désignation précoce comme successeur participe à la construction d'une identité professionnelle dès le jeune âge.
2. Socialisation primaire et construction de l'ethos professionnel : L'immersion précoce dans l'environnement agricole favorise l'intériorisation des normes et valeurs du métier. Cette socialisation primaire contribue à la formation d'un ethos professionnel qui se manifeste par un attachement affectif au métier, souvent exprimé comme une « passion ».
3. Reconversion et quête de sens : Certains individus opèrent une reconversion professionnelle vers l'agriculture, s'inscrivant dans une dynamique de rupture biographique et de recherche d'adéquation entre leurs valeurs et leur activité professionnelle.
4. Contingences biographiques : Des événements contingents (décès, perte d'emploi) peuvent agir comme des tournants biographiques, réorientant la trajectoire professionnelle vers l'agriculture et illustrant l'interaction entre agence individuelle et structures sociales.

5. Socialisation secondaire et professionnalisation : L'acquisition de compétences techniques à travers des formations et expériences professionnelles constitue une forme de socialisation secondaire, renforçant l'engagement dans la carrière agricole et facilitant l'intégration au groupe professionnel.

En résumé, l'orientation vers la profession agricole résulte d'une interaction complexe entre déterminismes sociaux (reproduction sociale, socialisation primaire), choix individuels (reconversion, quête de sens) et contingences biographiques (Lindelauf, 2024).

Dans notre travail de terrain, nous avons rencontré une diversité de situations chez les éleveur.euse.s concernant leur présence sur la ferme familiale. Nous avons identifié trois catégories principales :

1. Celles et ceux qui ont choisi délibérément de rester sur la ferme familiale ;
2. Celles et ceux qui, par obligation ou contrainte, ont dû rester sur l'exploitation ;
3. Celles et ceux qui, malgré leur volonté de rester, n'ont pas pu le faire pour des raisons de viabilité économique.

Cette diversité nous permet d'explorer les différentes dynamiques familiales, économiques et sociales qui influencent les parcours professionnels dans le secteur agricole.

### 5.2.2 Devenir éleveur.se par choix

Notre travail de terrain révèle que 70% des éleveur.euse.s ont déclaré vouloir être agriculteur.trice depuis l'enfance et l'adolescence. 88.5% de nos participants sont issus du milieu agricole et les 11.5 % restants ne le sont pas.

Les parcours sont différents. Marie (AC, 08.11.2022) nous raconte son désir d'être agricultrice depuis son enfance : « *Moi, j'ai 46 ans, je viens déjà du milieu [agricole], chez mes parents c'était déjà une ferme et moi, depuis toute petite, j'adorais la ferme et c'était clair dans ma tête, je serai fermière.* » Pour Marie, reprendre la ferme familiale, malheureusement, n'était pas une option, car son frère aîné l'avait déjà reprise. Elle a donc décidé d'étudier le secrétariat. Cependant, lors d'une soirée d'agriculteur.trices, elle tombe amoureuse d'un agriculteur qui avait repris la ferme familiale. Elle décide alors de faire sa vie avec lui et de s'investir dans la vie de la ferme.

Dans le cas de Théo (AB-PT), le dernier des frères de la famille, c'est le travail avec sa mère éleveuse qui l'a motivé depuis tout petit à travailler avec soin la terre, avec les animaux, la vente directe et la diversification à la ferme. Pour lui, le travail avec sa mère représente un souvenir important, positif et bien présent : « *Comme maman le disait, j'ai toujours eu la main verte, depuis que j'étais petit. J'aime bien travailler avec la nature, rester dehors. Je suis en train de faire mon rêve de petit [...]* » La « main verte » (Théo, AB-PT, 15.11.22) pour Théo, c'est une reconnaissance de sa valeur et un signal que là est sa place, puisqu'il a la main « adaptée » au travail de la ferme.

Quant à Nolan (AB et AC, 01.02.2023), issu aussi du milieu agricole, il réalise son rêve d'adolescence : « *Travailler dans la ferme était mon but d'adolescent. J'ai terminé mes études avec l'objectif de pouvoir reprendre l'exploitation agricole et j'ai repris l'exploitation de la famille et de mon voisin.* » (Nolan, AC, 01.02.23). Dans le cas de Nolan, enfant unique, sa mère était l'agricultrice à titre principal. Il a donc beaucoup travaillé avec elle, pendant que son père exerçait le métier de facteur. Nolan se souvient très bien de la façon dont sa mère travaillait et il essaie de reproduire ses méthodes. Comme la ferme familiale était petite, au moment de la reprise, il a décidé d'acquérir également la ferme du voisin.

Les éleveur.euse.s qui ne sont pas du milieu agricole ont différents parcours, avant de s'installer.

*« Mon père est architecte, mais nous avons toujours eu des potagers et des petits animaux. Petite, j'avais des chèvres et j'ai fait mes premières expériences de fromage à l'âge de 12 ans. J'ai toujours rêvé d'être éleveuse, je disais souvent, quand je serai grande, je serai éleveuse [...] mes parents ont pensé qu'il était plus judicieux d'étudier d'abord. J'ai donc étudié la chimie, mais je n'ai jamais travaillé dans ce domaine. [...] finalement, je me suis installée comme éleveuse. »*  
Véronique (AB-AP, 09.11.2023)

---

Pour Véronique, le lien avec la nature est devenu une passion depuis son enfance. Ses souvenirs du travail dans le potager familial et de l'entretien des chèvres l'ont aidée à trouver sa vocation. Suivant les conseils de ses parents, elle a étudié la chimie et a travaillé dans différents secteurs. Aucun de ces emplois ne lui plaisait vraiment.

Elle a alors décidé de revenir sur ses pas pour s'installer comme éleveuse. Elle a ainsi effectué une reconversion professionnelle, dans une quête de sens. Aujourd'hui, elle est fière de son travail en Agriculture biologique à petite taille, malgré les défis liés au métier.

Les acteurs et actrices de terrain nous révèlent que devenir éleveur.se peut apparaître comme un rêve d'enfance, nourri par une socialisation précoce au contact de la nature. Cette aspiration se

forge souvent à travers les expériences vécues dans l'enfance, à la ferme ou ailleurs, en développant une connexion profonde avec les animaux et l'environnement rural.

### 5.2.3 Devenir éleveur.se par imposition !

Il est important de nuancer que le choix de rester dans le monde agricole ne découle pas uniquement d'un amour pour la nature, les animaux et une trajectoire familiale. Si 70% des interviewés déclarent avoir suivi leur rêve d'enfance, il y en a aussi 30% qui ont dû accepter de reprendre la ferme pour garder le patrimoine familial. Cette imposition a été vécue principalement chez les hommes. Des intérêts économiques ou des pressions sociales et culturelles ont joué un rôle déterminant dans cette décision.

Selon notre recherche, 30% des éleveur.euse.s qui sont restés dans la ferme par obligation sont aujourd'hui des adultes de plus de 50 ans. Ils soulignent majoritairement l'absence de choix réel, la reprise de la ferme étant dictée par la nécessité de préserver le patrimoine familial. *« Je n'avais pas vraiment le choix, vous savez. J'ai fait des études d'éducation physique, j'étais censé être prof de gym. J'ai même travaillé dans ce domaine pendant un peu plus de deux ans. Mais la vie en a décidé autrement. Mon grand frère est décédé dans un accident et j'ai dû revenir à la ferme familiale. »* Laurent (AC, 11.01.2022),

Dans le cas de Hugo et Barbara (AB, 14.11.2023), deux époux, c'est Hugo qui a hérité de la ferme familiale à l'âge de 19 ans, sans avoir le choix, comme ils le racontent.

*« Barbara : Mon mari, [Hugo], a repris la ferme familiale quand il avait 19 ans. Ses parents en étaient propriétaires, mais il est le dernier d'une fratrie de 7 enfants. Donc il y a une différence de génération assez importante.*

*Hugo : [...] oui, mes parents ont eu leurs enfants assez tard, je suis né quand ils avaient 43 ans. Du coup, quand j'ai repris la ferme, ils étaient déjà assez âgés. Alors, tous mes frères avaient fait leurs vies et mes parents ont décidé que je sois la personne qui reprenne la ferme. J'avais 19 ans, je n'avais pas connu grand-chose à l'extérieur de la ferme, et depuis tout petit, j'ai toujours travaillé sur la ferme et je le conserve encore. »*

---

L'expression récurrente « on n'avait pas le choix » est employée par plusieurs éleveurs pour expliquer l'obligation de reprendre la ferme, comme une imposition, notamment en raison de la préservation et de la transmission du patrimoine familial, en mains des hommes de la famille.

Pendant notre travail de terrain, nous avons observé que la reprise de la ferme est beaucoup plus orientée vers les hommes de la famille que vers les femmes. Par exemple dans la ferme de Marie, celle-ci nous a exprimé que son fils adorait la ferme et qu'il participait activement à des concours. Cependant, chaque fois qu'elle parlait de sa fille, elle disait qu'elle n'aimait pas la ferme, qu'elle voulait la quitter le plus vite possible, montrant que la ferme, en cas de reprise, serait pour son fils plutôt que pour sa fille.

On constate le même discours chez Jacques, avec son fils de 12 ans. Il expliquait que la ferme serait bien si son fils la reprenait, sans parler de sa fille de 15 ans. Cela a été mentionné comme une normalité que la ferme soit héritée par les hommes.

Pour conclure, les éleveur.euse.s participant à notre recherche n'ont pas évoqué un refus de cet héritage familial, mais ont plutôt souligné le fait de ne pas avoir le choix de refuser, comme si la pression familiale était plus forte que leur propre intérêt personnel. Cependant, la tradition continue à vouloir que ce soit le fils, un « homme », qui reprenne la ferme, ce qui pouvait être vécu difficilement.

#### **5.2.4 Ne pas pouvoir devenir éleveur.se.**

Il existe également des enfants d'agriculteurs qui souhaitaient reprendre la ferme familiale mais qui n'en ont pas eu la possibilité. Cette situation, selon Bouchedor (2017), peut être attribuée à plusieurs facteurs :

1. Insuffisance de terres : les parents ne possèdent pas assez de surface agricole pour permettre une reprise viable.
2. Investissements conséquents : les capitaux nécessaires à la reprise ou à la modernisation de l'exploitation sont souvent hors de portée pour les jeunes agriculteurs.
3. Rentabilité comparative : travailler en dehors du secteur agricole peut s'avérer financièrement plus attractif, poussant certains à choisir une autre voie professionnelle.
4. Évolution des structures agricoles : la tendance à l'agrandissement des exploitations peut rendre difficile l'installation de nouveaux agriculteurs.

Bien qu'il existe des facteurs empêchant certains enfants de poursuivre le métier agricole, les parents se retrouvent souvent avec un sentiment de frustration face à l'impossibilité de transmettre une exploitation viable et pérenne. Cette situation engendre une double déception.

Pour les parents, un profond regret de ne pas pouvoir léguer le fruit de leur travail et de leurs efforts à la génération suivante. Ce sentiment est d'autant plus aigu quand l'agriculture est perçue comme un mode de vie et porteur de valeurs et de traditions familiales.

Pour les enfants, même s'ils comprennent les raisons objectives de cette impossibilité, une forme de désillusion, voire d'échec, face à l'incapacité de perpétuer l'héritage familial.

*« Mes enfants savent très bien que la ferme n'est pas transmissible, alors ils cherchent leur vie en dehors de la ferme. Mon fils, le premier, il roule tout le temps en tracteur ou en camion, il travaille à gauche, à droite avec son patron dans l'entreprise agricole. Ça me fait toujours un peu de peine de le voir partir comme ça, mais bon, [...] Et puis l'autre, il achète des tracteurs [il est mécanicien]. Il travaille un petit peu dessus et il les revend, voilà. Moi je lui ai toujours dit que c'était bien ce qu'il faisait, au moins ils gagnent leur vie. »* Guillaume et Nathalie (AC, 30.01.2023).

---

Le ferme de Guillaume et Nathalie n'est pas transmissible, car ils ont peu de terres, en plus d'infrastructures précaires. Alors leurs deux enfants ont décidé de quitter la ferme par manque de ressources économiques. Les parents nous ont raconté que pour les jeunes, le travail dans la ferme des parents est considéré comme très contraignant et de plus, les revenus ne sont pas garantis. Ainsi, pour le garçon aîné, le fait d'être employé dans une entreprise agricole lui permet d'avoir un salaire tous les mois.

Bien que les parents regrettent de ne pas pouvoir employer leurs enfants directement dans leur ferme, ils se réjouissent qu'ils aient trouvé une manière de gagner leur vie, même si ce n'est pas dans la ferme familiale. De plus, ils peuvent faire appel à l'entreprise où travaille leur fils pour commander certaines prestations de services.

Pendant notre travail de terrain, nous avons observé que face à ces contraintes, lorsque les enfants d'agriculteurs atteignent l'âge de choisir leur orientation professionnelle, ils se tournent fréquemment vers des métiers en lien avec l'agriculture, leur permettant ainsi de rester connectés à leur passion et à leur héritage familial tout en poursuivant une carrière viable économiquement, souvent plus stable que celle de la ferme. Parmi ces professions, les métiers les plus nommés dans notre travail de terrain sont :

1. Mécanicien agricole
2. Ouvrier agricole
3. Banquier spécialisé dans le secteur agricole

4. Vétérinaire
5. Agronome
6. Technicien agricole
7. Conseiller en agriculture

Pour conclure, nous observons que dans les trois cas étudiés, la reprise de la ferme familiale par les filles reste pratiquement invisible. Il est intéressant de noter que les femmes que nous avons interviewées et qui sont actuellement cheffe d'exploitation sont principalement des néorurales en cours d'installation dans l'élevage de vaches laitières. Ce constat contraste avec la tendance observée dans les familles agricoles traditionnelles.

Comme nous l'avons expliqué précédemment, la transmission de la ferme familiale vers les hommes reste encore privilégiée par rapport aux femmes. Cette préférence n'est pas anodine et s'enracine dans des normes sociales et culturelles profondes, intégrées dès l'enfance à travers des mécanismes de socialisation spécifiques au métier d'agriculteur.

Cette diversité de parcours et de situations met en lumière la complexité des enjeux liés à la transmission des exploitations agricoles. Notre analyse révèle également un manque de données statistiques précises concernant l'installation et la non-installation des jeunes agriculteurs et agricultrices en Wallonie, comme les chiffres des néoruraux en installation et en exercice du métier.

### **5.3 Les espaces de socialisation et la jeunesse agricole wallonne**

La Fédération de jeunes agriculteurs (FJA) joue un rôle central dans la sociabilité du monde agricole. Il constitue en effet un lieu de rencontres et d'échanges spécifiquement dédié à la profession d'agriculteur. Cela se traduit par l'organisation de concours, de formations, d'un journal et d'activités de promotion de l'agriculture (Piccoli, 2004). Ce syndicat est ouvert à toutes les personnes issues du milieu agricole, y compris celles qui ne reprennent pas directement une exploitation mais travaillent dans des métiers connexes. Comme le souligne aussi Piccoli (2006), ces activités jouent un rôle crucial dans la reconstruction du groupe, l'affirmation de son identité, la formation des couples et la création d'un sentiment d'appartenance au monde rural en Wallonie (Piccoli, 2006).

### 5.3.1 Des espaces de socialisation avec la dynamique de vouloir rester dans le milieu agricole

Les activités du syndicat FJA sont nombreuses et se réalisent principalement entre juin et septembre de chaque année, comme nous le constatons ci-après :

Image 9 : Participation au concours de meilleur juge Blanc Bleu Belge 2024



Source : Page web de la Fédération de jeunes agriculteurs FJA, 2024.

Le Concours du Meilleur Juge BBB (Blanc Bleu Belge), organisé par la Fédération des jeunes agriculteurs (FJA), constitue une épreuve compétitive visant à évaluer les compétences des participants en matière d'estimation du poids et de la valeur marchande de spécimens de la race bovine Blanc Bleu Belge. La performance des candidats est soumise à une notation rigoureuse, les meilleurs d'entre eux étant qualifiés pour participer à des échelons supérieurs de la compétition, à savoir les concours provinciaux et nationaux.

D'autres événements, comme le festival Ath by Night, sont très connus par les éleveur.euse.s de vaches laitières. C'est un secteur visiblement masculin concernant la participation aux concours.

Photographie 6: Jeunes participants au concours Ath by Night



Source : Participation des jeunes au festival Ath by Night (Le Sillon Belge, 2022)

Ces espaces de socialisation sont appréciés principalement par les jeunes agriculteurs et agricultrices, comme explique Marie : « *C'est samedi soir, c'est l'Ath by Night, c'est un concours, mais c'est pour les Holstein. C'est un gros événement quand même, plutôt pour les éleveurs laitiers. Avant, on y participait régulièrement, maintenant ce sont nos jeunes qui y vont.* » Marie nous a raconté que dans sa jeunesse, elle avait rencontré son mari dans ces événements de socialisation, donc cela confirme que le rôle de ces événements est aussi la rencontre de couple entre autres choses (Piccoli, 2004).

Au cours de notre travail de terrain, nous avons constaté que :

1. 90% des personnes interrogées connaissaient l'existence de ces événements agricoles.
2. 55% y participaient en tant que spectateurs et prenaient part aux soirées organisées après les concours, considérant ces moments comme une partie importante de leur socialisation professionnelle.
3. Parmi tous les participants de notre recherche, nous n'avons rencontré qu'une seule ferme dont les propriétaires amenaient régulièrement leurs animaux pour participer aux concours, ayant d'ailleurs remporté plusieurs prix au festival Ath by Night

L'unique ferme que nous avons rencontrée et qui participait aux concours avec ses animaux est une ferme qui travaille de manière intensive, en conventionnel, avec plus de 600 animaux. La participation au concours Ath by Night était principalement apprécié par le jeune de la famille, âgé de 22 ans. Les parents, quant à eux, étaient moins enthousiastes en raison des difficultés biologiques et économiques que représente la « fabrication » d'un animal de concours.

Par « fabrication », il faut entendre le développement du séquençage haut-débit<sup>18</sup>, cette technologie permettant de cartographier, séquencer et analyser le génome des animaux, pour créer des animaux avec des caractéristiques unique en transformant sa structure génétique (Doré, 2023). Elle a révolutionné la sélection animale en introduisant la sélection génomique. Ce tournant informationnel, lié à l'essor des technologies numériques et de l'élevage de précision, repose sur l'utilisation intensive de données génomiques, de filiation, d'insémination, de performances (Doré, 2023). Cependant, l'utilisation de ces technologies a un coût économique pour la ferme et cela peut générer des disputes au sein des exploitations.

*« Mon mari veut des bêtes d'élevage faciles à élever, mais mon garçon, lui, veut des bêtes pour aller aux concours. Et là, on doit prendre quelques risques. Pour avoir une super vache qui peut participer aux concours, on va peut-être en avoir trois ou quatre qui ne seront pas à la hauteur. Mon mari n'est pas dans cette optique-là. Il préfère faire des croisements pour obtenir des bêtes faciles à élever, de belles bêtes certes, mais pas des championnes de concours. Son but n'est pas d'aller aux compétitions. [...] On doit jongler entre la production d'animaux robustes pour l'exploitation quotidienne et la création de quelques bêtes exceptionnelles pour satisfaire la passion de notre fils. » Marie (AC, 08.11.2022).*

Marie expliquait que produire des animaux de concours est très risqué. Cela nécessite l'utilisation de techniques innovantes pour mélanger les semences afin d'obtenir un animal de compétition. De plus, ces animaux sont très fragiles et requièrent des soins minutieux. Bien que Marie et son mari ne soient pas vraiment favorables à cette pratique, leur fils est passionné par la participation aux concours. Cette divergence d'opinions au sein de la famille crée une atmosphère de tension permanente dans la ferme.

Au festival Ath by Night, se tiennent des concours d'animaux qui ont la triple mission, selon (Brisebarre, 2010), de mettre en valeur à la fois 1) la « qualité de sang » des bêtes, 2) leur parfaite conformité aux standards normatifs de leur race et 3) le savoir-faire des éleveurs tel qu'il se manifeste dans leurs animaux. Donc la réputation et les compétences des hommes sont ainsi intimement liées à la beauté et à la perfection des bêtes présentées. Ces événements constituent donc des espaces de démonstration et de reconnaissance du métier d'éleveur. Ils offrent l'occasion

---

<sup>18</sup> Le séquençage à haut débit ou next-generation sequencing (NGS) est une méthodologie moléculaire qui permet le séquençage rapide de milliers à des millions de molécules d'ADN ou d'ARN simultanément, en déterminant l'ordre unique et spécifique des bases des acides nucléiques. Cet outil permet donc le séquençage de plusieurs gènes et de plusieurs individus simultanément.

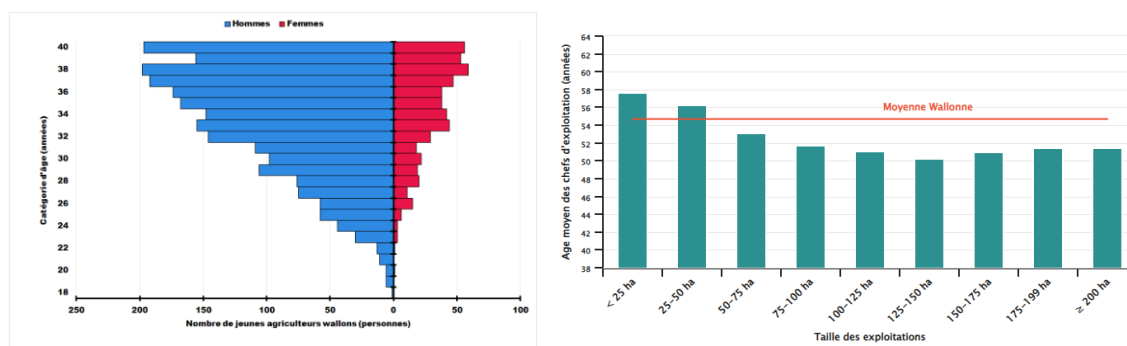
<https://www.chuv.ch/fr/log/accueil/prestations/analyse-par-sequencage-a-haut-debit-ngs>

de s'affirmer comme les gagnants d'un modèle productiviste (Brisebarre, 2010), en montrant dans ces animaux les standards normatifs. D'autre part, pour les jeunes qui y participent, ces activités sont l'image d'une pérennisation du tissu rural et l'occasion d'éventuellement y rencontrer leur partenaire comme nous l'avons vu précédemment.

### 5.3.2 Les jeunes agriculteurs.trices wallonnes : chiffres et problèmes de pérennisation

Si le rêve de devenir éleveur.se est présent chez les jeunes, les chiffres montrent un faible pourcentage de jeunes qui reprennent le métier. Selon les chiffres officiels de la Wallonie, nous pouvons observer que les jeunes actifs en agriculture représentent seulement 17,2% de la main-d'œuvre agricole régulière en 2023 et ils sont majoritairement installés à titre principal après une formation agricole vers l'âge de 26,4 ans (SPW, 2024c).

Graphique 20: Pyramide des âges des jeunes agriculteurs wallons en 2023 et l'âge moyen des chefs d'exploitation selon la taille de leur exploitation en 2020



Source : Jeunes en agriculture (SPW, 2024c) et Type de main-d'œuvre (SPW, 2022g)

De plus, il y a une importante différence entre homme et femme au niveau de la reprise des fermes qui est majoritairement masculine, sur le graphique en couleur bleu (hommes) et rouge (femmes). Les jeunes agriculteurs entre 32 et 41 ans représentent une part significative du secteur, leurs fermes constituent 20,7% des fermes agricoles wallonnes, occupant 25% de la superficie agricole utilisée (SAU) (SPW, 2024c).

Le deuxième graphique révèle une tendance intéressante concernant la relation entre l'âge moyen de l'exploitant et la taille de la ferme. On observe une concentration significative des exploitations de grande taille, comprises entre 125 hectares et plus de 200 hectares, entre les mains de personnes

âgées de moins de 50 ans. Cette observation nuance l'idée reçue selon laquelle les grandes exploitations seraient principalement détenues par des agriculteurs plus âgés.

Même si certains jeunes agriculteurs disposent de surface conséquentes, le problème de l'accès à la terre subsiste.

En effet, lors de l'Assemblée annuelle de la Fédération des Jeunes Agriculteurs (FJA) en mars 2023, les jeunes agriculteurs ont massivement exprimé leurs difficultés, principalement liées à l'accès à la terre, qui entravent significativement leur capacité à s'installer.

Le thème choisi pour cette assemblée, « Objectif Terres », est révélateur de l'importance et de l'urgence de cette problématique. Ce choix met en lumière les obstacles majeurs rencontrés par les jeunes pour accéder à cette ressource fondamentale qu'est la terre, indispensable pour développer leur activité d'agriculteur ou d'agricultrice.

Image 10 : Assemblée annuelle FJA 2023



Source : Fédération des jeunes agriculteurs, 2023 (Syndicat agricole – FJA, 2023)

Selon le porte-parole de la FJA, Olivier Plunus, les difficultés de pérennisation des jeunes sont diverses.

*Le principal enjeu, c'est le manque de renouvellement des générations. On observe un très faible nombre d'installations chaque année, à peine une centaine, ce qui est extrêmement préoccupant, d'autant plus que de nombreux agriculteurs déclarent ne pas avoir de successeur. Ce manque d'installation reflète un système enrayé, une situation qui perdure depuis plusieurs années sans réelle amélioration. Nous sommes face à un tournant. Les problèmes préexistants persistent, voire s'aggravent. Par exemple, l'augmentation de la taille des exploitations exige des investissements importants, représentant un frein majeur pour les jeunes. De plus, la pénibilité du travail et les difficultés à concilier vie professionnelle et vie personnelle, particulièrement en élevage, constituent des obstacles supplémentaires. Malgré tout, le problème le plus pressant reste la rentabilité précaire des exploitations, notamment pour les productions conventionnelles sans valeur ajoutée. Ces exploitations sont entièrement soumises aux fluctuations des prix, comme nous l'avons constaté lors*

*de récentes baisses prolongées. Cette situation est aggravée par la diminution des aides publiques liées à la Politique Agricole Commune. On constate une baisse significative, de l'ordre de 17 à 16%, entre 2014-2020 et 2023-2027, même en tenant compte de l'inflation. De plus, les conditions d'accès aux aides sont devenues plus complexes. Bien sûr, l'agriculture doit évoluer et prendre en compte les enjeux environnementaux, mais cela exige des investissements importants. Enfin, la pression foncière s'intensifie. L'arrivée de sociétés d'investissement, qui surenchérisent sur les terres, augmente la concurrence et fait grimper les prix. Même si ces sociétés affirment ne racheter que des terres libres, cela limite l'accès à la terre pour les jeunes agriculteurs et contribue à l'instabilité du foncier, notamment via des contrats de location précaires, annuels et résiliables à tout moment.*

---

La position d'Olivier Plunus, porte-parole de la FJA, met en lumière plusieurs difficultés structurelles du secteur agricole qui contribuent à la précarisation du travail des jeunes agriculteurs et agricultrices. Il souligne les problèmes suivants :

1. Le non-renouvellement des générations : de nombreux agriculteurs déclarent ne pas avoir de successeur. Selon la recherche de Depre Monteiro (2023), 67 % des agriculteurs ont plus de 50 ans et cultivent 61 % de la SAU (Surface Agricole Utile). Parmi eux, seulement 20 % affirment avoir un repreneur actif, (Depre Monteiro, 2023).
2. L'augmentation de la taille des exploitations constitue une limite à la reprise des fermes par les jeunes, car les investissements importants représentent un frein majeur.
3. La pénibilité du travail et les difficultés à concilier vie professionnelle et vie personnelle, particulièrement en élevage, représentent un autre facteur de découragement.
4. La rentabilité précaire des exploitations, notamment pour les productions conventionnelles sans valeur ajoutée, est également un problème.
5. Les conditions d'accès aux aides sont devenues plus complexes.
6. La pression foncière s'intensifie avec l'arrivée de sociétés d'investissement.

Ces facteurs, signalés par Olivier Plunus, sont des problèmes communs rencontrés par les agriculteurs. Cependant, si seulement 20 % des agriculteurs partant à la retraite ont un repreneur, nous sommes face à un problème plus structurel, où les politiques ne soutiennent pas suffisamment la transmission des fermes en raison de mécanismes d'accès complexes.

Ces difficultés engendrent une tension chez les jeunes agriculteurs, remettant en question à la fois l'attractivité du métier et l'efficacité des politiques agricoles visant à faciliter l'installation des nouvelles générations.

En conclusion, la pérennisation des jeunes dans le milieu agricole wallon demeure un défi majeur, oscillant entre l'accès à une ferme vivable et viable et la résolution des problèmes structurels qui entravent le développement de leur activité. Comme nous l'avons constaté, malgré l'enthousiasme de certains jeunes à reprendre l'exploitation familiale par amour du métier, des problèmes de fond persistent.

## **5.4 Rééquilibrer les rôles : regards genrés sur la maisonnée agricole en Wallonie**

Le rôle des agricultrices dans le monde rural soulève invariablement des questions fondamentales sur la place des femmes dans l'agriculture et, plus largement, dans la société. Cette réflexion met en lumière la persistante tension entre les perceptions traditionnelles du rôle féminin et l'évolution des réalités professionnelles (Barthez, 2005).

Au cœur de ce débat se trouve la question de la légitimité du travail féminin dans le secteur agricole (Buraud et al., 2023). Historiquement, et encore aujourd'hui dans certains contextes, le travail des femmes dans l'agriculture a souvent été perçu comme secondaire ou complémentaire à celui des hommes. Cette perception s'enracine dans des stéréotypes de genre profondément ancrés qui associent les femmes principalement à la sphère domestique et familiale (Barthez, 2005).

La notion de « compétence naturelle » des femmes pour les tâches domestiques et du « care » a longtemps servi de justification pour confiner les femmes dans ces rôles, limitant ainsi leur reconnaissance et leur épanouissement dans le domaine professionnel agricole (Weber, 2013b). Cette conception a créé un défi permanent pour les agricultrices, celui de concilier leur activité professionnelle avec les attentes sociétales liées à leur rôle familial et domestique.

Par ailleurs, la notion même de « travail productif » dans le contexte agricole s'est construite historiquement autour de normes et de valeurs masculines (Barthez, 2005). Cette construction genrée du concept de productivité a souvent conduit à sous-évaluer ou à rendre invisible le travail effectué par les femmes dans les exploitations agricoles.

En conclusion, visibiliser ces déséquilibres de rôles dans l'agriculture wallonne nous permet de remettre en question les inégalités entre hommes et femmes à partir de la division sexuelle du travail, l'articulation entre production et reproduction « care » (sphère salariée et sphère familiale), la déconstruction des inégalités (Laufer, 2001).

#### 5.4.1 Le vécu des agricultrices avec le double renoncement !

Bien que le rêve d'enfance de plusieurs agricultrices soit de rester dans la ferme familiale, cela s'avère souvent très difficile. En effet, la priorité pour reprendre l'exploitation familiale est généralement donnée au fils aîné, laissant de côté les aspirations des filles qui décident alors de s'orienter vers d'autres études et parcours professionnels.

Le fait de ne pas pouvoir reprendre la ferme familiale peut être vécue comme un premier renoncement. Selon la recherche de Gollac (2008), les transmissions patrimoniales sont inégales au sein des fratries pour des raisons de rang de naissance, de sexe ou de socialisation familiale.

Rang de naissance : les aînés, en particulier les fils aînés, sont souvent favorisés dans la transmission du patrimoine, notamment dans les familles d'indépendants. Ils sont considérés comme les héritiers naturels de l'activité familiale, ce qui leur confère un avantage significatif.

Sexe : les fils sont généralement privilégiés par rapport aux filles dans la reprise des entreprises familiales. Les filles reçoivent souvent des investissements en capital scolaire plutôt qu'en capital économique ou professionnel, ce qui limite leur accès à l'indépendance.

Socialisation familiale : les parents investissent différemment dans leurs enfants selon leurs caractéristiques (sexe, rang, compétences perçues), ce qui influence leur destin professionnel et leur accès au patrimoine.

Ces inégalités sont renforcées par des pratiques familiales et culturelles qui favorisent certains enfants pour la reprise de l'activité familiale, souvent au détriment des autres.

Source : Travail indépendant et transmissions patrimoniales : le poids des inégalités au sein des fratries (Gollac, 2008, p. 63-75)

Lors de notre travail de terrain, nous avons rencontré six femmes cheffes d'exploitation, représentant 23 % des participant.e.s. Parmi elles, trois étaient engagées en agriculture biologique à petite taille, deux en agriculture biologique, taille moyenne et une en agriculture conventionnelle à grande taille.

Aucune de ces six femmes n'a hérité de la ferme familiale. Les deux cheffes de ferme en AB ne provenaient pas du milieu agricole. Concernant les deux femmes en agriculture biologique, l'une d'entre elles a acheté sa ferme, tandis que l'autre a décidé de s'installer comme cheffe de ferme après que son mari a été déclaré en congé maladie indéfini. Enfin, la dernière, en agriculture conventionnelle, a choisi de rester sur l'exploitation de son ex-mari après leur divorce. En effet, la ferme était alors en faillite et l'homme avait disparu, laissant la responsabilité à son ancienne épouse.

Le deuxième renoncement intervient lorsque les filles d'agriculteurs, ne voyant pas la possibilité de reprendre l'exploitation familiale, décident de s'orienter vers d'autres études et de s'éloigner du métier d'agriculteur.

Dans ce cas, ces femmes mènent d'abord une carrière professionnelle en dehors de l'agriculture et lorsqu'elles rencontrent un partenaire issu du milieu agricole et qu'elles n'ont pas encore d'enfants, elles choisissent souvent de travailler à l'extérieur. Mais lorsque les enfants arrivent, ces femmes doivent alors faire un choix, continuer à travailler à l'extérieur ou bien rester sur l'exploitation agricole de leur mari pour le bien de la famille. Ce dilemme peut être vécu comme un nouveau renoncement, les femmes devant parfois sacrifier leur carrière professionnelle initiale pour se consacrer à l'exploitation agricole familiale et à l'éducation des enfants, comme le montrent les expériences de vie de Paule et Annie.

*Après mes études secondaires, j'ai fait des études de logopédie à Liège. J'ai ensuite rencontré mon mari, agriculteur, près d'ici. Initialement, j'ai travaillé comme logopède indépendante. Après la naissance de notre premier enfant, j'ai repris le travail, puis après notre deuxième enfant, j'ai décidé de prendre une pause pour m'occuper d'eux. Cependant, les circonstances de la vie ont changé nos plans ; le père de mon mari est décédé d'un cancer en 1994. Face à cette situation difficile et à mon congé de maternité, j'ai dû faire un choix. En tant qu'indépendante, je pouvais adapter mon temps de travail et j'ai finalement décidé de ne pas reprendre mon activité de logopède [...] Par la suite, mon mari et moi, nous avons organisé la vie de nos enfants pour qu'ils puissent participer à de nombreuses activités extrascolaires, je les conduisais à l'école le matin, nous déjeunions ensemble à midi, je les ramenaient l'après-midi, puis nous faisions nos devoirs avant qu'ils participent à des activités comme la natation, la danse, le football et les mouvements de jeunesse. Malgré les*

*contraintes de la vie à la ferme, nous avons veillé à ce qu'ils aient les mêmes opportunités sociales que les autres enfants. Paule (AC, 23.01.2023).*

*J'ai rencontré mon mari sur la ferme familiale ici où il était l'agriculteur. Nous nous sommes mariés et j'ai ensuite décidé d'arrêter mon travail de médecin pour travailler avec lui [...] et c'était pour moi la meilleure option : travailler ensemble a simplifié les aspects logistiques et nous a permis d'avoir les mêmes horaires, ce qui a été très bénéfique pour notre vie de famille et de couple. Annie (AC, 30.01.2023).*

---

Dans ces deux témoignages, nous pouvons rencontrer des aspects qui se ressemblent concernant la carrière professionnelle et leur rôle dans la famille.

- Paule et Annie ont initialement poursuivi des carrières professionnelles (logopède pour Paule et médecin pour Annie) avant de décider de les suspendre pour se consacrer davantage à leur famille et au travail à la ferme.
- Pour Paule, cette décision est influencée par la maternité et le besoin de s'occuper des enfants, ainsi que par des circonstances familiales difficiles (décès du beau-père).
- Annie, en revanche, choisit d'abandonner sa carrière pour travailler avec son mari, ce qui simplifie la vie de couple et familiale. Quand Annie dit simplifier les aspects logistiques, elle veut dire le fait de s'occuper des enfants, l'école, la maison et la ferme.
- Les deux femmes se sont installées dans la ferme de leur compagnon, elles n'ont pas hérité de la ferme familiale.

Les récits reflètent des attentes genrées où les femmes abandonnent leurs carrières pour répondre aux besoins de la famille. Ces choix sont souvent influencés par les responsabilités de soins et de soutien domestique normalement attribué aux femmes selon le point de vue « naturaliste » (Laufer, 2001) qui met l'accent sur la séparation des deux sphères, publiques et privée, sur celle du travail et de la famille, ainsi que sur la fonction éducatrice des femmes.

Paule parle de son temps passé à organiser les activités extrascolaires de ses enfants, ce qui souligne une implication profonde dans le rôle parental traditionnel. Annie mentionne que travailler avec son mari a facilité les aspects logistiques, indiquant que la répartition des tâches domestiques et professionnelles était un facteur clé de sa décision, où elle participait activement aux deux sphères.

Cette normalisation des tâches genrées peut apparaître compatible avec la vie de famille, sans aucune remise en question pour certaines agricultrices.

*Ce métier [d'éleveuse] est compatible avec la vie familiale car nous sommes sur place, les enfants peuvent participer, je les emmenais même au travail tous les jours. Sur ce point, la qualité de vie est excellente. Bien sûr, ce n'était pas toujours très propre, mais voir leur sourire... La qualité de vie est exceptionnelle, je ne connais pas mieux. Côté quantité de travail, il ne faut pas compter ses heures, mais c'est une vie plus qu'un travail, un mélange de vie privée et professionnelle. Sophie (AB, 01.05.2020).*

---

Dans le cas de Sophie, elle et son mari sont vétérinaires et ont décidé d'acheter une ferme pour s'installer dans la province de Namur. Sophie est l'agricultrice principale de la ferme pendant que son mari travaille à l'extérieur comme vétérinaire.

Sophie a choisi de s'engager pleinement dans la gestion de la ferme, tout en prenant soin de leurs enfants et en s'occupant des tâches administratives. Bien qu'elle et son mari partagent certaines responsabilités liées à la ferme, elle met en avant, dans son témoignage, l'importance de la qualité de vie pour leurs enfants. Pour elle, cet aspect est essentiel et prime sur le nombre d'heures qu'elle consacre à son travail.

Contrairement à une dynamique familiale courante où les conjointes des chefs d'exploitation se consacrent principalement aux enfants et renoncent à leur carrière pour le bien-être de la famille et le travail à la ferme, Sophie joue un rôle inversé. Elle assure non seulement la gestion agricole de l'exploitation, mais assume également la responsabilité première des soins au sein de la famille. Cette situation souligne un déséquilibre significatif entre sa vie professionnelle et sa vie privée.

Le témoignage de Véronique nous décrit la relation familiale comme une codépendance fragile.

*C'est bizarre, hein ? Être là pour eux [pour sa famille], c'est cool, ça c'est clair. Je suis là quand ils rentrent [de l'école], on est ensemble. Mais... être toujours là, c'est aussi à cause de ce boulot de dingue, de ce fric qui ne suffit pas. Je me demande si c'est vraiment mieux comme ça, pour tout le monde, finalement. On a l'impression d'être bien, en famille, mais c'est fragile, tout ça. On verra bien combien de temps ça va durer. Véronique (AB-AP, 09.11.2023)*

---

Pour Véronique, être présente lorsque les enfants rentrent à la maison est une manière de prendre soin d'eux, tout en continuant à réaliser les rêves de son enfance. Bien que le rôle traditionnel des femmes en tant que pilier émotionnel et organisateur de la vie familiale soit bien ancré dans son quotidien, elle remet également en question cette dynamique. Elle ressent une certaine fragilité liée à cette responsabilité, notamment en raison de la fatigue et de la charge mentale qu'elle engendre (Laufer, 2001)

En conclusion, l'expérience des agricultrices est souvent marquée par un double renoncement et qu'elles assument comme un rôle « naturel ». Le premier est leur droit de reprendre la ferme familiale, une tâche socialement considérée comme réservée aux hommes de la famille (Gollac, 2008). Le second est l'abandon d'une carrière extérieure pour le bien-être de la famille et le travail à la ferme de leur conjoint (Barthez, 2005).

#### 5.4.2. Division sexuée du travail dans les fermes agricoles

La répartition du travail basée sur le genre dans le secteur agricole est marquée par des inégalités et des représentations essentialistes (Lemarchant & Seiller, 2021). Les agricultrices sont souvent invisibilisées dans le capital économique qu'elles génèrent, leur contribution étant dévaluée au profit d'arguments évoquant des qualités dites « féminines » ou leur rôle familial en tant qu'épouses et mères, comme nous l'avons vu précédemment. Cette division sexuelle du travail marquée par une répartition genrée des tâches, souvent basée sur des stéréotypes et une complémentarité perçue entre homme et femmes (Ayrat, 2021).

Selon Ayrat (2021) et Barthez (2005), les hommes agriculteurs ont généralement la responsabilité des tâches extérieures, telles que l'entretien des machines, l'alimentation du bétail et les travaux agricoles qui nécessitent une force physique. Ces activités sont souvent plus visibles et considérées comme ayant plus de valeur. De leur côté, les femmes s'occupent souvent d'activités moins reconnues, telles que la traite, la gestion administrative, le soin des animaux, ainsi que les initiatives de diversification et de vente directe à la ferme. Elles font également preuve d'une grande flexibilité pour gérer les imprévus tant familiaux que professionnels, tout en portant la charge domestique et mentale associée à la gestion du foyer pour faire les courses, s'occuper des enfants, faire les repas, le ménage, entre autres (Ayrat, 2021; Barthez, 2005).

Malgré nos recherches approfondies, nous constatons une lacune significative dans les statistiques officielles concernant la répartition des occupations au sein des fermes en Wallonie. Cette absence de données s'étend également aux processus de négociation des tâches au sein des familles agricoles, ce qui limite notre compréhension des dynamiques internes de ces exploitations.

Parmi les tâches souvent considérées comme moins valorisées dans le milieu agricole, on retrouve notamment (Ayrat, 2021; Buraud et al., 2023; Villez et al., 2016b) :

1. La traite des vaches
2. La gestion administrative de la ferme
3. Le soin quotidien des animaux

Bien que chacune de ces activités mérite une attention particulière, nous avons choisi de nous concentrer spécifiquement sur la traite des vaches comme cas d'étude. Cette tâche sera examinée sous l'angle du genre, afin de mieux comprendre les implications et les enjeux qui y sont associés.

Ce choix est motivé par plusieurs facteurs :

- La traite est une activité biquotidienne incontournable dans les exploitations laitières, ce qui en fait un élément central de la vie agricole.
- Elle est souvent perçue comme une tâche contraignante en raison de sa régularité et de son caractère chronophage.
- L'analyse de cette activité sous le prisme du genre peut révéler des dynamiques intéressantes en termes de répartition des rôles, statuts et responsabilités au sein des exploitations.

Dans ce contexte, nous présenterons deux cas, ceux de Marie et de Guillaume, qui sont responsables de la traite des vaches dans leurs fermes.

Dans le cas de Marie, elle assume la traite biquotidienne à la ferme et aussi le soin des veaux : *« Moi, je me lève tous les jours à 2h du matin, je vais traire, je vais faire les veaux, je me reconche de 5h à 8h, et puis à 8h, je reprends ma journée jusqu'à 18h. [...] Mon mari, lui, se lève vers 7h du matin, mais il ne rentre pas avant 23h ou minuit. »* Marie nous révèle que son mari travaille également de longues heures dans les champs, mais cela se produit principalement en été, lorsqu'il doit réaliser plusieurs activités à l'extérieur de la ferme, propre à la saison. Pour Marie, le travail de la traite représente une lourde tâche à accomplir tous les jours, deux fois par jour, quelle que soit la saison et sa condition de santé : *« Pour la traite, moi, je dois encore brancher les machines à la main. Ça, c'est notre choix, car il y a beaucoup de robots et on ne doit plus traire, tout est automatique, mais ici, c'est parce que mon mari ne veut pas changer. »* Bien que Marie envisage un avenir avec un robot de traite, qui la soulagerait du travail pénible, elle note que son mari n'est pas d'accord pour réaliser les investissements nécessaires au changement de modèle. Pour justifier le choix de son mari, Marie dit *« c'est notre choix »* en rentrant en contradiction avec son désir de changer le modèle vers un robot de traite.

La pénibilité du métier d'agriculteur, lorsqu'elle est examinée sous l'angle du genre, se manifeste de manière particulièrement frappante chez les femmes éleveuses enceintes. Ces dernières sont souvent contraintes d'assurer la traite des vaches de la même manière qu'avant leur grossesse, et ce,

jusqu'à un stade avancé de celle-ci. De plus, cette situation reprend fréquemment peu de temps après l'accouchement : « *Quand j'ai accouché, je suis revenue de la maternité, j'ai déposé le bébé et le couffin au milieu, et je suis allée traire. Je n'avais pas le choix, enfin voilà, c'est nos vies. Tous les jours sont pareils.* » Marie

Le témoignage de Marie illustre de manière poignante les défis auxquels sont confrontées de nombreuses femmes dans le secteur agricole, en particulier en ce qui concerne la traite des vaches. Lorsqu'elle évoque la quasi-impossibilité de trouver un remplaçant pour cette tâche, Marie révèle une réalité préoccupante de son quotidien professionnel.

« *Je n'avais pas le choix* » souligne le sentiment d'impuissance face à cette situation. Plus surprenant encore, elle mentionne que même son mari n'était pas disponible pour prendre en charge ce travail. Cette révélation a provoqué un moment de silence chargé de tension au moment de l'entretien, témoignant de l'impact émotionnel de cette confidence. Cependant, la réaction de Marie après ce silence est particulièrement révélatrice. Presque immédiatement, elle s'est sentie obligée de justifier l'indisponibilité de son mari, expliquant qu'il était lui aussi extrêmement occupé.

Nous constatons qu'une manière de justifier ces inégalités est de toujours s'exprimer au pluriel, en utilisant le « *nous* », par exemple, « *c'est notre vie* », « *c'est notre décision* ». Cependant, elle est consciente des inégalités qui existent entre le travail de son mari et le sien. Lorsque son mari a besoin d'un outil pour son travail, il l'achète ou le loue rapidement. En revanche, lorsqu'il s'agit d'un outil pour le travail de Marie, il s'oppose ou propose simplement de « réfléchir » à la question. Ainsi, Marie reconnaît ces relations inégales, mais elle préfère ne rien dire pour éviter les conflits avec son mari.

Cette situation nous amène à réfléchir sur la dynamique de pouvoir relationnelle au sein de la ferme familiale, où les liens complexes entre l'engagement familial et le travail agricole limitent la capacité des femmes à faire entendre leur voix face à ces inégalités présentes dans la maisonnée (Bessière, 2022).

#### **Observation participante**

Pendant mes observations de terrain, j'ai participé à la traite des vaches afin d'approfondir ma compréhension du métier d'éleveuse. J'ai ainsi passé une journée entière à la ferme, participant aux deux sessions de traite, le matin à 5h00 et le soir vers 17h00.

Le bruit du moteur rendait les discussions avec Claire, l'éleveuse, difficiles. Néanmoins, j'ai pu m'immerger dans les gestes techniques, comme le nettoyage des pis à l'aide de trois tissus chauds différents, puis le branchement des manchons trayeurs. Claire a joué le rôle de guide pédagogique, me supervisant étroitement lors de la première traite et me laissant progressivement plus d'autonomie lors de la seconde.

Lors des pauses, j'ai pu discuter plus librement avec Claire et son mari Thomas. Leurs échanges ont révélé une dynamique familiale complexe. Bien que Claire soit impliquée dans de nombreuses tâches de l'exploitation, elle soulignait que Thomas était le "patron" qui prenait les décisions, même si elle devait parfois lui faire signer des documents qu'il refusait ou déchirait.

Cette division genrée du travail était bien établie au sein de la ferme. Claire s'occupait de la traite, des soins aux animaux, de l'administratif et de l'entretien de la maison, tandis que Thomas se chargeait des tâches liées aux cultures et à la mécanique. Lors de nos discussions, la voix de Thomas semblait prédominer, interrompant parfois Claire lorsqu'elle voulait prendre la parole, même si elle ne cherchait pas à s'imposer davantage. Travail de terrain (Carpio, 2024)

Cette expérience m'a permis de mieux comprendre les travaux physiques de la traite et les dynamiques de genre qui structurent le travail au sein de cette exploitation agricole familiale.

Dans la ferme de Guillaume et Nathalie, c'est Guillaume qui s'occupe de la traite des vaches, tandis que Nathalie se charge des soins des animaux.

*Guillaume : « C'est spécial chez nous, car ce n'est pas ma femme qui aime les vaches, c'est moi, qui aime les vaches ! »*

*Nathalie : « Non, ce n'est pas que je n'aime pas les vaches. Je m'occupe d'elles, je les soigne, je conduis le tracteur, et je m'occupe des petits veaux. Il faut vraiment s'en occuper, surtout quand ils sont jeunes. Par exemple, il est important de bien soigner le nombril des veaux à la naissance. Si un veau ne boit pas, ce n'est pas normal. On ne peut pas dire, oh, tu ne veux pas boire aujourd'hui, tu boiras demain. Non, il faut agir. Il est essentiel de les surveiller, de prendre leur température et si nécessaire, de leur donner un peu d'antibiotique. Si un veau a la diarrhée, il faut le traiter rapidement. Voilà, c'est ça. »*

Pour Nathalie, le travail de soin auprès des animaux est très important. Sa réponse peut être perçue comme une justification du fait qu'elle ne participe pas à la traite. Cependant, nous ne pensons pas qu'il existe des hommes éleveurs qui se justifient concernant leur absence de participation à la traite. Dans ce cas, Nathalie semble se justifier.

Pour Guillaume, le fait de s'occuper des vaches lui semble particulier, car la traite était autrefois une tâche traditionnellement réservée aux femmes. Cependant, cette dynamique est en train d'évoluer.

Bien que nous n'ayons pas trouvé de données statistiques sur la répartition par genre de la traite des vaches en Wallonie, nos entretiens apportent un éclairage intéressant. Sur les 26 personnes

interrogées, nous avons constaté une répartition égale : 13 hommes (50%) et 13 femmes (50%) participent à la traite.

Il existe cependant une différence notable dans la répartition des rôles au sein de ces exploitations agricoles. Parmi les 13 hommes impliqués dans la traite, 12 sont chefs de ferme et un seul est conjoint-aidant, donc Guillaume. De plus, deux de ces fermes gérées par des hommes disposent de robots de traite.

En revanche, la situation est différente pour les 13 fermes où des femmes réalisent la traite. Dans ce cas, seulement 6 femmes occupent le poste de cheffe de ferme.

Ainsi, bien que la proportion d'hommes et de femmes effectuant la traite soit similaire, on constate une différence significative dans leurs statuts professionnels. Les femmes sont plus souvent dans la position de conjointe aidante lorsqu'elles participent à la traite, alors que les hommes occupent majoritairement le rôle de chef d'exploitation.

L'analyse des structures familiales dans le contexte agricole, basée sur des informations qualitatives, révèle que les disparités observées sont davantage corrélées à la position hiérarchique au sein de l'exploitation et au rôle occupé dans l'organisation familiale, plutôt qu'à une question de genre exclusivement (Contzen & Forney, 2017).

En conclusion, l'évolution vers des pratiques plus équitables entre hommes et femmes dans le secteur agricole représente un défi majeur à relever. Cette transition ne se limite pas simplement à une question de genre, mais englobe également la complexité des statuts au sein de l'exploitation agricole. En effet, le statut professionnel – chef d'exploitation, conjoint aidant, salarié, etc. – peut jouer un rôle crucial dans la négociation et la répartition des tâches au sein de la ferme.

#### **5.4.3. Quand la survie de l'exploitation agricole repose sur la carrière du conjoint.e à l'extérieur**

Selon Delame et Thomas (2007), depuis des siècles, l'agriculture en France et dans plusieurs pays européens est caractérisée par la prédominance de l'exploitation individuelle. Ce modèle se distingue par une forte imbrication entre la sphère familiale et l'activité agricole.

Trois aspects principaux définissent cette structure selon Demale et Thomas (2007) :

1. L'absence de distinction juridique entre le patrimoine familial et le capital de l'exploitation.
2. L'utilisation principalement de la main-d'œuvre familiale, avec les membres de la famille consacrant l'essentiel de leur temps de travail à l'exploitation.
3. Un revenu agricole qui combine à la fois la rémunération du travail familial et les bénéfices de l'entreprise, sans séparation claire entre ces deux composantes.

Néanmoins, depuis le début des années 1990, ce modèle traditionnel connaît des mutations significatives, remettant en question cette organisation ancienne de l'agriculture familiale (Delame & Thomas, 2007).

En France, 2/3 du revenu disponible moyen des ménages agricoles français ne proviennent pas de l'activité agricole, mais du revenu du conjoint·e qui travaille à l'extérieur (Bastit & Poujaud, 2024). En Wallonie, ces données sont introuvables dans les chiffres officiels de l'agriculture. Cependant, dans le rapport d'Oxfam sur la déconstruction du genre dans l'agriculture wallonne, nous trouvons une donnée qualitative que nous avons aussi constatée sur le terrain « *c'est le salaire de son compagnon, qui travaille à l'extérieur, qui fait vivre leur famille* » (Buraud et al., 2023, p. 8).

Dans notre travail de terrain, nous avons rencontré 12 personnes travaillant à l'extérieur de l'exploitation agricole, dont 8 femmes et 4 hommes. Cela nous a notamment permis de rencontrer Barbara et Véronique.

*« Ah oui, moi aussi, j'aimerais vraiment rester ici [dans la ferme], franchement, si on m'assure qu'il y a suffisamment d'argent à la ferme, je serais ravie. En tant que prof à Bruxelles, chaque fois que je dois partir, ça me dérange de plus en plus. Je ne veux pas devoir investir beaucoup plus dans la ferme pour dégager un salaire. Je fais déjà tellement de choses, entre la comptabilité, les soins aux animaux et les récoltes. Si je reste, ce serait surtout pour être rémunérée pour le travail que je fais et que je continue à faire depuis longtemps. J'aimerais pouvoir avoir un potager, faire mon pain et continuer à aider sans cette pression d'investir encore plus. Ça me semblerait beaucoup plus équilibré. » Barbara (AB)*

Barbara éprouve un réel plaisir à travailler à la ferme, mais la faible rentabilité de celle-ci l'oblige à cumuler un emploi extérieur pour assurer l'équilibre financier familial. Elle se retrouve ainsi confrontée à une triple charge de travail, entre l'exploitation agricole, son emploi extérieur et la gestion du foyer.

Ce cas n'est pas isolé. C'est une réalité que vivent principalement les femmes et les hommes qui travaillent à l'extérieur par nécessité de soutenir la ferme et la famille, tout en participant aux tâches agricoles lorsque celles-ci ne sont pas terminées.

De plus, bien que Barbara assure plus de 90 jours de travail dans la ferme, elle ne peut pas bénéficier du statut de conjoint-aidant car elle travaille à l'extérieur à temps plein et gagne plus que le plafond établi de 3000 euros.

Un autre exemple est celui de Véronique, éleveuse à temps plein. Elle a expliqué que le revenu de la ferme seul ne suffit pas à subvenir aux besoins de sa famille. C'est le travail de son mari Gérard à l'extérieur de l'exploitation qui assure leur stabilité financière.

*« Ben oui, mon Gérard, il travaille à l'extérieur. C'est lui qui fait vivre la famille, faut dire. Il a un bon salaire, heureusement. Parce que, malheureusement, ce qu'on gagne avec la ferme et la vente de fromage, ça suffit pas pour faire vivre une famille. Surtout avec les enfants qui font des études, vous vous rendez compte ? Ça coûte cher tout ça. Sans le travail de Gérard à l'extérieur, je sais pas comment on ferait. C'est triste à dire, mais la ferme toute seule, elle nous ferait pas vivre. C'est comme ça, on fait avec, mais c'est pas toujours facile. » Véronique (AB-AP, 09.11.2023).*

---

Barbara et Véronique soulignent le sacrifice souvent consenti par les personnes qui travaillent à l'extérieur de la ferme pour assurer des revenus complémentaires afin de maintenir la vie de la famille et de la ferme.

Les familles agricoles font face à des défis complexes. La tension entre les exigences du quotidien et la pression économique moderne crée un stress considérable, impactant à la fois la sphère professionnelle et personnelle. Les femmes, à l'image de Barbara, assument souvent une triple charge : travail à la ferme (souvent non rémunéré), responsabilités domestiques et emploi extérieur pour assurer la stabilité financière du foyer. Gérard, lui, bien que son travail à l'extérieur suffise amplement à couvrir les factures, est moins sollicité par les responsabilités du foyer et de la ferme.

Pour conclure, les rôles genrés persistent dans les travaux à la ferme. Pour les femmes, cette contribution du travail extérieur semble parfois perçue comme une obligation, tandis que pour les hommes travaillant à l'extérieur, leur apport financier est souvent reconnu et apprécié par leurs conjointes qui en dépendent.

Il est crucial de noter que tous les investissements réalisés dans la ferme contribuent à maintenir et à accroître le patrimoine familial. Cette dynamique complexe entre travail extérieur, contribution à

l'exploitation et accumulation patrimoniale n'a pas été approfondie dans cette étude, mais mériterait d'être explorée dans de futures recherches.

#### 5.4.4 Et si on parlait des masculinités dans le monde agricole ?

Dans le milieu agricole, on observe la présence d'une forme de masculinité traditionnelle qui impose des normes à respecter afin d'atteindre certains standards prédéfinis (Deffontaines, 2014). L'étude de Doutreligne (2023) démontre que cette masculinité traditionnelle agit comme un modèle de référence dans le monde agricole, attendant des hommes qu'ils se conforment à des attentes spécifiques en termes de rôles, d'attitudes et de performances. Cette masculinité hégémonique désigne une forme dominante de masculinité qui maintient la subordination des femmes et des hommes, marginalisés. Elle est présentée comme un mécanisme clé pour maintenir des structures sociales oppressives (Connel, 2021). Cependant, ces injonctions masculines évoluent avec le temps et l'âge (Henrotte, 2024).

En effet, les éleveurs, en s'efforçant de correspondre à ces standards, risquent de développer des pratiques susceptibles d'affecter leur santé et leur équilibre de vie (Deffontaines, 2014). Les poussant à adopter des comportements potentiellement préjudiciables à leur épanouissement personnel et professionnel (Doutreligne, 2023).

Les recherches avec un focus précis sur les masculinités dans le monde agricole wallon ne sont pas nombreuses. Cependant, déconstruire les imaginaires de masculinités hégémoniques est important pour construire des relations agricoles plus équitables. En dehors de ce stéréotype d'homme dominant, se cache également la souffrance de ceux qui n'arrivent pas aux standards et imaginaires imposés par la société.

L'article de Nicolas Deffontaines (2014) aborde la problématique de la souffrance sociale chez les agriculteurs, en se concentrant notamment sur la question du suicide dans ce milieu. L'auteur remet en cause l'idée selon laquelle seules les difficultés économiques seraient la cause de cette souffrance. Au contraire, il met en lumière des facteurs structurels et sociaux plus complexes.

Deffontaines analyse notamment le déséquilibre entre l'organisation prescrite du travail, avec ses normes imposées, et l'organisation réelle du travail, avec les ressources effectivement disponibles. Cet écart engendre une pénibilité mentale importante chez les agriculteurs. Ceux-ci sont en effet soumis à des injonctions d'autonomie et de réalisation de soi, mais manquent souvent des ressources sociales, économiques et culturelles nécessaires pour y parvenir. De plus, la souffrance

est amplifiée par une mauvaise image sociale des agriculteurs, des tensions familiales, ainsi que les défis liés à la transmission des exploitations.

*« La situation actuelle est difficile à tenir sur le long terme. Je sens que mon corps commence à fatiguer et ma femme aussi est épuisée. Mais franchement, je ne pense pas qu'on puisse faire toute une carrière dans ces conditions. Il faut que je trouve un moyen de terminer tous ces travaux en cours de la ferme. C'est important pour être plus efficace au quotidien. Quand votre outil de travail n'est pas en ordre ou que des choses restent inachevées, on perd beaucoup de temps. C'est un peu comme si on était embourbé, plus on essaie d'avancer, plus c'est compliqué. Le problème, c'est souvent une question d'argent. Avec plus de moyens, on pourrait se faire aider. Mon objectif, ce n'est pas de gagner énormément, mais plutôt d'avoir une meilleure qualité de vie et de pouvoir travailler dans de bonnes conditions. Ma femme jongle entre la ferme, les enfants et même un travail à l'extérieur pour qu'on arrive à joindre les deux bouts. On est tous les deux fatigués. On aime notre métier, mais c'est dur de concilier tout ça sans que ça affecte notre santé et notre vie de famille. » Gabriel (AB,09.11.2023).*

*« Oui, je peux parler de la souffrance que nous vivons dans notre métier. Il y a d'abord les difficultés financières, c'est un vrai combat au quotidien pour maintenir notre exploitation à flot. On doit faire beaucoup de sacrifices pour y arriver. Et puis, il y a tous ces défis liés à la modernisation et à la pression économique à laquelle on est confrontés. Ça nous épuise mentalement et physiquement, surtout pour ceux d'entre nous qui doivent travailler sans relâche juste pour survivre dans un système qui favorise les grandes exploitations. Cette situation, elle peut vraiment affecter notre moral et notre santé. C'est une lutte de tous les jours, et parfois c'est trop lourd à porter ». Guillaume (AC, 30.01.2023).*

---

Dans notre travail de terrain, nous avons rencontré Gabriel et Guillaume, deux éleveurs qui, contrairement à l'image de force souvent associée à ce métier, se sont ouverts sur leurs propres difficultés et angoisses. Gabriel et Guillaume nous ont confié leurs inquiétudes quant à la bonne gestion de leurs exploitations, craignant notamment de ne pas réussir à honorer les factures de leur foyer.

Ce témoignage illustre que derrière l'apparente solidité de ce milieu professionnel, les agriculteurs peuvent également traverser des moments de fragilité et de doute quant à leur capacité à faire vivre leur exploitation. Les pressions économiques et la charge de travail peuvent engendrer une forme de souffrance et d'anxiété, comme l'a exprimé Gabriel lors de notre rencontre.

De plus, nos entretiens révèlent que les hommes agriculteurs se concentrent principalement sur leur rôle économique, sans s'exprimer sur leur implication dans la sphère familiale et le soin aux enfants. Cette observation suggère que le rôle masculin dans ce milieu reste fortement ancré dans la production et la rentabilité économique de l'exploitation.

Notre travail de terrain met ainsi en lumière la pression ressentie par les hommes agriculteurs, conjuguée à des conditions de travail difficiles et une faible rentabilité économique, comme une source de profonde frustration. Ces témoignages révèlent une souffrance masculine souvent passée sous silence, avec un résultat parfois tragique, touchant principalement les hommes de ce secteur (Chaudat et al., 2021; Deffontaines, 2017).

## **5.5 La pénibilité physique et émotionnelle dans les fermes wallonnes**

« Le travail le plus pénible peut-être accompagné de joie dès que le travailleur sait pouvoir goûter le fruit de sa peine. La malédiction commence avec l'exploitation de ce travail par un autrui mystérieux qui ne connaît du travailleur que son rendement. »

André Gide - 1869-1951 - Journal 1889-1939, 4 août 1936

### **5.5.1 Le burn-out**

*« Le burn-out est toujours une remise en cause des valeurs dominantes : il génère les nouveaux athées du techno-capitalisme. »* (Chabot, 2017, p. 25)

Des indépendants, des heures de travail sans compter, sans temps pour réfléchir, cela fait partie de la vie des éleveur.euse.s qui ont régulièrement « le nez dans le guidon ». Selon Larousse (2025), cette expression signifie que la personne est concentrée, en plein effort et, de ce fait, sans vision globale de la situation (Larousse, 2025). Pour les éleveur.euse.s, cela signifie vivre pour travailler. Ils sont tellement absorbés par ce qu'ils font qu'ils négligent leur environnement et ses autres aspects. L'intensité du travail varie selon différentes caractéristiques, par exemple le modèle productif, la taille de la ferme, son niveau de mécanisation, ainsi que leur trajectoire historique et sociale.

Cependant, malgré toutes les différences d'organisation de la ferme, la pénibilité physique et émotionnelle est toujours présente dans le travail et la vie des éleveur.euse.s. Contrairement à de nombreux autres secteurs d'activité, le quotidien est rythmé par des contraintes horaires strictes, imposées par les besoins des animaux. Les traites, par exemple, s'inscrivent dans un planning précis, qui structure chaque journée de l'année. Selon Turlot et al. (2013), la notion de temps de travail en agriculture est complexe et difficile à quantifier. Contrairement à une idée d'intensité fixe, le temps consacré à une tâche est adaptable : comme le souligne la loi de Parkinson, plus le temps disponible est long, plus la tâche prendra de temps. L'approche individuelle de l'agriculteur joue donc un rôle crucial (Turlot et al., 2013).

L'étude de Turlot et al. (2013) indique que les modes de production en eux-mêmes n'ont pas d'incidence directe sur la charge de travail totale. Cependant, des éléments comme l'automatisation (utilisation de robots de traite), la disponibilité de la main-d'œuvre et le temps que les animaux passent à l'intérieur influencent fortement le temps dont les éleveur.euse.s disposent pour d'autres tâches.

En pratique, les éleveur.euse.s, quelle que soit la taille de l'exploitation, peuvent effectivement réduire leur temps de travail en investissant dans des équipements spécialisés et performants et en s'assurant de la disponibilité du personnel. Par ailleurs, le mode de gestion des animaux joue également un rôle crucial : si les animaux restent en bâtiment, les éleveur.euse.s doivent assurer quotidiennement l'alimentation et le nettoyage, alors que le pâturage réduit ces besoins quotidiens.

Lors de notre travail de terrain, nous avons rencontré des éleveur.euse.s en situation de burn-out, même dans les fermes qui ont adopté une mécanisation modérée.

*« Je ne sais pas comment l'expliquer, j'ai déjà dit moi-même, je suis en burn-out, mais je n'ai pas le temps d'y penser, je n'ai pas le temps de me lamenter sur mon sort, je suis en burn-out, je suis malade, je suis pas bien mais je dois traire mes vaches, si je n'y vais pas y'a personne qui va le faire [...], des fois mon mari rentre, je vois qu'il est pas bien. C'est épuisant le travail physique, c'est épuisant le psychologique mais on n'a pas le choix. Donc si je vais voir mon médecin je suis en burn-out et il me met un mois de congé maladie et qui va traire les vaches ? On n'a pas le choix, j'ai 40 de fièvre, ou quand j'étais bloquée du dos, j'ai monté en rampant pendant 3 jours. Je me suis levée avec 40 de température et je vais traire. » Marie (AC, 08.11.2022)*

---

Marie nous a confié à quel point le travail est exigeant tous les jours. Alors qu'elle parlait, nous avons remarqué qu'elle soupirait de façon répétitive, sa voix était aiguë et ses sifflements constants. Des appels téléphoniques interrompaient notre conversation toutes les 5-10 minutes environ.

Le témoignage de Marie nous révèle plusieurs points dignes d'attention, mais nous nous concentrerons sur le burn-out. Elle parle de burn-out, compris comme un épuisement psychologique, émotionnel et physique. Chabot (2017) présente le burn-out comme un phénomène sociétal, reflet de notre civilisation moderne. Il établit un parallèle entre l'épuisement des ressources naturelles et celui des individus. Notre société, en traitant la biosphère comme une simple source de profit, a adopté une approche prédatrice plutôt que respectueuse envers l'environnement, laissant une empreinte écologique considérable. Ce paradigme d'exploitation s'étend désormais au domaine humain, touchant même les populations des pays développés qui semblaient jusqu'alors épargnées. Dans un sens plus large, Chabot (2017) montre que ceux qui étaient autrefois les architectes de ce système en deviennent maintenant les victimes et subissent les effets étouffants d'une mentalité centrée sur la productivité à tout prix d'un modèle techno-capitaliste global, dont les impacts peuvent être généralisés à l'échelle mondiale (Chabot, 2017).

Dans la ferme de Marie, la technologie et la modernisation sont bien présentes. Cependant, elle n'arrive pas à trouver l'équilibre dans son métier. Ainsi, le système de mécanisation a entraîné de forts investissements dans le but d'être le plus autonome possible concernant la main d'œuvre extérieur à la ferme. Or ces machines doivent être commandées par les personnes chargées de la gestion de la ferme, qui doit être appréhendée comme une entreprise.

Le récit d'Annie nous explique aussi la fatigue physique provoquée par les heures de travail dans la ferme :

*« Je commence tous les jours à 4h du matin et je finis généralement vers 22h30 le soir. Ce sont donc des journées de travail très longues, 7 jours sur 7. C'est un rythme soutenu, mais c'est notre mode de vie à la ferme. J'ai appris ce mode de fonctionnement à mon fils depuis qu'il est tout petit. C'est déjà un emploi du temps bien rempli pour nous. »*  
*Annie (AC, 30.01.2023)*

---

Les paroles d'Annie mettent en lumière des horaires de travail particulièrement exigeants : elle travaille de 4h à 22h30 et son fils commence un peu plus tard. Annie semble davantage valoriser le fait de travailler de longues heures et ne remet pas en question le stress de ces horaires épuisants. Son point de vue est principalement axé sur l'importance du travail acharné, une valeur qu'elle a su transmettre à ses enfants. Même si elle nous a avoué que son fils ne travaille pas comme elle. Pour

Annie, le nombre d'heures passées à la ferme est une source de fierté et témoigne de la reconnaissance qu'elle donne à son travail.

Dans le cas de Guillaume et Nathalie, les horaires de travail sont exténuants, avec un système d'une stabulation équipée d'un lit de paille, où les vaches peuvent se coucher

*« Guillaume : On commence la journée très tôt, vers 5h-5h30, et on finit généralement assez tard, vers 20h30-21h. C'est un rythme sept jours sur sept.*

*Nathalie : Oui, en plus des tâches quotidiennes, la surveillance des vélages est primordiale. Dès le matin, on vérifie l'étable. Une vache en chaleur peut causer des problèmes, des bousculades et des blessures.*

*Guillaume : Surtout avec notre système à base de paille. Les vaches en chaleur retournent tout, se gênent et risquent de se blesser.*

*Nathalie : On a déjà vu des vaches se faire marcher sur le pis. On fait donc des rondes régulières, même la nuit parfois, pour intervenir si besoin.*

*Guillaume : On essaie de se détendre le soir, bien sûr. Mais des vélages nocturnes peuvent nous obliger à intervenir à tout moment.*

*Nathalie : C'est un rythme intense, sans horaires fixes. Mais c'est notre vie, on y est habitué depuis longtemps.*

*Guillaume : Ça demande beaucoup d'engagement et d'énergie, mais c'est ça qui fait marcher la ferme. On ne compte pas nos heures. »*

---

On observe souvent cette conception du travail comme valeur intrinsèque, sans questionnement sur l'exploitation ou l'auto-exploitation, chez les personnes de plus de 50 ans. La fierté du travail accompli semble prévaloir. Cependant, une remise en question émerge quant aux quantités d'heures investies et au manque de revenus, ce qui provoque une dépression chez Guillaume.

Selon Chabot (2017), ce mélange de fatigue et de dépression n'est pas comparable au burn-out. Il souligne que la dépression n'est pas une simple maladie de civilisation, ni le reflet d'un dysfonctionnement sociétal. Elle se caractérise plutôt par un abîme profond et opaque de souffrance, distinct du burn-out, même si ce dernier peut parfois y conduire. La dépression que Guillaume a mentionnée était liée à une souffrance de perdre espoir dans son métier, dans le fait que depuis longtemps sa situation ne change pas, que même si le travail est un plaisir, il ne gagne pas sa vie avec son métier et qu'en plus, sa ferme ne pourra pas être reprise par ses enfants.

L'intensité du travail impacte profondément la vie personnelle et familiale des éleveur.euse.s.

*« Oui, toute la famille s'est adaptée au système de la ferme laitière. C'est un travail d'équipe, vous savez, le matin, je me lève tôt pour la traite des vaches. Pendant ce temps, les enfants se préparent pour l'école, mais ils viennent souvent m'aider avant de partir. Mon fils aîné, il a 14 ans maintenant, il est vraiment doué pour nourrir les veaux. Le soir, c'est pareil. Il y a le repas des vaches et le repas des humains. Si je m'occupe du repas de la famille, les enfants vont souvent donner le foin aux vaches. On essaie de s'organiser pour que tout le monde puisse participer et qu'on ait quand même un bon moment en famille autour du dîner. C'est vrai que parfois, les gens me disent « wow, t'as des super ados ! » Oui, toute la famille participe [...] dans n'importe quelle ferme, les enfants travaillent aussi. C'est comme ça, on a besoin d'aide, il y a des choses qu'on ne peut pas faire tout seul. » Véronique (AB-AP, 09.11.2023).*

---

Dans la ferme de Véronique mais aussi de Marie, Annie, Nathalie et Guillaume, la participation des enfants est essentielle pour accomplir les tâches quotidiennes. Les enfants sont impliqués comme des membres à part entière de la famille agricole. L'intensité du travail, les horaires à rallonge et la pression constante imposent un rythme de vie particulier, exigeant un fort engagement personnel et un soutien familial important. En lien avec la maisonnée exploitante, ce sont les liens qui se créent à partir des relations familiales et de travail. Les enfants sont pratiquement obligés de participer et leur contribution est importante pour accomplir les tâches de la ferme. À l'intérieur de la famille, comme le souligne Bessière (2022), subsistent des non-dits, des sentiments de culpabilité, d'injustice et d'exclusion entre les enfants qui s'investissent dans la ferme et ceux qui ne le font pas.

Pour conclure, les témoignages des éleveur.euse.s mettent en lumière la réalité de journées de travail extrêmement longues et exigeantes. Marie décrit un rythme continu, débutant à 2 heures du matin et se terminant vers 18 heures, avec une courte pause. Annie évoque des journées qui s'étendent sur près de 19 heures. Guillaume et Nathalie rapportent quant à eux des journées de 15 à 16 heures, également sur une base quotidienne de sept jours sur sept, incluant des interventions nocturnes imprévisibles liées aux vêlages. D'après ces témoignages, nous pouvons établir une moyenne de 16 heures de travail par jour dans ces fermes, avec des différences caractéristiques entre les fermes grandes, moyennes et petites. Cependant, il est essentiel de nuancer ce chiffre, car ces horaires s'intensifient principalement pendant certaines périodes critiques comme le printemps, lors de la production fourragère ou des récoltes, entre autres. Cela dépend également du degré de mécanisation de la ferme. La robotisation de la ferme sera développée postérieurement.

### 5.5.2 Les suicides silencieux du monde agricole

Selon Plavsic (2024), l'étude du suicide en Belgique demeure lacunaire. Les recherches démographiques se sont concentrées sur les grandes causes de mortalité, de la transition épidémiologique, des maladies infectieuses, maladies cardiovasculaires, cancers, négligeant largement les causes externes de décès, et notamment les suicides.

Des études récentes ont mis en évidence un lien entre les crises économiques et les taux de suicide. Par exemple, la crise de 2008 a conduit à une augmentation des suicides chez les hommes italiens âgés de 25 à 64 ans. Aux États-Unis, une corrélation a été observée entre le chômage et les suicides chez les hommes d'âge moyen et les femmes actives. Globalement, les crises économiques semblent accroître les risques de suicide, notamment chez les jeunes hommes, les hommes d'âge moyen et les chômeurs, principalement en raison de la perte d'emploi, de revenus et d'estime de soi (Plavsic, 2024).

L'analyse des suicides chez les indépendants, notamment les agriculteurs, met en lumière que le travail n'est pas toujours le facteur principal. Selon Prévitali (2015), plusieurs éléments contribuent aux suicides dans le milieu agricole. Sur le plan sociétal, des facteurs comme la mondialisation et la pression européenne qui créent des contraintes économiques et administratives et engendrent un sentiment d'exclusion. Sur le plan microéconomique, des éléments tels que la baisse des revenus, les difficultés financières et la pression bancaire exercent une détresse accentuée par les crises agricoles. En outre, l'isolement géographique et social, associé à un manque de soutien familial ou professionnel, aggrave les risques de détresse psychologique (Prévitali, 2015).

Pour élargir cette perspective, Deffontaines (2021) montre que le suicide touche particulièrement les agriculteurs fortement investis et passionnés par leur métier. Leur indépendance et autonomie professionnelles sont essentielles pour maintenir cet engagement. Toute menace pesant sur cette indépendance peut entraîner une perte de sens de leur engagement, déclenchant une crise pouvant aboutir au suicide (Deffontaines, 2021). Ainsi, le suicide dans le monde agricole résulte de multiples facteurs interconnectés.

D'ailleurs, à l'occasion des manifestations agricoles de février 2024, les agriculteurs et agricultrices se sont exprimés en utilisant des symboles évoquant la mort et le suicide. Par exemple, la Fédération des Jeunes Agriculteurs a présenté le mannequin d'un homme pendu, accompagné d'une pancarte « *On ne crèvera pas en silence* », mettant ainsi en lumière le suicide invisible dans les campagnes wallonnes ou encore une autre pancarte collée dans un tracteur bleu (voir image en bas) : « *Je suis*

*éleveur. Je vous nourris. Mais moi, je meurs !* » Cette phrase est un cri de détresse qui résume la situation paradoxale et tragique de nombreux agriculteurs et agricultrices. Il met en lumière le contraste entre la contribution essentielle de l'éleveur à la société « Je vous nourris » et sa propre souffrance menant à la mort « Mais moi, je meurs ! ». Bien que les déclarations sur le suicide chez les agriculteurs soient alarmantes, l'absence de données statistiques spécifiques en Belgique rend difficile une analyse plus approfondie sur cette thématique.

Photographie 7 : Manifestation des agriculteurs et agricultrices en février 2024



Source : RTBF actus. Liège : des agriculteurs en paille pendus à des ronds-points choquent les automobilistes, 2024.

Selon (Deffontaines, 2017; Prévitali, 2015) en France, le suicide représente un problème de santé publique majeur, avec environ 12 000 décès par an. Cette statistique place le pays au troisième rang européen, derrière la Finlande et l'Autriche. Les hommes sont particulièrement touchés, représentant trois quarts des victimes, contre un quart pour les femmes. La tranche d'âge la plus affectée est celle des 35-59 ans (Prévitali, 2015). Les données révèlent également des disparités importantes entre les groupes socioprofessionnels. Les agriculteurs exploitants sont particulièrement vulnérables, avec un taux de suicide nettement supérieur à celui d'autres catégories. Selon le porte-parole du CépiDc<sup>19</sup>, le taux de suicide chez les agriculteurs atteint 32 pour 100 000, contre 28 pour 100 000 chez les ouvriers et seulement 8 pour 100 000 pour les professions intellectuelles supérieures. Cette surmortalité dans le secteur agricole pourrait s'expliquer par les défis auxquels sont confrontés les agriculteurs, comme la pression économique, l'isolement social, l'exposition aux pesticides ou l'adaptation aux réglementations européennes changeantes (Prévitali, 2015).

<sup>19</sup> Les statistiques sur les causes médicales de décès de A à Z en France. Voir : <https://cepidc.inserm.fr/qui-sommes-nous/les-statistiques-sur-les-causes-medicales-de-deces-de-z>

Lors de notre travail de terrain, nous avons abordé la délicate question du suicide avec plusieurs agriculteurs. Cette démarche nous a rapidement fait prendre conscience de la gravité et de la complexité de ce sujet au sein du monde agricole. Le suicide s'est révélé être une réalité tragiquement familière pour beaucoup d'agriculteurs. Nombreux sont ceux qui connaissaient personnellement quelqu'un ayant mis fin à ses jours, témoignant de l'ampleur de la souffrance psychologique et financière. D'autres, en revanche, choisissaient de garder le silence. Au cours de ces échanges, nous avons été particulièrement attentifs au langage non-verbal de nos interlocuteurs. Les respirations plus profondes, les regards fuyants ou les longues pauses dans la conversation trahissaient souvent des moments de tension et d'émotion intense. Face à ces signes de détresse ou de malaise, nous avons choisi d'adopter une approche respectueuse et empathique. Plutôt que d'insister pour obtenir plus d'informations, nous avons préféré laisser à nos interlocuteurs l'espace nécessaire pour s'exprimer à leur rythme ou même garder le silence s'ils le souhaitaient.

Cependant, il nous semble important de souligner le témoignage de Jacques, car il offre une perspective plus approfondie sur ce qui se joue au cœur du métier d'agriculteur.

*« L'élevage, c'est un métier sans répit. 365 jours par an, vous êtes attaché à vos bêtes. Pas de vacances, pas de pause. Cette pression constante, surtout quand vous débutez et que vous avez des dettes à rembourser, ça peut vraiment vous user. Certains se retrouvent dans des situations impossibles, mal conseillés parfois, et ne voient plus comment s'en sortir. C'est là que le risque de suicide devient réel. On voit des banques qui prêtent encore de l'argent à des gens déjà endettés, ça ne fait qu'aggraver les choses. Il faut vraiment être vigilant et chercher de l'aide avant d'arriver au point de non-retour. » Jacques (AC, 16.01.2023)*

---

Le récit de Jacques met en lumière la complexité des défis auxquels font face les éleveur.euse.s, en particulier ceux qui démarrent avec des crédits bancaires. Cela nous rappelle également le témoignage de Gabriel :

*« Les coûts de production, ils ont augmenté, mais en plus les clients ils sont partis de la vente directe [...] ça peut pas durer ? Parce que mon corps, il est fatigué maintenant. Ma femme, elle est fatiguée aussi [...] l'argent, ça peut être un dégoût, quoi, ça pose problème trop longtemps [...] mais toujours au fond de vous, il y a le problème de l'argent et ça, malheureusement, ça c'est tout le temps dans votre tête parce que c'est un stress. » Gabriel (AB, 09.11.2023).*

---

Gabriel a expliqué le stress financier causé par l'augmentation des coûts de production et la baisse du prix du lait bio. Il a également décrit les charges de travail élevées à la ferme qui l'obligent souvent à travailler de longues heures, conduisant à un épuisement physique et mental. Il a également confié l'impact de son travail sur sa vie personnelle, qui s'est traduit par un burn-out et un divorce.

Une aide psychologique existe avec l'institution Agricall Wallonie Asbl<sup>20</sup> qui propose un accompagnement spécifique aux agriculteurs et agricultrices en détresse. Ce service offre un suivi individuel personnalisé, des formations et des sessions visant à renforcer les liens entre agriculteurs. Ils disposent surtout d'une ligne téléphonique d'écoute et d'orientation. Les employés d'Agricall ont précisé que les appels reçus proviennent d'agriculteurs déjà en grande difficulté. Ils insistent sur le fait que tous les agriculteurs ne partagent pas les mêmes problèmes, mais que certains reviennent de manière récurrente dans les appels qu'ils reçoivent. Par ordre de priorité, ce sont les suivants :

1. Difficultés économiques : rentabilité précaire, endettement, difficultés de gestion financière
2. Problèmes psychologiques : stress, isolement, détresse émotionnelle
3. Problèmes agronomiques : gestion des cultures et du bétail
4. Problèmes juridiques : conflits de voisinage, problèmes de bail, réglementations complexes
5. Problèmes de transmission : difficultés à transmettre l'exploitation à la génération suivante
6. Problèmes administratifs : complexité et lourdeur des démarches administratives et numériques
7. Problèmes liés à la modernisation : investissements importants, adaptation aux nouvelles technologies
8. Problèmes environnementaux : adaptation aux nouvelles réglementations écologiques et à la PAC.

Ces problèmes sont souvent interconnectés, nécessitant une approche globale. Agricall intervient régulièrement en duo avec un psychologue et un chargé d'administration qui se rendent à la ferme pour aider les agriculteurs à faire le point sur leur situation.

Selon les employés d'Agricall, les agriculteurs ne sollicitent une aide extérieure qu'en dernier recours, lorsque leurs difficultés sont vraiment importantes. Au-delà des difficultés, cela soulève des questions plus larges sur la durabilité du modèle agricole actuel et la santé mentale à l'intérieur du monde rural.

En conclusion, bien que le suicide dans le monde agricole wallon soit méconnu du grand public, il représente une réalité bien connue et comprise dans le milieu rural. Les études confirment que ce phénomène touche particulièrement les agriculteurs fortement investis dans leur métier, dont l'indépendance et l'autonomie sont menacées par divers facteurs socio-économiques (Prévitali, 2015; Deffontaines, 2021). Ces facteurs, qui vont de la pression économique et administrative à l'isolement social, contribuent à une profonde détresse pouvant conduire au suicide. En outre, les

---

<sup>20</sup> Agricall: [www.agricall.be](http://www.agricall.be)

obstacles financiers et organisationnels auxquels ils sont confrontés au début de leur carrière peuvent rapidement devenir écrasants et menacer leur santé mentale.

## 5.6 La technologie : solution pour alléger le travail agricole ?

La robotisation des fermes laitières semble s'ériger en solution pour alléger la charge de travail (Constantin, 2021). Néanmoins, des interrogations subsistent à mesure que les éleveur.euse.s confient davantage d'activités à ces systèmes automatisés. Est-ce qu'avec la robotisation des fermes, on réussit à réduire la pénibilité du travail physique et psychologique des éleveur.euse.s ?

### 5.6.1 Le cas des robots en Wallonie

L'étude réalisée par Dufrasne et al. (2013) indique que l'introduction de la traite robotisée remonte aux années 1990, marquant une évolution significative dans le secteur laitier. En Wallonie, cette technologie a connu une progression notable : alors qu'on dénombrait seulement 60 robots en 2009, leur présence s'est considérablement accrue, atteignant aujourd'hui environ 150 unités (Dufrasne et al., 2013). Les données officielles sur la robotisation des fermes sont introuvables, cependant selon la recherche de Dufrasne et al.(2013), une ferme laitière dispose en moyenne de 1,2 robot par ferme sans cibler le robot de traite<sup>21</sup>, on peut estimer que la traite robotisée est adoptée par approximativement 3% des fermes wallonnes (Dufrasne et al., 2013). Cette tendance reflète une modernisation graduelle des pratiques agricoles dans la région, bien que la majorité des fermes continuent d'utiliser des méthodes de traite traditionnelles.

---

<sup>21</sup> Les robots agricoles sont des dispositifs technologiques conçus pour assister ou remplacer les agriculteurs dans diverses tâches agraires. Ces machines, qui peuvent fonctionner de manière autonome ou semi-autonome, sont développées pour effectuer un large éventail d'opérations dans les domaines de l'agriculture et de l'horticulture. Leurs applications sont variées et incluent notamment :

1. La récolte des cultures
2. L'élimination des mauvaises herbes
3. L'application précise de produits phytosanitaires
4. Le suivi et l'analyse de l'état des cultures
5. La gestion des systèmes d'irrigation
6. L'assistance dans l'élevage du bétail

Ces robots visent à optimiser les processus agricoles, à réduire la charge de travail manuel et à améliorer l'efficacité globale des exploitations. (Le sillon belge, 2024)

Lors de notre travail de terrain, sur les 26 fermes rencontrées, seulement deux avaient un robot de traite. Il s'agit de la ferme de Martin (AC, 25.01.2023) et de la ferme d'Hugo et Barbara (AB, 14.11.2023).

*« Nous avons automatisé la traite il y a près de 15 ans. Aujourd'hui, nous utilisons un système automatique. La machine effectue la traite sans ma présence. Je n'ai qu'à surveiller et intervenir en cas de problème, signalé par une alerte téléphonique. Je n'ai donc plus l'obligation d'être présent à des heures fixes pour la traite. » Martin (AC, 25.01.2023).*

---

Selon Martin, il n'a plus besoin d'être présent lors de la traite, le robot s'en charge. Il doit cependant assurer une surveillance continue, 24h/24h, pour assurer le bon fonctionnement du système. Avant l'installation du robot, Martin consacrait deux heures le matin et deux heures le soir à la traite, ce qui lui permettait une observation rapprochée des animaux.

Cette proximité a été remplacée par une surveillance à distance sur son smartphone, un regard sur les données des écrans et une surveillance de temps en temps dans l'étable. Certaines journées se déroulent sans incident, mais d'autres nécessitent une intervention rapide après des messages d'erreur du robot. Ceci exige une grande réactivité des éleveur.euse.s, comme le confirme aussi le travail de (Legein et al., 2018).

Hugo et Barbara, confirment l'information de Martin, et de plus, ils déclarent que le robot de traite leur a permis de libérer du temps, de réduire les contraintes horaires de la famille et d'améliorer leur bien-être au travail ainsi que celui des vaches<sup>22</sup>. Ils soulignent également que cet investissement a apporté une forme de modernité et de liberté à la ferme.

Les trois éleveur.euse.s se sont montrés positifs quant au travail réalisé avec le robot de traite. Cependant, ils ont indiqué que le début était très difficile car il faut s'habituer à travailler d'une autre manière. De plus, les messages d'erreur de la machine génèrent parfois du stress et il est essentiel de les résoudre rapidement pour ne pas interrompre la dynamique de travail avec les vaches.

---

<sup>22</sup> Les éleveurs nous ont dit que le robot de traite était beaucoup mieux pour le bien-être des vaches. En effet, avec le robot, les vaches peuvent décider elles-mêmes du moment de la traite, de manière plus naturelle que lorsqu'elles sont habituées à des horaires homogénéisés pour toutes. Bien que cet aspect ait été évoqué, nous n'avons malheureusement pas eu l'opportunité d'approfondir davantage ce sujet lors de notre travail de terrain.

### 5.6.2 Le contact entre l'éleveur.se, la vache et le robot change-t-il ?

La relation entre les éleveur.euse.s, les vaches et les robots est un sujet d'étude récurrent dans les sciences sociales (Constantin, 2021; Fiorelli et al., 2012a; Lagneau, S/D; Lagneaux & Nizet, 2020). Bien que le travail des éleveur.euse.s ait été transformé au fil des siècles par la technologie et la rationalité économique, la relation de l'humain avec le travail ne peut être réduit à un simple rouage mécanique. Au contraire, il investit pleinement son corps et sa subjectivité dans l'activité (Guern, 2020).

Fiorelli et al. (2012) soulignent que l'imbrication entre l'humain et le robot établit une activité créatrice et sociale, impliquant des interactions humaines et la mobilisation de compétences pratiques et complexes des machines. Loin d'être réduit à un simple automate, l'humain au travail fait preuve d'ingéniosité, d'adaptabilité et d'un savoir-faire qui ne sauraient être entièrement codifiés ou algorithmisés (Fiorelli et al., 2012b; Lagneaux & Nizet, 2020).

Même si les éleveur.euse.s utilisent des robots pour alléger leur charge de travail, ils restent attentifs au comportement de leurs vaches afin d'anticiper et de résoudre les problèmes rencontrés. Comme le soulignent Lagneaux & Nizet (2020), les éleveur.euse.s, loin de se fier aveuglément à la machine, conjuguent l'observation directe de leurs animaux et l'analyse des données fournies par la technologie. Ce subtil équilibre leur permet de maintenir la bonne santé de leur troupeau, illustrant ainsi la complémentarité entre l'expertise humaine et l'apport technologique dans le domaine de l'élevage moderne.

Les chercheuses affirment que cette méthode permet une gestion plus fine et plus réactive du troupeau, en combinant la technologie de pointe avec le savoir-faire de l'éleveur.se.

En ce qui concerne la relation entre les éleveur.euse.s et les vaches face au robot, tous finissent par s'habituer au cours des mois. Le changement est particulièrement difficile durant la première semaine, jusqu'à ce que le système soit bien compris. Selon Porcher et Schmitt (2010), les vaches développent une intelligence pratique vis-à-vis du robot, en comprenant ses mécanismes et en réagissant aux signaux sonores qu'il émet. Ainsi, le robot de traite est présenté comme un élément central dans l'organisation du travail en élevage, requérant une collaboration entre les vaches et l'éleveur.se (Porcher & Schmitt, 2010).

### 5.6.3 La traite robotisée est-elle pour toutes les fermes ?

Par ailleurs, selon Martin, la robotisation n'est pas pour toutes et tous. Chaque ferme est unique et il faut faire attention aux investissements qu'on y réalise. En effet, un robot est un investissement qu'il faut rembourser.

*« On a mis un robot depuis 2007 et beaucoup de fermes l'ont fait en même temps que nous. Et bien, pour nous, ça se passe très bien avec le robot [...] mais, les gens ont pensé que d'avoir une ferme plus grande, avec plus d'animaux, allait résoudre leurs problèmes financiers. Sauf que, qu'est-ce qu'ils ont fait après ? Ils ont mis un deuxième robot, et encore plus de vaches ! Donc c'est encore plus de vêlages par an, c'est beaucoup plus de travail. Parfois, c'est presque le double [...] Mais après, ils se retrouvent tellement absorbés par le travail qu'au final, ce sont des fermes qui deviennent fragiles [...] et après, si le prix du lait n'est pas bon, ça commence à coincer. On ne peut plus suivre... »* Martin (AC, 25.01.2023)

---

Pour Martin, l'augmentation du cheptel implique inévitablement l'agrandissement de la ferme et une intensification du travail, vêlage, alimentation, production du fourrage, gestion globale. Par conséquent, les fermes ayant doublé le nombre d'animaux sont beaucoup plus vulnérables, car elles doivent maintenir une rentabilité maximale pour rembourser leurs investissements.

Ainsi, les éleveur.euse.s, croyant bénéficier d'économies d'échelle grâce à cette mécanisation, se retrouvent souvent piégés par l'endettement lié à ces investissements. Ceci illustre l'un des problèmes majeurs de la spécialisation de la production agricole. En voulant accroître leur productivité, ces exploitations se fragilisent financièrement, les rendant plus vulnérables aux aléas économiques.

Pour le reste, les petites et moyennes fermes utilisent rarement ces systèmes, même si les éleveur.euse.s réfléchissent à l'amélioration de l'ergonomie du travail, leurs infrastructures ne sont souvent pas adaptées à l'utilisation de robots. À l'inverse, les grandes exploitations ont davantage recours à ces technologies pour alléger la charge de travail et améliorer l'autonomie vis-à-vis de la main d'œuvre externe.

Paradoxalement, même si la technologie libère du temps, certains éleveur.euse.s restent sous tension en raison des investissements importants et des coûts élevés de maintenance et de

réparation de ces robots. Un robot de traite peut coûter minimum 150 000 euros, avec des frais de maintenance annuels d'au moins 5 000 euros (Sang-Sang, 2023).

Les deux fermes de notre travail de terrain étaient satisfaites des robots de traite, mais cela n'est pas le cas de toutes les fermes. Selon Sang-Sang (2023), de nombreux éleveurs ont choisi d'arrêter cette technologie, principalement pour des raisons financières et aussi pour le stress engendré par la connexion constante au smartphone 24h/24. En plus, les coûts d'aménagement et d'entretien des équipements représentent une charge importante. L'investissement initial, pour une étable à 800 000 euros remboursable sur 15 ans, est conséquent. De plus, en cas de panne du robot, les éleveur.euse.s sont souvent dépendants de techniciens facturant 100 euros de l'heure, ce qui représente un coût supplémentaire non négligeable. Enfin, la revente de ces machines est difficile en raison de leur obsolescence rapide liée à l'évolution technologique (Sang-Sang, 2023).

Cependant, la robotisation est fortement conseillée et influencée par des facteurs externes à la ferme, notamment les institutions comme le Comité du lait, la presse et les entreprises commercialisant ces machines, qui mettent souvent l'accent sur la modernisation et le progrès technologique comme unique solution à la pénibilité. Par contre, en parallèle, cela alourdi les crédits bancaires, ce qui renforce la situation de dépendance envers les entreprises bancaires.

En conclusion, la robotisation des fermes présente un réel paradoxe. Bien que cette technologie permette de diminuer la pénibilité physique de certaines tâches comme la traite, son adoption s'accompagne de défis supplémentaires pour les exploitations.

D'un côté, les investissements importants nécessaires pour se doter de ces équipements robotisés induisent une pression économique accrue. Les éleveur.euse.s doivent alors maintenir une rentabilité élevée afin de rembourser leurs crédits bancaires, ce qui génère un stress psychologique important en cas de moindre productivité.

De l'autre, les exploitations qui choisissent de ne pas se robotiser conservent une charge de travail physique plus lourde. Elles doivent néanmoins trouver d'autres moyens d'améliorer l'ergonomie du travail.

#### **5.6.4 Croiser les imaginaires de la modernisation dans les fermes wallonnes**

La pénibilité du travail dans les fermes laitières a été un thème central lors des entretiens avec les acteurs et actrices de terrain. La robotisation, notamment l'utilisation de robots de traite, n'a pas été spontanément abordée par les éleveur.euse.s comme un mécanisme à installer rapidement.

Notre recherche s'est concentrée sur les parcours de vie de ces acteurs et actrices, souvent héritiers de fermes familiales diverses. Néanmoins, l'imaginaire de la modernisation agricole demeure un sujet sensible. Les éleveur.euse.s se sentent parfois jugés sur leur degré de modernité ou sur l'adéquation de leur équipement avec des standards modernes actuels.

Nous avons posé la question à Marie et Karine sur la modernisation des fermes et leurs témoignages offrent un aperçu contrasté de la manière dont ces éleveuses perçoivent et intègrent la modernité dans leur ferme. Marie (AC, 08.11.2022), elle, nous a expliqué que la modernité est principalement liée à l'acquisition de machines sophistiquées qui permettent de réduire la charge de travail. Par exemple, l'utilisation d'une roto pour traire les vaches, une mélangeuse automotrice pour nourrir les animaux rapidement et une petite cuve de 200 litres pour donner à boire aux veaux en quelques minutes. Cependant, elle soulève l'importance de ne pas aller vers un « trop moderne » ou « trop sophistiqué », car cela pourrait entraîner des problèmes en cas de pannes mécaniques ou informatiques.

Karine, de son côté, adopte une approche plus traditionnelle, en continuant d'utiliser du matériel ancien comme une vieille salle de traite et ne prévoit pas de la moderniser. Elle insiste sur une méthode de travail moins intensive, davantage axée sur les besoins des consommateurs. Karine préfère revenir aux bases de l'agriculture, se méfiant de l'idée d'automatiser ou moderniser excessivement à travers la technologie.

En outre, les institutions privées promeuvent l'accès à la technologie et à la modernisation, notamment par la robotisation des exploitations, comme la solution pour réduire la pénibilité du travail. Cette pression en faveur de la mécanisation est renforcée par les médias et les campagnes de marketing, encourageant les éleveur.euse.s à adopter des technologies modernes.

Image 11: Marketing Lely, robot de traite



Source : Le sillon belge, aout, 2022

Les stratégies commerciales d'entreprises comme Lely, qui vend des robots de traite, illustrent bien cette tendance. L'une de leurs affiches met en avant un contraste frappant entre deux époques de l'élevage laitier. À gauche, une image en noir et blanc évoque le passé avec une éleveuse dans une salle de traite traditionnelle, encore courante en Wallonie aujourd'hui. À droite, en couleurs vives, une jeune éleveuse se tient fièrement à côté d'un robot de traite automatisé. Son expression joyeuse et satisfaite contraste avec l'image en noir et blanc, suggérant les supposés avantages de la technologie moderne. Elle observe le robot accomplir la traite, symbolisant une transition vers un travail moins contraignant.

« La passion reste, les outils évoluent », telle est l'essence du message véhiculé par cette affiche. Cette juxtaposition habile vise à présenter et à promouvoir l'adoption des nouvelles technologies comme une évolution bénéfique du métier de l'élevage. L'image suggère que, malgré les changements technologiques, l'essence même de l'élevage, la passion pour le travail avec les animaux, reste intacte. Elle invite les agriculteurs à embrasser cette modernisation, présentée comme une progression logique de leur profession, plutôt qu'une rupture avec les traditions. Cette stratégie de communication cherche à motiver les éleveur.euse.s à s'équiper d'outils modernes, en les présentant comme une amélioration de leurs conditions de travail sans pour autant altérer les fondements de leur métier.

*« Flexibilité, liberté de choisir et bien-être, pour vos vaches et vous, tout en conservant une production optimale de lait de grande qualité. Travailler de manière efficace, en respectant les animaux et en contrôlant les coûts. Telles sont les préoccupations constantes de tous les éleveurs laitiers du monde entier.*

*C'est à vous de choisir comment y parvenir. Tout en ne perdant pas de vue vos objectifs à long terme. En collaboration avec des vétérinaires et des conseillers en alimentation et avec l'aide des équipements et de la technologie. Depuis plus de vingt ans, des éleveurs laitiers du monde entier sont heureux d'utiliser au quotidien nos systèmes (automatisés). Ces systèmes, basés sur la santé des animaux, permettent de travailler de manière efficace. »*

Source : Page principale de Lely, (Lely, 2025)

L'affiche tente ainsi de concilier l'attachement aux valeurs traditionnelles de l'élevage avec les promesses d'efficacité et de confort offertes par les nouvelles technologies, des promesses de flexibilité, liberté et bien-être pour les animaux et les éleveur.euse.s.

L'utilisation de grands tracteurs, d'infrastructures importantes et de robots dans l'agriculture est souvent perçue comme un synonyme de progrès dans le milieu agricole (Laferté, 2018). Lors de notre participation à l'Assemblée Générale de la Fédération Wallonne de l'Agriculture (FWA) en 2019, nous avons eu l'opportunité d'observer et d'interagir avec plusieurs familles d'agriculteurs.

Un aspect particulièrement pris en compte dans les discussions était l'importance accordée à la taille de l'exploitation et à la quantité d'équipements possédés. Ces éléments semblaient jouer un rôle crucial dans l'établissement et l'affichage du statut social parmi les agriculteurs. Les discussions tournaient fréquemment autour de comparaisons sur le nombre de tracteurs que possédait chaque famille, illustrant comment le matériel agricole est devenu un marqueur tangible de réussite économique.

L'acquisition d'outils et de machines, notamment de tracteurs et de remorques, servait un double objectif. D'une part, elle était clairement utilisée comme un moyen d'afficher un certain statut économique au sein de la communauté agricole. D'autre part, ces investissements étaient justifiés par des arguments d'efficacité opérationnelle. Les agriculteurs expliquaient, par exemple, que posséder plusieurs ensembles tracteur-remorque leur permettait d'optimiser leur temps de travail en évitant les délais liés au changement de remorques.

Cette justification pragmatique de l'achat de matériel supplémentaire, présentée comme une stratégie pour ne pas perdre de temps pendant les opérations agricoles, révèle une dimension intéressante de la prise de décision économique dans ce secteur. Elle montre comment les agriculteurs cherchent à concilier l'affichage de leur réussite avec des arguments d'efficacité productive.

### **5.6.5 La vache machine, l'homme machine ?**

Cette modernisation, soutenue par des politiques publiques visant à accroître les revenus, la productivité et la compétitivité entre agriculteurs sur le marché mondial, encourage une logique de gestion entrepreneuriale (Fiorelli et al., 2012a). Cette approche peut entraîner une déshumanisation du métier et une méconnaissance du lien fondamental entre les éleveur.euse.s et leurs animaux (Porcher, 2002). La « vache machine » symbolise la transformation de la vache laitière en simple outil de production optimisé, conséquence de rationalisations technologiques et productivistes. Cette perception, selon Ruet (2004), réduit la vache à une unité de fabrication de lait, dont la fonction unique est de maximiser le rendement, parfois au détriment de son bien-être (Ruet, 2004). La race Holstein illustre cette tendance, sa forte productivité s'accompagne d'une fragilité accrue, comme le disait Guillaume (AC, 30.01.2023) :

*« Quand la vache donne son lait, on ne voit pas forcément qu'elle est fatiguée ou qu'elle respire rapidement. Mais, on a déjà eu une vache qui, en sortant de la traite, est allée dans l'enclos, a crié, est tombée à terre, a crié à nouveau, et c'était fini. Son cœur avait lâché. La traite représente un effort considérable pour la vache. C'est difficile d'expliquer ça autrement, mais c'est comparable à un athlète de haut niveau. Un expert me l'a expliqué ainsi. Les vaches que nous avons maintenant sont différentes de celles que mon père élevait. Ce sont des vaches « haut de gamme », vraiment l'élite en termes de production laitière. Par exemple, la vache que vous avez vue tout à l'heure, je peux vous la montrer, a produit 58 litres en une journée. Quand ces vaches arrivent pour la traite, elles peuvent être complètement mouillées quand elles en sortent. Elles transpirent sous la peau, sous le pelage. On ne le voit pas directement, mais c'est ce qui se passe parce qu'elles fournissent un effort énorme. C'est comparable à un coureur qui vient de faire 10 km, il est aussi tout mouillé de sueur. »*

---

La vache est ainsi considérée comme une « machine à produire », son optimisation prime sur toute autre considération. « Elle passe par une rationalisation technique de la fécondation, de l'alimentation et des structures mêmes d'élevage, en vue de transformer en machine à produire » (Ruet, 2004, p. 60). Cette vision réductrice, témoignant d'une approche industrielle de l'élevage laitier, met l'efficacité productive avant le bien-être animal. La « vache machine » symbolise la transformation du vivant en système mécanique.

En Belgique comme en France, la race bovine Holstein, originaire des régions septentrionales des Pays-Bas et de l'Allemagne, s'est imposée comme un paradigme de l'élevage laitier à l'échelle mondiale, en raison de ses capacités de production laitière. Sa prééminence dans le domaine de l'élevage laitier est largement attribuée à son rendement lactique, qui est beaucoup plus élevé comparativement aux autres races bovines. (Flamant, 2002).

En Belgique, selon les données Statbel (2022), les races de vaches laitières présentes sur le territoire sont la Pie-Noire Holstein, la Pie-Rouge Holstein, le Blanc-Bleu Belge, la Montbéliarde, la Normande et la Jersiaise. La principale est la Pie-Noir Holstein, choisie principalement pour ses caractéristiques de productivité laitière.

Tableau 9: Production laitière moyenne par race et par production

| Race                           | Quantité de vaches | Production moyenne en kg lait 2012 | Production moyenne en kg lait 2022 |
|--------------------------------|--------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| Pie-Noir Holstein              | 29.164             | 9.168                              | 9.517                              |
| Pie-Rouge Holstein             | 4.122              | 7.973                              | 8.616                              |
| Blanc Blue Belge <sup>23</sup> | 2.103              | -                                  | 4.415                              |
| Montbéliarde                   | 1.016              | -                                  | 7.537                              |
| Normande                       | 292                | -                                  | 6.930                              |
| Jersiaise <sup>24</sup>        | Pas d'information  | Pas d'information.                 | Pas d'information                  |

Source : Production laitière moyenne par race et par lactation (Statbel, 2022)

Selon Labatut & Tesnière (2017), la vache Holstein, s'est érigée en véritable emblème de la modernisation agricole et de la commercialisation des ressources vivantes dans le monde entier. Cette race bovine illustre parfaitement la transformation du secteur agricole en une industrie globalisée. Le commerce international lié à la Holstein a pris une ampleur considérable. Selon des données professionnelles de 2015 in Labatut & Tesnière (2017), les échanges mondiaux de matériel génétique Holstein, comprenant le sperme de taureau, les embryons et les animaux reproducteurs, génèrent des flux financiers estimés à 335 millions d'euros (Labatut & Tesnière, 2017).

Ce marché florissant a donné naissance à de nombreuses entreprises spécialisées, qui ont contribué à la diffusion mondiale de la race Holstein. Ainsi, cette vache est devenue un produit d'exportation majeur, transcendant les frontières nationales pour s'imposer comme une race cosmopolite (Labatut & Tesnière, 2017). Dans le contexte français, l'introduction de la Holstein s'inscrit dans le cadre d'une modernisation systématique de l'élevage, catalysée notamment par la promulgation de la loi sur l'élevage de 1966. Cette législation a établi un cadre structurel pour l'amélioration génétique du cheptel, facilitant l'adoption de technologies avancées telles que l'insémination artificielle. L'importation subséquente de spécimens Holstein en provenance d'Amérique du Nord a rapidement démontré la supériorité productive de cette race, avec une production laitière excédant d'approximativement 1 000 kilogrammes celle des races bovines laitières autochtones françaises (Flamant, 2002).

L'intégration de la Holstein dans le paysage agricole français a été un facteur déterminant dans la transformation du secteur laitier national. Cette évolution a contribué de manière significative à

<sup>23</sup> Le rapport Statbel (2022) ne précise pas s'il s'agit de la BBB mixte ou non, il la mentionne simplement comme BBB.

<sup>24</sup> Le rapport Statbel (2022) n'indique pas la quantité de Jersiaises qui existent en Wallonie.

l'établissement de la France comme un acteur majeur dans les domaines de la génétique quantitative et de la production laitière au niveau européen. La Holstein demeure, à ce jour, un emblème de l'industrie laitière globale, témoignant de l'impact durable des innovations en matière de sélection génétique sur les pratiques agricoles contemporaines (Flamant, 2002).

En Wallonie, l'organisme Elevéo, anciennement l'AWEA (Association Wallonne des Eleveurs Avicoles), se charge de l'amélioration de la génétique des animaux d'élevage et d'optimisation de la gestion des exploitations agricoles. En Wallonie, Elevéo gère les livres généalogiques officiels et met à disposition des outils d'aide à la décision<sup>25</sup>, notamment pour la gestion des accouplements, le suivi des généalogies et l'analyse génomique des bovins à partir d'une base de référence et une évaluation génétique.

L'utilisation d'une base de référence permet d'avoir un repère pour interpréter un index. A la suite de l'évaluation génétique, chaque animal reçoit une estimation de son potentiel génétique que l'on pourrait appeler "valeur brute". Celle-ci est ensuite exprimée par rapport à un groupe d'animaux (appelé "Base de Référence") pris comme référence de la population. La moyenne de ce groupe est artificiellement mise à zéro pour tous les caractères évalués. En Belgique, ce groupe de référence change tous les cinq ans et est défini par la population des vaches nées une année donnée. Alors que dans les évaluations précédentes, la base de référence était constituée des vaches wallonnes nées en 1995 (24 486 vaches), à partir de cette évaluation du mois de mai et pour les cinq années à venir, la base de référence est constituée des vaches wallonnes nées en 2000 (21 817 vaches). Ce changement de base nous permet de comparer les animaux actuels à une population plus récente (Association Wallonne des Eleveurs, 2025).

Pour conclure, il est important de souligner deux points essentiels :

1. L'adoption de la race bovine Holstein comme standard de référence dans l'évaluation génétique des troupeaux laitiers.
2. L'impact significatif des processus de modernisation et de globalisation sur le secteur agricole au cours des dernières décennies.

Ces deux éléments ont joué un rôle crucial dans la transformation de l'agriculture moderne, en particulier dans l'industrie laitière. La prédominance de la race Holstein reflète une tendance vers la standardisation, tandis que les dynamiques de modernisation et de globalisation ont

---

<sup>25</sup>**Evaluation génétique décembre 2012 : Les meilleures vaches wallonnes classées sur base de la Valeur Economique Globale (V<sub>EG</sub>).**

[https://www.awenet.be/awe/commun/asbl/lait/index\\_vaches\\_top100.php](https://www.awenet.be/awe/commun/asbl/lait/index_vaches_top100.php)

profondément modifié les pratiques agricoles, les structures économiques et les modes de production dans le secteur.

Cette standardisation des pratiques d'élevage et de sélection génétique, orchestrées par des organismes spécialisés comme Elevéo. Participe à la transformation des exploitations agricoles en unités de production industrielle, davantage tournées vers les marchés que vers les spécificités locales.

Au-delà des animaux, parlons aussi de l'« homme-machine » Cette métaphore, illustrée par Offroy de La Mettrie (1748) illustre la transformation progressive des êtres humains en parties intégrantes d'un système mécanisé, notamment dans le contexte du travail industriel et automatisé. Ce concept s'enracine dans les réflexions philosophiques et scientifiques des XVIe au XVIIIe siècles, qui comparaient le corps humain à une machine faite de pièces mécaniques (Jorda, 2018).

Au XIXe siècle, avec l'essor de l'industrie, cette idée devient tangible, les ouvriers sont considérés comme des corps-machines, soumis aux cadences imposées par les machines automatiques. Leur rôle se limite à exécuter des tâches répétitives, soigneusement décomposées et optimisées par les ingénieurs pour maximiser efficacité et rentabilité. Dans ce contexte, l'esprit humain est relégué au second plan, avec des gestes mécanisés alignant les performances humaines sur celles des machines.

Au XXe siècle, l'homme-machine devient un « organisme communicant », capable de traiter des informations, d'apprendre et de s'adapter, tout en restant centré sur la productivité et l'assujettissement aux systèmes automatisés.

En résumé, l'« homme-machine » représente une vision utilitariste de l'être humain, où son corps et son esprit sont instrumentalisés pour atteindre les objectifs d'efficacité et de rentabilité dans un monde de plus en plus mécanisé et automatisé, au même titre que la « vache machine ».





Ce chapitre a permis d'explorer les dynamiques sociales, économiques et symboliques qui construisent la figure des éleveur.euse.s dans le contexte wallon, en mettant particulièrement en lumière la dimension genrée et la configuration de la maisonnée exploitante. En mobilisant une perspective socio - anthropologique, il s'agissait de comprendre comment les parcours individuels, les rôles familiaux et les enjeux socio-économiques s'enchevêtrent pour façonner le devenir professionnel dans le monde agricole.

L'analyse des parcours précoces montre que l'implication dans les tâches agricoles dès l'enfance constitue un facteur déterminant dans le maintien de la filière familiale. Cependant, devenir éleveur.se ne relève pas d'un simple choix, mais d'un ensemble de processus sociaux où s'entremêlent héritages, pressions familiales et stratégies de survie économique. La socialisation dès le jeune âge, ancrée dans des espaces spécifiques liés à la jeunesse agricole wallonne, joue un rôle fondamental dans la pérennisation du métier d'éleveur.se.

Sur le plan de la répartition des rôles, le genre apparaît comme un vecteur majeur dans la construction des identités professionnelles et familiales. Les femmes, depuis leur plus jeune âge, participent aux activités de la ferme, mais leur représentation en tant qu'héritières ou en tant que responsables principales reste limitée. La majorité des agricultrices rencontrées évoquent un double renoncement, d'abord, celui de la possibilité de reprendre la ferme familiale qui reste souvent réservée aux hommes, et ensuite, le renoncement à un métier pour lequel elles ont étudié lorsqu'elles épousent un agriculteur, principalement évoqué par les femmes de plus de 50 ans.

La prise en charge continue des tâches domestiques et ménagères et l'implication dans les différentes dimensions du CARE, peu valorisées dans la société, sont bien présentes dans le métier. Cette situation s'inscrit dans une division sexuée du travail.

Les jeunes générations, quant à elles, ont plus d'opportunités de conjuguer vie professionnelle et familiale, notamment en exerçant leur métier à l'extérieur de la ferme tout en continuant à assumer certaines tâches domestiques. Toutefois, cette autonomie relative demeure fragile face aux exigences économiques et aux responsabilités familiales. La pérennité de l'exploitation dépend souvent de la capacité des hommes à « hériter » de la ferme, tandis que pour les femmes, leur

participation à la vie agricole s'inscrit souvent dans une logique de soutien ou d'assistance plutôt que de transmission.

Les enjeux de pénibilité physique et émotionnelle constituent une autre dimension essentielle du secteur. La charge de travail, souvent qualifiée de pénible, pèse autant sur les corps que sur les états psychologiques des acteurs et actrices. Si les avancées technologiques, notamment la robotisation, ciblent une réduction de cette pénibilité, elles ne sauraient régler totalement ces problématiques. Les coûts d'investissement, la gestion du stress lié à l'endettement et l'incertitude quant à l'avenir économique demeurent autant de facteurs de tension. La robotisation, loin d'être une solution universelle, pose également la question de ses effets sur le rapport humain à l'animal, à la machine, et à lui-même.

Ces transformations techniques conduisent à une réflexion plus large sur les concepts de la "vache machine" et de "l'homme machine". La mécanisation croissante tend à réduire l'éleveur à un opérateur de la production, parfois au détriment de sa qualité de vie et de son identité professionnelle. Le risque est alors de transformer ces acteurs en agents de la production efficiente, soumis à des logiques de rentabilité, au prix d'un appauvrissement symbolique et identitaire.

Ce chapitre souligne que devenir éleveur ou éleveuse dans la maisonnée exploitante en Wallonie dépasse l'exercice d'un simple métier. C'est une manière de vivre ancrée dans un ordre social complexe, où genres, héritages, stratégies familiales et enjeux économiques et administratifs s'entrelacent. La transition vers la modernité, tout en offrant des outils pour réduire la pénibilité, soulève également des questions structurelles sur l'avenir du métier.

## Conclusion

Le métier d'éleveur.euse pourrait sembler privilégié à première vue : travailler en symbiose avec la nature, respirer l'air pur de la campagne, nouer des liens profonds avec les animaux et vivre sur son lieu de travail sans subir les contraintes des trajets quotidiens. De plus, les primes accordées au secteur agricole apparaissent comme un soutien appréciable. Notre étude de terrain a effectivement révélé des hommes et des femmes profondément passionnés par leur métier, capables d'évoquer leurs animaux avec une tendresse et une précision qui rappellent celles de parents parlant de leurs enfants.

Néanmoins, cette vision idyllique masque une réalité plus complexe, marquée par une course silencieuse et souvent invisible vers l'adaptation et le progrès. Cette course perpétuelle n'est que rarement un choix délibéré des éleveur.euse.s, mais plutôt une nécessité imposée par un système global et de facteurs externes. Ils/elles doivent traiter avec des structures administratives de plus en plus contraignantes, un marché international volatil qui dicte les prix de leurs produits, des bouleversements géopolitiques qui affectent directement leur activité, des crises mondiales aux répercussions locales, sans oublier leur vulnérabilité face aux aléas de plus en plus marqués du climat.

Ces professionnels se trouvent ainsi au cœur d'un tourbillon de défis en constante évolution, exigeant une capacité d'adaptation permanente et une résilience à toute épreuve. Cette réalité souligne le paradoxe frappant entre la perception idéalisée du métier et les pressions multiformes auxquelles les éleveur.euse.s sont confronté.e.s au quotidien. Leur passion et leur attachement à leur mode de vie doivent coexister avec la complexité et les contradictions inhérentes à l'agriculture moderne dans un monde globalisé et en rapide mutation.

Tout au long de notre recherche, nous analysons de manière compréhensive les conditions de vie au travail des éleveur.euse.s en Wallonie dans un contexte néolibéral entre 2019 et 2025. Cette étude s'inscrit dans une perspective socio-anthropologique et prend en compte les interactions complexes que vivent les éleveur.euse.s entre les dynamiques globales et locales, ainsi que l'impact des politiques publiques et des crises mondiales comme le Covid-19 ou la guerre en Ukraine. Ces événements guident ou accompagnent les décisions individuelles des acteurs et actrices du terrain.

Le secteur agricole wallon a connu une transformation structurelle significative depuis les années 1990, marquée par une diminution drastique du nombre de fermes d'élevage. En effet, leur nombre a chuté de 66%, passant d'environ 21 000 exploitations en 1990 à seulement 7 200 en 2023. Cette

tendance est particulièrement marquée dans le secteur des bovins laitiers, qui a vu son nombre diminuer de 77% depuis 1990. En 2023, ces fermes ne représentent plus que 13% du total des fermes (soit 1 369 exploitations), alors qu'elles constituaient 37% du paysage agricole en 1990 (État de l'Agriculture Wallonne, 2025).

Cette évolution s'inscrit dans un contexte plus large de libéralisation des marchés agricoles, initié par l'accords de Marrakech en 1994 et renforcé par la Politique Agricole Commune (PAC) de l'Union Européenne, conjointement avec des changements plus structurels comme la réforme MacSharry de 1992. Cette réforme a marqué un tournant dans la PAC, passant d'un système de prix garantis à des aides directes basées sur la surface agricole utilisée (SAU). Cette évolution, qui marque le début d'un processus continu de libéralisation des marchés, a profondément modifié la relation entre les agriculteurs et les politiques de soutien, favorisant l'agrandissement des fermes au détriment des petites et moyennes structures. Ces changements ont orienté l'agriculture wallonne vers une quête constante de performance économique et de productivité, avec une ouverture accrue aux marchés mondiaux.

En plus, la consolidation à l'échelle mondiale du « Corporate food regime » vers des structures corporatives alimentaires plus grandes, de taille mondiale, comme Nestlé, Danone, Lactalis, Arla Food, entre autres, provoquent une concurrence accrue sur les marchés agroalimentaires mondiaux qui affectent l'autonomie décisionnelle des éleveur.euse.s ainsi que le sens du métier de l'élevage.

Face à ces changements structurels du secteur agricole wallon, la question principale qui guide notre recherche est la suivante : comment les éleveur.euse.s wallons vivent-ils/elles ces continues métamorphoses de leur environnement dans leur quotidien ? De manière plus concrète, nos analyses des données empiriques nous ont permis d'approfondir trois aspects interconnectés des conditions de vie au travail des éleveur.euse.s : la bureaucratie, les revenus et la pénibilité du travail, traversés par une perspective de genre.

Le premier aspect étudié s'intéresse à la bureaucratie qui représente un modèle d'organisation et d'autorité qui se distingue par son approche qui se veut rationnelle, objective et impersonnelle (Touraine, 1959). Son développement reflète une volonté de rationaliser et d'optimiser le fonctionnement des structures publiques et/ou privées, en privilégiant la rationalité et l'efficacité (Simon & Piccoli, 2018; Touraine, 1959). La bureaucratie réglementaire dans le monde agricole wallon va orienter l'ensemble des actions des éleveur.euse.s d'une manière telle que ces derniers vivent dans un climat de peur et de méfiance constante. Nous reprenons ici les paroles de terrain : Emma et Christophe en Agriculture biologique à petite et moyenne taille, ainsi que Marie en agriculture conventionnelle à grande taille.

*Ce que je n'aime pas, ce sont les contrôles, c'est beaucoup de contrôles, ben, c'est tout le temps, tout le temps des contrôles. On a toujours l'impression d'avoir un gendarme derrière. Ouais, on essaie de bien faire [elle parle de son travail], en fait, on ne fait rien d'illégal, mais on a toujours l'impression que non, ça, ce n'est pas correct » Emma (AB-PT, 10.11.2023).*

*« Cela fait plus de 10 ans que je lutte pour que les choses changent. La paperasserie ne cesse d'augmenter, et les visites de contrôleurs sont de plus en plus fréquentes. Cette année, j'ai reçu 8 visites de contrôleurs de l'Afsca et ils n'ont rien trouvé » Christophe (AB, 19.05.2023).*

*« Je vais toucher du bois, ça va. Mais le truc c'est qu'on ne se rend pas compte, mais on est contrôlé sans le savoir parce qu'une fois, j'ai reçu un papier pour dire qu'on avait été contrôlé, mais que tout était bon, mais on ne le savait même pas parce qu'ils nous contrôlent par satellite, parfois on est contrôlés sur place / par exemple l'AFSCA on est contrôlé une fois par an je vais dire donc ça va, c'est encore, mais après je vous dis on a des contrôles sans le savoir » Marie (AC, 08.11.2022).*

Les contrôles administratifs, sanitaires, environnementaux, ainsi que les contrôles de production, d'équipement et de sécurité (voir point 3.1.2) font que les éleveur.euse.s se sentent immergés dans des délais, normes et contrôles qu'ils doivent respecter pour vivre de leur métier. Ces contrôles sont inopinés et provoquent chez les éleveurs le sentiment d'être considérés comme des « tricheurs ». Comme le décrit Véronique « *Chaque année, ils sont toujours là, ils restent bien 4 heures, ils viennent en janvier, février ou en été. Et alors, ils tournent dans les prairies pendant l'été pour voir si les animaux sont dans le terrain, et après, ils commencent à regarder partout et à demander des papiers, des factures, [...] » Véronique (AB-AP, 09.11.2023).* En effet, ils ont l'impression que les contrôleurs arrivent à la ferme dans le but de débusquer une quelconque tricherie. Ainsi, l'essence même de ce type de contrôle n'aide pas les fermes à s'améliorer à l'instar d'un mécanisme d'apprentissage, mais provoque plutôt un rejet du système et ses structures bureaucratiques, qui se matérialise par un manque de collaboration entre les personnes qui réalisent les contrôles et les contrôlés (Foucault, 2011).

La bureaucratie établie par les structures gouvernementales, tout en reconnaissant l'efficacité fonctionnelle des acteurs, tend à élaborer un cadre normatif de plus en plus précis visant à optimiser le processus de travail des éleveur.euse.s. Cependant, ces normes ne se limitent pas à leur fonction régulatrice initiale, elles se transforment en instruments de contrôle accru. Cette dynamique illustre le concept wébérien de « cage de fer » bureaucratique, où la rationalisation excessive conduit à une déshumanisation du travail et à une perte de sens pour les acteurs impliqués (Mahieu, 2021).

Les contrôles bureaucratiques peuvent varier selon les types de fermes, les installations, les modèles de production, et la diversification de la ferme. La diversification des fermes multiplie les contrôles

et entraîne une charge bureaucratique encore plus lourde. Comme le décrit Karine, *« j'ai déjà reçu une visite pour vérifier que mes installations étaient conformes [...]. Ensuite, dans les trois mois, il y a eu une deuxième visite pour s'assurer que je travaillais bien. Donc, j'ai déjà eu deux visites. Lors de la deuxième visite, il m'a manqué quelques analyses, notamment des analyses d'eau. Je savais que je devais les faire, mais je ne m'étais pas rendu compte qu'il fallait les faire dès cette étape. En conséquence, ils sont revenus pour une troisième fois, car j'ai eu trois contrôles en tout. C'est aussi parce que je transforme beaucoup de fromage »* Karine (AB-AP, 06.12.2022).

Aussi, ces contrôles peuvent être interprétés comme ayant pour but de réduire les primes en cas d'inconformité, comme le signale Christophe, *« Pourtant, je sais bien que leur objectif est de réduire mes primes. Pour eux, c'est facile de retirer 10 ou 15% de mes primes »* Christophe (AB, 19/05/2023). C'est générateur de peur et de méfiance chez les éleveurs, surtout pour les petites et moyennes fermes car elles sont fortement dépendantes de ces aides financières. La dépendance aux primes est en effet un problème majeur : si ces fermes voient leurs primes réduites de 10 à 15 %, cela peut entraîner des conséquences importantes sur leur viabilité.

La bureaucratie administrative, instaurée notamment à partir de la conditionnalité des aides de la Politique agricole commune (PAC), est intimement liée aux revenus des éleveurs, ce qui les motive à tout faire pour éviter une réduction de leurs primes, source de fortes tensions.

Le deuxième aspect étudié est le revenu. Bien que l'objectif initial de la PAC soit d'assurer un revenu équitable aux agriculteurs (SPW, 2024g), nos recherches indiquent que les revenus des agriculteurs de petite et moyenne taille sont loin d'atteindre cet idéal. Cette situation est d'autant plus préoccupante que le budget de la PAC diminue progressivement, passant de 66% du budget total de l'Union Européenne au début des années 80 à seulement 37,8% lors de la programmation 2014-2020, puis à 31% pour la période 2021-2027 (SPW, 2024g). Cette tendance fragilise considérablement le tissu rural. On assiste aussi à des exigences de plus en plus fortes en aval, en matière de qualité et de productivité. Toutefois, les petites et moyennes fermes se tournent ainsi davantage vers la transformation du lait en produits dérivés tels que le fromage, les yaourts ou le beurre. Cette transformation, souvent commercialisée en circuit court, leur permet de valoriser leur matière première et de s'autonomiser par rapport au marché mondial.

Par ailleurs, les grandes fermes spécialisées vendent directement leur lait aux coopératives laitières. En 2020, on estimait qu'entre 5 et 10 % du lait était transformé directement à la ferme, ainsi, 90 à 95 % de la production laitière wallonne continue de transiter par le circuit industriel, particulièrement dominant pour le beurre (SPW, 2022a). Les coopératives laitières jouent un rôle crucial dans la collecte du lait à la ferme. Elles existent en différentes tailles, avec des acteurs majeurs

comme Arla Foods, l'une des plus importantes coopératives en Wallonie. Pour maintenir sa compétitivité, Arla Foods impose des normes de production de plus en plus strictes. Par exemple, elle a mis en place 80 critères de durabilité que les éleveurs doivent respecter. En contrepartie, la coopérative offre un prix plus élevé aux éleveurs qui atteignent certains niveaux de durabilité. Face à la pression croissante pour améliorer leurs revenus, les éleveur.euse.s doivent s'adapter. Ils sont contraints de mettre en œuvre ces pratiques durables pour deux raisons principales : assurer la pérennité de la chaîne d'approvisionnement laitière et rester compétitifs sur le marché.

De plus, l'existence d'une prime à la surproduction incite à augmenter les volumes. Pour la coopérative, cela se traduit par une réduction des coûts de transport, car elle peut collecter davantage de lait pour un coût de transport équivalent. Comme l'explique Serge, *« l'industrie laitière nous a signalé que soit nous grossissions, soit nous allions bientôt avoir des difficultés à être ramassé. En effet, l'industrie souhaite pouvoir récupérer de grandes quantités de lait en un seul endroit afin d'éviter de faire voyager les camions et réduire ainsi les frais [...] Ils ont un système de paiement où plus vous produisez, mieux vous êtes payé, ce qui pousse les gens à s'agrandir. Cela se fait donc au détriment des autres ; c'est ainsi que fonctionne le système. Nous avons grossi jusqu'à atteindre environ 400 000 litres aujourd'hui, ce qui n'est pas mal. Cela représente aujourd'hui le travail d'une soixantaine de vaches. »* Serge (AB, 05.08.2020).

En Wallonie, le nombre de coopératives laitières est en diminution en raison de fusions et de rachats, telles que celle de la coopérative Milcobel et le groupe néerlandais FrieslandCampina ; comme aussi le rachat d'une partie de la coopérative laitière néo-zélandaise Fonterra de la part de Lactalis. Ces fusions et ces rachats, sont une stratégie pour renforcer leur position économique dans le système et réduire les coûts administratifs. Par conséquent, les éleveurs se sentent souvent obligés de rester dans une coopérative, d'autant plus que les récentes fusions réduisent leurs possibilités d'en changer.

Pour les éleveur.euse.s, cette situation les motive et les oblige en même temps à agrandir la ferme. Ainsi, ils acquièrent plus d'animaux, augmentent la surface agricole et adaptent la ferme à une mécanisation plus gérable par la famille, entre autres. Cela engendre une forte incitation à contracter des crédits bancaires, ainsi qu'une dépendance accrue envers les laiteries de taille de plus en plus grande.

De plus, les éleveurs à grande échelle sont confrontés aux fluctuations incessantes des prix des produits laitiers aux niveaux européen et mondial (poudre, fromage, beurre, crème). Leurs revenus sont donc en constante fluctuation, car les prix mondiaux sont déterminés par l'offre et la demande, les problèmes géopolitiques, ainsi que par les stratégies des grandes entreprises corporatives, analysées dans le cadre du *Corporate Food Regime*.

Selon le baromètre laitier wallon (2025), les exploitations laitières présentent une structure de revenus complexe et diversifiée. Bien que la production laitière constitue la principale source de revenus, elle s'inscrit dans un ensemble plus large de sources de financement. Les éleveurs bénéficient également de revenus issus de la vente de viande, de subventions agricoles et de produits annexes. Ces sources de revenus complémentaires se caractérisent généralement par une relative stabilité annuelle, contrastant avec la volatilité prononcée du marché des produits laitiers (SPW, 2025).

Dans une perspective d'analyse comparative, le revenu du travail, exprimé en euros par 100 litres de lait produits, est comparé à deux références salariales (SPW, 2025). La première, établie par la commission paritaire 144, fixe un seuil de référence à 11 €/100 L en 2021. La seconde, correspondant au coût d'embauche d'un ouvrier qualifié pour un travail équivalent, s'élève à 18 €/100 L en 2021, (SPW, 2025). Ce système de représentation permet d'évaluer rapidement la situation économique de la ferme. Un revenu supérieur à 11 €/100L indique une performance économique dépassant le minimum établi par la commission paritaire.

Les données du baromètre laitier montrent qu'entre avril 2024 et mars 2025, le revenu moyen du travail des éleveur.euse.s s'élevait à 19,6 € par 100L, ce qui constitue un revenu significatif. Toutefois, une analyse sur la période plus longue, de 2010 à 2025 révèle une grande variabilité de ces revenus (voir graphique 11, point 4.3.2). On observe notamment des années où les revenus tirés de la vente du lait étaient beaucoup plus faibles, inférieurs à 10 euros les 100 litres de lait, sans compter les coûts de main-d'œuvre, comme dans les années 2010, 2012, 2015, 2016, 2018, 2019 et 2021. Il est donc crucial de rappeler que les chiffres du revenu doivent inclure toutes les charges, en particulier celles liées à la main-d'œuvre.

Bien que le prix du lait payé au producteur puisse rapidement couvrir ces coûts hors main-d'œuvre, la situation économique réelle demeure bien plus complexe. En effet, la main-d'œuvre, y compris le travail familial réalisé au sein de la ferme, constitue une variable souvent invisible qui n'est pas toujours prise en compte. Cela peut donner une vision déformée de la rentabilité réelle des fermes.

En outre, notre travail de terrain a révélé une corrélation intéressante entre la taille des fermes et leur gestion de la production laitière. Nous avons constaté que les petites fermes transforment la totalité de leur lait, tandis que les fermes de taille moyenne n'en transforment qu'environ 35,7%, et les grandes fermes seulement 14,3%. Cette tendance suggère que plus une ferme est grande, moins elle est susceptible de transformer elle-même sa production laitière, préférant la vendre directement à des industries ou des coopératives laitières, leur apportant un revenu raisonnable, même s'il génère ainsi une dépendance à la collecte. Cependant, la transformation du lait est une stratégie

particulièrement importante pour les petites et moyennes fermes, comme moyen d'augmenter la valeur ajoutée de leur production et potentiellement d'améliorer leurs revenus, puisque les prix du marché ne leur sont pas favorables.

Dans ce contexte où les revenus sont instables et souvent insuffisants, les éleveur.euse.s, surtout ceux qui gèrent des fermes de petite et moyenne taille, expriment une grande frustration concernant leurs revenus. Ils estiment que leurs revenus ne reflètent pas justement l'ampleur du travail qu'ils accomplissent, ainsi que le stress qu'il engendre. Cette situation persiste malgré le fait qu'ils bénéficient d'une certaine liberté dans leurs décisions commerciales, notamment dans le choix de leurs points de vente et la possibilité de transformer leur lait eux-mêmes.

Bien que la transformation du lait permette une meilleure valorisation de leur matière première, cela ne garantit pas forcément un revenu correct pour ces éleveur.euse.s, comme le souligne Karine, *« mon activité en tant que telle n'est pas rentable sans les primes, mais comme j'ai environ 35 000 euros de primes, merci la PAC actuelle qui favorise des systèmes comme le mien, j'arrive à rembourser mes investissements et à tirer un petit revenu, d'environ 16 000 euros brut. Ce n'est pas du tout satisfaisant, compte tenu du nombre d'heures que je consacre, et parce que je suis entièrement dépendante des aides. Il faudrait que je puisse vendre mes produits à un prix plus élevé, mais cela deviendrait inabordable pour beaucoup de personnes. »* (Karine, AB-PT, 05.08.2025).

Les éleveuses qui se consacrent à la transformation de leurs produits laitiers ont déclaré qu'il est nécessaire de demander un prix plus élevé pour augmenter ses revenus. Actuellement, elles affirment ne gagner qu'un modeste salaire paysan, comme le mentionne Véronique, *« je gagne un petit salaire paysan, est tout petit. Mais là, c'est devenu vraiment difficile de faire vivre correctement notre famille. Avec deux enfants qui font des études, vous imaginez les coûts ? Heureusement que mon mari à un autre travail, c'est surtout lui qui fait vivre la famille en fait [...] »* (Véronique, AB-AP, 09.11.2023) ou comme le mentionne Gabriel, qui déclare *« moi, mon salaire par exemple en 2022 ? On était à 4,79 € de l'heure de travail. Donc personne ne veut travailler pour ça »* (Gabriel, AB, 09.11.2023).

Générer des revenus corrects reste un défi majeur pour les éleveur.euse.s, quelle que soit la taille de leur ferme : petite, moyenne ou grande. Ce défi est crucial pour leur permettre de vivre décemment de leur métier. Comme nous l'avons constaté, l'agrandissement des fermes ne résout pas nécessairement ce problème. Au contraire, les grandes fermes se trouvent souvent plus dépendantes des laiteries et des fluctuations des prix sur le marché mondial, qui sont par nature instables. Quant aux petites et moyennes fermes, bien qu'elles soient moins dépendantes des laiteries, elles font face à d'autres difficultés. En effet, leurs produits sont souvent vendus à des prix qui ne leur permettent pas d'atteindre un revenu satisfaisant, les faisant dépendre des subventions de la Politique agricole commune (PAC).

La troisième partie de ce travail explore la pénibilité du métier avec une approche centrée sur le genre. L'élevage est un métier contraignant puisque cadencé par le rythme des animaux, qui exige de longues heures de travail répétitif et une rapide capacité technique d'adaptation.

Cette nécessité d'adaptation constante affecte différemment les hommes et les femmes dans le secteur de l'élevage. En effet, à l'intérieur de ce processus d'adaptation, certaines normes évoluent, comme le statut du conjoint.e aidant.e. Bien que cette évolution ait amélioré la situation précaire des femmes, principalement, des inégalités persistent. Notamment, lorsqu'un des conjoints, souvent la femme, complémente le revenu du ménage par un travail à l'extérieur. La femme qui œuvre à la ferme et dont le salaire extérieur dépasse 3000 euros bruts annuel, reste invisible, car elle ne peut bénéficier de ce statut. Cette situation engendre une triple charge de travail : à la ferme, au foyer et à l'extérieur, accentuant ainsi les disparités de genre dans le secteur agricole.

Comme le souligne, Barbara qui travaille à l'extérieur « *Ah oui, moi aussi, j'aimerais vraiment rester ici [dans la ferme], franchement, si on m'assure qu'il y a suffisamment d'argent à la ferme, je serais ravie. En tant que prof à Bruxelles, chaque fois que je dois partir, ça me dérange de plus en plus. Je ne veux pas devoir investir beaucoup plus dans la ferme pour dégager un salaire. Je fais déjà tellement de choses, entre la comptabilité, les soins aux animaux et les récoltes. Si je reste, ce serait surtout pour être rémunérée pour le travail que je fais et que je continue à faire depuis longtemps. J'aimerais pouvoir avoir un potager, faire mon pain et continuer à aider sans cette pression d'investir encore plus. Ça me semblerait beaucoup plus équilibré.* » (Barbara, AB, 14.11.2023). De plus, le salaire externe est souvent utilisé pour subvenir aux besoins de la famille et de la ferme, contribuant à son maintien dans le paysage rural.

Concernant la reprise du patrimoine familial agricole, il reste principalement concentré dans les mains des hommes, reflétant les disparités de genre persistantes dans le secteur (SPW, 2022d). L'évolution de la main-d'œuvre agricole en Wallonie ces trente dernières années illustre cette tendance. Bien que la main-d'œuvre agricole ait globalement diminué, la baisse a été plus marquée chez les femmes. En 2020, on compte 5 464 femmes (29% de la main-d'œuvre) contre 13 623 hommes dans le secteur agricole wallon (SPW, 2022d). Depuis 1990, la participation de la population féminine a chuté de 66%, passant de 15 558 à 5 464, tandis que la participation de la population masculine a diminué de 55%, passant de 30 518 à 13 623, (SPW, 2022d).

Cependant, l'invisibilité de la main-d'œuvre familiale, principalement féminine et des enfants de la famille est une constante latente. Ceux qui travaillent à l'extérieur contribuent à payer les factures de la famille et de la ferme, permettant ainsi de conserver le patrimoine agricole familial (données de terrain, Carpio V. 2019-2025). Le faible revenu et la pression constante de la bureaucratie génèrent une situation de stress permanente chez les éleveur.euse.s. Le burn-out, la dépression et

le suicide ont été des sujets très discutés lors de notre travail de terrain, et cette situation se rencontre pour tous les modèles, comme le montrent les témoignages des éleveur.euse.s (voir point 5.5) qui déclarent avoir « *le nez sur le guidon* ». Cette pression fait que les éleveurs ne savent plus comment développer leur travail face aux injonctions constantes qu'ils subissent, parfois contradictoires à l'essence de leur métier.

Cependant, les éleveur.euse.s de petite et moyenne taille déclarent que sur le plan social, ils se sentent très reconnus, principalement grâce à la relation avec les consommateur.trices. Cette relation est une source de motivation qui les encourage à persévérer dans leur métier. Pour certains éleveurs de petites et moyennes tailles, les consommateurs deviennent même une extension de leur famille (travail de terrain, Carpio V. 2019-2025). Des liens affectifs se créent au fil des rencontres hebdomadaires lors de la vente à la ferme, établissant une connexion qui va au-delà de la simple transaction commerciale. Cette dimension humaine apporte une valorisation personnelle qui contrebalance, dans une certaine mesure, les difficultés du métier, soulignant l'importance des relations directes entre producteurs et consommateurs dans le soutien de l'agriculture locale.

Pour les éleveurs de grandes tailles, la situation s'inverse. Bien que ces dernières années, ils aient bénéficié d'une rémunération plus avantageuse grâce aux prix élevés des produits laitiers, ils se sentent socialement déconnectés et peu reconnus par la société. Ils ont l'impression d'être constamment sous le regard examinateur du public, qui leur reproche la pollution environnementale et critique leurs méthodes de travail. Ainsi, malgré la fierté qu'ils tirent de leur travail et de leurs volumes de production importants, ces éleveurs éprouvent un sentiment de rejet social. Ce phénomène s'est révélé être une caractéristique récurrente que nous avons rencontrée parmi les grandes exploitations spécialisées dans la production laitière (travail de terrain, Carpio V. 2019-2025).

Cela est le résultat d'une course invisible vers l'adaptation et le progrès qui revêt une forme unique pour chaque ferme, façonnée par des trajectoires historiques distinctes qui constituent le pilier fondamental de leur développement. Bien que les éleveur.euse.s aient la possibilité de modifier leur modèle productif, ils se heurtent souvent à des verrouillages systémiques plus difficiles à surmonter, nécessitant un temps considérable et un soutien substantiel pour opérer un changement. Ces obstacles peuvent prendre diverses formes, la génétique des animaux, les infrastructures existantes de la ferme, les barrières psychologiques à franchir ou encore les relations complexes avec les anciens propriétaires, souvent des membres de la famille.

Les éleveur.euse.s, dans leur effort pour assurer la pérennité de leur métier, maintenir la viabilité de leur ferme et subvenir aux besoins de leur famille, se trouvent engagés malgré eux dans une course

constante. Cette course les pousse à optimiser leurs revenus, à rechercher toujours plus de rentabilité, d'efficacité et d'efficience. Cependant, cette quête incessante vers la performance économique entraîne des conséquences. Elle les éloigne progressivement du sens profond de leur métier. Elle les oblige à adopter des méthodes de production et de travail de plus en plus individualisées, rationalisées et standardisées.

Cela nous amène à citer l'ouvrage « Les chaînes sans fin » d'Yves Pagès (2023) : il met en lumière une perspective fordiste significative, où l'augmentation de la production et de la rentabilité n'était plus considérée comme un effort collectif, mais plutôt comme le résultat d'une individualisation des actions au sein de l'usine. Cette philosophie postulait que l'amélioration de la performance passait par l'éradication de la mentalité artisanale, la rupture des liens collectifs, la réduction de l'acte productif à sa plus simple expression et la minimisation des temps morts. C'est précisément cette approche qui constitue l'essence de la pseudoscience du management dans sa genèse taylorienne, reprise et amplifiée par le fordisme (Angeon & Crevoisier, 2024; Pagès, 2023). À partir de cet ouvrage, nous faisons le lien avec la vision mécaniste du travail qui a donné naissance aux concepts de « vache-machine » (Ruet, 2004) et d'« homme-machine » (Jorda, 2018), illustrant une approche déshumanisante de la production, qu'elle soit industrielle ou agricole. Aujourd'hui, cette philosophie s'est insidieusement propagée au secteur agricole, transmutant les grandes fermes en entreprises à exploiter, le tout géré avec une vision managériale calquée sur le modèle industriel.

L'application du modèle industriel à l'agriculture soulève des questions cruciales sur la nature et les conséquences du travail agricole. Contrairement à l'industrie, l'agriculture est profondément liée aux cycles naturels et aux êtres vivants, ce qui rend l'utilisation de principes de gestion industriels particulièrement problématique dans ce domaine. Cette approche risque de négliger des aspects essentiels de l'agriculture, tels que la durabilité environnementale, le bien-être des animaux et la qualité de vie des éleveur.euse.s. Cette tension entre industrialisation et préservation des spécificités agricoles soulève des inquiétudes légitimes quant à l'avenir du secteur et son rôle dans la société, ainsi que de la société elle-même, déconnectée des cycles naturels, censés la nourrir.

De plus, cette approche dans les fermes de grande taille tend à occulter la dimension humaine, réduisant les agriculteurs à des gestionnaires et les animaux à des unités de production. Elle sous-estime la complexité des écosystèmes agricoles, la richesse des savoirs traditionnels et l'importance des liens sociaux où les fermes de petite et moyenne échelle sont encore présentes.

L'enjeu n'est pas de choisir un modèle unique, mais plutôt de reconnaître et de valoriser la diversité des approches agricoles. Le véritable problème survient lorsqu'un modèle est privilégié au détriment des autres, créant un environnement où les éleveur.euse.s, quelle que soit la taille de leur

ferme, sont contraints à une course perpétuelle pour maintenir leur activité viable. Cette pression se ressent intensément au sein même des fermes, affectant profondément le quotidien des agriculteurs.

Les conséquences de cette course effrénée à la productivité se manifestent de manière alarmante dans le monde agricole. Le burn-out, le stress chronique, la dépression et même les suicides se sont tristement banalisés dans ce secteur. Ces phénomènes, loin d'être normaux, sont les symptômes criants d'un système poussé à ses limites, où l'humain est souvent sacrifié au nom de la performance économique.

Dans le système capitaliste actuel, où le productivisme occupe une place centrale, la transformation des vaches en « machines à lait » n'est qu'un reflet de la même logique appliquée aux êtres humains. Agriculteurs comme travailleurs dans de nombreux autres secteurs, tous sont poussés à une productivité toujours accrue, à une efficacité toujours plus grande, dans un système qui valorise avant tout la performance et le rendement, excluant la diversité.

Cette analogie entre l'animal et l'humain machine, tous les deux réduits à l'état de variables d'ajustement, met en lumière les dérives d'un modèle économique obsédé par la productivité. Les individus, qu'ils soient bovins ou humains, sont ainsi déshumanisés, ramenés à de simples éléments à optimiser dans une quête effrénée du profit. Ce processus de déshumanisation touche l'ensemble de la société, au détriment du lien social, de la reconnaissance des savoirs et de l'épanouissement de chacun et chacune.

Cette recherche appelle à une réflexion profonde sur nos modèles agricoles et, plus largement, sur notre conception du travail et de la production. Il est urgent de repenser un système qui concilie viabilité économique, qualité de vie au travail des agriculteurs, agricultrices, bien-être des animaux, prise en compte de l'environnement et qualité alimentaire.

Notre travail a illustré, à partir de 3 thématiques, que le modèle néolibéral développé depuis au moins 40 ans mène à une impasse. Il est urgent que décideurs politiques, chercheurs, syndicats agricoles, administrations conjuguent leurs efforts pour sortir de ce modèle et faire prendre à l'agriculture wallonne une autre orientation vers un modèle agricole plus durable et viable.

Différentes recommandations sont proposées. Elles visent à améliorer significativement les conditions de vie au travail des éleveur.euse.s. Elles s'articulent autour de quatre axes principaux : la reconnaissance de la diversité agricole, le soutien aux modèles agricoles en détresse, la régulation du Corporate Food Regime et le contrôle des sociétés de gestion agricole :

Reconnaissance de la diversité agricole :

- Mettre en place des politiques de soutien à l'agriculture de petite et moyenne échelle, qui valorisent la diversité des pratiques et des productions.
- Développer des programmes de préservation des variétés végétales et des races animales locales.
- Encourager la pluriactivité et les circuits courts afin de maintenir la viabilité des petites et moyennes fermes.

Soutien aux modèles agricoles en détresse :

- Instaurer des mécanismes préventifs pour identifier les fermes non rentables ou dont les revenus sont insuffisants.
- Renforcer les mesures de soutien à l'installation de jeunes agriculteurs et à la transmission des exploitations.
- Développer et renforcer des programmes de formation, de conseil et d'accompagnement pour soutenir la résilience des fermes.

Régulation du Régime :

- Encadrer les pratiques des grandes entreprises agroalimentaires (oligopoles, intégration verticale, etc.) afin de limiter leur emprise sur le système alimentaire.
- Imposer des normes plus strictes en matière de transparence, de responsabilité sociale et environnementale pour ces entreprises.
- Favoriser les initiatives de circuits courts et de coopératives qui rééquilibrent le pouvoir dans la chaîne de valeur.
- Renforcer les normes comme l'UDP qui limitent la vente à perte.

Contrôle des sociétés de gestion agricole :

- Mettre en place un cadre réglementaire pour mieux encadrer les activités des sociétés de gestion comme Sogesa.
- Instaurer des mécanismes de surveillance et de contrôle démocratique sur les acteurs privés qui influencent le management agricole.
- S'assurer que leurs pratiques respectent les intérêts des agriculteurs et des communautés rurales à partir d'un contrôle social dans le territoire.

Ces mesures, dont certaines sont déjà en cours d'application, nécessitent d'être renforcées et développées davantage. Elles ont pour objectif de valoriser la pluralité des pratiques agricoles, d'assurer la viabilité des fermes, de rééquilibrer les rapports de force au sein de la chaîne alimentaire et de garantir une gestion plus équitable et transparente du secteur agricole.

La mise en œuvre de ces recommandations pourrait contribuer significativement à l'amélioration des conditions de travail et de vie des éleveur.euse.s, tout en favorisant un modèle agricole plus durable et respectueux des communautés rurales. Il est crucial de poursuivre les efforts dans cette direction pour assurer l'avenir de l'agriculture et le bien-être de ceux qui la font vivre au quotidien.

#### Limitations de notre recherche

Bien que notre recherche repose principalement sur des entretiens approfondis, des observations de terrain et des observations participantes, certains aspects n'ont pas pu être aussi soutenus par des données empiriques que souhaité.

1. Malgré nos tentatives, nous n'avons pas pu obtenir de rendez-vous avec l'ASFCA, Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire, qui a refusé de nous rencontrer au motif qu'ils n'avaient pas de lien avec les conditions de vie au travail des éleveurs. Ainsi, le point de vue des autorités de contrôle n'a pas pu être intégré à notre analyse.
2. Lors de notre travail de terrain, nous n'avons pas pu recueillir de données détaillées concernant les revenus, le patrimoine des fermes et les types de contrats avec les laiteries. Les éleveurs ont semblé plus réticents à aborder ces aspects économiques délicats, ce qui limite notre compréhension de cette dimension.

#### Limitations liées à la structure du texte

La structure de notre recherche reflète un dialogue constant entre la problématique, les données empiriques et nos analyses. Cette approche, bien que pouvant parfois sembler répétitive, s'est avérée essentielle pour mettre en lumière la complexité et les interrelations entre la problématique et le terrain d'étude.

Contrairement aux sciences dites « dures », notre recherche en sciences sociales ne présente pas une séparation stricte entre les parties problématiques, résultats et analyse. Si la problématisation a été bien détaillée et séparée, la présentation des données et l'analyse sont intimement liées à la problématisation tout au long du texte. Cette imbrication nous a semblé nécessaire pour plusieurs raisons :

1. Fidélité à la démarche : Elle reflète plus fidèlement notre processus de recherche itératif, où l'analyse émerge progressivement de l'interaction entre le cadre conceptuel et les données empiriques.
2. Contextualisation : Cette structure permet une meilleure contextualisation des résultats, en les reliant directement aux questions de recherche et aux concepts théoriques.
3. Profondeur de l'analyse : L'entrelacement de la présentation des données et de l'analyse permet une exploration plus approfondie et nuancée des phénomènes observés.

Bien que cette structure puisse être perçue comme une limitation, nous l'assumons comme une nécessité méthodologique pour rendre compte fidèlement de la complexité de notre objet d'étude et de la richesse de nos résultats. Elle s'inscrit dans une démarche de recherche qualitative qui privilégie une approche holistique et interprétative des phénomènes sociaux.

#### Prise de décision conceptuelle

Notre recherche s'appuie sur plusieurs concepts clés pour analyser les conditions de vie au travail des éleveur.euse.s, telles que la bureaucratie, le néolibéralisme et la libéralisation du marché, ainsi que la notion de maisonnée exploitante et la critique de la modernisation technologique. Bien que notre étude ne s'appuie pas sur une théorie sociologique unique, le concept des conditions de vie au travail constitue le fil conducteur de notre analyse.

#### Pistes de recherche qui mériteraient d'être approfondies

1. Dynamiques de genre et masculinité en agriculture : Une analyse plus poussée des relations de genre et des constructions de la masculinité dans le contexte agricole permettrait de mieux comprendre les inégalités persistantes et les transformations sociales en cours dans ce milieu.
2. Modernisation technologique et accès au crédit : L'examen approfondi des effets de la modernisation technologique, en lien avec l'accès aux crédits bancaires, offrirait un éclairage crucial sur les impacts socio-économiques de ces évolutions.
3. Transmission familiale et reprise des exploitations : La question de la transmission et de la reprise constitue un enjeu majeur pour la pérennité du secteur agricole. Une étude approfondie des facteurs facilitant ou entravant ce processus, ainsi que de nouvelles formes de transmission hors cadre familial, apporterait des éléments précieux pour comprendre et favoriser le renouvellement générationnel dans l'agriculture.

4. Santé mentale et bien-être des éleveur.euse.s : Approfondir la thématique de la santé mentale et du bien-être des éleveurs est crucial dans un contexte de pression économique et sociale croissante. Identifier les facteurs influençant leur qualité de vie et leur résilience permettrait de développer des stratégies de soutien plus efficaces et adaptées aux réalités du terrain.

Ces axes de recherche complémentaires s'inscrivent dans la continuité de notre étude et pourraient permettre d'enrichir la compréhension des conditions de vie au de travail des éleveur.euse.s.

En guise de conclusion, notre recherche a mis en lumière la complexité intrinsèque du monde agricole wallon. Cette richesse du terrain, que nous avons tenté de capturer tout au long de notre étude, témoigne de la diversité des expériences et des pratiques au sein du secteur de l'élevage.

Un constat marquant de notre enquête est l'attachement profond des éleveurs et éleveuses à leur métier et au travail avec le vivant. Chacun, chacune a exprimé, de manière singulière, cet amour pour une profession qui, malgré ses défis, reste au cœur de son identité et de son engagement quotidien. Cette passion constitue un socle essentiel pour comprendre les dynamiques à l'œuvre dans le monde agricole contemporain.

Cependant, notre analyse a également révélé comment des contraintes externes, telles que les conflits géopolitiques, les crises économiques et la domination des oligopoles, érodent progressivement l'autonomie des éleveurs dans leur travail. La métaphore du livre « chaînes sans fin » d'Yves Pagès, que nous avons mobilisé illustre ce phénomène. Pris dans un engrenage qui privilégie toujours davantage le productivisme, l'efficacité et la rentabilité, les agriculteurs se trouvent enfermés dans une logique dont il leur est difficile de s'extraire. Cette course effrénée, exacerbée par une concurrence mondiale accrue, fragilise les innovations et les fermes à petite et moyenne échelle, principalement, générant sur le terrain des tensions palpables, un stress chronique et, dans les cas les plus dramatiques, des suicides.

Il serait néanmoins réducteur de désigner un seul modèle productif comme le coupable de tous les maux environnementaux et sociaux observés. Notre recherche pointe plutôt vers un système structurel global, soutenu par des politiques publiques et des logiques économiques qui encouragent cette course sans fin vers une surproduction. C'est ce mécanisme systémique qui provoque la rupture sociale que nous observons dans le monde agricole.

Cette analyse nous amène à considérer que nous ne sommes qu'à la pointe de l'iceberg dans la compréhension de la complexité du monde agricole. De nombreux facteurs restent à étudier pour saisir pleinement les enjeux et les dynamiques à l'œuvre.

En définitive, notre étude souligne l'urgence d'une approche holistique et nuancée des problématiques agricoles. Elle appelle à une reconsidération des politiques et des pratiques qui structurent le secteur, en vue de construire un modèle plus durable, respectueux des agriculteurs, agricultrices et de leur environnement. Ce n'est qu'en reconnaissant la complexité du terrain et en valorisant l'engagement profond des éleveurs et des éleveuses que nous pourrons espérer surmonter les défis actuels et bâtir un avenir agricole plus équitable et résilient.

# Bibliographie

- ACW. (2022). Repenser l'agriculture wallonne état des lieux d'un secteur qui se réinvente par la diversification. Observatoire de la Consommation alimentaire (p. 22).
- Alimenterre. (2019, octobre 25). N'exportons pas nos problèmes ! Alimenterre.  
<https://www.alimenterre.org/n-exportons-pas-nos-problemes>
- Allaires, G., & Daviron, B. (2017). Transformations agricoles et agroalimentaires. Entre écologie et capitalisme.
- Amin, S., Arrighi, G., Chesnais, F., Harvey, D., Itoh, M., & Katz, C. (2006). Qu'est-ce que le néolibéralisme ? *Actuel Marx*, 40(2), 12-23. <https://doi.org/10.3917/amx.040.0012>
- Anadón, M., & Guillemette, F. (2007). La recherche qualitative est-elle nécessairement inductive. *Recherches qualitatives*, 5(1), 26-37.
- Angeon, V., & Crevoisier, O. (2024). Une approche territoriale des transitions soutenables : Théorisation et application à la transition agroécologique. *Géographie, économie, société*, 26(2-3), 187-209. <https://doi.org/10.1684/ges.2024.9>
- Apaq-W. (2024a). Races de bœuf. Agence Wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité. <https://www.apaqw.be/fr/races-de-boeuf>
- Apaq-W. (2024b, décembre 2). Relations commerciales & prix juste | l'Apaq-W.  
<https://www.apaqw.be/fr/relations-commerciales-prix-juste>
- Arla Foods. (2023). Modèle d'incitation financière liée à la durabilité.
- Arla Foods. (2024, mai 27). Arla, qui sommes nous. <https://www.arla.be/fr-be/qui-sommes-nous/>
- Arvisenet, P. d'. (1999). La Politique économique conjoncturelle. FeniXX.
- Association Wallonne des Eleveurs. (2025). Awé—Association Wallonne des Eleveurs—  
Evaluation génétique décembre 2012 : Les meilleures vaches wallonnes classées sur

- base de la Valeur Economique Globale. Elevéo.
- [https://www.awenet.be/awe/commun/asbl/lait/index\\_vaches\\_top100.php](https://www.awenet.be/awe/commun/asbl/lait/index_vaches_top100.php)
- Atchoglo, S. (2024, août 22). De la France à la Belgique : Le défi d'un Egalim européen. [pleinchamp.be. https://journalpleinchamp.be/de-la-france-a-la-belgique-le-defi-dun-egalim-europeen/](https://journalpleinchamp.be/de-la-france-a-la-belgique-le-defi-dun-egalim-europeen/)
- Audier, S. (2012). Néo-libéralisme(s) : Une archéologie intellectuelle. B. Grasset.
- Autes, E. (2020). Bureaucratie. *Anthropen*. <https://doi.org/10.47854/WLSX9500>
- Ayral, A. (2021). La reconnaissance des femmes ayant fait le choix d'une profession agricole : État des lieux et vécus d'agricultrices wallonnes. Université Catholique de Louvain.
- Balineau, G., Carimentrand, A., & Pari-Machaca, N. (2012). Prix juste. In *Dictionnaire du commerce équitable* (p. 196-202). Éditions Quæ. <https://doi.org/10.3917/quae.blanc.2012.01.0196>
- Baret, P. (2015). Diversité de modèles agricoles : Une comparaison est-elle possible ? *Pour*, 227(3), 199-206. <https://doi.org/10.3917/pour.227.0199>
- Barthez, A. (2005). Devenir agricultrice : À la frontière de la vie domestique et de la profession. *Économie rurale*, 289-290, 30-43. <https://doi.org/10.4000/economierurale.102>
- Bastit, F., & Poujaud, E. (2024). Disparités des revenus agricoles [Ministère de l'économie des finances et de l'industrie]. Trésor-Eco. <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/db02ff6c-d3b7-4cf1-8997-1c36105e3ebe/files/e335f7f5-96fe-4de9-94d4-0a37f5834254>
- Baudelot, C., & Gollac, M. (1993). Salaires et conditions de travail. *Economie et statistique*, 265(1), 65-84. <https://doi.org/10.3406/estat.1993.5759>
- Becker, H. S., Mailhos, J., & Peretz, H. (2002). Les ficelles du métier : Comment conduire sa recherche en sciences sociales. Éd. la Découverte.
- Belga, R. info avec A. (2024, février 1). Manifestation des agriculteurs : Deux supermarchés contraints de fermer leurs portes. RTL Info.

- <http://www.rtl.be/actu/belgique/societe/manifestation-des-agriculteurs-deux-supermarches-contraints-de-fermer-leurs/2024-02-01/article/633253>
- Benquet, M. (2015). Encaisser ! : Enquête en immersion dans la grande distribution. La Découverte.
- Berthelot, J. (2017). Selon que vous serez puissant ou misérable... La question agricole dans le commerce mondial. *Revue internationale et stratégique*, 108(4), 121-131.  
<https://doi.org/10.3917/ris.108.0121>
- Bertrand, J.-P. (Éd.). (2006). Le soja brésilien est compétitif mais à quel prix pour l'environnement ? INRA Sciences Sociales. <https://doi.org/10.22004/ag.econ.139875>
- Bessière, C. (2022). Les arrangements de famille: *Archives de Philosophie*, Tome 85(4), 29-49.  
<https://doi.org/10.3917/aphi.854.0029>
- Bezes, P. (2020). Le nouveau phénomène bureaucratique: Le gouvernement par la performance entre bureaucratisation, marché et politique. *Revue française de science politique*, 70(1), 21-47. <https://doi.org/10.3917/rfsp.701.0021>
- Bidet, F. (1987). Incidence du quota laitier sur la valeur de l'exploitation. *Économie rurale*, 182(1), 31-37. <https://doi.org/10.3406/ecoru.1987.3864>
- Biétry, F., & Creusier, J. (2015). Le bien-être au travail : Les apports d'une étude par profils. *Relations industrielles / Industrial Relations*, 70(1), 11-35.  
<https://doi.org/10.7202/1029278ar>
- Bihannic, L., & Michel-Guillou, É. (2011). Développement durable et agriculture durable : Sens du concept de « durabilité » à travers la presse régionale et le discours des agriculteurs. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, Vol. 2, n° 3, Article Vol. 2, n° 3. <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.9076>
- Bio Consom'acteurs. (2022, juillet 6). Que cachent les prix de notre alimentation ? • Bio Consom'acteurs. Bio Consom'acteurs.  
<https://bioconsomacteurs.org/articles/societe/que-cachent-les-prix-de-notre/>

- Bisoka, A. N. (Éd.). (2020). *Néolibéralisme et subjectivités : Michel Foucault à l'épreuve de la globalisation*. PUL, Presses universitaires de Louvain.
- Bollecker, M., & Niglis, P. (2009). L'adhésion des responsables opérationnels aux systèmes de contrôle : Une étude du rôle des contrôleurs de gestion. *Comptabilité Contrôle Audit*, 15(1), 133-157. <https://doi.org/10.3917/cca.151.0133>
- Bouchedor, A. (2014). Pour un meilleur accès à la terre en Belgique et en Europe (p. 33).
- Bouchedor, A. (2017). Pression sur nos terres agricoles. Face à l'artificialisation des sols, quels leviers d'action ?
- Bourbeau, A., Labonté, M., & Côté, L. (2010). La mise en marché du lait... Ici pas comme ailleurs. 34.  
[https://www.agrireseau.net/bovinslaitiers/documents/bourbeau\\_alain\\_ar.pdf](https://www.agrireseau.net/bovinslaitiers/documents/bourbeau_alain_ar.pdf)
- Bourdon, I. (2021). Conjointes-aidantes, les agricultrices belges enfin reconnues. [Université catholique de Louvain].  
[https://dial.uclouvain.be/downloader/downloader.php?pid=thesis%3A31026&datastream=PDF\\_01&cover=cover-mem](https://dial.uclouvain.be/downloader/downloader.php?pid=thesis%3A31026&datastream=PDF_01&cover=cover-mem)
- Branquet, V. (2021). La Chine, moteur du marché des produits laitiers en ce début d'année 2021.  
<https://www.businessfrance.fr/la-chine-moteur-du-marche-des-produits-laitiers-en-ce-debut-d-annee-2021>
- Brédart, D., & Stassart, P. M. (2017). When farmers learn through dialog with their practices : A proposal for a theory of action for agricultural trajectories. *Journal of Rural Studies*, 53, 1-13. <https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2017.04.009>
- Bricteux, A. (2023). Réguler les ventes de terres. *Terre-en-vue*. <https://terre-en-vue.be/presentation/plaidoyer/memorandum/article/reguler-les-ventes-de-terres>
- Brisebarre, A.-M. (2010). Bêtes de concours : Du paraître à l'être. *Cahiers d'anthropologie sociale*, 6(1), 57-70. <https://doi.org/10.3917/cas.006.0057>

- Bruynoghe, C., Claessens, M., Ingelbrecht, M., Mat, N., Theunissen, J.-P., Van Baelen, P., & Verhaegen, E. (2021, mars 12). Analyse des prix : 2020 ICN Rapport annuel. SPF Economie. <https://economie.fgov.be/fr/publications/analyse-des-prix-2020-icn-2>
- Buisson, G. (2015). Agriculture—Chute des prix agricoles en 2015 – Bilan économique 2015—Centre-Val de Loire | Insee. 3. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2018548?sommaire=2018560>
- Buraud, L., Legein, L., & Guieu, A. (2023). Défricher le genre dans l’agriculture wallonne (p. 34). <https://oxfambelgie.be/sites/default/files/2023-12/OXFAM-Rapport%20agriculture%20Wallonie%202023%20v4.pdf>
- Celagri. (2019, mars 25). [Chiffres-clé] Quelles sont les caractéristiques de l’élevage laitier wallon? Celagri. <https://www.celagri.be/quelles-sont-les-caracteristiques-de-lelevage-des-vaches-laitieres/>
- Ceuppens, Q., & Gillet, A. (Réaliseurs). (2023). Hold-up Sur les terres agricole [Émission]. <https://www.youtube.com/watch?v=R6QiDAkEt04&t=315s>
- Chabot, P. (2017). Global burn-out (Nouvelle éd.). PUF.
- Chatellier, V. (2024). L’agriculture biologique et les produits animaux bio en France : Après l’essor, le choc de l’inflation. INRAE Productions Animales, 37(2), Article 2. <https://doi.org/10.20870/productions-animales.2024.37.2.7937>
- Chatellier, V., & Jacquerie, V. (2004). La diversité des exploitations laitières européennes et les effets différenciés de la réforme de la PAC de juin 2003. INRAE Productions Animales, 17(4), Article 4. <https://doi.org/10.20870/productions-animales.2004.17.4.3606>
- Chatriot, A. (2020). Lactalis, la construction d’un géant du lait. Histoire & Sociétés Rurales, 53(1), 93-114. <https://doi.org/10.3917/hsr.053.0093>
- Chaudat, P., Gaillon, D., & Bah, T. (2021). Pourquoi tant de suicides chez les agriculteurs ? <https://hal.science/hal-03428058/document>

- Christians, C. (1998). Quarante ans de politique agricole européenne commune et d'agriculture en Belgique.
- Coelho, P., & Orecchioni, J. (2021). L'alchimiste (Nouvelle éd). J'ai lu.
- Coferme. (2023). LE LAIT DE CHIMAY | COFERME • Hainaut Terre de Goûts. Hainaut Terre de Goûts. <https://hainaut-terredegoouts.be/producteur/coferme/>
- Colruyt Group. (s. d.). Qui sommes-nous ? | Colruyt. Consulté 28 mai 2024, à l'adresse <https://www.colruyt.be/fr/a-propos-de-colruyt/avantages-client/pour-les-professionnels/qui-sommes-nous>
- Comeos. (2025). Comeos. VBO FEB - Verbond van Belgische Ondernemingen - Fédération des Entreprises de Belgique. <https://www.vbo-feb.be/fr/federations-sectorielles/comeos/>
- Comer, C. (2011). La « conjointe collaboratrice » : Un recul statutaire ambigu. Pour, N° 212(5), 19-24. <https://doi.org/10.3917/pour.212.0019>
- Commission européenne. (2024a, mai 30). PAC 2023-2027—Commission européenne. [https://agriculture.ec.europa.eu/common-agricultural-policy/cap-overview/cap-2023-27\\_fr](https://agriculture.ec.europa.eu/common-agricultural-policy/cap-overview/cap-2023-27_fr)
- Commission européenne. (2024b, décembre 10). Pratiques commerciales déloyales. [https://agriculture.ec.europa.eu/common-agricultural-policy/agri-food-supply-chain/unfair-trading-practices\\_fr](https://agriculture.ec.europa.eu/common-agricultural-policy/agri-food-supply-chain/unfair-trading-practices_fr)
- Compte, J. (2024, mai 6). Le poids du lobbying dans l'Union européenne par Jean Comte | vie-publique.fr. <https://www.vie-publique.fr/parole-dexpert/294033-le-poids-du-lobbying-dans-lunion-europeenne-par-jean-comte>
- Confédération Belge de l'industrie laitière. (2024). Rapport Annuel 2024 (2024; p. 59). Confédération Belge de l'industrie laitière. [https://bcz-cbl.be/sites/default/files/2024-06/2024\\_JAARVERSLAG\\_FR\\_Volledig\\_0.pdf](https://bcz-cbl.be/sites/default/files/2024-06/2024_JAARVERSLAG_FR_Volledig_0.pdf)

- Connel, R. (2021). Penser les masculinités dans une perspective globale : Hégémonie, contestation et structures de pouvoir en évolution: Sciences sociales et sport, N° 17(1), 11-35. <https://doi.org/10.3917/rsss.017.0011>
- Conseil de l'Union européenne. (s. d.). Pacte vert pour l'Europe. Consulté 31 mai 2024, à l'adresse <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/green-deal/>
- Constantin, T. (2021). La nature de l'élevage laitier wallon. Analyse de la relation entre quelques éleveurs wallons et leurs vaches laitières. Université de Liège.
- Contzen, S., & Forney, J. (2017). Family farming and gendered division of labour on the move : A typology of farming-family configurations. *Agriculture and Human Values*, 34(1), 27-40. <https://doi.org/10.1007/s10460-016-9687-2>
- Coordination Rurale. (2019). SECTEUR LAITIER EN FRANCE ET EN EUROPE : état des lieux et perspectives d'avenir. (p. 52).
- Corniaux, C., Baritau, V., & Madelrieux, S. (2015). Entre (re-)localisation et globalisation : Analyse des stratégies spatiales des laiteries dans six bassins laitiers. 21.
- Crespy, A., & Ravinet, P. (2014). Les avatars du néo-libéralisme dans la fabrique des politiques européennes. *Gouvernement et action publique*, 3(2), 9-29. <https://doi.org/10.3917/gap.142.0009>
- Damian, M., & Graz, J.-C. (2001). L'Organisation mondiale du commerce, l'environnement et la contestation écologique. *Revue internationale des sciences sociales*, 170(4), 657-670. <https://doi.org/10.3917/riss.170.0657>
- Daniel, K. (2019). Conclusion. Agriculture, numérique et territoire: In *Références* (p. 213-217). Éducagri éditions. <https://doi.org/10.3917/edagri.danie.2019.01.0213>
- Dardot, P., & Laval, C. (2010). Néolibéralisme et subjectivation capitaliste. *Cités*, 41(1), 35-50. <https://doi.org/10.3917/cite.041.0035>
- De Herde, V. (2020). Narratif historique : Évolution des laiteries coopératives wallonnes de 1948 à nos jours.

- De Herde, V. (2023). Stronger together, but how? Lessons from the Walloon dairy history on the strategic relevance of cooperative models. *Journal of Co-Operative Organization and Management*, 11(1), 100198. <https://doi.org/10.1016/j.jcom.2023.100198>
- Deffontaines, N. (2014). La souffrance sociale chez les agriculteurs. *Études rurales*, 193, Article 193. <https://doi.org/10.4000/etudesrurales.9988>
- Deffontaines, N. (2017). Les suicides des agriculteurs. Pluralité des approches pour une analyse configurationnelle du suicide [Université de Bourgogne Franche-Comté]. <https://hal.inrae.fr/tel-02790737v1>
- Deffontaines, N. (2020). Le suicide fataliste revisité. *Sociologie*, N° 2, vol. 11, Article N° 2, vol. 11. <https://journals.openedition.org/sociologie/6949>
- Deffontaines, N. (2021). Le suicide d'un éleveur bio. Quand le travail perd de son sens. *La nouvelle revue du travail*, 18, Article 18. <https://doi.org/10.4000/nrt.8184>
- Dehousse, F., & Vincent, P. (1998). La réforme de la politique agricole européenne: Entre l'élargissement de l'Union et l'OMC. *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 1609(24), 1-44. <https://doi.org/10.3917/cris.1609.0001>
- Delame, N., & Thomas, G. (2007). De plus en plus de conjoints d'agriculteurs travaillent hors de l'exploitation. INSEE. [https://www.researchgate.net/publication/280667475\\_De\\_plus\\_en\\_plus\\_de\\_conjoints\\_dagriculteurs\\_travaillent\\_hors\\_de\\_l'exploitation](https://www.researchgate.net/publication/280667475_De_plus_en_plus_de_conjoints_dagriculteurs_travaillent_hors_de_l'exploitation)
- Delmas, C. (2010). Pierre Dardot, Christian Laval, *La nouvelle raison du monde. Essai sur la société néolibérale. Lectures*. <https://doi.org/10.4000/lectures.1194>
- Delorme, H., & Kroll, J.-C. (2000). The journal *Economie rurale* and the CAP : 50 years of publication<BR>[La revue *Economie rurale* et la PAC. Cinquante ans de publication]. Post-Print, Article hal-02686558. <https://ideas.repec.org//p/hal/journal/hal-02686558.html>

- Depre Monteiro, B. (2023). Le marché acquisitif foncier et l'accès à la terre agricole en région wallonne, repenser le régime juridique de la terre agricole comme patrimoine commun [Faculté de droit et de criminologie, Université catholique de Louvain]. <http://hdl.handle.net/2078.1/thesis:39396>
- de Saussure, L., & Wharton, T. (2019). La notion de pertinence au défi des effets émotionnels. TIPA. Travaux interdisciplinaires sur la parole et le langage, 35. <https://doi.org/10.4000/tipa.3068>
- Detang-Dessendre, C. (2024). Politique Agricole Commune 2023-2027 -Levier de transformation de l'agriculture ou rendez-vous manqué face aux défis climatique et environnementaux ? Innovations Agronomiques, 90, 1. <https://doi.org/10.17180/ciag-2024-vol90-art01>
- Didry, C. (2016). L'institution du travail : Droit et salariat dans l'histoire. la Dispute.
- Doré, A. (2023). La mise en marché du « progrès génétique » : Le cas de la sélection et de la reproduction des vaches laitières. Natures Sciences Sociétés, 31(2), 188-198. <https://doi.org/10.1051/nss/2023033>
- Doutreligne, S. (2023). Les normes valorisées par la masculinité traditionnelle impactent-elles la santé mentale et le suicide des agriculteurs québécois? : Analyse de cas d'agriculteurs s'étant suicidés entre les années 1763 et 1986 dans la province de Québec. Université d'Ottawa / University of Ottawa. <https://doi.org/10.20381/RUOR-29536>
- Dufasne, I., Knapp, E., Robaye, V., Istasse, L., & Hornick, J.-L. (2013). Alternatives permettant de concilier la traite robotisée et le pâturage.
- Duteurtre, G., Corniaux, C., & De Palmas, A. (2020). Lait, commerce et développement au Sahel. Impacts socioéconomiques et environnement de l'importation des mélanges MGVS européens en Afrique de l'Ouest.
- économie. (2025). Le statut social des travailleurs indépendants. Le statut social des travailleurs indépendants. <https://economie.fgov.be/fr/themes/entreprises/creer-une-entreprise/demarches-pour-creer-une/affiliation-une-caisse/le-statut-social-des>

- Evrard, Z. (Ed ), Evrard, Z., & Piron, D. (2023). Le(s) néolibéralisme(s) en Belgique : Cadre macroéconomique, applications sectorielles et formes de résistance. Académia-L'Harmattan.
- Fabrice Folio, maître de conférences à l'Université de L. R. (2024, janvier). PMA (pays les moins avancés) (ISSN : 2492-7775) [Terme]. Géoconfluences; École normale supérieure de Lyon. <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/pma-pays-les-moins-avancees>
- FAO (Éd.). (2022). Repurposing food and agricultural policies to make healthy diets more affordable. FAO. <https://doi.org/10.4060/cc0639en>
- FAO. (2023). The State of Food and Agriculture 2023. FAO ; <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/cc7724en>
- FAO, FIDA, OMS, PAM et UNICEF. (2020). L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2020. FAO, IFAD, UNICEF, WFP and WHO. <https://doi.org/10.4060/ca9692fr>
- Fiorelli, C., Mouret, S., & Porcher, J. (2012a). Les rationalités du travail avec les animaux d'élevage : Produire, vivre ensemble et se construire. INRAE Productions Animales, 25(2), 181-192. <https://doi.org/10.20870/productions-animales.2012.25.2.3207>
- Fiorelli, C., Mouret, S., & Porcher, J. (2012b). Les rationalités du travail avec les animaux d'élevage : Produire, vivre ensemble et se construire. INRAE Productions Animales, 25(2), Article 2. <https://doi.org/10.20870/productions-animales.2012.25.2.3207>
- Flamant, J.-C. (2002). Histoires de races animales, Histoires de sociétés humaines. Histoire de races animales, histoire de sociétés humaines, 17. [https://www.agrobiosciences.org/IMG/pdf/cahier\\_jcflamant.pdf](https://www.agrobiosciences.org/IMG/pdf/cahier_jcflamant.pdf)
- Fortier, A., Alphanféry, P., & Djama, M. (2012). Normaliser au nom du développement durable. Quae.
- Foucault, M. (2011). Surveiller et punir : Naissance de la prison (Nachdr. der Ausg. 1975). Gallimard.

- Foyer, J., Hermesse, J., & Hecquet, C. (2020). Quand les actes agricoles sont au care et au compagnonnage : L'exemple de la biodynamie. *Anthropologica*, 62(1), 93-104.  
<https://www.jstor.org/stable/27136097>
- Frioux, D. (2016). De l'importance de doper, freiner et oublier la croissance.  
<https://shs.cairn.info/revue-etudes-2016-4-page-85?lang=fr&tab=texte-integral>
- Fronteddu, B. (2022). Les coopératives laitières à l'épreuve du « libre marché ».  
<http://www.cpcp.be/publications/cooperatives-laitieres>.
- Gasselin, P., Lardon, S., Cerdan, C., Loudiyi, S., & Sautier, D. (2021). Coexistence et confrontation des modèles agricoles et alimentaires. éditions Quae.  
<https://doi.org/10.35690/978-2-7592-3243-7>
- Gollac, S. (2008). Travail indépendant et transmissions patrimoniales : Le poids des inégalités au sein des fratries. *Economie et statistique*, 417(1), 55-75.  
<https://doi.org/10.3406/estat.2008.7688>
- Gouin, D. M. (2004). La gestion de l'offre dans le secteur laitier, un mode de régulation toujours pertinent.  
[https://www.agrireseau.net/bovinslaitiers/documents/resume\\_dmgoouin\\_sept04.pdf](https://www.agrireseau.net/bovinslaitiers/documents/resume_dmgoouin_sept04.pdf)
- Grandjean, M., Hanin, Y., & Godart, M.-F. (2016). Le foncier agricole face à l'artificialisation des terres en Wallonie (UCL-Université Catholique de Louvain). Article UCL-Université Catholique de Louvain. <https://dial.uclouvain.be/pr/boreal/object/boreal:225234>
- Guern, P. L. (2020). Robots, élevage et techno-capitalisme: Une ethnographie du robot de traite. *Réseaux*, 220221(2), 253-291. <https://doi.org/10.3917/res.220.0253>
- Guerrien, B. (2003). Marchandisation et théorie économique. *Actuel Marx*, 34(2), 121-132.  
<https://doi.org/10.3917/amx.034.0121>
- Habran, M. (2015). Colère des agriculteurs, à qui la faute?
- Harvey, D. (2004). Le « Nouvel Impérialisme » : Accumulation par expropriation. *Actuel Marx*, 35(1), 71-90. <https://doi.org/10.3917/amx.035.0071>

- Harvey, D. (2006). Les horizons de la liberté. *Actuel Marx*, 40(2), 39-54.  
<https://doi.org/10.3917/amx.040.0039>
- Harvey, D., Vieillescazes, N., & Gintrac, C. (2018). *Géographie de la domination : Capitalisme et production de l'espace* (Nouvelle éd.). Éditions Amsterdam.
- Harvey, P.-A. (2003). *Mondialisation et travail*. IRIS.
- Henrotte, S. (2024). *Le rôle du genre dans l'adoption de pratiques agricoles durables Les fermes de grandes cultures en Wallonie* [Université Catholique de Louvain].  
[https://dial.uclouvain.be/downloader/downloader.php?pid=thesis%3A49044&datastream=PDF\\_01&cover=cover-mem](https://dial.uclouvain.be/downloader/downloader.php?pid=thesis%3A49044&datastream=PDF_01&cover=cover-mem)
- Herde, V. D. (2020). *Narratif historique : Évolution des laiteries coopératives wallonnes de 1948 à nos jours* (p. 140).
- Hervé, A. (2015). *L'Union européenne et la juridictionnalisation du système de règlement des différends de l'OMC*. Bruylant. <https://univ-rennes.hal.science/hal-01201828>
- Huys, V. (2021). *Le statut du conjoint aidant (partie 1)*. UAW| Union des agricultrices Wallonnes.  
<https://www.uniondesagricultriceswallonnes.be/actu-uaw/le-statut-du-conjoint-aidant-partie-1>
- Iweps. (2023). *Potentiel foncier en Wallonie en zones d'habitat au plan de secteur*. Iweps.  
<https://www.iweps.be/indicateur-statistique/potentiel-foncier-zones-dhabitat-plan-de-secteur/>
- Johnson, M., & Brown, L. (2019). *Global Dairy Markets: Influence of Multinational Dairy Companies on Milk Prices*. 25.
- Jorda, H. (2018). *Le travail de l'Homme-machine et les promesses d'abondance : De la manufacture automatique à la cyber-entreprise*. *L'Homme & la Société*, n° 207(2), 21-50.  
<https://doi.org/10.3917/lhs.207.0021>

- Karaoğlu, P. (2015). Béatrice Hibou, La bureaucratisation du monde à l'ère néolibérale, La Découverte, Paris, 2012, 223 p. *Terrains/Théories*, 3, Article 3.  
<https://doi.org/10.4000/teth.552>
- Kaufmann, J.-C., & Singly, F. de. (2016). *L'entretien compréhensif* (4e éd). Armand Colin.
- La fin des quotas laitiers. (2015, avril 1). *Thèmes | Parlement européen*.  
<https://www.europarl.europa.eu/topics/fr/article/20150328STO38905/la-fin-des-quotas-laitiers>
- La Spina, S. (2006). Pistes d'avenir pour le secteur laitier wallon (p. 128).  
[https://www.natpro.be/wp-content/uploads/2023/03/echangeons-sur-notre-agriculture\\_\\_lait.pdf](https://www.natpro.be/wp-content/uploads/2023/03/echangeons-sur-notre-agriculture__lait.pdf)
- Labatut, J., & Tesnière, G. (2017). La race Holstein, institution de la modernisation de l'agriculture entre bien marchand et bien commun (p. 133-149).
- Lacour, B., Moretty-Verdet, P., & Kockmann, F. (2024). Stress et détresse face au temps administratif vécus par les agriculteurs.
- Ladouceur, B. (2008). Virginie Diaz Pedregal, Le commerce équitable dans la France contemporaine. *Idéologies et pratiques. Lectures*. <https://doi.org/10.4000/lectures.529>
- Laferté, G. (2018). *L'embourgeoisement : Une enquête chez les céréaliers. Raisons d'agir*.
- Lagneaux, S. (2013). *Robot de ferme : Reformuler la dichotomie naturel – artefact*. Academia.edu.  
[https://www.academia.edu/21544767/Robot\\_de\\_ferme\\_reformuler\\_la\\_dichotomie\\_naturel\\_artefact?auto=download](https://www.academia.edu/21544767/Robot_de_ferme_reformuler_la_dichotomie_naturel_artefact?auto=download)
- Lagneaux, S., & Nizet, J. (2020). « Faut que ça tourne ! », une esthétique de la routine ouverte en élevage européen ? *Anthropologica*, 62(1), 85-92. <https://www.jstor.org/stable/27136096>
- Laiterie Des Ardennes. (2025, juillet 22). Laiterie des Ardennes—Notre coopérative. Laiterie Des Ardennes. <https://www.la-coop.be/lda-internet-fr/notre-cooperative-3159.aspx>

Landais, E. (1998). Agriculture durable : Les fondements d'un nouveau contrat social ? Courrier de l'environnement de l'INRA.

Larousse, É. (2025). Définitions : Guidon - Dictionnaire de français Larousse.

<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/guidon/38583>

Laufer, J. (Éd.). (2001). Masculin-féminin : Questions pour les sciences de l'homme (1. éd).

Presses Univ. de France. <https://doi.org/10.3917/puf.laufe.2001.01.0001>

Laval, C. (2018). Foucault, Bourdieu et la question néolibérale. La Découverte.

L'Avenir Presse SRL. (2024, mars 12). Crise agricole : Comeos appelle à la prudence et estime

que « le consommateur paye trop peu pour ses aliments ». [lavenir.net](https://www.lavenir.net).

<https://www.lavenir.net/actu/belgique/2024/03/12/crise-agricole-comeos-appelle-a-la-prudence-et-met-en-garde-contre-des-effets-de-second-ordre-5C45QNK3FFPVI5DQ6NLGLFY54/>

Le Sillon Belge. (2022). Ath by Night : Un succès grandissant sous le signe de la jeunesse!

[SillonBelge.be. https://www.sillonbelge.be/10150/article/2022-11-30/ath-night-un-succes-grandissant-sous-le-signe-de-la-jeunesse](https://www.sillonbelge.be/10150/article/2022-11-30/ath-night-un-succes-grandissant-sous-le-signe-de-la-jeunesse)

Le sillon belge. (2024, octobre 3). La robotique agricole, une petite révolution... qui suscite bien

des interrogations. Le Sillon Belge. <https://www.sillonbelge.be/13496/article/2024-10-03/la-robotique-agricole-une-petite-revolution-qui-suscite-bien-des-interrogations>

Le Sillon Belge. (2024). FrieslandCampina et Milcobel souhaitent fusionner.

<https://www.sillonbelge.be/13937/article/2024-12-18/frieslandcampina-et-milcobel-souhaitent-fusionner>

Le Soir. (2024, décembre 18). La plus grande entreprise laitière de Belgique envisage une fusion

avec son rival néerlandais. Le Soir. <https://www.lesoir.be/643368/article/2024-12-18/la-plus-grande-entreprise-laitiere-de-belgique-envisage-une-fusion-avec-son>

Lebacqz, T., Stilmant, D., & Baret, P. (2013). Analyse de la diversité des exploitations laitières

spécialisées en Wallonie, sur base d'indicateurs de durabilité et de structure.

- Lebarq, T. (2015). La durabilité des exploitation laitières en Wallonie. Analyse de la diversité et voies de transition [Thèse présenté en vue de l'obtention du grade de Docteur en sciences agronomiques et ingénierie biologique]. Université Catholique de Louvain.
- Legein, L., Turlot, A., & Hostiou, N. (2018). Élevage de précision : Bilan d'éleveurs laitiers wallons. Wallonie Elevage. <https://hal.inrae.fr/hal-02536279>
- Législation fédérale/identification et enregistrement bovins. (2011).  
<http://environnement.wallonie.be/legis/agriculture/federal/federal025.htm>
- Lely. (2025). Systèmes robotisés pour le bâtiment—Traite robotisée—Lely.  
[https://www.lely.com/be/fr/solutions/?gad\\_source=1&gclid=Cj0KCQiA\\_NC9BhCkARIsABSnSTbHSwa9uT5vKnVP8Poml4ORWTf-cPyLj8EbfgKwCv\\_fzKTSHDWS7xYaAiBuEALw\\_wcB](https://www.lely.com/be/fr/solutions/?gad_source=1&gclid=Cj0KCQiA_NC9BhCkARIsABSnSTbHSwa9uT5vKnVP8Poml4ORWTf-cPyLj8EbfgKwCv_fzKTSHDWS7xYaAiBuEALw_wcB)
- Lemaître, A. (2018). LEMAITRE, A., 2009, Organisations d'économie sociale et solidaire. Lectures de réalités Nord et Sud à travers l'encastrement politique et une approche plurielle de l'économie, Presses Universitaires de Louvain, Louvain-la-Neuve.  
<https://doi.org/10.13140/RG.2.2.33991.39847>
- Lemarchant, C., & Seiller, P. (2021). Agricultrices: Travail, genre et sociétés, n° 45(1), 25-30.  
<https://doi.org/10.3917/tgs.045.0025>
- Lindelauf, F. (2024). Être sujet au sein d'une agriculture fragilisée : Le cas des jeunes agriculteurs wallons. [Mémoire, Université catholique de Louvain].  
<http://hdl.handle.net/2078.1/thesis:44099>
- Longo, A. (2022). Du rôle de l'incertitude dans l'économie de l'information. Rue Descartes, 102(2), 115-135. <https://doi.org/10.3917/rdes.102.0115>
- Mahieu, E. (2021). De la cage de fer au burn-out. Un siècle entre philosophes et psychiatres. L'information psychiatrique, 97(6), 511-519. <https://doi.org/10.1684/ipe.2021.2287>.

- Mesnel, B. (2017). Les agriculteurs face à la paperasse. Policy feedbacks et bureaucratisation de la politique agricole commune. *Gouvernement et action publique*, VOL. 6(1), 33-60.  
<https://doi.org/10.3917/gap.171.0033>
- Mesnel, B. (2018). Socialiser à la biodiversité à travers la néo-libéralisation de la PAC ? *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, Vol. 9, n°3, Article Vol. 9, n°3. <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.12715>
- Ministère de l'agriculture , France. (2022). Aides PAC : Qu'est-ce que la conditionnalité ?  
Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt.  
<https://agriculture.gouv.fr/aides-pac-quest-ce-que-la-conditionnalite>
- Ministre de l'Économie, & Ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture. (2025). Pratiques commerciales déloyales dans les relations interentreprises au sein de la chaîne d'approvisionnement agricole et alimentaire | SPF Economie. <https://economie.fgov.be/fr/themes/entreprises/protection-des-entreprises/pratiques-deloyales/pratiques-commerciales>
- Moriceau, J.-L., & Soparnot, R. (2019). Recherche qualitative en sciences sociales. S'exposer, cheminer, réfléchir ou l'art de composer sa méthode (édition ems). management et société.
- Morrisett, L. N. (1966). Preschool education. *Science* (New York, N.Y.), 153(3741), 1197.  
<https://doi.org/10.1126/science.153.3741.1197>
- Ogel, T. (2023). Sens du métier des éleveurs et leurs ressentis face aux attentes sociétales. L'Institut Agro Rennes-Angers. <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04346357>
- Olive, G. (1976). L'inflation : De quoi parlons-nous? <https://doi.org/10.3406/estat.1976.2315>
- Olivier de Sardan, J.-P. (2008). La rigueur du qualitatif : Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique. (Bruylant-Academia s.a.).
- Organisation mondiale du commerce. (s. d.). Qu'est-ce que l'OMC? Consulté 12 mai 2024, à l'adresse [https://www.wto.org/french/thewto\\_f/thewto\\_f.htm](https://www.wto.org/french/thewto_f/thewto_f.htm)

- Organisation Mondiale du Commerce. (2024). Rapport annuel sur le commerce et le développement durable.  
[https://www.wto.org/french/thewto\\_f/whatis\\_f/what\\_stand\\_for\\_f.htm](https://www.wto.org/french/thewto_f/whatis_f/what_stand_for_f.htm)
- Ouest-France. (2024, février 1). EN IMAGES. « Le désespoir est dans nos fermes ! » : La colère agricole s'exprime à Bruxelles. Ouest-France.fr. <https://www.ouest-france.fr/economie/agriculture/en-images-le-desespoir-est-dans-nos-fermes-la-colere-agricole-a-bruxelles-2d5a1650-c115-11ee-a1e9-608ff5db04c2>
- Ozer, P. (2024). Quand la grande distribution se moque des agriculteurs. 2. La libre 5 Février 2024. <https://orbi.uliege.be/bitstream/2268/312806/1/LLBPierreOzerCarteBlanche.pdf>
- PAC 2023-2027—Commission européenne. (2024, janvier 31).  
[https://agriculture.ec.europa.eu/common-agricultural-policy/cap-overview/cap-2023-27\\_fr](https://agriculture.ec.europa.eu/common-agricultural-policy/cap-overview/cap-2023-27_fr)
- Pagès, Y. (2023). Les chaînes sans fin : Histoire illustrée du tapis roulant. La Découverte.
- Paillé, P., & Mucchielli, A. (2016). L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales (4e éd). Armand Colin.
- Palpacuer, F., Pérez, R., Tozanli, S., & Brabet, J. (2006). Financiarisation et globalisation des stratégies d'entreprise:le cas des multinationales agroalimentaires en Europe. *Revue Finance Contrôle Stratégie*, 9, 165-189.
- Peemans, J.-P. (2002). Le développement des peuples face à la modernisation du monde : Essai sur les rapports entre l'évolution des théories du développement et les histoires du « développement réel » dans la seconde moitié du XXe siècle. L'Harmattan.
- Peraya, D. (2021). Micro, méso, macro : Les ingénieurs et conseillers pédagogiques, des acteurs sociaux engagés. *Distances et médiations des savoirs. Distance and Mediation of Knowledge*, 35, Article 35. <https://doi.org/10.4000/dms.6575>

- Petel, T., Antier, C., & Baret, P. (2019). Etat des lieux et scénarios à horizon 2050 de la filière lait en Région wallonne. [https://scenagri.be/wp-content/uploads/2019/03/UCLouvain\\_Filiere\\_Lait\\_Rapport\\_v190130.pdf](https://scenagri.be/wp-content/uploads/2019/03/UCLouvain_Filiere_Lait_Rapport_v190130.pdf)
- Petit, M. (1999). Point de vue. Pressions sur la PAC. Peut-on prévoir son avenir sur la base de l'interprétation du passé ? *Économie rurale*, 250(1), 47-50.  
<https://doi.org/10.3406/ecoru.1999.5075>
- Piccoli, E. (2004). Entre transformation et dynamisme, la Fédération des jeunes agriculteurs au coeur du groupe agricole. Approche ethnologique du cas du Condroz et de la Hesbaye. Université de Liège.
- Piccoli, E. (2006). Le monde agricole en Wallonie. Centre Avec.  
<https://www.centreavec.be/publication/le-monde-agricole-en-wallonie/>
- Picon, A. (2001). Imaginaires de l'efficacité, pensée technique et rationalisation. *Réseaux*, 109(5), 18-50. <https://www.cairn.info/revue-reseaux1-2001-5-page-18.htm>
- Plavsic, A. (2024). La mortalité par suicide en Belgique du XIXe au XXe siècle : Une approche spatiotemporelle de l'impact des crises économique et politiques. *Espace populations sociétés*, 2023/3-2024/1, Article 2023/3-2024/1.  
<https://doi.org/10.4000/12tpz>
- Pointereau, P., & Coulon, F. (2009). Abandon et artificialisation des terres agricoles.
- Porcher, J. (2002). « Tu fais trop de sentiment », « Bien-être animal », répression de l'affectivité, souffrance des éleveurs. *Travailler*, 8(2), 111-134. <https://doi.org/10.3917/trav.008.0111>
- Porcher, J., & Schimitt, T. (2010). Les vaches collaborent-elles au travail? Une question de sociologie. In *La gratuité : Éloge de l'inestimable* (p. 235-261).
- Prévitali, C. (2015). Les conditions du suicide des professionnels agricoles. *Pensée plurielle*, 38(1), 105-121. <https://doi.org/10.3917/pp.038.0105>
- Prix juste agriculteurs. (2020, mai 18). Prix Juste Producteur : La juste rémunération garantie pour les agriculteurs. Prix Juste Producteur. <https://prixjuste.be/>

- Raisiere, Y. (2021, novembre 19). Le double discours des grands syndicats agricoles. Tchak.  
<https://tchak.be/index.php/2021/11/19/syndicats-agricoles-copa-cogeca-fwa-pac-union-europeenne/>
- Raisiere, Y. (2022, juin 17). Comment Colruyt va pouvoir capter des aides agricoles (PAC). Tchak.  
<https://tchak.be/index.php/2022/06/17/colruyt-terres-agricoles-aides-pac/>
- Raisiere, Y. (2025, février 27). Sogesa : Étienne de Dorlodot condamné pour escroquerie ; il fait appel. Tchak. <https://tchak.be/index.php/2025/02/27/sogesa-etienne-dorlodot-fraude-escroquerie-floreffe-wallonie-societe-gestion/>
- Rastoin, J.-L., & Tozanli Oncuoglu, S. (1992a). Les multinationales et le système alimentaire mondial : Tendances stratégiques. *Économies et Sociétés. Systèmes Agroalimentaires (AG)*, 26(621), 137-174. <https://doi.org/10.3406/esag.1992.1682>
- Rastoin, J.-L., & Tozanli Oncuoglu, S. (1992b). Les multinationales et le système alimentaire mondial : Tendances stratégiques. <https://doi.org/10.3406/esag.1992.1682>
- Rédaction Belga. (2019, juillet 25). Dix ans après, le lait garde un petit goût de crise. 7sur7.be.  
<https://www.7sur7.be/belgique/dix-ans-apres-le-lait-garde-un-petit-gout-de-crise~a46711ff/>
- Rioux, S. (2013). David Harvey. In *Marxisme anglo-saxon : Figures contemporaines*.
- Rizzo, A. (2023). Evaluation de la rentabilité de la transformation laitière à la ferme en Wallonie.  
[https://matheo.uliege.be/bitstream/2268.2/18104/4/TFE\\_Rizzo\\_Adan\\_s217891.pdf](https://matheo.uliege.be/bitstream/2268.2/18104/4/TFE_Rizzo_Adan_s217891.pdf)
- Robert, N. (2016). Bien-être au travail, une approche centrée sur la cohérence de rôle.
- Roullaud, É. (2010). La grève « européenne » du lait de 2009 : Réorganisation des forces syndicales sur fond de forte dérégulation du secteur. *Savoir/Agir*, 12(2), 111-116.  
<https://doi.org/10.3917/sava.012.0111>
- Ruet, F. (2004). De la vache machine en élevage laitier. *Quaderni*, 56(1), 59-69.  
<https://doi.org/10.3406/quad.2004.1650>
- Sang-Sang, W. (2023). Le robot, l'éleveur et la vache. Tchak, 14, 113.

- Saunier, G. (2000). Quelques réflexions sur le concept de Centre et Périphérie. *Hypothèses*, 3(1), 175-180. <https://doi.org/10.3917/hyp.991.0175>
- Scohy, D. (2017, août 4). Le top 20 des entreprises laitières dans le monde. *Web-agri.fr*.  
<https://www.web-agri.fr/cooperative-laitiere/article/129251/le-top-20-des-entreprises-laitieres-dans-le-monde>
- Servière, G., Balay, C., & Cournut, S. (2019). Sociel—La durabilité sociale des exploitations d'élevage dans leurs territoires. *Innovations Agronomiques*, 71, 109-121.  
<https://doi.org/10.15454/y3jfut>
- Simon, S., & Piccoli, E. (2018). Présentation : Effets et perspectives de la rationalité néolibérale. *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 49-2, 1-23.  
<https://doi.org/10.4000/rsa.2827>
- SPW. (2022a). Cheptel bovin laitier. Etat de l'Agriculture Wallonne. [http://etat-agriculture.wallonie.be/cms/render/live/fr/sites/reaw/contents/indicatorsheets/EAW-A\\_II\\_c\\_2.html](http://etat-agriculture.wallonie.be/cms/render/live/fr/sites/reaw/contents/indicatorsheets/EAW-A_II_c_2.html)
- SPW. (2022b). Contrôle de la conditionnalité des aides agricoles—État de l'environnement wallon. Etat de l'environnement wallon.  
[http://etat.environnement.wallonie.be/cms/render/live/fr\\_BE/sites/eew/contents/indicatorsheets/CONTROLE\\_4.html](http://etat.environnement.wallonie.be/cms/render/live/fr_BE/sites/eew/contents/indicatorsheets/CONTROLE_4.html)
- SPW. (2022c). Filière laitière wallonne. Etat de l'Agriculture Wallonne. <http://etat-agriculture.wallonie.be/cms/render/live/fr/sites/reaw/contents/indicatorsheets/EAW-E2a.html>
- SPW. (2022d). Genre en agriculture. Etat de l'Agriculture Wallonne. [https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicatorsheets/EAW-A\\_II\\_b\\_5.html](https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicatorsheets/EAW-A_II_b_5.html)
- SPW. (2022e). Plan de développement stratégique 2019 – 2030 (Commission Bovins laitiers).
- SPW. (2022f). Principales utilisations du territoire—État de l'environnement wallon. Etat de l'environnement wallon.

[http://etat.environnement.wallonie.be/cms/render/live/fr\\_BE/sites/eew/contents/indicatorsheets/TERRIT 1.html](http://etat.environnement.wallonie.be/cms/render/live/fr_BE/sites/eew/contents/indicatorsheets/TERRIT 1.html)

SPW. (2022g). Type de main-d'œuvre. Etat de l'Agriculture Wallonne. [https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicatorsheets/EAW-A\\_II\\_b\\_4.html](https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicatorsheets/EAW-A_II_b_4.html)

SPW. (2023). Paiements directs en faveur des agriculteurs. Etat de l'Agriculture Wallonne. [http://etat-agriculture.wallonie.be/cms/render/live/fr/sites/reaw/contents/indicatorsheets/EAW-A\\_I\\_b\\_2.html](http://etat-agriculture.wallonie.be/cms/render/live/fr/sites/reaw/contents/indicatorsheets/EAW-A_I_b_2.html)

SPW. (2024a). 2023, en chiffres... Etat de l'Agriculture Wallonne. [https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicatorsheets/EAW-A\\_I\\_a\\_2.html](https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicatorsheets/EAW-A_I_a_2.html)

SPW. (2024b). Bilan de l'exploitation wallonne. Etat de l'Agriculture Wallonne. [https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicatorsheets/EAW-A\\_III\\_c.html](https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicatorsheets/EAW-A_III_c.html)

SPW. (2024c). Jeunes en agriculture. Etat de l'Agriculture Wallonne. [https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicatorsheets/EAW\\_C2e.html](https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicatorsheets/EAW_C2e.html)

SPW. (2024d). Les Accords de Marrakech—Portail de l'agriculture wallonne. Agriculture en Wallonie. <http://agriculture.wallonie.be/cms/render/live/fr/sites/agriculture/home/politique-economie/politique-internationale/organisation-mondiale-du-commerce-omc/les-accords-de-marrakech.html>

SPW. (2024e). Marge brute, excédent brut et revenus de l'exploitation wallonne. Etat de l'Agriculture Wallonne. [https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicatorsheets/A\\_III\\_b.html](https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicatorsheets/A_III_b.html)

SPW. (2024f). Paiements directs en faveur des agriculteurs. Etat de l'Agriculture Wallonne. [https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicatorsheets/EAW-A\\_I\\_b\\_2.html](https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicatorsheets/EAW-A_I_b_2.html)

- SPW. (2024g). Régions agricoles de Wallonie. Etat de l'Agriculture Wallonne. [http://etat-agriculture.wallonie.be/cms/render/live/fr/sites/reaw/contents/indicatorsheets/EAW-A\\_I\\_d\\_2.html](http://etat-agriculture.wallonie.be/cms/render/live/fr/sites/reaw/contents/indicatorsheets/EAW-A_I_d_2.html)
- SPW. (2024h, septembre 12). Identifier l'agriculteur et l'exploitation—Portail de l'agriculture wallonne. Agriculture en Wallonie. <https://agriculture.wallonie.be/cms/render/live/fr/sites/agriculture/home/groupements-et-conseils/devenir-agriculteur/identifier-l-agriculteur-et-l-exploitation.html>
- SPW. (2024i, septembre 20). Demander une aide à l'investissement pour mon activité agricole. <https://www.wallonie.be/fr/demarches/demander-une-aide-linvestissement-pour-mon-activite-agricole>
- SPW. (2025). Baromètre laitier. Etat de l'Agriculture Wallonne. <https://etat-agriculture.wallonie.be/home/outils/barometres/barometre-laitier.html>
- Statbel. (2022). Chiffres clés de l'agriculture 2022 (p. 20). [https://doc.statbel.fgov.be/publications/S510.01/S510.01F\\_Chiffres\\_cle\\_agri\\_2022.pdf](https://doc.statbel.fgov.be/publications/S510.01/S510.01F_Chiffres_cle_agri_2022.pdf)
- Statbel. (2023). Cheptel bovin laitier. Etat de l'Agriculture Wallonne. [http://etat-agriculture.wallonie.be/cms/render/live/fr/sites/reaw/contents/indicatorsheets/EAW-A\\_II\\_c\\_2.html](http://etat-agriculture.wallonie.be/cms/render/live/fr/sites/reaw/contents/indicatorsheets/EAW-A_II_c_2.html)
- Stiglitz, J. (2022). Globalization and its discontents.
- Stockebrand, G. (2024). Des champs à la paperasse : L'impact des normes environnementales de la PAC sur les agriculteurs wallons et leurs effets politiques. Analyse des expériences de la mise en oeuvre des éco-régimes selon l'approche du fardeau administratif et des policy feedbacks.
- Straet, J. (2023). "L'accès à la terre en Wallonie : Une mise en pratique des communs pour répondre à la dérégulation du marché. Université Catholique de Louvain.
- Sudinfo. (2024). Grogne du monde agricole : Les agriculteurs ont manifesté leur colère ce jeudi à Bruxelles, revivez leur journée de mobilisation.

- <https://www.sudinfo.be/id785392/article/2024-02-01/grogne-du-monde-agricole-les-agriculteurs-ont-manifeste-leur-colere-ce-jeudi>
- Syndicat agricole – FJA. (2023). [https://fja.be/syndicat\\_agricole/](https://fja.be/syndicat_agricole/)
- Thivet, D. (2021). 7. De la confrontation à la participation : La Vía Campesina à l'Organisation mondiale du commerce et à l'Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation. In D. Lagrange, M. Louis, & O. Nay (Éds.), *Le tournant social de l'international : Les organisations internationales face aux sociétés civiles* (p. 143-160). Presses universitaires de Rennes. <https://doi.org/10.4000/books.pur.144905>
- Touraine, A. (1959). *Entreprise et bureaucratie. Sociologie du travail*, 1(1), 58-71. <https://doi.org/10.3406/sotra.1959.1003>
- Tozanli, S. (1996). L'évolution des structures des groupes agro-industriels multinationaux pendant le dernier quart du XXe siècle. *Économie rurale*, N°231, 29-38. [https://www.persee.fr/doc/ecoru\\_0013-0559\\_1996\\_num\\_231\\_1\\_4769](https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1996_num_231_1_4769)
- Trouve, A., & Kroll, J.-C. (2013). Lecture critique d'une dérégulation des marchés : Le cas de la suppression des quotas laitiers. *Agronomie, Environnement & Sociétés*, 11.
- Turlot, A., Froidmont, E., Bauraind, C., Burny, P., Bouqiaux, J. M., Ledur, A., & Wyzen, B. (2013). La dimension 'travail', un élément clé pour le maintien de nos systèmes laitiers.
- UAW. (2021). Le statut du conjoint aidant (partie 1). UAW| Union des agricultrices Wallonnes. <https://www.uniondesagricultriceswallonnes.be/actu-uaw/le-statut-du-conjoint-aidant-partie-1>
- Union européenne. (2024). Histoire de l'Union européenne – 1990-1999 | Union européenne. [https://european-union.europa.eu/principles-countries-history/history-eu/1990-99\\_fr](https://european-union.europa.eu/principles-countries-history/history-eu/1990-99_fr)
- Valls, M. (2016). Crise de l'agriculture : « Il fallait des mesures fortes pour répondre à la situation d'urgence ». *info.gouv.fr*. <https://www.info.gouv.fr/actualite/crise-de-l-agriculture-il-fallait-des-mesures-fortes-pour-repondre-a-la-situation-d-urgence>

- Vanderstappen, A. (2022). Le statut social des travailleurs indépendants. Conjoint aidants. Sécurité Sociale Entrepreneurs Indépendants.  
[https://www.inasti.be/sites/rsvz/files/2023-03/brochure\\_conjoint\\_aidants.pdf](https://www.inasti.be/sites/rsvz/files/2023-03/brochure_conjoint_aidants.pdf)
- Vannier, S. (2020). Terres agricoles : La ruée vers l'Est des spéculateurs. Farmlandgrab.Org.  
<https://farmlandgrab.org/post/view/29835>
- Vatin, F. (1990). L'industrie du lait : Essai d'histoire économique. L'Harmattan.
- Verhaegen, E. (2012). Les paysanneries et territoires ruraux face à la globalisation : Les limites de l'approche par les régimes agro-alimentaires. Université Catholique de Louvain.
- Verhaegen, E. (2018). La « voie paysanne » et ses critiques : De la question agraire classique à une alternative politique contemporaine. Mondes en développement, n° 181(1), 85-99.  
<https://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2018-1-page-85.htm>
- Verhaegen, I. (2019). L'accès au foncier agricole en Région wallonne : Comment rendre davantage de terres disponibles au service d'une agriculture durable et du bien commun ? [Master de spécialisation en droit public immobilier et droit de l'environnement]. L'Université Saint-Louis Bruxelles et l'Université catholique de Louvain.
- Via Campesina. (2022). La Via Campesina appelle les États à sortir de l'OMC et à créer un nouveau cadre basé sur la souveraineté alimentaire—Via Campesina. Via Campesina Français. <https://viacampesina.org/fr/la-via-campesina-appelle-les-etats-a-sortir-de-lomc-et-a-creer-un-nouveau-cadre-base-sur-la-souverainete-alimentaire/>
- Vieuille, G., Bernard, V., & Sène, C. (2021). La mortalité par suicide au régime agricole : Une préoccupation majeure pour la MSA (p. 4). Mutualité sociale agricole.  
<https://statistiques.msa.fr/wp-content/uploads/2021/09/Infostat-suicide-2021.pdf>
- Ville, J., & Carracillo, C. (2015). Quels statuts pour l'agricultrice wallonne ? Entraide et Fraternité. file:///C:/Users/carpiovillar.000/OneDrive%20-%20UCL/Bureau/statuts\_aw\_analyse1\_version\_web.pdf

Villez, J., Carracillo, C., & Alvarado, R. (2016a). L'agriculture wallonne : L'apport des femmes.

Villez, J., Carracillo, C., & Alvarado, R. (2016b). L'agriculture wallonne : L'apport des femmes (p. 8). Entraide et Fraternité.

[https://archives.entraide.be/IMG/pdf/apports\\_des\\_fes\\_ds\\_l\\_aw\\_analyse2\\_version\\_web.pdf](https://archives.entraide.be/IMG/pdf/apports_des_fes_ds_l_aw_analyse2_version_web.pdf)

Web-Agri. (2023). L'élevage bovin, une activité trop subventionnée ? Web-agri.fr.

<https://www.web-agri.fr/revenus-des-eleveurs/article/842639/l-elevage-bovin-une-activite-trop-subventionnee>

Weber, F. (2013a). Introduction. Reproduction biologique, parenté et reproduction sociale. In

Penser la parenté aujourd'hui : La force du quotidien (Éditions Rue d'Ulm., p. 5-39).

<https://shs.cairn.info/penser-la-parente-aujourd-hui--9782728805013-page-5?lang=fr>.

Weber, F. (2013b). Penser la parenté aujourd'hui. Éditions Rue d'Ulm.

<https://doi.org/10.3917/ulm.weber.2013.01>